★ Année 1951. — N° 139 A. N. Le Numéro : 20 francs. Samedi 17 Novembre 1951. ★

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DÉBATS PARLEMENTAIRES

## ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

**Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :**
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER 800 fr. ; ÉTRANGER : 2.100 fr.
*(Compte chèque postal:* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

## 2e LEGISLATURE

### 1re Séance du vendredi 16 novembre 1951.

***(283e de la session de 1951 — 83e de la 2e législature)***

## COMPTE RENDU IN EXTENSO

SOMMAIRE

**1.** — Procès-verbal (p. 8118).

**2.** — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'une proposition de loi (p. 8118).

**3.** — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'une proposition de résolution (p. 8118).

**4.** — Déclaration judiciaire de décès. — Adoption, sans débat, d'une proposition de loi (p. 8118).

**5.** — Dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952: Travaux publics, transports et tourisme. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 8118).

*Art.* 1er (suite).

Etat A (*suite*).

Chap. 6090 (*suite*).

Amendement de M. Marty: MM. Benoit, Pinay, ministre des travaux publics, des transports et du tourisme. — Rejet, au scrutin.

Amendement de M. Dupuy: MM. Benoit, Gabelle, rapporteur; le ministre des travaux publics. — Adoption, au scrutin.

Amendement de M. Schaff: MM. Schaff, le ministre des travaux publics. — Adoption.

Amendement de M. Charret: MM. Charret, le rapporteur, le ministre des travaux publics. — Retrait

Amendement de M. Lemaire: MM. Lemaire, le ministre des travaux publics, le rapporteur, Sibué, rapporteur pour avis de la commission des moyens de communication et du tourisme; le président. — Rejet, au scrutin.

Amendement de M. Barthélemy: MM. Barthélemy, le rapporteur, le ministre des travaux publics. — Rejet, au scrutin.

Adoption du chapitre avec un chiffre nouveau.

Chap. 5100 et 6000: adoption.

Chap. 6010.

Amendement de M. Pierrard: MM. Pierrard, le ministre des travaux publics, le rapporteur pour avis, le rapporteur. — Retrait.

Adoption du libellé du chapitre.

Chap. 6020 et 6030: adoption.

Chap. 1140 (réservé).

MM. le rapporteur, le ministre des travaux publics.

A la demande du Gouvernement, adoption du chapitre avec un nouveau chiffre.

Adoption de l'ensemble de l'article 1er.

*Art.* 2: réservé.

Etat B.

Adoption des chapitres.

Adoption de l'ensemble de l'article 2.

Explication de vote: M. Lemaire.

Adoption, au scrutin, de l'ensemble du projet de loi.

**6.** — Dépenses de fonctionnement des services publics pour l'exercice 1952: Industrie et énergie. — Discussion d'un projet de loi (p. 8123).

Demande de renvoi de la discussion: MM. Pinay, ministre des travaux publics, des transports et du tourisme; Barangé, rapporteur général; Goudoux. — Rejet.

M. Jules-Julien, rapporteur.

MM. Goudoux, le rapporteur, le président.

*Article unique:* réservé.

Etat annexé.

Chap. 1000.

Amendement de M. Védrines: MM. Maton, le rapporteur, le ministre des travaux publics, suppléant M. le ministre de l'industrie et de l'énergie. — Rejet, au scrutin.

Amendement de M. Maton: MM. Maton, le président, Couston, président de la commission de la production industrielle; le ministre des travaux publics, le rapporteur. — Rejet, au scrutin.

Amendement de M. Goudoux: MM. Goudoux, le rapporteur, le ministre des travaux publics, le président de la commission de la production industrielle. — Rejet, au scrutin.

Deuxième amendement de M. Goudoux: MM. Goudoux, le président de la commission de la production industrielle, le ministre des travaux publics. — Rejet, au scrutin.

M. le rapporteur.

Adoption du chapitre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

7. — Ordre du jour (p. 8129).

## PRESIDENCE DE M. ANDRE MERCIER, vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

— 1 —

## PROCES-VERBAL

**M. le président.** Le procès-verbal de la troisième séance du jeudi 15 novembre a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

## DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. Daladier, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de loi tendant à l'indemnisation des victimes des récentes inondations survenues dans la région d'Avignon.

La proposition sera imprimée sous le n° 1582, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

Il va être procédé à l'affichage et à la notification de la demande de discussion d'urgence.

— 3 —

## DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu de M. Gazier, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à réquitionner immédiatement l'usine Salmson.

La proposition sera imprimée sous le n° 1583, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

Il va être procédé à l'affichage et à la notification de la demande de discussion d'urgence.

— 4 —

## DECLARATION JUDICIAIRE DE DECES

### Adoption, sans débat, d'une proposition de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle le vote sans débat, conformément à l'article 36 du règlement, de la proposition de loi de M. Fonlupt-Esperaber tendant à abroger le dernier alinéa (§ 8) de l'article 90 du code civil relatif à la déclaration judiciaire de décès (n° 328).

Je consulte l'Assemblée sur le passage à l'article unique.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à l'article unique.*)

**M. le président.** « *Article unique.* — Le dernier alinéa de l'article 90 du code civil, modifié par la loi du 30 avril 1946, est abrogé. »

Avant de mettre aux voix l'article unique, je dois faire connaître à l'Assemblée que la commission propose de rédiger comme suit le titre de la proposition de loi:

« Proposition de loi tendant à abroger le dernier alinéa de l'article 90 du code civil. »

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le titre demeure ainsi rédigé.

Je mets au voix l'article unique de la proposition de loi.

(*L'article unique de la proposition de loi, mis aux voix, est adopté.*)

— 5 —

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1952

### TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

### Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Travaux publics, transports et tourisme. I. — Travaux publics, transports et tourisme). (N° 996-1367).

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat:

Gouvernement, 29 minutes;

Commissions, 31 minutes;

Groupe du rassemblement du peuple français, 34 minutes;

Groupe socialiste, 35 minutes;

Groupe du mouvement républicain populaire, 16 minutes;

Groupe républicain radical et radical-socialiste, 25 minutes;

Groupe des républicains indépendants, 13 minutes;

Groupe du centre républicain d'action paysanne et sociale et des démocrates indépendants, 15 minutes;

Groupe de l'union démocratique et socialiste de la Résistance, 6 minutes;

Autres groupes, chacun, 5 minutes.

Le groupe communiste a épuisé son temps de parole.

[*Article* 1er (suite).]

ETAT A (SUITE)

**M. le président.** Hier soir, l'Assemblée a commencé l'examen des amendements au chapitre 5090 de l'état A.

Je rappelle que ce chapitre est ainsi libellé:

« Chap. 5090. — Chemins de fer. — Subvention d'équilibre à la Société nationale des chemins de fer français. »

Je rappelle en outre que la commission proposait pour ce chapitre le chiffre de 79.999 millions de francs, mais que l'Assemblée a déjà adopté, hier soir, trois réductions indicatives de 1.000 francs.

Nous arrivons à un amendement de M. Marty, qui tend à réduire de 1.000 francs, à titre indicatif, le crédit du chapitre 5090.

Le groupe communiste a épuisé son temps de parole. Mais l'Assemblée voudra sans doute, respectant la tradition, permettre que j'accorde deux minutes aux membres de ce groupe pour défendre les amendements qu'ils ont déposés. (*Assentiment.*)

La parole est à M. Alcide Benoit, pour défendre l'amendement de M. Marty.

**M. Alcide Benoit.** L'amendement de M. Marty a pour objet de fixer la subvention d'équilibre de la Société nationale des chemins de fer français à 95 milliards de francs au lieu des 80 milliards prévus par le Gouvernement. De l'avis même de la commission des finances, ce dernier chiffre est inférieur aux besoins exacts.

M. le ministre des travaux publics ne peut pas fixer sérieusement aujourd'hui à 15 milliards l'économie de son projet, qui tend au démembrement de la Société nationale des chemins de fer français et contre lequel se dressent le personnel et les usagers. Ce projet subira, nous l'espérons, de profondes modifications en ce sens que les intérêts des usagers et des cheminots seront sauvegardés, que des mesures visant à une véritable coordination seront prises, que les droits acquis par les cheminots depuis quarante ans, au prix d'une action syndicale permanente, seront maintenus, en particulier les conditions d'ouverture du droit à pension et les prestations de la caisse de prévoyance.

Si le Gouvernement maintient ses vues, les cheminots, nous en sommes sûrs, s'uniront toujours davantage avec les usagers et se dresseront en masse pour défendre le chemin de fer et leurs conditions d'existence, à l'exemple des courageux mineurs auxquels nous voulons apporter le témoignage de notre profonde solidarité.

**M. le président.** Je vais mettre aux voix l'amendement. Vous ne demandez pas le scrutin ?

**M. Alcide Benoit.** J'attends la réponse du Gouvernement.

**M. le président.** M. le ministre ne m'a pas demandé la parole.

**M. Antoine Pinay,** *ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.* Je n'ai rien à répondre à des arguments politiques de ce genre.

**M. Alcide Benoit.** Alors, nous demandons un scrutin.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement de M. Marty.

Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

| | |
|---|---|
| Nombre des votants | 611 |
| Majorité absolue | 306 |
| Pour l'adoption | 101 |
| Contre | 510 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. Marc Dupuy a déposé un amendement tendant à réduire de 1.000 francs, à titre indicatif, le crédit du chapitre 5090.

Je donne lecture de l'exposé des motifs de cet amendement :

« L'amendement que j'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée tend à élever une protestation contre le retard apporté par la S. N. C. F. au payement d'un acompte à valoir sur la péréquation des pensions à compter du 10 septembre, ainsi que cela a été appliqué au personnel en activité de service. »

La parole est à M. Alcide Benoit, pendant deux minutes, pour défendre cet amendement.

**M. Alcide Benoit.** Comme vient de l'indiquer M. le président, l'amendement de M. Dupuy a pour objet de demander au Gouvernement de verser un deuxième acompte de 12 p. 100 au mois de janvier afin que les droits des retraités soient respectés.

Nous demandons, d'abord, l'automatisme de la péréquation. Le 1er mars 1951, les salaires des cheminots en activité ont été augmentés, mais la péréquation des pensions n'est intervenue qu'à partir du 1er juillet 1951.

Nous demandons au Gouvernement de bien vouloir revenir sur cette question et de payer aux retraités la péréquation afférente aux mois de mars, avril, mai et juin.

Nous demandons ensuite que le montant de la péréquation et de la retraite soit calculé sur la base du traitement intégral, c'est-à-dire en comprenant le complément temporaire de 1.800 francs ainsi que l'indemnité de résidence, qui s'élève à 5.338 francs à Paris. Nous demandons également la péréquation des retraites différées ou bloquées.

Ces revendications sont légitimes et nous espérons que le Gouvernement voudra bien nous répondre.

Nous demandons un scrutin sur notre amendement.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Pierre Gabelle,** *rapporteur.* La commission n'a pas été appelée à examiner cet amendement.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des travaux publics.

**M. le ministre des travaux publics.** Cet amendement n'est pas recevable, puisqu'il tend à relever le montant du crédit proposé.

**M. le président.** Non, monsieur le ministre, l'amendement tend à réduire de 1.000 francs, à titre indicatif, le crédit du chapitre 5090. Il est donc recevable.

Vous savez que c'est la formule traditionnelle utilisée pour soutenir des demandes qui, sans ce moyen, ne pourraient être présentés.

Je mets aux voix l'amendement de M. Marc Dupuy.

Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

| | |
|---|---|
| Nombre des votants | 608 |
| Majorité absolue | 305 |
| Pour l'adoption | 465 |
| Contre | 143 |

L'Assemblée nationale a adopté.

MM. Schaff et Albert Schmitt ont déposé un amendement tendant à réduire de 1.000 francs, à titre indicatif, le crédit du chapitre 5090.

La parole est à M. Schaff.

**M. Joseph Schaff.** Mes chers collègues, cet amendement a pour objet d'essayer de corriger certaines erreurs répandues notamment dans l'opinion publique et qui, à mon avis, sont préjudiciables à l'intérêt de la Société nationale des chemins de fer français.

Depuis deux ans, les assemblées départementales, les chambres de commerce, le Parlement et le ministère des travaux publics se préoccupent du déficit de la Société nationale des chemins de fer français.

A entendre les critiques des personnes mal informées et même appartenant à ces assemblées, on pourrait croire à une mauvaise gestion ou encore au maintien systématique d'un effectif pléthorique du personnel.

Dernièrement encore, dans cette Assemblée, un de nos collègues, mal informé, rappelait la nécessité de réduire l'effectif de 100.000 unités en surnombre par rapport à la période d'avant guerre.

Malgré la situation actuelle qui paraît alarmante en raison de l'importance nominale du déficit, je me permets de rappeler que celui-ci est tout de même inférieur à celui des années 1937 et 1938 où il était de l'ordre de 4 milliards. En effet, aujourd'hui avec moins de moyens, la Société nationale des chemins de fer français assure un trafic nettement supérieur à celui qu'elle pouvait réaliser en 1929 et 1930 qui sont les meilleures années d'entre les deux guerres.

En 1951, la Société nationale des chemins de fer français aura assuré un trafic légèrement supérieur à celui de 1930, année record, et ce avec un effectif inférieur de 80.000 unités, la durée du travail par agent étant elle-même réduite de 6 p. 100.

D'autre part, il faut tout de même que nous sachions que le parc moteurs qui était de 20.700 unités en 1930 a été ramené à 14.255 unités, y compris les autorails. Les locomotives à vapeur représentent dans ces chiffres 12.041 unités contre 19.705 en 1930. Le parc de voitures de voyageurs, qui était de 35.100 en 1930, est tombé actuellement aux environs de 17.300 ; enfin, le parc de wagons de marchandises, de 521.000 en 1930, n'est plus que de 391.000. Ces chiffres démontrent une accélération notable dans la rotation du matériel de la Société nationale des chemins de fer français.

Compte tenu de ces chiffres irréfutables, nous ne pouvons que rendre hommage aux efforts de redressement déjà accomplis depuis la libération par la Société nationale des chemins de fer français et qui, j'en suis persuadé, continueront à se manifester, afin d'aboutir dans un proche avenir à un assainissement complet, dans l'appareil administratif de cette société.

Mais tous ces efforts ne sauraient renverser radicalement la situation actuelle.

Les tarifs ferroviaires, comme l'a souligné dans son rapport M. Gabelle, sont complètement décalés par rapport aux prix et c'est là que réside l'essentiel du problème du déficit. Aussi, étant donné l'organisation actuelle des transports et la concurrence faite au rail par les camions lourds sur les meilleures relations, un relèvement important des tarifs conduirait à de nouvelles fuites de trafic.

Si le transport des marchandises constitue l'élément capital pour la Société nationale des chemins de fer français, celle-ci ne devrait pas pour autant négliger le trafic voyageurs sur les lignes affluentes. Les trains de voyageurs dits « non rentables » sont parfois supprimés sur ces lignes sans accord préalable avec un organisme susceptible d'assurer le remplacement.

Ces méthodes sont néfastes à l'intérêt des chemins de fer et les usagers comprennent mal une telle façon d'agir de la part d'un service public.

Nous pensons que ce problème, placé en dehors de la coordination proprement dite, peut être résolu favorablement par l'exploitation simplifiée des lignes secondaires et la mise en circulation de véhicules légers.

Nous savons, monsieur le ministre, avec quelle compétence vous essayez sans cesse d'apporter à ce délicat problème des solutions sages et constructives. Nous vous faisons confiance pour que ce problème essentiel de la réforme soit réalisé dans les meilleures conditions et dans le plus bref délai.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre des travaux publics.** Il s'agit d'un amendement de confiance au Gouvernement. Je ne puis que remercier son auteur et donner mon accord.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement de MM. Schaff et Albert Schmitt, accepté par le Gouvernement.

(*L'amendement, mis aux voix, est adopté.*)

**M. le président.** M. Charret a déposé un amendement tendant à réduire, à titre indicatif, le crédit du chapitre 5090 de 1.000 francs.

La parole est à M. Charret.

**M. Edouard Charret.** Monsieur le ministre, le dépôt de mon amendement a uniquement pour but de me permettre de vous demander quelques précisions et, si possible, l'indication de vos projets sur un sujet un peu particulier, qui me tient beaucoup à cœur, le fonctionnement de la gare Lyon-Croix-Rousse.

Il a été plusieurs fois question de la fermeture totale de cette gare au trafic des voyageurs, mais je dois reconnaître qu'à ma demande vos services ont bien voulu abandonner ce projet de fermeture totale. Il y a néanmoins une demande qui n'a jamais été satisfaite et je voudrais, aujourd'hui, attirer particulièrement votre attention sur celle-ci.

Il s'agit de la reprise éventuelle de l'exploitation normale du trafic des voyageurs sur la ligne Lyon-Croix-Rousse-Trévoux. La fermeture totale de ce service sur cette ligne a été réalisée en application de l'arrêté ministériel du 24 mai 1938, confirmé par les arrêtés du 1er octobre 1938 et de mars 1939, approuvant respectivement « les plans de transport de l'Ain et du Rhône ».

Ces arrêtés sont actuellement périmés, car ils ne répondent plus à la situation économique de cette époque. En effet, le terminus de cette ligne est situé à Lyon-Croix-Rousse, plateau très peuplé qui comprend le territoire du quatrième arrondissement de la ville et la commune de Caluire, c'est-à-dire plus de 60.000 habitants. Ce plateau n'est pas desservi par les services actuels de remplacement, du fait de l'éloignement de ses têtes de ligne et de son altitude.

Le long de son parcours, la voie ferrée longe une vallée dont une grande partie de la population est concentrée dans les agglomérations situées plus près de cette voie que sur les itinéraires desservis par les services routiers.

La rive gauche de la Saône, entre Trévoux et Lyon, offre des possibilités d'habitat qui seraient certainement exploitées, si la région était bien desservie, en raison de la crise aiguë du logement qui sévit dans l'agglomération lyonnaise.

Dans plusieurs localités de cette vallée, les difficultés de transport obligent de nombreux ouvriers à ne réintégrer leur domicile que le samedi soir.

Les tarifs appliqués par fer pour les abonnés et les travailleurs sont beaucoup plus avantageux que les tarifs pratiqués par les cars.

Toutes ces considérations donnent à la ligne en cause le caractère d'une ligne de grande banlieue de première importance.

Or, compte tenu du matériel moderne que pourrait posséder la S. N. C. F. si elle suivait une sage politique en faveur des lignes secondaires avec automotrice d'une cinquantaine de places plus une tonne de marchandises, qui ne nécessitent d'ailleurs qu'un conducteur et un receveur, des études très sérieuses ont été faites. Leur résultat tend à prouver que la reprise de l'exploitation de cette ligne par les véhicules en question serait parfaitement rentable et donnerait satisfaction à plusieurs dizaines de milliers de contribuables.

D'ailleurs, le comité départemental technique du Rhône a donné un avis très favorable au rétablissements de cette ligne.

C'est pourquoi je serais très heureux, monsieur le ministre, que vous vouliez bien faire étudier très rapidement cette proposition par vos services et que bientôt, pour la plus grande satisfaction des habitants de la région lyonnaise, vous puissiez prendre la décision de rétablissement de la ligne en question.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. le rapporteur.** Il s'agit d'une question d'ordre local que la commission n'a pas examinée.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des travaux publics.

**M. le ministre des travaux publics.** La fermeture de la ligne dont vient de parler notre honorable collègue a été décidée en 1938 en application du décret de coordination.

On nous demande aujourd'hui d'envisager la réouverture de la ligne. Je signale simplement à notre collègue qu'un décret du 14 novembre 1949 prévoit un nouveau plan de transport.

A l'occasion de son examen, je demanderai que soit étudiée la situation de la ligne en question.

**M. le président.** La parole est à M. Charret.

**M. Edouard Charret.** Je vous remercie, monsieur le ministre, et je retire mon amendement.

J'ajoute cependant que depuis 1938 — date de la fermeture de cette ligne — tous les six mois vos services ministériels sont alertés et on leur demande de rétablir celle-ci. Ce rétablissement est demandé par toutes les organisations syndicales ou professionnelles, d'usagers et les élus du département de toutes tendances.

**M. le président.** L'amendement est retiré.

La commission des finances qui dispose encore d'un temps de parole de 38 minutes m'a fait connaître qu'elle mettait une partie de ce temps à la disposition des groupes qui ont épuisé le leur. *(Très bien! très bien!)* Je l'en remercie.

M. Lemaire a déposé un amendement tendant à réduire de 1.000 francs, à titre indicatif, le crédit du chapitre 5090.

La parole est à M. Lemaire.

**M. Maurice Lemaire.** Mes chers collègues, mon amendement ne constitue pas le prélude au grand débat qui doit avoir lieu au sein de cette Assemblée sur le problème des transports en général et particulièrement de la Société nationale des chemins de fer français.

Mais je tiens à affirmer aujourd'hui que plus on attendra pour aborder ce problème et lui apporter une solution, moins les choses s'arrangeront.

Je déplorerai surtout aujourd'hui que le chiffre de 80 milliards qui figure au titre de la subvention d'équilibre à la Société nationale des chemins de fer français pour l'exercice 1952 paraisse tellement éloigné de la réalité.

Quelles sont, en effet, les données du calcul ? Sont-elles mystérieuses ? Certainement pas. Vous pourrez en juger aisément en considérant le déficit prévu pour l'exercice 1951, qui doit être voisin de 90 milliards.

A partir de ce chiffre, quels sont les éléments prévisibles, soit pour apporter des recettes supplémentaires, soit pour créer des économies, soit en ce qui concerne l'excédent probable des dépenses ?

Pour les dépenses, c'est assez simple. Chacun sait ici que tout augmente. On a parlé hier de l'augmentation des salaires du personnel de la Société nationale des chemins de fer français, pour regretter d'ailleurs qu'elle ne soit pas suffisante. L'augmentation des salaires est de 12 p. 100, celle des retraites de 12 p. 100, celle des allocations familiales de 15 p. 100.

Voyons l'augmentation pour les matières et l'énergie. Elle est de 12 p. 100 pour l'électricité, de 20 p. 100 pour le charbon, de 22 p. 100 pour l'acier, de 15 p. 100 pour le ballast, soit une hausse moyenne d'environ 15 p. 100 qui, appliquée à une dépense de 460 milliards, représente environ 70 milliards d'excédent prévisible pour l'exercice 1952.

Au regard de cet excédent, quelles sont les augmentations de recettes ? 12 milliards provenant de l'augmentation de 5,127 p. 100 des tarifs marchandises intervenue dernièrement.

En ce qui concerne l'augmentation possible du trafic, on pourrait évidemment tabler sur les indications données par M. le président du conseil lui-même, qui voudrait voir l'économie française progresser au cours de l'exercice prochain de manière à arriver à une augmentation de 5 p. 100 du rythme de la production globale, soit, pour une année, 2,5 p. 100 en moyenne seulement.

Mais convient-il d'être tellement optimiste étant donné que, depuis quelques jours, on nous rebat les oreilles avec la politique d'austérité ?

Nous allons terriblement manquer de matières premières. J'ai déjà insisté, il y a quelque temps, sur la pénurie d'acier qui menace gravement l'activité de nos industries. J'ai parlé aussi de la productivité agricole, dont personne ne se préoccupe vraiment. Cette productivité agricole ne va certainement pas croître au cours du prochain exercice. Or, il serait très facile de l'augmenter considérablement.

Donc, n'essayons pas de tabler sur une augmentation du trafic. Il vaut mieux ne pas en faire état. Si cette éventualité se produisait, nous ne pourrions évidemment que nous en féliciter, mais pour le moment il est préférable de ne l'inscrire que pour mémoire.

Alors, les économies ? Le Gouvernement prévoit 15 milliards à ce titre, à la suite de l'adoption qu'il envisage du projet n° 880 qu'il a déposé sur le bureau de l'Assemblée.

Je crois qu'il est possible de faire des économies considérables à la Société nationale des chemins de fer français. Cela a toujours été mon opinion et je la conserve, ce qui ne veut pas dire que je sois absolument d'accord, tant s'en faut, sur les mesures envisagées dans le projet de loi n° 880. Mais je ne chicanerai pas le Gouvernement sur ce point et j'admets ces économies de 15 milliards de francs, parce que je suis convaincu qu'on peut atteindre ce chiffre.

Si nous ajoutons ces 15 milliards de francs d'économies aux 12 milliards de francs de recettes supplémentaires en raison de la hausse des tarifs, nous obtenons 27 milliards de francs. Si nous défalquons ces 27 milliards de francs des 70 milliards de francs d'augmentation de dépenses que j'indiquais tout à l'heure, il reste 43 milliards de francs. Ajoutés aux 90 milliards de francs du déficit au départ, cela nous donne 133 milliards de francs.

On peut dès lors s'étonner qu'on laisse subsister le chiffre de 80 milliards de francs pour la subvention d'équilibre à la Société nationale des chemins de fer français dans le projet de budget. Les faits sont très clairs. Point n'est besoin d'aller chercher la vérité au fonds d'un puits.

Dans ces conditions, je demande au Gouvernement quelle politique il entend suivre. Ou bien il doit nous proposer immédiatement une augmentation de la subvention, ou bien il doit nous dire s'il envisage une augmentation des tarifs qui ne pourrait être que considérable s'il s'agissait de rattraper les quelque 53 milliards de francs qui nous séparent du chiffre de 80 milliards énoncé dans le projet de budget.

Nous devrions savoir comment se produira cette augmentation des tarifs. Je considère, comme plusieurs orateurs, que

certains tarifs sont trop bas — et ceci a été indiqué en toutes lettres dans la proposition de loi que le groupe du rassemblement du peuple français a eu l'honneur de déposer sur le bureau de cette Assemblée il y a quelques semaines — mais au point où nous en sommes une augmentation de tarifs aussi considérable que celle qui devrait intervenir pour combler ce déficit supplémentaire n'irait pas sans une perturbation profonde pour l'économie nationale.

Mes chers collègues, ce qui est plus grave encore, c'est que le moral des cheminots est profondément atteint. Ces hommes qui, depuis plusieurs années, se dépensent sans compter, qui ont fait une reconstruction qui a étonné le monde, ces hommes dont la productivité augmente, ne voient pas leur pouvoir d'achat augmenter, tant s'en faut; ils voient, et cela les affecte encore davantage, le déficit s'accroître dans une proportion plus grande.

Eh bien! il faut que cela change, il faut que l'on mette fin à cette anomalie injuste et que nous sachions tous que le bon moral des cheminots est indispensable au pays. Si ce moral périclite, on ne pourra jamais augmenter dans l'avenir le rendement de ce grand service public qu'est la Société nationale des chemins de fer français. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des travaux publics.

**M. le ministre des travaux publics.** Je ne veux pas répondre longuement à M. Lemaire. Je désire simplement lui dire que le projet qu'il a lui-même déposé pourrra, j'en suis persuadé, être pris en considération. En tout cas, monsieur Lemaire, la compétence que vous avez en la matière a chance d'entraîner l'Assemblée à des votes favorables à ce projet.

L'augmentation automatique de 38 p. 100 des tarifs marchandises et de 54 p. 100 des tarifs voyageurs que vous prévoyez constitue, j'en suis convaincu, un élément de nature à permettre pratiquement d'équilibrer les comptes de la Société nationale des chemins de fer français.

**M. le président.** La parole est à M. Lemaire.

**M. Maurice Lemaire.** Monsieur le ministre, je ne prévois pas d'augmentation. Je dis qu'un problème se pose.

Si vous vouliez ramener la subvention d'équilibre au chiffre indiqué dans le projet de loi, il faudrait, si vous attendiez les ressources compensatrices nécessaires d'une modification des tarifs, leur faire subir une très forte augmentation.

Je crois le mal trop profond actuellement pour qu'on puisse, d'emblée, remonter à l'étiage normal les niveaux que l'on n'aurait pas dû laisser choir aussi bas. C'est une question de politique générale; maintenant, c'est une politique économique valable qu'il faut pratiquer.

La question de la réforme de structure de la Société nationale des chemins de fer français, à laquelle je suis attaché depuis longtemps, monsieur le ministre, devient maintenant secondaire. C'est un problème moral, un problème d'équité, un problème de justice qui se pose; il faut le résoudre au plus tôt.

Des réformes de structure ? Oui. Mais la vérité d'abord.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. le rapporteur.** La commission elle-même avait manifesté les plus expresses réserves en proposant de réduire d'un million de francs, à titre indicatif, le crédit du chapitre en discussion.

J'ai précisé dans mon rapport cet avis de la commission.

En fait, les craintes de M. Lemaire confirment celles qui ont été émises par la commission.

Je pense donc que M. Lemaire, qui s'associe à la réduction indicative opérée par la commission, pourrait retirer son amendement.

**M. le président.** Maintenez-vous votre amendement, monsieur Lemaire ?

**M. Maurice Lemaire.** Oui, monsieur le président, et je demande le scrutin.

**M. Jacques Chastellain.** En quoi l'amendement de M. Lemaire diffère-t-il de celui de la commission ?

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des moyens de communication.

**M. Louis Sibué,** *rapporteur pour avis de la commission des moyens de communication et du tourisme.* Au nom de la commission des moyens de communication, je demande également à M. Lemaire de retirer son amendement.

La commission des moyens de communication, saisie des observations présentées par la commission des finances, en a discuté et elle s'y est associée; elle a exposé des arguments que M. Lemaire lui-même vient d'utiliser.

**M. Maurice Lemaire.** Je maintiens mon amendement et ma demande de scrutin.

**M. Jacques Chastellain.** Je vous demande, monsieur le président, de bien vouloir relire les deux amendements, de façon que nous puissions nous prononcer.

**M. le président.** Je ne suis saisi que d'un amendement, dont M. Lemaire est l'auteur et qui tend à réduire de 1.000 francs, à titre indicatif, le crédit du chapitre 5090.

**M. Lionel de Tinguy.** Il y a pourtant un amendement de la commission des finances ?

**M. le rapporteur.** Il n'y a pas d'amendement de la commission des finances. Mais celle-ci a pratiqué, au chapitre 5090, sur le crédit demandé par le Gouvernement, un abattement d'un million de francs, afin de marquer les plus expresses réserves qu'elle faisait sur l'insuffisance du crédit proposé. C'est le chiffre résultant de cette réduction qui figure dans le rapport en discussion.

**M. Jacques Chastellain.** La réduction opérée par la commission et l'amendement de M. Lemaire ont le même sens.

**M. le ministre des travaux publics.** Nous sommes tous d'accord.

**M. le président.** Le Gouvernement avait demandé l'inscription au chapitre 5090 d'un crédit de 80 milliards de francs; la commission des finances propose l'inscription d'un crédit de 79.999 millions de francs, soit un abattement d'un million de francs, et M. Lemaire demande, par son amendement, une nouvelle réduction de 1.000 francs.

Je mets aux voix l'amendement de M. Lemaire.

Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

| | |
|---|---|
| Nombre des votants | 497 |
| Majorité absolue | 249 |
| Pour l'adoption | 220 |
| Contre | 277 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. Barthélemy a déposé un amendement tendant à réduire de 1.000 francs, à titre indicatif, le crédit du chapitre 5090.

La parole est à M. Barthélemy.

**M. André Barthélemy.** Je désire, par cet amendement, attirer tout particulièrement l'attention de M. le ministre sur les conséquences de la fermeture au trafic des voyageurs, récemment décidée et appliquée, des gares situées entre Lons-le-Saunier et Saint-Amour, sur le tronçon de la ligne de Strasbourg à Lyon.

Cette mesure porte le plus grave préjudice aux populations de la région desservie. Quinze communes sont directement ou indirectement intéressées par la fermeture de ces gares.

L'émotion est si grande à ce propos que les conseils municipaux de ces communes ont unanimement décidé et déjà appliqué une grève administrative qui se poursuivra jusqu'à la réouverture des gares fermées de Baufort, Sainte-Agnès et Cousance.

De plus, les maires de ces quinze communes viennent d'informer le préfet du Jura de la décision prise collectivement par les conseils municipaux de démissionner en bloc le 21 novembre prochain si satisfaction ne leur est pas donnée.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, d'examiner cette situation de toute urgence avec tout l'intérêt qu'elle mérite, afin qu'elle soit réglée, selon le vœu de la population, par la réouverture de gares qui n'ont été fermées que pour servir les intérêts de la grosse société de transports routiers des Monts-Jura.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre des travaux publics.** Le Gouvernement repousse l'amendement.

**M. le rapporteur.** La commission le repousse également.

**M. André Barthélemy.** Je demande le scrutin.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement de M. Barthélemy, repoussé par le Gouvernement et par la commission.

Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

| | |
|---|---|
| Nombre des votants | 390 |
| Majorité absolue | 196 |
| Pour l'adoption | 100 |
| Contre | 290 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Je mets aux voix le chapitre 5090, au chiffre de 79.998.995.000 francs, résultant des amendements que l'Assemblée a adoptés.

(*Le chapitre 5090, mis aux voix avec ce chiffre, est adopté.*)

« Chap. 5100. — Chemins de fer. — Subventions à la régie autonome des transports parisiens, 2.729.999.000 francs. » — (*Adopté.*)

*8e partie. — Dépenses diverses.*

« Chap. 6000. — Frais de justice et réparations civiles, 60.900.000 francs. » — (*Adopté.*)

**M. le président.** « Chap. 6010. — Emploi de fonds provenant de legs ou de donations. — Mémoire.

M. Pierrard a présenté un amendement tendant à réduire de 1.000 francs, à titre indicatif, le crédit de ce chapitre.

La parole est à M. Pierrard.

**M. André Pierrard.** L'amendement que j'ai déposé a pour objet d'attirer de nouveau l'attention du Gouvernement et de l'Assemblée nationale sur la situation très grave du troisième port de France, Dunkerque, et d'obtenir à cette occasion quelques explications de M. le ministre.

Cette situation, tout le monde en parle, et M. le ministre lui-même quand il vient à Dunkerque. La commission des finances en est parfaitement informée.

On en discute, on reconnaît qu'elle est dramatique, mais aucune mesure concrète n'est prise.

Il faut rappeler à l'Assemblée que la grande écluse portuaire de Dunkerque est très souvent consignée du fait de sa mauvaise orientation, les intempéries amenant la fermeture du port, ce qui provoque le chômage parmi les dockers et la paralysie du port, car de nombreux bateaux demeurent en rade pendant des heures et parfois pendant des jours, de sorte que certaines lignes de navigation détournent leurs navires du port de Dunkerque, le plus souvent au profit de ports étrangers.

Le Gouvernement et la commission des finances sont bien d'accord avec les techniciens et avec toute la population de Dunkerque sur les mesures à prendre. Il faut protéger l'écluse Watier et surtout reconstruire une seconde écluse portuaire qui a été démolie pendant la guerre, l'écluse Trystram.

M. le rapporteur nous a dit hier soir qu'un crédit d'un milliard 200 millions de francs était prévu pour ces travaux dans le budget des investissements.

Je demande au Gouvernement, ainsi que je l'ai fait déjà par une proposition de loi déposée avec demande de discussion d'urgence, de permettre immédiatement une avance du Trésor, qui permettrait le lancement des adjudications et le commencement immédiat des travaux.

D'un jour à l'autre, M. le ministre le sait, le plus grave accident peut survenir. Si la seconde porte de l'écluse Watier subissait de nouvelles avaries, le port de Dunkerque pourrait, à marée basse, se vider; les bateaux qui seraient dans le port pourraient se coucher, certains quais risqueraient de s'effondrer.

La population comprend le danger. Un large comité de défense des intérêts du port de Dunkerque s'est constitué à l'initiative des dockers, c'est-à-dire de la classe ouvrière, mais il rassemble déjà les éléments des classes moyennes qui sont soutenus par l'union maritime et commerciale, c'est-à-dire les patrons du port de Dunkerque, et par la chambre syndicale des patrons de la métallurgie. Toute la population de Dunkerque est derrière ce comité qui réclame le commencement immédiat des travaux.

Pour ouvrir immédiatement un chantier de travail, il faut, bien entendu, que soit consentie une avance du Trésor sur les crédits que M. le ministre nous promet de faire inscrire dans le budget des investissements.

Lorsque M. le ministre est venu à Dunkerque, il a fait des promesses, déclaré qu'on ne devait pas s'inquiéter et que lui et son ami M. Paul Reynaud formaient un solide attelage. Curieuse, mais simple formule. (*Sourires à l'extrême gauche.*)

Depuis, l'écluse Watier continue à être consignée presque chaque jour et la presse d'hier nous apprend que de nombreux bateaux demeurent en rade, tandis que d'autres se dirigent vers les ports étrangers.

Malgré les belles paroles, les travaux de reconstruction de l'écluse Trystram ne commencent pas.

A l'occasion de cet amendement dont le libellé, je le reconnais, est assez peu orthodoxe, et que je m'empresserai de retirer si M. le ministre veut bien me répondre, je lui pose la question suivante, que formule la population de Dunkerque: ne pouvez-vous pas, sur les crédits dont vous prévoyez l'inscription au budget d'investissements, obtenir de votre collègue des finances une avance du Trésor ?

Vous obtenez bien de telles avances pour d'autres projets. Vous en avez notamment obtenu pour financer la loi Barangé-Barrachin. (*Exclamations au centre et à droite.*)

C'est vrai! Et vous venez encore de dégager une avance du Trésor de 17 milliards de francs pour la guerre d'Indochine.

Dans le cas présent, il s'agit d'un milliard 200 millions de francs, qui décideront de la vie ou de la mort — cela peut arriver — du troisième port de France.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des travaux publics.

**M. le ministre des travaux publics.** Il serait dommage de retirer cet amendement qui prévoit une réduction de 1.000 francs sur un chapitre portant la mention « Mémoire »! (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

**M. André Pierrard.** Répondez plutôt à ma question, monsieur le ministre.

**M. le ministre des travaux publics.** Je réponds simplement que le Gouvernement se préoccupe de la construction de l'écluse Trystram et d'une porte supplémentaire à l'écluse Watier, sans qu'il soit besoin que vous l'aiguillonniez, monsieur Pierrard.

**M. André Pierrard.** Vous ne voulez pas consentir une avance du Trésor!

**M. le ministre des travaux publics.** Il ne m'appartient pas d'accorder une avance du Trésor. Une telle décision dépend de M. le ministre des finances et des affaires économiques, qui doit d'ailleurs obtenir l'autorisation du Parlement, les avances de trésorerie faisant l'objet de la loi sur les comptes spéciaux du Trésor.

**M. André Pierrard.** Vous renvoyez les travaux à Pâques ou à la Trinité! Voilà comment vous réglez le sort du port de Dunkerque.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Louis Sibué,** *rapporteur pour avis.* Je dois rappeler que la commission des moyens de communication et du tourisme a pris position hier soir sur le problème qui est à nouveau signalé par M. Pierrard et qu'ainsi je crains bien qu'en fait de porte d'écluse ce ne soit une porte ouverte qu'il enfonce.

Etant donné les multiples propositions de résolution déposées sur ce problème et dont la commission est saisie, je renouvelle toutefois l'insistance déjà manifestée par celle-ci pour obtenir que le Gouvernement, par un moyen de son choix, procède à une adjudication rapide des travaux.

Les études que j'ai eu sous les yeux, concernant la situation actuelle du port de Dunkerque, démontrent qu'il y a là un problème de la plus grande importance et que des conséquences redoutables seraient à envisager si le Gouvernement — en la personne du ministre des travaux publics ou du ministre des finances — ne prenait rapidement les mesures qui s'imposent.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur de la commission des finances.

**M. Pierre Gabelle,** *rapporteur.* Mon rapport n° 1367 fait état d'une discussion qui s'est instituée à la commission des finances à propos des difficultés que connaît le port de Dunkerque. Je les ai rappelées hier, et je pense que tout le monde est bien d'accord.

J'ai demandé, hier soir, que les travaux soient entrepris dès le début de l'année 1952. M. le ministre a confirmé son même souci et a pris l'initiative de faire inscrire au budget d'investissements les crédits dont il a été fait état précédemment.

Quoi qu'il en soit, je fais remarquer que le chapitre sur lequel nous discutons porte la mention « Mémoire » et je crois que M. Pierrard, ayant reçu des assurances, doit pouvoir retirer son amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Pierrard.

**M. André Pierrard.** Je n'ai reçu aucune assurance. J'enregistre seulement le fait que M. le ministre se borne à promettre, une fois de plus, que des crédits seront inscrits dans le budget d'investissements. Le cahier budgétaire ne nous étant pas encore communiqué, il n'est donc bien question que de promesses.

Il est un moyen d'agir; c'est de consentir une avance du Trésor. M. le ministre se refuse à envisager ce moyen. J'enregistre son refus, toute la population de Dunkerque l'enregistrera et, devant le bon attelage qu'il forme avec M. Paul Reynaud, elle pensera qu'elle ne saurait faire nulle confiance à des chevaux de retour. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je retire mon amendement.

**M. le président.** L'amendement est retiré.

Je mets aux voix le libellé du chapitre 6010.

(*Le libellé du chapitre 6010, mis aux voix, est adopté.*)

« Chap. 6020. — Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance. » — (Mémoire.)

« Chap. 6030. — Dépenses des exercices clos. » — (Mémoire.)

**M. le président.** Nous revenons au chapitre 1140 qui a été réservé hier soir.

J'en donne lecture avec le nouveau chiffre proposé par la commission:

« Chap. 1140. — Direction générale du tourisme. — Rémunérations principales et indemnités, 22.311.000 francs. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. le rapporteur.** Mesdames, messieurs, la commission a examiné tout à l'heure la lettre rectificative déposée par le Gouvernement concernant le chapitre 1140.

C'est un décret de mars 1948 qui a transformé le commissariat général au tourisme en une direction générale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

L'application de cette décision avait été jusqu'à présent réservée, mais l'Assemblée nationale, dans sa séance du 19 décembre 1950, a marqué son intention de donner aux services du tourisme leur structure définitive, sous la forme d'une direction générale.

La commission accepte la lettre rectificative proposée par le Gouvernement, sous réserve de la suppression des deux postes d'inspecteur général dont elle comporte la création. Ainsi, le crédit de ce chapitre 1140 se trouve ramené à 22.311.000 francs.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des travaux publics.

**M. le ministre des travaux publics.** Je remercie M. le rapporteur de la commission des finances de bien vouloir accepter, dans son ensemble, la lettre rectificative.

Cependant, étant donné l'importance que présente le tourisme, le grand rôle qu'il joue dans l'économie française, je demande à l'Assemblée d'accepter au moins le maintien d'un des postes d'inspecteur général.

Il serait regrettable, en effet, étant donné ce caractère des services en cause, dont l'activité englobe non seulement l'équipement des stations touristiques, des villes d'eaux, mais également l'organisation de toute l'industrie hôtelière, que le ministre n'ait pas à sa disposition un haut fonctionnaire pouvant se rendre sur place quand surgit une difficulté.

Compte tenu de l'effort de compression qui a été consenti et de l'économie qui va résulter de l'application du décret, j'insiste auprès de l'Assemblée pour qu'elle maintienne au moins ce poste d'inspecteur général, sur les deux qui avaient été prévus.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. le rapporteur.** La commission a examiné les nouveaux effectifs et les a comparés aux anciens. Elle a constaté que dans les postes de direction et de représentation figuraient en augmentation ces deux inspecteurs généraux et également deux chargés de mission supplémentaires.

Elle a donc cru devoir prendre la décision dont j'ai fait état et ne peut que maintenir son point de vue.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des travaux publics.

**M. le ministre des travaux publics.** Je demande le rétablissement du crédit à 23.418.000 francs, comportant le maintien d'un poste d'inspecteur général.

Je signale, d'autre part, que dans la réforme que nous proposons une économie de près de 20 p. 100 des effectifs est prévue.

**M. le président.** Le Gouvernement demande la reprise partielle de la dotation qu'il avait prévue pour le chapitre 1140, soit 23.418.000 francs.

Je consulte l'Assemblée sur cette proposition.

(*L'Assemblée, consultée, adopte cette proposition.*)

**M. le président.** Je mets aux voix le chapitre 1140, au nouveau chiffre de 23.418.000 francs, résultant du vote que l'Assemblée vient d'émettre.

(*Le chapitre 1140, mis aux voix avec ce chiffre, est adopté.*)

**M. le président.** J'appelle maintenant l'article 1er avec le chiffre résultant du vote de l'état A annexé:

« Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils de l'exercice 1952 (I. — Travaux publics, transports et tourisme) des crédits s'élevant à la somme totale de 157.113.680.000 francs et répartis par service et par chapitre, conformément à l'état A annexé à la présente loi. »

Je mets aux voix l'article 1er.

(*L'article 1er, mis aux voix, est adopté.*)

[*Article 2.*]

**M. le président.** L'article 2 est réservé jusqu'au vote de l'état B annexé.

Je donne lecture de l'état B:

**Etat B annexé.**

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES PAR ANTICIPATION SUR LES CRÉDITS DE 1953

« Chap. 3130. — Routes et ponts. — Entretien et réparations ordinaires, 3.900 millions de francs.

Je mets aux voix le chapitre 3130 au chiffre de 3.900 millions de francs.

(*Le chapitre 3130, mis aux voix, est adopté.*)

« Chap. 3140. — Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations ordinaires, 780 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 3150. — Ports maritimes. — Entretien et réparations ordinaires, 560 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Chap. 3160. — Etablissements de signalisation maritime. — Fonctionnement et réparations ordinaires, 178 millions de francs. » — (*Adopté.*)

**M. le président.** J'appelle maintenant l'article 2, avec le chiffre résultant du vote de l'état B annexé:

« Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est autorisé à engager, en 1952, par anticipation sur les crédits qui lui seront alloués pour l'exercice 1953, des dépenses se montant à la somme totale de 5.418 millions de francs et répartis par service et par chapitre, conformément à l'état B annexé à la présente loi. »

Je mets aux voix l'article 2.

(*L'article 2, mis aux voix, est adopté.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lemaire, pour expliquer son vote sur l'ensemble du projet de loi.

**M. Maurice Lemaire.** Le groupe du rassemblement du peuple français votera contre le projet de loi.

La signification de ce vote est claire: les chiffres inscrits au titre du chapitre 5090 ne reflètent pas suffisamment la réalité des faits et nous n'avons pas obtenu d'indication sur la politique qu'entend suivre le Gouvernement dans ce domaine.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

**M. le ministre des travaux publics.** Je demande le scrutin.

**M. le président.** Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

| | |
|---|---|
| Nombre des votants | 616 |
| Majorité absolue | 309 |
| Pour l'adoption | 396 |
| Contre | 220 |

L'Assemblée nationale a adopté.

— 6 —

## DEPENCES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1952

### INDUSTRIE ET ENERGIE

**Discussion d'un projet de loi.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi et de la lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Industrie et énergie) (nos 988, 1324, 1514, 1541).

**M. Antoine Pinay,** *ministre des travaux publics.* Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des travaux publics.

**M. le ministre des travaux publics.** M. Louvel est actuellement retenu par des négociations avec les mineurs. Comme le budget de son ministère ne devait venir en discussion que mardi prochain, je demande à l'Assemblée de bien vouloir, conformément à la décision quelle avait ainsi prise, ajourner à cette date la discussion de ce projet de loi.

Au cas où elle n'adopterait pas cette proposition, j'accepterais de remplacer M. Louvel.

**M. Charles Barangé,** *rapporteur général.* Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. le rapporteur général.** M. le ministre des travaux publics qui, hier, dans la soirée, a déjà fait un très gros effort pour soutenir la discussion du budget de son département, puisqu'il était arrivé à Paris dans l'après-midi venant des Etats-Unis, consent bien volontiers, durant l'heure qui reste ce matin, à représenter le Gouvernement dans la discussion du budget du ministère de l'industrie et de l'énergie.

Je l'en remercie et je demande instamment à l'Assemblée nationale de bien vouloir entamer tout de suite la discussion de ce budget.

Si, au cours de la discussion des chapitres, apparaissait la nécessité d'entendre M. le ministre de l'industrie et de l'énergie, nous pourrions réserver les textes en cause jusqu'à mardi matin.

Une fois encore, je supplie l'Assemblée de bien vouloir commencer immédiatement la discussion du budget de l'industrie et de l'énergie.

**M. Jean Goudoux.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Goudoux.

**M. Jean Goudoux.** Il m'apparaît qu'il n'est guère possible de discuter le budget du ministère de l'industrie et de l'énergie en l'absence du ministre chargé de ce département.

M. le ministre des travaux publics, certes, propose de soutenir la discussion; mais certains problèmes seront à examiner qui nécessitent la présence de M. le ministre de l'industrie et de l'énergie.

En conséquence, nous demandons le report de la discussion à mardi. (*Protestations sur divers bancs au centre et à droite.*)

**M. le président.** Le Gouvernement, d'une part, M. Goudoux, d'autre part, proposent de renvoyer à mardi prochain la discussion du budget de l'industrie et de l'énergie.

Je consulte l'Assemblée sur cette proposition qui, comportant la date la plus éloignée, a la priorité.

(*L'Assemblée, consultée, n'adopte pas cette proposition.*)

**M. le président.** En conséquence, nous abordons la discussion du budget de l'industrie et de l'énergie .

Voici l'organisation de la discussion de ce budget:

Commissions, 40 minutes;

Gouvernement, 30 minutes;

Groupe du rassemblement du peuple français, 15 minutes;

Groupe socialiste, 12 minutes;

Groupe communiste, 11 minutes;

Groupe du groupement républicain populaire, 9 minutes;

Groupe républicain radical et radical-socialiste, 8 minutes;

Autres groupes, chacun, 5 minutes;

Durée des scrutins, 30 minutes.

La parole est à M. Jules-Julien, rapporteur de la commission des finances.

**M. Jules-Julien,** *rapporteur.* Mesdames, messieurs, l'examen du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services de l'industrie et de l'énergie suscite deux remarques immédiates.

En effet, le décret du 11 août 1951, portant nomination des membres du Gouvernement, a groupé sous la tutelle de M. Pflimlin des services dont certains dépendaient jusqu'à cette date du ministre de l'industrie et du commerce.

C'est ainsi qu'ont été détachés du ministère de l'industrie et du commerce, pour être rattachés au ministère du commerce et des relations économiques extérieures, la direction du commerce intérieur, le service de l'artisanat et le 3e bureau du service de la propriété industrielle, registre central du commerce, registre central des métiers, dépôt des actes de sociétés.

Le texte du décret du 11 août 1951 prévoit que des décrets fixeront le nombre et la nature des emplois qui seront transférés au ministère du commerce et des relations économiques extérieures pour en compléter l'organisation.

Le projet de loi, qui sera soumis à l'Assemblée, précise d'ailleurs que le regroupement des dotations afférentes au ministère du commerce et des relations économiques extérieures, qui se trouvent actuellement disséminées dans plusieurs budgets, sera opéré par voie de lettre rectificative. Celle-ci affectera donc les propositions budgétaires présentées au titre du budget de l'industrie et de l'énergie.

Voilà la première observation.

Il en est une deuxième, qui se rapporte à la procédure de présentation budgétaire des charges économiques que le Gouvernement propose de prévoir pour 1952. En 1951, le budget de l'industrie et du commerce comportait une subvention de 724.998.000 francs pour assurer l'équilibre de la caisse de compensation des combustibles minéraux solides. Le projet de budget qui nous est soumis pour l'exercice 1952 ne prévoit aucun crédit de la sorte, mais il est précisé que les subventions pour charges économiques seront soumises au Parlement dans le projet de loi relatif aux dépenses communes du budget des finances.

Il en résulte que, pour comparer utilement les crédits ouverts en 1951 et les crédits demandés pour 1952, il convient d'éliminer des calculs les crédits de subvention au charbon. Ainsi, alors que les crédits ouverts par la loi du 20 mars 1951, relative aux développements des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services de l'industrie et du commerce pour l'exercice 1951, s'élevaient, une fois diminués du montant des économies réalisées par la loi du 23 mai 1951, à 3.410.083.000 francs, il faut ramener cette somme à 2.685.085.000 francs, soit, en moins, 724.998.000 francs.

Par rapport à ce chiffre de base, le montant des crédits demandés pour l'exercice 1952 atteint 3.103.353.000 francs, soit une augmentation, sur 1951, de 418.268.000 francs. Celle-ci s'analyse comme suit: 253.461.000 francs résultant de l'application de mesures dont le principe se trouve d'ores et déjà acquis; 164.807.000 francs correspondant à des mesures nouvelles.

Que sont ces mesures nouvelles?

Il s'agit d'une série d'ajustements qui apparaissent pratiquement inévitables, même s'ils ne correspondent à aucun impératif. Il en est ainsi, notamment, en ce qui concerne les augmentations demandées pour hausses de prix — pour un montant de 40.911.000 francs — et l'ajustement des crédits de personnel pour tenir compte, d'une part, de la diminution du nombre des emplois vacants et de l'insuffisance des dotations qui sont calculées sur la base du traitement moyen, pour un total de 31.523.000 francs.

Les conséquences de l'augmentation des loyers, enfin, s'ajoutent à ces mesures nouvelles et se traduisent par un relèvement de 10.538.000 francs.

Il n'est donc pas exagéré de dire que, dans une très large mesure, les propositions budgétaires qui sont soumises au Parlement au titre de l'exercice 1952 ne traduisent pas une volonté d'expansion, mais révèlent plutôt le souci d'assurer la simple reconduction des dotations précédemment accordées.

Cette constatation a dicté l'attitude de votre commission des finances à l'égard des demandes de crédits qui lui étaient soumises. Elle les a adoptées sans autre modification que celles résultant de décisions de portée générale valables pour l'ensemble des projets de budget, mais elle a toutefois chargé son rapporteur d'attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité de trouver une solution à des problèmes qui, depuis de longues années, altèrent le fonctionnement du ministère de l'industrie et de l'énergie.

La cour des comptes a formulé des observations, notamment en ce qui concerne l'administration centrale.

Il s'agit du poste de directeur de la coordination industrielle qui a été supprimé par décret du 27 décembre 1948. Son directeur a été nommé inspecteur général de l'industrie et du commerce et a continué à assumer ses fonctions antérieures;

La cour des comptes précise:

« Le service a été supprimé par décret du 4 octobre 1950, décret pris en application de l'article 31 de la loi du 31 janvier 1950 sur les mesures d'économies;

« Un nombre de postes équivalent à celui dont se composait l'effectif du service a bien été supprimé, mais dans d'autres directions;

« Le personnel du service qui a pris, par décision ministérielle du 31 octobre 1950, le titre d'affaires extérieures et fonctionne dans le cadre de l'inspection générale, se compose de 78 agents dont 5 contractuels hors barème, 4 en juillet dernier, un cinquième nommé en août 1951;

« Le contrôleur des dépenses engagées a protesté, à plusieurs reprises, contre l'existence de ce service. »

Je me permets de dire que, personnellement, je ne suis pas d'accord sur les conclusions de la cour des comptes. C'est peut-être, de ma part, beaucoup de prétention, mais je considère que cet important ministère ne peut assurer son fonctionnement et la bonne marche des services s'il n'est pas doté d'un organisme central, alors surtout qu'il a supprimé celui de la coordination industrielle dont les attributions et la majeure partie du personnel ont été transférés à l'inspection générale, comme il vient d'être critiqué.

Il ne suffit pas, en effet, de transférer un certain nombre d'attributions du ministère de l'industrie et de l'énergie à de nouveaux ministères comme celui du commerce et des relations économiques extérieures, il faut encore que cet organe important qui s'appelle le ministère de l'industrie et de l'énergie et qui rayonne sur toute la production et toute l'industrie françaises puisse assurer dans un organisme central le contrôle et la direction de tous les services auxquels il doit pourvoir. C'est pourquoi je ne trouve, en aucune manière, critiquable la position qui a été adoptée par le ministère de l'industrie et de l'énergie.

D'autres difficultés administratives proviennent, en outre, de la dispersion des services du ministère de l'industrie et de l'énergie entre un nombre beaucoup trop considérable de locaux. Le projet du Gouvernement nous donne la liste de ces locaux. Ils sont au nombre de 23 pour la seule administration centrale.

Cet état de choses interdit évidemment une organisation normale de l'administration centrale du ministère. Chaque chef de service est isolé dans le local qui lui est affecté et il a peut-être tendance à perdre la notion de l'effort collectif et de l'unité d'action qui s'imposent à un département ministériel.

Sans doute, lorsque le ministère de la production industrielle a été créé s'est-il vu confier des tâches dont beaucoup n'étaient que provisoires. Il faut reconnaître que, au fur et à mesure de l'évolution économique, on a procédé à des regroupements, mais la situation actuelle oblige le ministère de l'industrie et de l'énergie à une intervention plus agissante dans certains domaines, tels que ceux de la répartition du charbon et d'autres matières premières, de la construction mécanique et de la sidérurgie.

C'est ainsi, je le dis sous une forme incidente, que la commission des finances a dû, ce matin, accepter une lettre rectificative au projet de loi n° 988.

En raison des attributions nouvelles qui doivent être conférées au ministère de l'industrie pour assurer le contrôle de la répartition des matières premières et des produits industriels rares, il est indispensable de créer dans ce ministère un certain nombre d'emplois.

Ce matin, la commission des finances, régulièrement saisie par M. le ministre de l'industrie et de l'énergie, a décidé de vous proposer d'adopter la demande formulée par ce dernier et qui se réfère à un crédit supplémentaire de 613.936.000 francs.

Ce crédit est destiné à permettre le recrutement de sept sténodactylographes titulaires, de seize agents contractuels hors et première catégorie et de onze agents contractuels de deuxième catégorie.

L'évolution de la situation internationale dans le domaine des matières premières, en particulier des métaux non ferreux, rend nécessaire l'organisation d'un contrôle de la répartition et de l'utilisation d'un certain nombre de ces matières.

Les personnels nécessaires pour assurer cette tâche ne peuvent pas être dégagés sur les effectifs actuels du ministère de l'industrie et de l'énergie.

Pour obéir aux directives qui lui ont été imposées, ce ministère a subi des réductions importantes en 1950 et en 1951. Une question se pose. Nous estimons que c'est dans le sens affirmatif qu'il faut aujourd'hui la trancher.

C'est ainsi, mesdames, messieurs, que votre commission vous propose de vouloir bien adopter le projet de loi qui vous est proposé. (*Très bien! très bien!*).

**M. Jean Goudoux.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Goudoux.

**M. Jean Goudoux.** Monsieur le président, il n'est guère possible de continuer cette discussion budgétaire.

M. le rapporteur vient de dire, à juste titre, que le budget en discussion est très important. Or, je tiens à faire observer que la commission de la production industrielle, qui est compétente et saisie pour avis, n'est pas représentée: ni le rapporteur pour avis ni le président de cette commission ne sont présents en séance.

Je demande donc que ce débat soit reporté à mardi prochain, car il est impossible de discuter sérieusement aujourd'hui. On ne peut pas examiner des budgets à la sauvette. Ce n'est pas sérieux.

**M. le président.** Monsieur Goudoux, l'Assemblée a déjà, malgré une intervention précédente de votre part ayant le même objet, pris une décision à cet égard.

**M. le rapporteur.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M le rapporteur.

**M. le rapporteur.** Je me permets de faire remarquer à M. Goudoux que la commission de la production industrielle a formulé son avis et qu'elle n'a apporté au projet aucune modification.

D'autre part, le rapport de M. Bichet a été régulièrement distribué.

**M. le président.** Comme je viens de le rappeler, l'Assemblée a décidé d'engager la discussion de ce budget.

Le débat doit donc se poursuivre.

Conformément à la décision prise, le 6 novembre, par l'Assemblée de supprimer la discussion générale des budgets de fonctionnement, je consulte immédiatement l'Assemblée sur le passage à la discussion de l'article unique.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de l'article unique.*)

**M. le président.** L'article unique est réservé jusqu'au vote de l'état annexé.

Je donne lecture de l'état annexé:

*4e partie. — Personnel.*

« Chap. 1000. — Administration centrale. — Rémunérations principales, 613.936.000 francs. »

M. Védrines a déposé un amendement tendant à réduire de 1.000 francs, à titre indicatif, le crédit de ce chapitre.

La parole est à M. Maton pour soutenir cet amendement.

**M. Albert Maton.** Mon collègue Védrines, absent, m'a demandé de défendre son amendement.

Je désire attirer l'attention de l'Assemblée nationale sur la gravité de la situation de notre approvisionnement en charbon et la nécessité de prendre d'urgence des mesures pour y faire face.

Les journaux nous apprennent que le charbon sera prochainement rationné.

Voilà donc l'aboutissement de la destruction systématique de l'industrie minière française à laquelle procède le Gouvernement, sous la responsabilité particulière de M. le ministre de l'industrie et de l'énergie.

A ce jour, 71 mines françaises ont été fermées et 80.000 mineurs licenciés. Les objectifs du plan de modernisation et d'équipement ont été considérablement réduits. On a remplacé le charbon français par de coûteuses importations de charbons étrangers.

En quatre ans, de 1946 à 1950, 85 milliards de francs ont été consacrés au financement de ces importations, dont 31 milliards de francs pour l'année 1951.

Actuellement, le prix du charbon importé correspond presque au double du prix de revient moyen du charbon français. Naturellement, ces importations sont payées en dollars, devises dont — les ayant gaspillées — nous manquons aujourd'hui.

Les maîtres américains, qui tiennent les cordons de la bourse, nous font « tirer la langue ».

C'est pourquoi, vous envisagez de rationner le charbon, par le retour au système des tickets ou par l'argent, car son prix, de plus en plus élevé, le met hors de portée des revenus modestes.

Cet hiver, des enfants, des vieux, des malades seront condamnés à grelotter de froid. L'intérêt du pays exige une autre politique et la fin de cette dépendance honteuse qui nous ruine.

Pour le charbon, deux solutions s'imposent:

Premièrement, décider d'urgence la réouverture des mines françaises qui ont été fermées.

Deuxièmement, élargir nos rapports commerciaux avec les pays de l'Est qui peuvent nous fournir du charbon, sans dollars, en échange des produits manufacturés de nos usines, ce qui nous assurerait, en outre, du travail pour des années.

En votant mon amendement, l'Assemblée signifiera au Gouvernement qu'elle veut obtenir les changements nécessaires dans ce sens. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je demande un scrutin.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur l'amendement ?

**M. le rapporteur.** La commission repousse l'amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Antoine Pinay,** *ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, suppléant M. Jean-Marie Louvel, ministre de l'industrie et de l'énergie.* Le Gouvernement repousse également l'amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement de M. Védrines, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

| | |
|---|---|
| Nombre des votants | 395 |
| Majorité absolue | 198 |
| Pour l'adoption | 100 |
| Contre | 295 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. Maton a présenté un amendement tendant à réduire de 1.000 francs, à titre indicatif, le crédit du chapitre 1.000.

La parole est à M. Maton.

**M. Albert Maton.** Monsieur le président, j'ai déposé cet amendement pour pouvoir poser trois questions à M. le ministre de l'industrie et de l'énergie.

Elles concernent le problème si important des approvisionnements en matières premières des industries de transformation, qui intéresse des dizaines de milliers de familles.

Je ne peux soutenir mon amendement — et je m'en excuse — en l'absence du ministre intéressé, car je désire obtenir une réponse satisfaisante.

Je demande, par conséquent, que l'examen de cet amendement soit reporté à mardi prochain.

**M. le président.** En l'absence du ministre intéressé, M. Albert Maton demande que l'examen de son amendement soit renvoyé à mardi prochain.

Si l'Assemblée accueillait cette demande, il y aurait lieu de réserver le chapitre 1000.

**M. Paul Couston,** *président de la commission de la production industrielle, saisie pour avis.* Monsieur Maton, le Gouvernement est représenté. Posez donc vos questions au représentant du Gouvernement.

**M. Albert Maton.** Je veux bien défendre mon amendement aujourd'hui, mais je me réserve le droit de reposer mardi prochain ces questions à M. le ministre de l'industrie et de l'énergie, si je n'obtiens pas aujourd'hui de réponse satisfaisante.

Mesdames, messieurs, vous n'ignorez pas les difficultés d'approvisionnement en combustibles et matières premières, tôles, profilés, aciers spéciaux, métaux non ferreux, qui paralysent aujourd'hui de nombreuses industries de transformation.

C'est le cas, notamment, des usines Peugeot, à Sochaux, où on manque de combustibles, de tôles, d'aciers fins et de métaux non ferreux, à la Rochelle, où la construction des wagons est ralentie faute de tôles.

De même, aux Chaudronneries des Pyrénées, à Tarbes, par suite du manque de tôles, un important chômage partiel sévit. Dans les coutelleries, à Thiers, la limitation du pourcentage du nickel entrant dans la fabrication entrave sérieusement la production. Les chantiers de constructions navales, Ateliers et chantiers de France, à Dunkerque; Chantiers de Caen, sont contraints de retarder l'exécution de leurs commandes.

Dans le département du Nord, d'importants établissements comme la C. I. M. A., à Croix, les Ateliers du Nord de la France, à Blanc-Misseron, et d'autres du Valenciennois et de la vallée de la Sambre, qui occupent des dizaines de milliers d'ouvriers, ont épuisé leurs stocks de tôles et profilés et ils ne sont pas approvisionnés.

Le département du Nord, qui souffre déjà d'une crise dans le textile, est à la veille de connaître un chômage terrible.

Je ne fais état ici que des situations qui ont été portées à ma connaissance par les comités d'entreprises. Il en existe certainement beaucoup d'autres.

Ces difficultés d'approvisionnement ont d'ailleurs provoqué des licenciements importants et d'autres, plus massifs, pourront se produire, ainsi que du chômage partiel.

Il s'ensuit pour les travailleurs, qui ne touchent aucune indemnité compensatrice, un manque à gagner qui, ajouté aux hausses massives du coût de la vie, plonge leurs familles dans une misère profonde.

Par ailleurs, c'est toute l'activité économique de régions importantes qui souffre, car, en ces lieux, la main-d'œuvre ouvrière constitue l'unique richesse qui fait vivre de nombreux commerçants, artisans ou paysans.

Cependant, ces entreprises ont du travail assuré. Les carnets de commandes sont garnis pour plusieurs mois.

Cette situation a pris naissance déjà depuis un temps assez long, depuis le début de l'année, et les services de M. le ministre ont été alertés à plusieurs reprises par les intéressés eux-mêmes. Mes collègues et moi-même, nous avons également attiré maintes fois son attention sur cet état de choses.

Comment se fait-il donc que M. le ministre de l'industrie et de l'énergie — et ce sera ma première question — n'ait pris apparemment aucune mesure heureuse, puisque les choses sont allées en empirant chaque jour davantage ?

Ma deuxième question est la suivante: comment expliquer les difficultés d'approvisionnement rencontrées par ces établissements, puisque la production sidérurgique n'a cessé de s'élever ?

Comment comprendre que, durant ce temps, des tôles, des profilés et d'autres produits soient exportés massivement, aillent vers d'autres destinations que nos propres usines ?

Nous pensons que cette situation et la carence de M. le ministre ont pour origine la mise en œuvre des programmes d'armement qui s'exécutent dans les pays signataires du pacte de l'Atlantique et la mobilisation des matières stratégiques.

Il sera très difficile, je crois, à M. le ministre de l'industrie et de l'énergie de me démentir sur ce point.

Je conclurai en posant ma dernière question: pouvez-vous nous donner l'assurance que des remèdes seront apportés à cette situation et que les entreprises menacées de chômage recevront incessamment les approvisionnements nécessaires au maintien de leur activité ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission de la production industrielle, saisie pour avis.

**M. le président de la commission de la production industrielle.** Ce n'est pas sur le fond du problème que vient de poser M. Maton par son amendement que je vais répondre — je n'ai pas qualité pour le faire, puisque c'est à M. le ministre même qu'il s'adressait — mais c'est pour moi l'occasion de soutenir le rapport que devait présenter M. Bichet. Il l'aurait fait avec la compétence et l'autorité que nous avons souvent appréciées.

Nous avons essentiellement à étudier aujourd'hui le budget de fonctionnement.

Je veux exprimer ici l'avis de la commission de la production industrielle qui, hier, a examiné ce budget. Elle a émis un avis favorable sur le projet de budget, ce qui ne signifie pas que, sur des points particuliers, quelque désaccord ne puisse se manifester.

Mais, par-dessus tout, si la commission a donné un avis favorable au projet de budget de l'industrie et de l'énergie, avis présenté par M. Bichet, nous pensons que l'essentiel des problèmes sera traité lorsque viendra devant cette Assemblée le budget des investissements. C'est à ce moment-là, en effet, que nous examinerons, du point de vue de l'industrie et de l'énergie, tout ce qu'on a à attendre des grandes activités nationales. C'est à ce moment-là que l'on confrontera les différents points de vue touchant à l'équipement militaire, si nécessaire, de ce pays et, bien entendu, à son équipement civil dont nous ne saurions à aucun moment sous-estimer l'importance.

Pour le moment, nous devons nous limiter, autant que faire se peut, quelles que soient l'importance et la qualité des amendements présentés, à l'examen du budget de fonctionnement.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des travaux publics.

**M. le ministre des travaux publics.** Je réponds à M. Maton que les difficultés d'approvisionnement qu'il a signalées n'ont échappé ni à M. le ministre de l'industrie et de l'énergie, ni au Gouvernement.

Des dispositions ont été prises depuis plusieurs mois pour réduire les exportations, afin d'assurer un approvisionnement plus substantiel des industries auxquelles M. Maton a fait allusion.

Par ailleurs, dans la lettre rectificative, des crédits sont demandés pour créer quelques emplois de fonctionnaires qui seraient chargés d'assurer le contrôle de la répartition des matières premières et des produits industriels rares, en vue d'éviter que certaines industries soient trop largement approvisionnées alors que d'autres ne le seraient pas suffisamment et seraient menacées de chômage.

Dans ces conditions, je demande à M. Maton de retirer son amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Maton.

**M. Albert Maton.** Je désire répondre, d'une part à M. le président de la commission de la production industrielle, d'autre part à M. le ministre des travaux publics.

C'est devenu une habitude, dans cette Assemblée, que d'éliminer les graves questions qui intéressent le pays et qui engagent la responsabilité des parlementaires, en reportant de « Charybde en Scylla » leur discussion sur le fond.

On nous dit maintenant que le problème que je viens d'évoquer doit être traité à l'occasion de la discussion du budget des investissements. Sans doute, au moment de la discussion de ce budget, nous dira-t-on qu'il s'agit d'autre chose et que c'est le budget de fonctionnement qui est en cause.

Je crois que le problème est trop important pour qu'il ne soit pas examiné ici à l'occasion de la discussion du budget de l'industrie et de l'énergie.

M. le ministre ne m'a répondu qu'en partie. Il nous a donné des assurances, mais nous savons aussi, dans cette Assemblée, qu'à plusieurs reprises des assurances ont été fournies aux parlementaires et qu'en définitive, dans les faits, rien ne change.

Pour souligner la gravité du problème que j'ai posé, je maintiens mon amendement, afin que l'Assemblée nationale puisse se prononcer et exprimer ainsi sa volonté d'y voir apporter une solution rapide, et non pas seulement des promesses.

Je demande le scrutin sur mon amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. le rapporteur.** La commission repousse l'amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre des travaux publics.** Le Gouvernement le repousse également.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement de M. Maton, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

| | |
|---|---|
| Nombre des votants | 495 |
| Majorité absolue | 248 |
| Pour l'adoption | 100 |
| Contre | 395 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. Goudoux a déposé un amendement qui tend à réduire de 1.000 francs, à titre indicatif, le crédit du chapitre 1000.

La parole est à M. Goudoux.

**M. Jean Goudoux.** Le Gouvernement a jugé nécessaire de déposer une lettre rectificative demandant un crédit supplémentaire pour permettre le recrutement de personnel.

Pourquoi ? Pour créer un service nouveau qui serait chargé d'assurer le contrôle de la répartition des matières premières et des produits industriels rares.

Qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire que vous reconstituez les comités d'organisation de Pétain. Vous amorcez une nouvelle C. A. R. C. O. semblable à celle du régime de Vichy.

Quelles en seront les conséquences ? Elles ne sont pas difficiles à prévoir. En ce qui concerne certaines matières premières et des produits industriels rares, les petites et moyennes entreprises en seront privées et, seuls, seront avantagés les trusts et les grosses affaires.

Vous êtes sans doute gênés pour dire publiquement ce que vous voulez faire.

C'est ce qui explique que vous ayez attendu jusqu'au dernier moment pour déposer votre lettre rectificative. En effet, cela caractérise nettement votre politique et cela signifie, même pour les moins avertis, que c'est une économie de guerre que vous avez, sur les ordres américains, instaurée en France.

Vous avez déjà pris toute une série de mesures pour freiner, et même interdire totalement, l'utilisation de certains produits industriels rares, tels que le cuivre, dût-il en résulter de grandes difficultés dans certaines branches importantes de l'activité internationale.

Vous appliquez le mot d'ordre de récupération des matières premières stratégiques, et cela aussi rappelle le régime de Vichy.

Nous avons là un exemple typique de votre politique antinationale. Vous êtes obligés d'utiliser à nouveau des moyens qui ont servi hier quand notre pays était occupé.

Cet exemple démontre que vous êtes engagés à fond dans la politique de guerre, et cela a ses répercussions dans ce budget de fonctionnement. Sans doute ne s'agit-il que d'un budget de fonctionnement et certaines questions devront-elles être revues au moment de l'examen du budget d'équipement. Il n'en reste pas moins, monsieur le ministre, que nous sommes fondés à poser, dès aujourd'hui, toutes les questions qui intéressent le département de l'industrie et de l'énergie.

Vous avez supprimé ou réduit toute une série de dotations sous le prétexte d'économies. Et voilà que vous créez un service nouveau pour rafler les produits industriels rares et répartir les matières premières au profit des grands trusts et de l'industrie de guerre des Etats-Unis, qui ont pris toutes dispositions pour accaparer les matières premières stratégiques.

A quand, monsieur le ministre, le comité d'organisation de récupération et de ramassage des métaux rares ?

C'est le chemin que vous avez pris, mais nous ne vous laisserons pas faire, car les conséquences en seraient trop graves.

Nous sommes contre la création de ce nouveau service qui rappelle les injustices et les paperasseries du régime de Vichy.

C'est dans cet esprit que nous avons déposé notre amendement, sur lequel nous demandons un scrutin.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. le rapporteur.** Mesdames, messieurs, nous retrouvons ici les observations qui ont été formulées à la commission des finances à l'encontre de la lettre rectificative.

Vous me permettrez de dire qu'on peut s'étonner de la résistance qui nous est opposée de ce côté de l'Assemblée (*l'extrême gauche*).

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'assurer le contrôle de la répartition de matières premières qui sont devenues fort rares et j'imagine que, dans d'autres pays, c'est ainsi que l'on procède pour tenter d'échapper à ce qu'on a appelé ce matin le marché noir.

Je me demande comment on peut interpréter ainsi que l'a fait M. Goudoux la demande de création de ces emplois. Il me semble que vous devriez, au contraire, vous en réjouir, monsieur Goudoux, car si la répartition des matières premières, dont la rareté se fait actuellement si durement sentir, est assurée, au premier stade, à la suite de ces créations d'emplois, par quelques fonctionnaires dont le nombre n'est pas très important, la distribution au dernier stade sera assurée, suivant les prévisions du Gouvernement, par les organismes syndicaux, lesquels pourront, en pleine lumière, assurer cette répartition de la façon la plus juste et sans que le Gouvernement ait à intervenir.

Il est à peine besoin de souligner la nécessité dans laquelle le Gouvernement se trouve de demander les moyens d'assurer cette répartition.

L'évolution de la situation des marchés des métaux non ferreux, les prévisions que l'on peut faire dans ce domaine, compte tenu des derniers résultats obtenus par la conférence internationale des matières premières, ainsi que des besoins, montrent que la création de ce modeste organisme est indispensable.

En présence de la situation créée par la pénurie actuelle de métaux non ferreux, une première intervention administrative a été amorcée par les interdictions d'emploi récemment édictées pour le cuivre et pour le nickel brut. On ne possède pas, même sur ce point, les moyens nécessaires d'assurer une application correcte de ces dispositions. Aucun contrôle ne peut être effectué du respect des conventions d'emplois, ce qui limite déjà singulièrement l'efficacité des moyens que le Gouvernement voudrait mettre en œuvre.

Je vous demande donc instamment d'accepter les créations d'emplois réclamées par le Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des travaux publics.

**M. le ministre des travaux publics.** Je réponds à M. Goudoux qu'il s'agit, non pas de créer un service, mais simplement de renforcer un service existant.

Si, comme vous le prétendez, monsieur Goudoux, le ministre de l'industrie et de l'énergie avait l'intention de confier à un comité d'organisation reconstitué le soin de veiller à la répartition, le Gouvernement ne demanderait pas de créations d'emplois, car les comités d'organisation n'étaient pas gérés par l'administration.

Il s'agit de donner satisfaction à la demande présentée il y a un instant par M. Maton, en vue de veiller à une juste répartition des matières premières pour éviter le chômage.

Sous le bénéfice de ces explications, je vous demande de retirer votre amendement.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission de la production industrielle.

**M. le président de la commission de la production industrielle.** Je m'étais moi-même ému, à la lecture de la lettre rectificative, des mots « création d'emplois ». Mais M. Goudoux n'ignore pas que, d'après diverses déclarations qui ont été faites à la commission des finances elle-même, il s'agit beaucoup plus du renforcement que de la création d'un service, ainsi que vient de le dire très opportunément M. le ministre.

Il serait du devoir de la commission d'approuver M. Goudoux dont je connais les soucis et le bien-fondé de ses préoccupations, s'il s'agissait de la création d'un service nouveau ayant le caractère qu'il lui a attribué lorsqu'il a soutenu son amendement.

Puisqu'il s'agit non pas d'un service nouveau, mais seulement du renforcement d'un service existant et surtout de métaux non ferreux, qui sont généralement très judicieusement utilisés, mais dont la répartition, en d'autres circonstances, peut donner lieu à des abus, comment la commission approuverait-elle l'amendement de M. Goudoux ?

Etant donné d'ailleurs la nature de certains arguments que M. Goudoux a développés pour soutenir cet amendement, la commission ne peut que se prononcer contre.

**M. le président.** La parole est à M. Goudoux.

**M. Jean Goudoux.** Les explications de M. le rapporteur prouvent que j'avais raison de déclarer qu'il s'agit d'une renaissance des comités d'organisation.

Je répondrai à M. le ministre, qui ne semble pas très bien connaître la question, ce dont je l'excuse, puisqu'il n'est pas le ministre de l'industrie et de l'énergie.

Il a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'un service nouveau. Or, dans la lettre rectificative il est bien question de créations...

**M. le ministre des travaux publics.** C'est une erreur.

**M. Jean Goudoux.** ...puisqu'il est indiqué ce qui suit :

« Ces agents seraient affectés à un service à créer, dont les attributions consisteraient à assurer le contrôle de la répartition des matières premières et des produits industriels rares.

L'évolution de la situation internationale dans le domaine des matières premières et, en particulier, des métaux non ferreux, rend nécessaire l'organisation d'un contrôle de la répartition et de l'utilisation d'un certain nombre de ces matières. »

C'est clair : il s'agit d'un service nouveau « à créer ».

**M. Antoine Demusois.** Dans la nouvelle langue ministérielle, « créer » signifie « renforcer », c'est-à-dire tout le contraire du sens de ce terme.

**M. le président de la commission de la production industrielle.** M. Demusois connaît parfaitement les réponses faites au questionnaire de la commission des finances. Il s'agit non pas de la création, mais du renforcement d'un service. C'est bien ce que j'ai cru devoir dire à M. Goudoux.

**M. Jean Goudoux.** Cependant, d'après la lettre rectificative, c'est bien de la création d'un service nouveau qu'il s'agit.

**M. le ministre des travaux publics.** Non.

**M. Jean Goudoux.** M. le ministre prétend que la création de ce service va dans le sens des préoccupations exprimées par M. Maton lorsqu'il a soutenu son amendement. Je lui réponds que si nous sommes obligés de poser la question de l'approvisionnement en produits métallurgiques, c'est parce que l'industrie sidérurgique en France ne travaille pas à plein.

Devant la commission de la production industrielle, M. le ministre a déclaré, au cours de sa dernière audition, que le potentiel de production était utilisé à 85 p. 100. Or, nous pourrions produire davantage à la condition d'avoir du charbon et de ce coke qui n'est pas très loin des usines de Lorraine, mais qui n'est pas pour la France.

Nous maintenons notre amendement, étant donné que le service que vous voulez créer est la résurrection de celui qui existait sous le régime de Vichy. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement de M. Goudoux.

Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

| | |
|---|---|
| Nombre des votants | 610 |
| Majorité absolue | 306 |
| Pour l'adoption | 100 |
| Contre | 510 |

*L'Assemblée nationale n'a pas adopté.*

M. Goudoux a déposé un autre amendement tendant à réduire de 1.000 francs, à titre indicatif, le crédit du chapitre 1000.

La parole est à M. Goudoux.

**M. Jean Goudoux.** Cet amendement a pour objet, monsieur le ministre, de poser la question des fins de travaux dans les chantiers de barrage et de construction de centrales hydroélectriques.

Je n'ai nullement l'intention d'aborder le fond de la question, car vous me répondriez, une fois de plus, qu'elle concerne le budget d'investissement. Toutefois, il s'agit aujourd'hui du budget de l'industrie et de l'énergie et cette question des fins de travaux dans ces chantiers doit être examinée à cette occasion.

Il nous est impossible, dans les quelques minutes qui nous sont accordées, de procéder à un sérieux examen d'ensemble, mais chacun sait que, comme conséquence de votre politique, la construction de nouveaux barrages n'a pas été commencée depuis 1948.

Dans le Massif Central, par exemple, tous les chantiers en cours, sauf celui de Montpezat, sont en voie d'achèvement. Le résultat en est le licenciement de centaines et même de milliers de travailleurs qui ont œuvré avec compétence pour doter notre pays d'ouvrages magnifiques.

Ces ouvriers, cadres, techniciens, sont déjà ou vont très bientôt se trouver sans emploi. Il leur est impossible de se faire embaucher dans d'autres chantiers, puisque vous n'avez prévu que 500 millions pour l'étude de nouveaux projets dans le budget d'investissement de l'année 1951.

Ces travailleurs vont être voués au chômage. C'est votre façon de les remercier de leur effort.

Je pourrais citer un très grand nombre de cas, par exemple ceux des barrages de Bort et du Chastang, pour ne parler que des plus importants de la région du Massif Central.

Je regrette l'absence de M. le ministre de l'industrie et de l'énergie, car mon intention était de lui poser les questions suivantes :

Quelles mesures avez-vous prévues pour donner du travail à ces milliers d'ouvriers qui vont se trouver dans la gêne, eux et leur famille ?

Il nous paraît possible et même nécessaire de poser cette question à l'occasion de la discussion de ce budget.

Certes, chacun sait qu'il serait possible de mettre en chantier des projets techniquement prêts. Etes-vous disposé à le faire ? Avez-vous les crédits nécessaires, par exemple, pour la construction du barrage de compensation d'Argentat sur la Dordogne, qui est absolument indispensable ?

C'est pour obtenir des réponses à ces questions, monsieur le ministre, que j'ai déposé cet amendement tendant à une réduction indicative. Nous le maintiendrons si vos réponses ne nous donnent pas satisfaction.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission de la production industrielle.

**M. le président de la commission de la production industrielle.** Le problème que vient de poser M. Goudoux est de toute première importance. La commission de la production industrielle a, en maintes circonstances, manifesté son souci de se pencher sur ce grave problème.

En effet, un nombre assez important de textes législatifs ont été déposés par des parlementaires de diverses tendances, soucieux, les uns et les autres, non seulement de l'aspect technique de la question, mais aussi — et vous l'avez souligné excellemment, monsieur Goudoux — de son aspect social.

Je représente un département dans lequel s'élèvent les chantiers du barrage de Donzère-Mondragon. Ce barrage sera l'un des plus importants et des plus puissants du monde. Ces chantiers gigantesques sont l'honneur du pays, l'honneur des techniciens et des ouvriers. Les travaux seront, en effet, achevés avant longtemps et il est probable qu'alors des milliers d'ouvriers et de techniciens n'auront plus de travail si l'on n'ouvre pas à très brève échéance d'autres chantiers, tel, entre autres possibles, celui de Montélimar.

La commission de la production industrielle estime que ce problème concerne plus particulièrement le budget des investissements. Il est certes nécessaire et excellent d'en parler aujourd'hui, mais nous ne traiterons vraiment la question au fond que lors de la discussion du budget des investissements. Il était sans doute très sage de demander dès maintenant l'examen de cette question, mais je suis persuadé que M. le ministre donnera à la commission tous apaisements à cet égard.

A l'avance, nous insistons beaucoup pour que, dans le budget des investissements dont le projet n'est pas déposé mais dont nous soupçonnons toute l'importance, soient prévus les moyens de parer au danger que présenterait, du point de vue technique et du point de vue social, l'absence de nouveaux chantiers quand auront pris fin les travaux en cours.

La commission de la production industrielle, se plaçant aujourd'hui sur le plan particulier du budget en discussion, laisse l'Assemblée juge de sa décision sur l'amendement de M. Goudoux.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des travaux publics.

**M. le ministre des travaux publics.** Comme l'a indiqué M. Goudoux lui-même, son amendement aurait sa place, non dans un budget de fonctionnement, mais dans un budget d'investissements.

Je veux rectifier ses informations en lui signalant que, depuis 1948, contrairement à ce qu'il a affirmé, des programmes de construction on été engagés, notamment, en 1949, un programme thermique complémentaire de 300.000 kilowatts pour la région parisienne et le Nord et, en 1951, un programme de 300.000 kilowatts thermiques.

**M. Jean Goudoux.** Je parle de l'énergie hydraulique, monsieur le ministre.

**M. le ministre des travaux publics.** D'autre part, en 1951 a été engagée la construction d'une dizaine d'usines hydroélectriques, notamment celle de Saint-Pierre-Cognet, qui est importante.

**M. Jean Goudoux.** Il s'agit de six petites usines, exactement.

**M. le ministre des travaux publics.** Pour 1951, l'ensemble des travaux qui ont été engagés pour la construction d'usines hydroélectriques représente 2 milliards de francs.

Le Gouvernement repousse l'amendement de M. Goudoux.

**M. le rapporteur.** La commission le repousse également.

**M. le président.** La parole est à M. Goudoux.

**M. Jean Goudoux.** Les réponses que j'ai obtenues de la part du Gouvernement ne peuvent me satisfaire.

S'il est exact que, dans la discussion du budget des investissements, il sera sans doute possible d'examiner plus à fond ces problèmes, il était néanmoins nécessaire de les poser à l'occasion de la discussion du budget de fonctionnement des services du ministère de l'industrie et de l'énergie.

Il m'apparaît, d'ailleurs, que le président de la commission de la production industrielle répond aux lieu et place du Gouvernement.

**M. le président de la commission de la production industrielle.** Il répond au nom de la commission.

**M. Jean Goudoux.** Je suis très heureux d'avoir entendu les explications de M. le président de cette commission, mais j'aurais préféré entendre celles de M. le ministre. C'est pourquoi je maintiens mon amendement et je demande le scrutin.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement de M. Goudoux, repoussé par le Gouvernement et par la commission.

Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin

| | |
|---|---|
| Nombre de votants | 609 |
| Majorité absolue | 305 |
| Pour l'adoption | 100 |
| Contre | 509 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**M. le rapporteur.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. le rapporteur.** Au chapitre 1000 figure un article intitulé : « Remboursement des dépenses de l'institut de la propriété industrielle » et, dans plusieurs autres chapitres de ce budget, vous trouverez, mes chers collègues, des articles où il est question de l' « institut de la propriété industrielle ». Je tiens à vous indiquer que cette dénomination n'est pas exacte.

En effet, un institut national de la propriété industrielle a été créé; mais, bien entendu, il demeure au ministère de l'industrie et de l'énergie un service de la propriété industrielle et c'est de lui qu'il s'agit dans les divers chapitres auxquels je viens de faire allusion.

Dans ces conditions, la rédaction: « Remboursement des dépenses de l'institut de la propriété industrielle » ne correspond pas à la réalité.

Toutefois, comme il paraît difficile de modifier ces libellés dans l'ensemble du budget et de vous proposer un amendement, je demande au Gouvernement de veiller à ce que cette terminologie vicieuse soit dans l'avenir évitée, de façon à écarter toute erreur d'interprétation.

**M. le président.** Il sera tenu compte des observations de M. le rapporteur de la commission des finances.

Je mets aux voix le chapitre 1000, au chiffre de 613 millions 936.000 francs.

*(Le chapitre 1000, mis aux voix, est adopté.)*

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à une prochaine séance.

— 7 —

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique:

Réponses des ministres à dix question orales;

Discussion de la motion de censure déposée par Mme Rose Guérin;

Discussion de la motion de censure déposée par M. Bardon;

Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Francis Leenhardt, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre: *a*) pour atténuer rapidement les restrictions du crédit à court terme qui contrarient le développement de la production; *b*) pour que les effets de la pénurie de crédits soient atténués par une sélection des demandes plus rationnelles et plus conformes aux besoins de l'économie nationale;

2° De M. Cermolacce, sur la politique économique du Gouvernement et notamment sur les décisions qu'il a prises en ce qui concerne le salaire minimum interprofessionnel garanti et les hausses de prix de certains produits;

3° De M. Estradère, sur la politique monétaire du Gouvernement et le danger de dévaluation qui en découle;

4° De Mme Prin, sur les décisions du Gouvernement relatives à la hausse des prix et aux difficultés qui en résultent pour les travailleurs et leurs familles;

5° De M. Le Roy Ladurie, sur la politique économique du Gouvernement;

6° De M. de Léotard, sur la politique du crédit que le Gouvernement entend laisser consentir au secteur privé, notamment aux petites et moyennes entreprises;

7° De M. Peytel, sur les conditions dans lesquelles a été pris le décret n° 51-1214 du 20 octobre 1951, relevant le montant de la taxe intérieure sur les carburants, ainsi que sur ses répercussions sur le plan économique, social et financier;

8° De Mme Rose Guérin, sur les conditions dans lesquelles, par décret, le Gouvernement a relevé le prix de vente de l'essence, et sur les conséquences graves de cette mesure;

9° De M. Paul Couston, sur les récentes mesures prises par le Gouvernement instituant de nouveaux prix en hausse de l'essence;

10° De M. Christian Pineau, sur les conséquences économiques du relèvement du prix de l'essence, sur la création d'un carburant agricole et sur l'institution d'une caisse d'investissements routiers alimentée par une partie de la taxe sur les carburants;

11° De M. Cogniot, sur la politique financière du Gouvernement et notamment sur les mesures que le Gouvernement compte prendre en vue d'appliquer la loi du 19 octobre 1946 portant statut de la fonction publique;

12° De M. Caillet, sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour sauvegarder les droits des travailleurs menacés par la fermeture imminente de certaines entreprises industrielles de la banlieue parisienne consécutive à l'absence de politique économique du ministère.

A vingt et une heures, troisième séance publique:

Suite de la discussion des interpellations inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée

*(La séance est levée à onze heures cinquante-cinq minutes.)*

*Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,*
PAUL LAISSY.

# ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

**1re séance du vendredi 16 novembre 1951.**

**SCRUTIN (N° 350)**

*Sur l'amendement de M. André Marty au chapitre 5090 du budget des travaux publics (S. N. C. F.: subvention d'équilibre).*

| | |
|---|---|
| Nombre des votants | 611 |
| Majorité absolue | 306 |
| Pour l'adoption | 100 |
| Contre | 511 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Ont voté pour :**

MM.
Aslier de La Vigerie (d').
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barthélemy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Besset.
Billat.
Billoux.
Bissol.
Bonte (Florimond).
Boutavant.
Brault.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Camphin.
Casanova.
Casteri.
Cermolacce.
Césaire.
Chambrun (de).
Chausson.
Cherrier.
Cogniot
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Cristofol
Dassonville.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Fourvel.
Mme François
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Gautier.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goudoux.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Cuérin (Rose).
Guiguen.
Guyot (Raymond).
Joinville (Alfred Malleret).
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lecœur.
Lenormand (André)
Linet.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel).
Pierrard.
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté
Renard (Adrien), Aisne.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Sauer.
Signor.
Mme Sportisse.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Védrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Villon (Pierre).
Zunino.

**Ont voté contre :**

MM.
Abelin.
André (Adrien), Vienne.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Arbeltier.
Arnal.
Aubame.
Auban (Achille).
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Audeguil.
Aujoulat.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardon (André).
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrès.
Barrier.
Barrot.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Bayrou.
Beaumont (de).
Béchard (Paul).
Bèche (Emile).
Bechir Sow.
Becquet.
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Benbahmed (Mostefa)
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Benouville (de).
Ben Tounès.
Bergasse.
Bernard.
Berthet.
Bessac.
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Bignon.
Billères.
Billiemaz.
Billotte.
Binot.
Blachette.
Boisdé.
Edouard Bonnefous
Boscary-Monsservin.
Bouhey (Jean).
Bourdellès.
Bouret (Henri).
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Boutbien.
Bouvier O'Cottereau.
Bouxom.
Brahmi (Ali).
Bricout.
Briffod.
Briot.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Burlot.
Buron
Caillet (Francis).
Calhot (Olivier).

Capdeville.
Carlini.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Catroux.
Cavelier.
Cayeux (Jean).
Chaban-Delmas.
Chabenat.
Chamant.
Chariot (Jean).
Charpentier.
Charret-Tomasi.
Chassaing.
Chastellain.
Chatenay.
Chevigné (de).
Christiaens.
Chupin.
Clostermann.
Cochart.
Coffin.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Commentry.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Conte.
Cordonnier.
Corniglion-Molinier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Couinaud.
Coulon.
Courant (Pierre).
Couston (Paul).
Coutant (Robert).
Crouzier.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Damette.
Darou.
Dassault (Marcel).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Deboudt (Lucien).
Defferre.
Defos du Rau.
Degoulte
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delachenal.
Delbez.
Delbos (Yvon).
Delcos
Deliaune.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desgranges.
Deshors.
Desson.
Detœuf.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds
Dicko (Hamadoun).
Mlle Dienesch.
Diethelm.
Dixmier.
Dommergue.
Dorey.
Douala.
Doutreilot.
Braveny.
Dronne.
Dubois.
Ducos.
Ducreux.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durbet.
Durroux.
Duveau.
Elain.
Estèbe.
Evrard.
Fabre.
Faraud.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Febvay.
Félice (de).
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Florand.
Fonlupt-Esperaber.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Fourcade (Jacques).
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Fredet (Maurice).
Frugier.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Galy-Gasparou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Garnier.
Gau.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Gavini.
Gazier.
Genton.
Georges (Maurice).
Gernez.
Gilliot.
Godin.
Golvan.
Gosset.
Goubert.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Gracia de).
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grousseaud.
Grunitzky.
Guérard.
Gueye (Abbas).
Guichard.
Guille.
Guislain.
Guissou (Henri).
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guitton (Antoine). Vendée.
Guthmuller.
Hakiki.
Halbout.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Henneguelle.
Hettier de Boislambert.
Heuillard.
Huel.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Isorni.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jacquinot (Louis).
Jaquet (Gérard), Seine.
Jarrosson.
Jean (Léon), Hérault.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
July.
Kauffmann.
Kessous (Youcef).
Kir.
Klock.
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Laborbe.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lacoste.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Mme Laissac.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laplace.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Le Bail.
Lebon.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Coutaller.
Le Cozannet.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lefranc.
Legendre.
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Lenormand (Maurice).
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Le Sciellour.
Le Sénéchal.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Liauley (André).
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Litalien.
Liurette.
Loustau.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Lucas.
Lussy (Charles).
Mabrut.
Maga (Hubert).
Magendie.
Mailhe.
Malbrant.
Mallez.
Mamba Sano.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis). Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Maurellet.
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel), Seine.
Mayer (René), Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Mignot.
Minjoz.
Mitterrand.
Moatti.
Moch (Jules).
Moisan.
Molinatti.
Mollet (Guy).
Mondon.
Monin.
Monsabert (de).
Montalat.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Montel Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Montillot.
Montjou ((de).
Morève.
Morice.
Moro Giafferri (de).
Moustier (de).
Moynet.
Multer (André).
Naegelen (Marcel).
Nazi-Boni.
Nenon.
Nigay.
Ninine.
Nisse.
Nocher.
Noe (de La).
Noël (Léon), Yonne.
Notebart.
Oimi.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pantaloni.
Paquet.
Pasteur Vallery-Radot.
Paternot.
Patria.
Pebellier.
Pelleray.
Peltre.
Penoy.
Perrin.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Peytel.
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Pinay.
Pineau.
Pinvidic.
Plantevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Mme Poinso-Chapuis.
Prache.
Pradeau.
Prélot.
Prigent (Tanguy).
Priou.
Pupat.
Puy.
Quénard.
Queuille (Henri).
Quilici.
Quinson.
Rabier.
Raffarin.
Raingeard.
Ramarony.
Ramonet.
Ranaivo.
Rastel.
Raveloson.
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Réville (Tony).
Rey.
Reynaud (Paul).
Ribère (Marcel), Alger.
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Rincent.
Ritzenthaler.
Rolland.
Rollin (Louis).
Rougier.
Rousseau.
Rousselot.
Saïah (Menouar).
Saïd Mohamed Cheikh.
Saint-Cyr.
Saivre (de).
Salliard du Rivault.
Samson.
Sanogo Sekou.
Sauvajon.
Savary.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schmittlein.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Secrétain.
Segelle.
Senghor.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sibué.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Smaïl.
Solinhac.
Sou.
Souquès.
Sourbet.
Soustelle.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Alexandre) Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Tinguy (de).
Tirolien.
Titeux.
Toublanc.
Tracol.
Tremouilhe.
Triboulet.
Turines.
Ulver.
Valabrègue.
Valentino.
Valle (Jules).
Vallon (Louis).
Vals (Francis).
Vassor.
Velonjara.
Vendroux.
Verdier.
Verneuil.
Véry (Emmanuel).
Viatte.
Vigier.
Villard.
Villeneuve (de).
Maurice Violette.
Wagner.
Wasmer.
Wolff.
Yacine (Diallo).
Zodi Ikhia.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM.
Bénard (François).
Boganda.
Forcinal.
Houphouet-Boigny.
Mamadou Konaté.
Oopa Pouvanaa.

**Excusés ou absents par congé :**

MM.
Aït Ali (Ahmed).
Bendjelloul.
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Colonna d'Istria.
Faggianelli.
Mouchet.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. André Mercier (Oise), qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 611
Majorité absolue..... 306

Pour l'adoption..... 101
Contre ..... 510

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

## SCRUTIN (N° 351)

*Sur l'amendement de M. Marc-Dupuy au chapitre 5090 du budget des travaux publics (S. N. C. F.: subvention d'équilibre).*

Nombre des votants..... 604
Majorité absolue..... 303

Pour l'adoption..... 562
Contre ..... 142

L'Assemblée nationale a adopté.

### Ont voté pour :

MM.
Abelin.
André (Adrien), Vienne.
Arbeltier.
Arnal.
Astier de La Vigerie (d').
Auban (Achille).
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Audeguil.
Badie.
Baltanger (Robert), Seine-et-Oise.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Bardon (André).
Barrachin.
Barrès.
Barrot.
Barthélemy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Baurens.
Baylet.
Bayrou.
Béchard (Paul).
Bèche (Emile).
Bechir (Sow).
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Benbahmed (Mostefa).
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne
Benouville (de).
Bergasse.
Bernard.
Berthet.
Besset.
Bichet (Robert).
Bignon.
Billat.
Billères.
Billemaz.
Billotte.
Billoux.
Binot.
Bissol.
Boisdé.
Bonte (Florimond).
Bouhey (Jean).
Bourdellès.
Bouret (Henri).
Bourgeois.
Boutavant.
Boutbien.
Bouvier O'Cottereau.
Bouxom.
Brahimi (Ali).
Brault.
Bricout.
Briffod.
Briot.
Brusset (Max).
Burlot.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Caillet (Francis).
Caliot (Olivier).
Camphin.
Capdeville.
Carlini.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Casanova.
Cassagne.
Castera.
Catoire.
Catrice.
Catroux.
Cavelier.
Cayeux (Jean).
Cermolacce.
Césaire.
Chaban-Delmas.
Chabenat.
Chambrun (de).
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charret-Tomasi.
Chassaing.
Chatenay.
Chausson.
Cherrier.
Chupin.
Clostermann.
Cochart.
Coffin.
Cogniot.
Commentry.
Conte.
Cordonnier.
Corniglion-Molinier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coudert.
Coudray.
Couinaud.
Coulon.
Couston (Paul).
Coutant (Robert).
Cristofol.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Damette.
Darou.
Dassault (Marcel).
Dassonville.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delbos (Yvon).
Deliaune.
Delmotte.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desgranges.
Desson.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dicko (Hamadoun).
Mlle Dienesch.
Diethelm.
Dorey.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Dronne.
Dubois.
Duclos (Jacques).
Ducos.
Ducreux.
Dufour.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Dupuy (Marc).
Duquesne.
Durbet.
Durroux.
Mme Duvernois.
Elain.
Mme Estachy.
Estradère.
Evrard.
Fabre.
Fajon (Etienne).
Faraud.
Faure (Maurice), Lot.
Fayet.
Febvay.
Félice (de).
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Florand.
Fonlupt-Esperaber.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Fourvel.
Fouyet.
Mme François.
Frédéric-Dupont.
Frugier.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garnier.
Gau.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Gautier.
Gazier.
Genton.
Georges (Maurice).
Gernez.
Gilliot.
Giovoni.
Girard.
Godin.
Golvan.
Gosnat.
Gosset
Goudoux.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Gracia (de).
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Grimaud (Henri).
Grousseaud.
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guille.
Guislain.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guthmuller.
Guyot (Raymond).
Hakiki.
Halbout.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Hennequelle.
Hettier de Boislambert.
Heuillard.
Huel.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jaquet (Gérard), Seine.
Jean (Léon), Hérault.
Joinville (Alfred Malleret).
Juglas.
Jules-Julien.
July.
Kauffmann.
Klock.
Kœnig.
Kriegel-Valrimont.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lapie (Pierre-Olivier).
Laplace.
Le Bail.
Lebon.
Lecanuet.
Lecœur.
Lecourt.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefranc.
Legendre.
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Lenormand (André).
Léotard (de).
Le Sciellour.
Le Senéchal.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Linet.
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Liurette.
Loustau.
Lucas.
Lussy (Charles).
Mabrut.
Magendie.
Mailhe.
Malbrant.
Mallez.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Maton.
Maurellet.
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaud (Louis), Vendée.
Midol.
Mignot.
Minjoz.
Moatti.
Moch (Jules).
Moisan.
Molinatti.
Mollet (Guy).
Mondon.
Monsabert (de).
Montalat.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Montillot.
Montjou (de).
Mora.
Morève.
Moro Giafferri (de).
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Naegelen (Marcel).
Nenon.
Nigay.
Ninine.
Nisse.
Nocher.
Noël (Léon), Yonne.
Noël (Marcel), Aube.
Notebart.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pasteur Vallery-Radot.
Patinaud.
Patria.
Paul (Gabriel).
Pelleray.
Penoy.
Perrin.
Peytel.
Pierrard.
Pierrebourg (de).
Pineau.
Pinvidic.
Mme Poinso-Chapuis.
Prache.
Pradeau.
Prélot.
Prigent (Tanguy).
Mme Prin.
Priou.
Pronteau.
Prot.
Puy.
Quénard.
Quinson.
Mme Rabaté.
Rabier.
Raingeard.
Ramonet.
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Renard (Adrien), Aisne.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Révillon (Tony).
Rey.
Ribère (Marcel), Alger.
Rincent.
Ritzenthaler.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Rougier.
Rousseau.
Saïah (Menouar).
Saint-Cyr.
Samson.
Sanogo Sekou.
Sauer.
Sauvajon.
Savary.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schmittlein.
Schneiter.
Segelle.
Seraffini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sibué.
Siefridt.
Signor.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Sou.
Souquès.
Soustelle.
Mme Sportisse.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tinguy (de).
Tirolien.
Titeux.
Tourné.
Tourtaud.
Triboulet.
Tricart.
Turines.
Ulver.
Mme Vaillant-Couturier.
Valabrègue.
Valentino.
Vallon (Louis).
Vals (Francis).
Védrines.
Vendroux.
Verdier.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Verneuil.
Véry (Emmanuel).
Viatte.
Vigier.
Villard.
Villon (Pierre).
Maurice Viollette.
Wagner.
Wasmer.
Wolff.
Yacine (Diallo).
Zunino.

### Ont voté contre :

MM.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Aubame.
Aujoulat.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrier.
Baudry d'Asson (de).
Beaumont (de).
Becquet.
Ben Tounès.

Bettencourt.
Bidault (Georges).
Blachette.
Edouard Bonnefous.
Boscary-Monsservin.
Bourgès-Maunoury.
Bruyneel.
Buron.
Chamant.
Chastellain.
Chevigné (de).
Christiaens.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Courant (Pierre).
Crouzier.
Deboudt (Lucien).
Delachenal.
Delbez.
Delcos.
Denais (Joseph).
Deshors.
Deteuf.
Dixmier.
Dommergue.
Estèbe.
Faure (Edgar), Jura.
Fourcade (Jacques).
Fredet (Maurice).
Gaillard.
Garet (Pierre).
Gavini.
Goubert.
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grunitzky.
Guérard.
Gueye Abbas.
Guichard.
Guissou (Henri).
Guitton (Antoine), Vendée.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Isorni.
Jacquinot (Louis).
Jarrosson.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Kessous (Youcef).
Kir.
Laborbe.
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lalle.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine
Laniel (Joseph).
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Le Cozannet.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lenormand (Maurice).
Le Roy Ladurie.
Letourneau.
Liauley (André).
Litalien.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Maga (Hubert).
Mamba Sano.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Mayer (René), Constantine.
Mazel.
Mitterrand.
Monin.
Montel (Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Morice.
Moustier (de).
Moynet.
Multer (André).
Nazi-Boni.
Noe (de La).
Olmi.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Pantaloni.
Paquet.
Paternot.
Pebellier.
Peltre
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Pflimlin.
Pinay.
Planlevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Pupat.
Queuille (Henri).
Quilici.
Raffarin.
Ramarony.
Rastel.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Rolland.
Rollin (Louis).
Rousselot.
Saïd Mohamed Cheikh.
Salvre (de).
Salliard du Rivault.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Secrétain.
Senghor.
Sourbet.
Temple.
Toublanc.
Tracol
Tremouilhe.
Valle (Jules).
Vassor.
Villeneuve (de).
Zodi Ikhia.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM.
Bénard (François).
Bessac.
Boganda.
Duveau.
Forcinal.
Houphouet-Boigny.
Labrousse.
Mamadou Konaté.
Oopa Pouvanaa.
Ranaivo.
Raveloson.
Sidi el Mokhtar.
Velonjara.

**Excusés ou absents par congé :**

MM.
Ali Ali (Ahmed).
Bendjelloul.
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Colonna d'Istria.
Fagglanelli.
Mouchet.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. André Mercier (Oise), qui présidait la séance.

---

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 608
Majorité absolue..... 305

Pour l'adoption..... 465
Contre ..... 143

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

---

Dans le présent scrutin, M. Peltre, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

---

**SCRUTIN (N° 352)**

*Sur l'amendement de M. Lemaire au chapitre 5000 du budget des travaux publics (S. N. C. F.: subvention d'équilibre).*

Nombre des votants..... 502
Majorité absolue..... 252

Pour l'adoption..... 218
Contre ..... 274

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Ont voté pour :**

MM.
Astier de La Vigerie (d').
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Bardon (André).
Barrachin.
Barrès.
Barthélemy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Bayrou.
Bechir Sow.
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Benouville (de).
Bergasse.
Bernard.
Besset.
Bignon.
Billat.
Billotte.
Billoux.
Bissol.
Boisdé.
Bonte (Florimond).
Bourgeois.
Boutavant.
Bouvier O'Cottereau.
Brault.
Bricout.
Briot.
Brusset (Max).
Cachin (Marcel).
Cagne.
Caillet (Francis).
Camphin.
Carlini.
Casanova.
Castera.
Catroux.
Cermolacce.
Césaire.
Chaban-Delmas.
Chambrun (de).
Charret-Tomasi.
Chatenay.
Chausson.
Cherrier.
Chupin.
Clostermann.
Cochart.
Cogniot.
Commentry.
Corniglion-Molinier.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Couinaud.
Coulon.
Cristofol.
Dametie.
Dassault (Marcel).
Dassonville.
Deliaune.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Desgranges.
Diethelm.
Dronne.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Durbet.
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Febvay.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Fourvel.
Mme François.
Frédéric-Dupont.
Frugier.
Furaud.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Garnier.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Gautier.
Georges (Maurice).
Gilliot.
Giovoni.
Girard.
Godin.
Golvan.
Gosnat.
Goudoux.
Gracia (de).
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Grousseaud.
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guthmuller.
Guyot (Raymond).
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Hettier de Boislambert.
Huel.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Joinville (Alfred Malleret).
July.
Kauffmann.
Kœnig.
Kriegel-Valrimont.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lebon.
Lecœur.
Lefranc.
Legendre.
Lemaire.
Lenormand (André).
Linet.
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Magendie.
Malbrant.
Mallez.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Maurice-Bokanowski.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Mignot.
Moatti.
Molinatti.
Mondon.
Monsabert (de).
Montillot.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Nisse.
Nocher.
Noël (Léon), Yonne.
Noël (Marcel), Aube.
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pasteur Vallery-Radot.
Patinaud.
Patria.
Paul (Gabriel).
Pelleray.
Peytel.
Pierrard.
Pinvidic.
Prache.
Prélot.
Mme Prin.
Priou.
Pronteau.
Prot.
Puy.
Quinson.
Mme Rabaté.
Raingeard.
Renard (Adrien), Aisne.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Ribère (Marcel), Alger.
Ritzenthaler.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Rousseau.
Samson.
Sanogo Sekou.
Sauer.
Schmittlein.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Signor.
Sou.
Soustelle.
Mme Sportisse.
Thiriet.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tirolien.
Tourné.
Tourtaud.

Triboulet.
Tricart.
Ulver.
Mme Vaillant-Couturier.
Vallon (Louis).
Védrines.
Vendroux.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Vigier.
Villon (Pierre).
Wolff.
Zunino.

**Ont voté contre :**

MM.
Abelin.
André (Adrien), Vienne.
Arbeltier.
Arnal.
Aubame.
Auban (Achille).
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Audeguil.
Babet (Raphaël).
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barrier.
Barrot.
Baurens.
Baylet.
Béchard (Paul).
Bèche (Emile).
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Benbahmed (Mostefa).
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Berthet.
Bichet (Robert).
Billères.
Billiemaz.
Binot.
Edouard Bonnefous.
Bouhey (Jean).
Bourdellès.
Bouret (Henri).
Boutbien.
Bouxom.
Brahimi (Ali).
Briffod.
Burlot.
Caliot (Olivier).
Capdeville.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Cavelier.
Cayeux (Jean).
Chabenat.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Chassaing.
Coffin.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Conte.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Couston (Paul).
Coutant (Robert).
Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delbos (Yvon).
Delmotte.
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desson.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dicko (Hamadoun).
Mlle Dienesch.
Dorey.
Douala.
Doutreliot.
Draveny.
Dubois.
Ducos.
Ducreux.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durroux.
Duveau.
Elain.
Evrard.
Fabre.
Faraud.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de).
Florand.
Fontupt-Esperaber.
Fouyet.
Gabelle.
Gaborit.
Galy-Gasparou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Gau.
Gazier.
Genton.
Gernez.
Gosset.
Goubert.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud (Henri).
Grunitzky.
Gueye (Abbas).
Guille.
Guislain.
Guissou (Henri).
Guitton (Jean). Loire-Inférieure.
Hakiki.
Halbout.
Henneguelle.
Heuillard.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jaquet (Gérard), Seine.
Jean (Léon), Hérault.
Juglas.
Jules-Julien.
Klock.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Lapie (Pierre-Olivier).
Laplace.
Le Bail.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Coutaller
Leenhardt (Francis)
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lejeune (Max).
Mme Lempereur.
Lenormand (Maurice).
Léotard (de).
Le Sciellour.
Le Sénéchal.
Le Troquer (André)
Levindrey.
Liurette.
Loustau.
Lucas.
Lussy (Charles).
Mabrut.
Maga (Hubert).
Mailhe.
Mamba Sano.
Martel (Louis). Haute-Savoie.
Marfinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Maurellet.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Montalat.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Montjou ((de).
Morève.
Moro Giafferri (de).
Naegelen (Marcel).
Nazi-Boni.
Nenon.
Nigay.
Ninine.
Notebart.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Penoy.
Perrin.
Pierrebourg (de).
Pineau.
Mme Poinso-Chapuis.
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Quénard.
Rabier.
Ramonet.
Ranaivo.
Rastel.
Raveloson.
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Révillon (Tony).
Rey.
Rincent.
Rougier.
Saïah (Menouar).
Saïd Mohamed Cheikh.
Saint-Cyr.
Sauvajon.
Savary.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Secrétain.
Segelle.
Senghor.
Sibué.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Souquès.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Thibault.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Tinguy (de).
Titeux.
Tremouilhe.
Turines.
Valabrègue.
Valentino.
Vals (Francis).
Velonjara.
Verdier.
Verneuil.
Véry (Emmanuel).
Viatte.
Villard.
Maurice Violette.
Wagner.
Wasmer.
Yacine (Diallo).
Zodi Ikhia.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Aujoulat.
Aumeran.
Bacon.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Baudry d'Asson (de).
Beaumont (de).
Becquet.
Bénard (François).
Ben Tounès.
Bessac.
Bellencourt.
Bidault (Georges).
Blachette.
Boganda.
Boscary-Monsservin.
Bourgès-Maunoury.
Bruyneel.
Buron.
Chamant.
Chastellain.
Chevigné (de).
Christiaens.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Courant (Pierre).
Crouzier.
Deboudt (Lucien).
Delachenal.
Delbez.
Delcos.
Denais (Joseph).
Deshors.
Deteœuf.
Dixmier.
Dommergue.
Estèbe.
Faure (Edgar), Jura.
Forcinal.
Fourcade (Jacques).
Fredet (Maurice).
Gaillard.
Garet (Pierre).
Gavini.
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Guérard.
Guichard.
Guitton (Antoine). Vendée.
Houphouet-Boigny.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Isorni.
Jacquinot (Louis).
Jarrosson.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Kessous (Youcef).
Kir.
Laborbe.
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lalle.
Laniel (Joseph).
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Le Cozannet.
Lefèvre (Raymond) Ardennes.
Le Roy Ladurie.
Letourneau.
Liauley (André).
Litalien
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Mamadou Konaté.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Mayer (René), Constantine.
Mazel.
Monin
Montel Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Morice.
Moustier (de).
Moynet.
Mutter (André).
Noe (de La).
Oimi.
Oopa Pouvanaa.
Pantaloni.
Paquet.
Paternot.
Pebellier.
Peltre.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Pflimlin.
Pinay.
Plantevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Pupat.
Queuille (Henri)
Quilici.
Raffarin.
Ramarony.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Rolland.
Rollin (Louis).
Rousselot.
Saivre (de).
Sailliard du Rivault.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Sourbet.
Temple.
Toublanc.
Tracol.
Valle (Jules).
Vassor.
Villeneuve (de).

**Excusés ou absents par congé :**

MM.
Aït Ali (Ahmed).
Bendjelloul.
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Colonna d'Istria.
Faggianelli.
Mouchet.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. André Mercier (Oise), qui présidait la séance.

---

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 497
Majorité absolue..... 249

Pour l'adoption..... 220
Contre ..... 277

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

**SCRUTIN (N° 353)**

*Sur l'amendement de M. Barthélemy au chapitre 5090 du budget des travaux publics (S. N. C. F.: subvention d'équilibre).*

Nombre des votants ..... 387
Majorité absolue ..... 194

Pour l'adoption ..... 100
Contre ..... 287

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Ont voté pour:**

MM.
Astier de La Vigerie (d').
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barthélemy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Besset.
Billat.
Billoux.
Bissol.
Bonte (Florimond).
Boutavant.
Brault.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Camphin.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambrun (de).
Chausson.
Cherrier.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Cristofol.
Dassonville.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Fourvel.
Mme François.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Gautier.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goudoux.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guyot (Raymond).
Joinville (Alfred Malleret).
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lecœur.
Lenormand (André).
Linet.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Noël (Marcel), Aube.
Palmaud.
Paul (Gabriel).
Pierrard.
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Renard (Adrien), Aisne.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Sauer.
Signor.
Mme Sportisse.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Védrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Villon (Pierre).
Zunino.

**Ont voté contre:**

MM.
Abelin.
André (Adrien), Vienne.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Aubame.
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Aujoulat.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrier.
Barrot.
Baudry d'Asson (de).
Baylet.
Beaumont (de).
Becquet.
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Ben Tounès.
Bessac.
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Billères.
Billiemaz.
Blachette.
Edouard Bonnefous.
Boscary-Monsservin.
Bourdellès.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Bouxom.
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Caliot (Olivier).
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Cavelier.
Cayeux (Jean).
Chabenat.
Chamant.
Charpentier.
Chassaing.
Chastellain.
Chevigné (de).
Christiaens.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Courant (Pierre).
Couston (Paul).
Crouzier.
Daladier (Edouard).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Deboudt (Lucien).
Defos du Rau.
Degoutte.
Delachenal.
Delbez
Delbos (Yvon).
Delcos.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Deshors.
Detœuf.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dommergue.
Dorey.
Douala.
Ducos.
Ducreux.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Duveau.
Elain.
Estèbe.
Fabre.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de).
Fonlupt-Esperaber.
Fourcade (Jacques).
Fouyet.
Fredet (Maurice).
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Gau.
Gavini.
Genton.
Gosset.
Goubert.
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grunitzky.
Guérard.
Gueye Abbas.
Guichard.
Guissou (Henri).
Guitton (Antoine), Vendée.
Hakiki.
Halbout.
Heuillard.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Isorni.
Jacquinot (Louis).
Jarrosson.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
Kessous (Youcef).
Kir.
Klock.
Laborbe.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lalle.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Laniel (Joseph).
Laplace.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Cozannet.
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lenormand (Maurice).
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Le Sciellour.
Letourneau.
Liautey (André).
Litalien.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Lucas.
Maga (Hubert).
Mailhe.
Mamba Sano.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Mayer (René), Constantine.
Mazel.
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Michaud (Louis), Vendée.
Mitterrand.
Moisan.
Monin.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Montjou (de).
Morève.
Morice.
Moro Giafferri (de).
Moustier (de).
Moynet.
Mutter (André).
Nazi-Boni.
Nigay.
Noe (de La).
Olmi.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Pantaloni.
Paquet.
Paternot.
Pebellier.
Peltre.
Penoy.
Perrin.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Pinay.
Planlevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Mme Poinso-Chapuis.
Pupat.
Queuille (Henri).
Quilici.
Raffarin.
Ramarony.
Ramonet.
Ranaivo.
Rastel.
Raveloson.
Raymond-Laurent.
Reille-Soult.
Révillon (Tony).
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Rolland.
Rollin (Louis).
Rousselot.
Saïah (Menouar).
Saïd Mohamed Cheikh.
Saint-Cyr.
Saivre (de).
Salliard du Rivault.
Sauvajon.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Secrétain.
Senghor.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Simonnet.
Small.
Solinhac.
Souquès.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Pierre Henri).
Temple.
Thibault.
Tinguy (de).
Toublanc.
Tracol.
Tremouilhe.
Turines.
Valabrègue.
Valle (Jules).
Vassor.
Velonjara.
Verneuil.
Viatte.
Viliard.
Villeneuve (de).
Maurice-Violette.
Wasmer.
Zodi Ikhia.

**N'ont pas pris part au vote:**

MM.
Arbeltier.
Arnal.
Auban (Achille).
Audeguil.
Bardon (André).
Barrachin.
Barrès.
Baurens.
Bayrou.
Béchard (Paul).
Bèche (Emile).
Bechir Sow.
Bénard (François).
Benbahmed (Mostefa).
Benouville (de).
Bergasse.
Bernard.
Berthet.
Bignon.
Billotte.
Binot.
Boganda.
Boisdé.
Bouhey (Jean).
Bourgeois.
Boutbien.
Bouvier O'Cottereau.
Brahimi (Ali).
Bricout.
Briffod.
Briot.
Brusset (Max).
Caillet (Francis).
Capdeville.
Carlini.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catroux.
Chaban-Delmas.
Charlot (Jean).
Charret-Tomasi.
Chatenay.
Chupin.
Clostermann.
Cochart.
Coffin.
Commentry.
Conte.
Cordonnier.
Corniglion-Molinier.
Couinaud.
Coulon.
Coutant (Robert).
Dagain.
Damette.
Darou.

Dassault (Marcel).
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Deliaune.
Depreux (Edouard).
Desgranges.
Desson.
Dicko (Hamadoun).
Diethelm.
Doutrellot.
Draveny.
Dronne.
Dubois.
Durbet.
Durroux.
Evrard.
Faraud.
Febvay.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Florand.
Forcinal.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Frédéric-Dupont.
Frugier.
Furaud.
Garnier.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Gazier.
Georges (Maurice).
Gernez.
Gilliot.
Godin.
Golvan.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Gracia (de).
Grousseaud.
Guille.
Guislain.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guthmuller.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Henneguelle.
Hettier de Boislambert
Houphouet-Boigny.
Huel.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jaquet (Gérard), Seine.
Jean (Léon), Hérault.
July.
Kauffmann.
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lacoste.
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lapie (Pierre-Olivier).
Le Bail.
Lebon.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Lefranc.
Legendre.
Le Jeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Le Sénéchal.
Le Troquer (André)
Levindrey.
Mme de Lipkowski.
Loquard.
Liurette.
Loustau.
Lussy (Charles).
Mabrut.
Magendie.
Malbrant.
Mallez.
Mamadou Konaté.
Maurellet.
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Mignot.
Minjoz.
Moatti.
Moch (Jules).
Molinatti.
Mollet (Guy).
Mondon.
Monsabert (de).
Montalat.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Montillot.
Naegelen (Marcel).
Nenon.
Ninine.
Nisse.
Nocher.
Noël (Léon), Yonne.
Notebart.
Oopa Pouvanaa.
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pasteur Vallery-Radot.
Patria.
Pelleray.
Peytel.
Pineau.
Pinvidic.
Prache.
Pradeau.
Prélot.
Prigent (Tanguy).
Priou.
Puy.
Quénard.
Quinson.
Rabier.
Raingeard.
Reeb.
Regaudie.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Rey.
Ribère (Marcel), Alger.
Rincent.
Ritzenthaler.
Rougier.
Rousseau.
Samson.
Sanogo Sekou.
Savary.
Schmitt (René), Manche.
Schmittlein.
Segelle.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sibué.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Sou.
Soustelle.
Thiriet.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Tirolien.
Titeux.
Triboulet.
Ulver.
Valentino.
Vallon (Louis).
Vals (Francis).
Vendroux.
Verdier.
Véry (Emmanuel).
Vigier.
Wagner.
Wolff.
Yacine (Diallo).

**Excusés ou absents par congé :**

MM
Aït Ali (Ahmed).
Bendjelloul.
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Colonna d'Istria.
Faggianelli.
Mouchet.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. André Mercier (Oise), qui présidait la séance.

---

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 390
Majorité absolue..... 196

Pour l'adoption..... 100
Contre ..... 290

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

---

**SCRUTIN (N° 354)**

*Sur l'ensemble du projet relatif au budget des travaux publics.*

Nombre des votants..... 611
Majorité absolue..... 306

Pour l'adoption..... 393
Contre ..... 218

L'Assemblée nationale a adopté.

**Ont voté pour :**

MM
Abelin.
André (Adrien), Vienne.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Arbellier.
Arnal.
Aubame.
Auban (Achille).
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Audeguil.
Aujoulat.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrier.
Barrot.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Beaumont (de).
Béchard (Paul).
Bèche (Emile).
Becquet.
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Benbahmed (Mostefa).
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Ben Tounès.
Berthet.
Bessac.
Bettencourt.
Béchet (Robert).
Bidault (Georges).
Billères.
Billiemaz.
Binot.
Blachette.
Edouard Bonnefous.
Boscary-Monsservin.
Bouhey (Jean).
Bourdellès.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Boutbien.
Bouxom.
Brahimi (Ali).
Briffod.
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Caillot (Olivier).
Capdeville.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Cavelier.
Cayeux (Jean).
Chabenat.
Chamant.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Chassaing.
Chastellain.
Chevigné (de).
Christiaens.
Coffin.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Conte.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Courant (Pierre).
Couston (Paul).
Coutant (Robert).
Crouzier.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Deboudt (Lucien).
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delachenal.
Delbez.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Deshors.
Desson.
Detœuf.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dicko (Hamadoun).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dommergue.
Dorey.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Dubois.
Ducos.
Ducreux.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durroux.
Duveau.
Elain.
Estèbe.
Evrard.
Fabre.
Faraud.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de).
Florand.
Fonlupt-Esperaber.
Fourcade (Jacques).
Fouyet.
Fredet (Maurice).
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Gau.
Gavini.
Gazier.
Genton.
Gernez.
Gosset.
Goubert.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grunitzky.
Guérard.
Gueye Abbas.
Guichard.
Guille.
Guislain.
Guissou (Henri).
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guitton (Antoine), Vendée.
Hakiki.
Halbout.
Henneguelle.
Heuillard.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Huel.
Isorni.
Jacquinot (Louis).
Jaquet (Gérard), Seine
Jarrosson.
Jean (Léon), Hérault.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
Kessous (Youcef).
Kir.
Klock.
Laborbe.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lacoste.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Mme Laissac.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laplace.
Laurens (Camille), Cantal.

Laurens (Robert), Aveyron.
Le Bail.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Coutaller.
Le Cozannet.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lejeune (Max).
Mme Lempereur.
Lenormand (Maurice).
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Le Sciellour.
Le Sénéchal.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Liautey (André).
Litalien.
Liurette.
Loustau.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Lucas.
Lussy (Charles).
Mabrut.
Maga (Hubert).
Mailhe.
Mamba Sano.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Maurellet.
Mayer (Daniel), Seine
Mayer (René), Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Bernard).
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Minjoz
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Monin.
Montalat.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Montel (Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Montjou (de).
Morève.
Morice.
Moro Giafferri (de).
Moustier (de).
Moynet.
Muller (André).
Naegelen (Marcel).
Nazi-Boni.
Nenon.
Nigay.
Ninine.
Noe (de La).
Notebart.
Olmi.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Pantaloni.
Paquet.
Paternot.
Pebellier.
Peltre.
Penoy.
Perrin.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Pinay.
Pineau
Plantevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Mme Poinso-Chapuis.
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Pupat.
Quénard.
Queuille (Henri).
Quilici.
Rabier.
Raffarin.
Ramarony.
Ramonet.
Ranaivo.
Rastel.
Raveloson.
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Révillon (Tony).
Rey.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Rincent.
Rolland.
Rollin (Louis).
Rougier.
Rousselot.
Saïah (Menouar).
Saïd Mohamed Cheikh.
Saint-Cyr.
Saivre (de).
Salliard du Rivault.
Sauvajon.
Savary.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Secretain.
Segelle.
Senghor.
Sibué.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Smaïl.
Solinhac.
Souquès.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibaut.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Tinguy (de).
Titeux.
Toublanc.
Tracol.
Tremouilhe.
Turines.
Valabrègue.
Valentino.
Valle (Jules).
Vals (Francis).
Vassor.
Velonjara.
Verdier.
Verneuil.
Véry (Emmanuel).
Viatte.
Villard.
Villeneuve (de).
Maurice Violette.
Wagner.
Wasmer.
Yacine (Diallo).
Zodi Ikhia.

**Ont voté contre :**

MM.
Astier de La Vigerie (d').
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Bardon (André).
Barrachin.
Barrès.
Barthélemy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Bayrou.
Bechir Sow.
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Benouville (de).
Bergasse.
Bernard.
Besset.
Bignon.
Billat.
Billotte.
Billoux.
Bissol.
Boisdé.
Bonte (Florimond).
Bourgeois.
Boutavant.
Bouvier O'Cottereau.
Brault.
Bricout.
Briot.
Brusset (Max).
Cachin (Marcel).
Cagne.
Caillet (Francis).
Camphin.
Carlini.
Casanova.
Castera.
Catroux.
Cermolacce.
Césaire.
Chaban-Delmas.
Chambrun (de).
Charret-Tomasi.
Chatenay.
Chausson.
Cherrier.
Chupin.
Clostermann.
Cochart.
Cogniot.
Commentry.
Corniglion-Molinier.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Couinaud.
Coulon.
Cristofol.
Damette.
Dassault (Marcel).
Dassonville.
Deliaune.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Desgranges.
Diethelm.
Dronne.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Durbet.
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Febvay.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Fourvel.
Mme François.
Frédéric-Dupont.
Frugier.
Furaud.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Garnier.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Gautier.
Georges (Maurice).
Gilliot.
Giovoni.
Girard.
Godin.
Golvan.
Gosnat.
Goudoux.
Gracia (de).
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Grousseaud.
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guthmuller.
Guyot (Raymond).
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Hettier de Boislambert.
Huel.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Joinville (Alfred Malleret).
July.
Kauffmann.
Koenig.
Kriegel-Valrimont.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lebon.
Lecœur.
Lefranc.
Legendre.
Lemaire.
Lenormand (André).
Linet.
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Magendie.
Malbrant.
Mallez.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Maurice-Bokanowski.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Mignot.
Moatti.
Molinatti.
Mondon.
Monsabert (de).
Montillot.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Nisse.
Nocher
Noël (Léon), Yonne.
Noël (Marcel), Aube.
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pasteur Vallery-Radot.
Patinaud.
Patria.
Paul (Gabriel).
Pelleray.
Peytel.
Pierrard.
Pinvidic.
Prache.
Prélot.
Mme Prin.
Priou.
Pronteau.
Prot.
Puy.
Quinson.
Mme Rabaté.
Raingeard.
Renard (Adrien), Aisne.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Ribère (Marcel), Alger.
Ritzenthaler.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Rousseau.
Samson.
Sanogo Sekou.
Sauer.
Schmittlein.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Signor.
Sou.
Soustelle.
Mme Sportisse.
Thiriet.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tirolien.
Tourné.
Tourtaud.
Triboulet.
Tricart.
Ulver.
Mme Vaillant-Couturier.
Vallon (Louis).
Védrines.
Vendroux.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Vigier.
Villon (Pierre).
Wolff.
Zunino.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM.
Bénard (François).
Boganda.
Forcinal.
Houphouet-Boigny.
Mamadou Konaté.
Oopa Pouvanaa.

**Excusés ou absents par congé :**

MM.
Ali Ali (Ahmed).
Bendjelloul.
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Colonna d'Istria.
Faggianelli.
Mouchet.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. André Mercier (Oise), qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants ..... 616
Majorité absolue ..... 309

Pour l'adoption ..... 396
Contre ..... 220

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

**SCRUTIN (N° 355)**

*Sur l'amendement de M. Védrines au chapitre 1000 du budget de l'industrie et énergie (Traitements du personnel).*

Nombre des votants..... 386
Majorité absolue..... 194

Pour l'adoption..... 100
Contre ..... 286

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Ont voté pour :**

MM.
Astier de La Vigerie (d').
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barthélemy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Besset.
Billat.
Billoux.
Bissol.
Bonte (Florimond).
Boutavant.
Brault.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Camphin.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambrun (de).
Chausson.
Cherrier.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Cristofol.
Dassonville.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Fourvel.
Mme François.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Gautier.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goudoux.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guyot (Raymond).
Joinville (Alfred Malleret).
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lecœur.
Lenormand (André).
Linet.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel).
Pierrard.
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Renard (Adrien), Aisne.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Sauer.
Signor.
Mme Sportisse.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Védrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Villon (Pierre).
Zunino.

**Ont voté contre :**

MM.
Abelin.
André (Adrien), Vienne.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Aubame.
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Aujoulat.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrier.
Barrot.
Baudry d'Asson (de).
Baylet.
Beaumont (de).
Becquet.
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Ben Tounès.
Bessac
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Billères.
Billiemaz.
Blachette.
Edouard Bonnefous.
Boscary-Monsservin.
Bourdeliès.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Bouxom.
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Caliot (Olivier).
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Cavelier.
Cayeux (Jean).
Chabenat.
Chamant.
Charpentier.
Chassaing.
Chastellain.
Chevigné (de).
Christiaens.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Condat-Mahaman
Conombo.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Courant (Pierre).
Couston (Paul).
Crouzier.
Daladier (Edouard).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Deboudt (Lucien).
Defos du Rau.
Degoutte.
Delachenal.
Delbez.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Deshors.
Detœuf.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dommergue.
Dorey.
Douala.
Ducos.
Ducreux.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Duveau.
Elain.
Estèbe.
Fabre.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de).
Foniupt-Esperaber.
Fourcade (Jacques).
Fouyet.
Fredet (Maurice).
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gaty-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Gau.
Gavini.
Genton.
Gosset.
Goubert.
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grunitzky.
Guérard.
Gueye Abbas.
Guichard.
Guissou (Henri).
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Hakiki.
Halbout.
Heuillard.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Isorni.
Jacquinot (Louis).
Jarrosson.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
Kessous (Youcef).
Kir.
Klock.
Laborbe.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Laile.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Laniel (Joseph).
Laplace.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Cozannet.
Mme Lefebvre, (Francine), Seine.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lenormand (Maurice).
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Le Sciellour.
Letourneau.
Liautey (André).
Litalien.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Lucas.
Maga (Hubert).
Mailhe.
Mamba Sano.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Mayer (René), Constantine.
Mazel.
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Michaud (Louis), Vendée.
Mitterrand.
Moisan.
Monin.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Montjou (de).
Morève.
Morice.
Moro Giafferri (de).
Moustier (de).
Moynet.
Multer (André).
Nazi-Boni.
Nigay.
Noe (de La).
Olmi.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Pantaloni.
Paquet.
Paternot.
Pebellier.
Peltre.
Penoy.
Perrin.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Pinay.
Plantevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Mme Poinso-Chapuis.
Pupat.
Queuille (Henri).
Quilici.
Raffarin.
Ramarony.
Ramonet.
Ranaivo.
Rastel.
Raveloson.
Raymond-Laurent.
Reille-Soult.
Révillon (Tony).
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Rolland.
Rollin (Louis).
Rousselot.
Saïah (Menouar).
Saïd Mohamed Cheikh.
Saint-Cyr.
Saivre (de).
Salliard du Rivault.
Sauvajon.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schuman (Maurice), Nord.
Secrétain.
Senghor.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Simonnet.
Smaïl.
Solinhac.
Souquès.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibaut.
Tinguy (de).
Toublanc.
Tracol.
Tremouilhe.
Turines.
Valabrègue.
Valle (Jules).
Vassor.
Velonjara.
Verneuil.
Viatte.
Villard.
Villeneuve (de).
Maurice Violette.
Wasmer.
Zodi Ikhia.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Arbeltier.
Arnal.
Auban (Achille).
Audeguil.
Bardon (André).
Barrachin.
Barrès.
Baurens.
Bayrou.
Béchard (Paul).
Bèche (Emile).
Bechir Sow.
Benard (François).
Benbahmed (Mostefa).
Benouville (de).
Bergasse.
Bernard.
Berthet.
Bignon.
Billotte.
Binot.
Boganda.
Boisdé.
Bouhey (Jean).
Bourgeois.
Boutbien.
Bouvier O'Cottereau.
Brahimi (Ali).
Bricout.
Briffod.
Briot.
Brusset (Max).
Caillet (Francis).
Capdeville.
Carlini.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catroux
Chaban Delmas.
Charlot (Jean).
Charret-Tomasi.
Chatenay.
Chupin.
Ciosterman.
Cochart.
Coffin.
Commentry.
Conte.
Cordonnier.
Corniglion-Molinier.
Couinaud.
Coulon.
Coutant (Robert).
Dagain.
Damette.
Darou.
Dassault (Marcel).
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.

Delaune.
Depreux (Edouard).
Desgranges.
Desson.
Dicko (Hamadoun).
Diethelm.
Doutrellot.
Draveny.
Dronne.
Dubois.
Durbet.
Durroux.
Evrard.
Faraud.
Febvay.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Florand.
Forcinal.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Frédéric-Dupont.
Frugier.
Furaud.
Garnier.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Gazier.
Georges (Maurice).
Gernez.
Gilliot.
Godin.
Golvan.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Gracia (de).
Grousseaud.
Guille.
Guislain.
Guitton (Antoine), Vendée.
Guthmuller.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Henneguelle.
Hettier de Boislambert.
Houphouet-Boigny.
Huel.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jaquet (Gérard), Seine.
Jean (Léon), Hérault
July.
Kauffmann.
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lacoste.
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lapie (Pierre-Olivier).
Le Bail.
Lebon.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Leiranc.
Legendre.
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Le Sénéchal.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Liurette.
Loustau.
Lussy (Charles).
Mabrut.
Magendie.
Malbrant.
Mallez.
Mamadou Konaté.
Maurellet.
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel), Seine
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Mignot.
Minjoz.
Moatti.
Moch (Jules).
Molinatti.
Mollet (Guy).
Mondon.
Monsabert (de).
Montalat.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Montillot.
Naegelen (Marcel).
Nenon.
Ninine.
Nisse.
Nocher.
Noël (Léon), Yonne.
Notebart.
Oopa Pouvanaa.
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pasteur Vallery-Radot.
Patria.
Pelleray.
Peytel.
Pineau.
Pinvidic.
Prache.
Pradeau.
Prélot.
Prigent (Tanguy).
Priou.
Puy.
Quénard.
Quinson.
Rabier.
Raingeard.
Reeb.
Regaudie.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Rey.
Ribère (Marcel), Alger.
Rincent.
Ritzenthaler.
Rougier.
Rousseau.
Samson.
Sanogo Sekou.
Savary.
Schmitt (René), Manche.
Schmittlein.
Segelle.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sibué.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Sou.
Soustelle.
Thuriet.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Tirolien.
Titeux.
Triboulet.
Ulver.
Valentino.
Vallon (Louis).
Vals (Francis).
Vendroux.
Verdier.
Véry (Emmanuel).
Vigier.
Wagner.
Wolff.
Yacine (Diallo).

**Excusés ou absents par congé :**

MM.
Aït Ali (Ahmed).
Bendjelloul.
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Colonna d'Istria.
Faggianelli.
Mouchet.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. André Mercier (Oise), qui présidait la séance.

---

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 395
Majorité absolue..... 198

Pour l'adoption..... 100
Contre ..... 295

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

---

**SCRUTIN (N° 356)**

*Sur l'amendement de M. Maton au chapitre 1000 du budget de l'industrie et de l'énergie.*

Nombre des votants..... **493**
Majorité absolue..... **247**

Pour l'adoption..... **100**
Contre ..... **393**

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Ont voté pour :**

MM.
Astier de la Vigerie (d')
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barthélemy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne
Besset.
Billat.
Billoux.
Bissol.
Bonte (Florimond).
Boutavant.
Brault.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Camphin.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambrun (de).
Chausson.
Cherrier.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Cristofol.
Dassonville.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Fourvel.
Mme François.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Gautier.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goudoux.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guyot (Raymond).
Joinville (Alfred Malleret).
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lecœur.
Lenormand (André).
Linet.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel).
Pierrard.
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Renard (Adrien), Aisne.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Sauer.
Signor.
Mme Sportisse.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Védrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Villon (Pierre).
Zunino.

**Ont voté contre :**

MM.
Abelin.
André (Adrien), Vienne.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Arbeltier.
Arnal.
Aubame.
Auban (Achille).
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Audeguil.
Aujoulat.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrier.
Barrot.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Beaumont (de).
Béchard (Paul).
Bêche (Emile).
Becquet.
Begouin.
Ben Ali Cherif.
Benbahmed (Mostefa).
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Ben Tounès.
Berthet.
Bessac.
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Billères.
Billiemaz.
Binot.
Blachette.
Edouard Bonnefous.
Boscary-Monsservin.
Bouhey (Jean).
Bourdellès.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Boutbien.
Bouxom.
Brahimi (Ali).
Briffod.
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Caliot (Olivier).
Capdeville.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Cavelier.
Cayeux (Jean).
Chabenat.
Chamant.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Chassaing.
Chastellain.
Chevigné (de).
Christiaens.
Coffin.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Conte.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Courant (Pierre).
Couston (Paul).
Coutant (Robert).
Crouzier.

Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Deboudt (Lucien).
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delachenal.
Delbez.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Deshors.
Desson.
Detœuf.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dicko (Hamadoun).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dommergue.
Dorey.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Dubois.
Ducos.
Ducreux.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durroux.
Duveau.
Elain.
Estèbe.
Evrard.
Fabre.
Faraud.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de).
Fiorand.
Fonlupt-Esperaber.
Fourcade (Jacques).
Fouyet.
Fredet (Maurice).
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Gau.
Gavini.
Gazier.
Genton.
Gernez.
Gesset.
Goubert.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grunitzky.
Guérard.
Gueye Abbas.
Guichard.
Guille.
Guislain.
Guissou (Henri).
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guitton (Antoine), Vendée.
Hakiki.
Halbout.
Henneguelle.
Heuillard.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Isorni.
Jacquinot (Louis).
Jaquet (Gérard), Seine.
Jarrosson.
Jean (Léon), Hérault.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
Kessous (Youcef).
Kir.
Klock.
Laborbe.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lacoste.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Mme Laissac.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laplace.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Le Bail.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Coutaller.
Le Cozannet.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lejeune (Max).
Mme Lempereur.
Lenormand (Maurice).
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Le Sciellour.
Le Sénéchal.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Liautey (André).
Litalien.
Liurette.
Loustau.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Lucas.
Lussy (Charles).
Mabrut.
Maga (Hubert).
Maiffre.
Mamba Sano.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Maurellet.
Mayer (Daniel), Seine.
Mayer (René), Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Monin.
Montalat.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Montel (Pierre), Rhône).
Montgolfier (de).
Montjou (de).
Morève.
Morice.
Moro Giafferri (de).
Moustier (de).
Moynet.
Mutter (André).
Naegelen (Marcel).
Nazi-Boni.
Nenon.
Nigay.
Ninine.
Noe (de La).
Notebart.
Olmi.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Pantaloni.
Paquet.
Paternot.
Pebellier.
Peltre.
Penoy.
Perrin.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Pinay.
Pineau.
Plantevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Mme Poinso-Chapuis.
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Pupat.
Quénard.
Queuille (Henri).
Quillici.
Rabier.
Raffarin.
Ramarony.
Ramonet.
Ranaivo.
Rastel.
Raveloson.
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Révillon (Tony).
Rey.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Rincent.
Roland.
Rollin (Louis).
Rougier.
Rousselot.
Saïah (Menouar).
Saïd Mohamed Cheikh
Saint-Cyr.
Saivre (de).
Salliard du Rivault.
Sauvajon.
Savary.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Secrétain.
Segelle.
Senghor.
Sibué.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Souquès.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Tinguy (de).
Titeux.
Toublanc.
Tracol.
Tremouilhe.
Turines.
Valabrègue.
Valentino.
Valle (Jules).
Vals (Francis).
Vassor.
Velonjara.
Verdier.
Verneuil.
Véry (Emmanuel).
Viatte.
Villard
Villeneuve (de).
Maurice Violette.
Wagner.
Wasmer.
Yacine (Diallo).
Zodi Ikhia.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM.
Bardon (André).
Barrachin.
Barrès.
Bayrou.
Bechir Sow.
Benard (François).
Benouville (de).
Bergasse.
Bernard.
Bignon.
Billotte.
Boganda.
Boisdé.
Bourgeois.
Bouvier O'Cottereau.
Bricout.
Briot.
Brusset (Max).
Caillet (Francis).
Carlini.
Catroux.
Chaban-Delmas.
Charret-Tomasi.
Chatenay.
Chupin.
Clostermann.
Cochart.
Commentry.
Corniglion-Molinier.
Couinaud.
Coulon.
Damette.
Dassault (Marcel).
Deliaune.
Desgranges.
Diethelm.
Dronne.
Durbet.
Febvay.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Forcinal.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Frédéric-Dupont.
Frugier.
Furaud.
Garnier.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Georges (Maurice).
Gilliot.
Godin.
Golvan.
Gracia (de).
Grousseaud.
Guthmuller.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Hettier de Boislambert.
Houphouet-Boigny.
Huel.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
July.
Kauffmann.
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lebon.
Lefranc.
Legendre.
Lemaire.
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Mogendie.
Malbrant.
Mallez.
Mamadou Konaté.
Maurice-Bokanowski.
Mignot.
Moatti.
Molinatti.
Mondon.
Monsabert (de).
Montillot.
Nisse.
Nocher.
Noël (Léon), Yonne.
Oopa Pouvanaa.
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pasteur Vallery-Radot.
Patria.
Pelleray.
Peytel.
Pinvidie.
Prache.
Prélot.
Priou.
Puy.
Quinson.
Raingeard.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Ribère (Marcel), Alger.
Ritzenthaler.
Rousseau.
Samson.
Sanogo Sekou.
Schmittlein.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sou.
Soustelle.
Thiriet.
Tirolien.
Triboulet.
Ulver.
Vallon (Louis).
Vendroux.
Vigier.
Wolff.

**Excusés ou absents par congé :**

MM.
Aït Ali (Ahmed).
Bendjelloul.
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Colonna d'Istria.
Faggianelli.
Mouchet.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. André Mercier (Oise), qui présidait la séance.

---

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 495

Majorité absolue..... 248

Pour l'adoption..... 100

Contre ..... 395

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

## SCRUTIN (N° 357)

*Sur l'amendement de M. Goudoux au chapitre 1000 du budget de l'industrie et de l'énergie (Traitements de l'administration centrale).*

Nombre des votants..... 611
Majorité absolue..... 306

Pour l'adoption..... 100
Contre ..... 511

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

### Ont voté pour :

MM.
Astier de La Vigerie (d').
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barthélemy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne
Besset.
Billat.
Billoux.
Bissol.
Bonte (Florimond).
Boutavant.
Brault.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Camphin.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césairé.
Chambrun (de).
Chausson.
Cherrier.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Cristofol.
Dassonville.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Fourvel.
Mme François.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Gautier.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goudoux.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guyot (Raymond).
Joinville (Alfred Malleret).
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lecœur.
Lenormand (André).
Linet.
Manceau (Robert), (Sarthe).
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel).
Pierrard.
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Renard (Adrien), Aisne.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Sauer.
Signor.
Mme Sportisse.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Védrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Villon (Pierre).
Zunino.

### Ont voté contre :

MM.
Abelin.
André (Adrien), Vienne.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Arbellier.
Arnal.
Aubame.
Auban (Achille).
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Audeguil.
Aujoulat.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardon (André).
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrès.
Barrier.
Barrot.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Bayrou.
Beaumont (de).
Béchard (Paul).
Bèche (Emile).
Bechir Sow.
Becquet.
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Benbahmed (Mostefa).
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Benouville (de).
Ben Tounès.
Bergasse.
Bernard.
Berthet.
Bessac.
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Bignon.
Billères.
Billiemaz.
Billotte.
Binot.
Blachette.
Boisdé.
Edouard Bonnefous.
Boscary-Monsservin.
Bouhey (Jean).
Bourdelles.
Bouret (Henri).
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Boutbien.
Bouvier O'Cottereau.
Bouxom.
Brahimi (Ali).
Bricout.
Briffod.
Briot.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Caillet (Francis).
Caliot (Olivier).
Capdeville.
Carlini.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Catroux.
Cavelier.
Cayeux (Jean).
Chaban-Delmas.
Chabenat.
Chamant.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charret-Tomasi.
Chassaing.
Chastellain.
Chatenay.
Chevigné (de).
Christiaens.
Chupin.
Clostermann.
Cochart.
Coffin.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Commentry.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Conte.
Cordonnier.
Corniglion-Molinier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Couinaud.
Coulon.
Courant (Pierre).
Couston (Paul).
Coutant (Robert).
Crouzier.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Damette.
Darou.
Dassault (Marcel).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Deboudt (Lucien).
Defferre.
Defos du Rau.
Degoulte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delachenal.
Delbez.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Deliaune.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desgranges.
Deshors.
Desson.
Detœuf.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dicko (Hamadoun).
Mlle Dienesch.
Diethelm.
Dixmier.
Dommergue.
Dorey.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Dronne.
Dubois.
Ducos.
Ducreux.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durbet.
Durroux.
Duveau.
Elain.
Estèbe.
Evrard.
Fabre.
Faraud.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Febvay.
Félice (de).
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Florand.
Fonlupt-Esperaber.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Fourcade (Jacques).
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Fredet (Maurice).
Frugier.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Garnier.
Gau.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Gavini.
Gazier.
Genton.
Georges (Maurice).
Gernez.
Gilliot.
Godin.
Golvan.
Gosset.
Goubert.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Gracia (de).
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grousseaud.
Grunitzky.
Guérard.
Gueye Abbas.
Guichard.
Guille
Guislain.
Guissou (Henri).
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guitton (Antoine), Vendée.
Guthmuller.
Hakiki.
Halbout.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Henneguelle.
Hettier de Boislambert.
Heuillard.
Huel.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Isorni.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jacquinot (Louis).
Jaquet (Gérard), Seine.
Jarrosson.
Jean (Léon), Hérault.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
July.
Kauffmann.
Kessous (Youcef).
Kir.
Klock.
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Laborbe.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lacoste.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Mme Laissac.
Lahe.
Lamarque-Cando.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laplace.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Le Bail.
Lebon.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Coutaller.
Le Cozannet.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lefranc.
Legendre.
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Lenormand (Maurice).
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Le Scellour.
Le Sénéchal.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindey.
Liautey (André).
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Litalien.
Liurette.
Loustau.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Lucas.
Lussy (Charles).
Mabrut.
Maga (Hubert).
Magendie.
Mailhe.
Malbrant.
Mallez.
Mamba Sano.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Maurellet.
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel), Seine.
Mayer (René), Constantine.
Mazel
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Mignot.
Minjoz.
Mitterrand.
Moatti.
Moch (Jules).
Moisan.
Molinatti.
Mollet (Guy).
Mondon.
Monin.
Monsabert (de).
Montalat.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Montel (Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Montillot.
Montjou (de).
Morève.
Morice.
Moro Giafferri (de).
Moustier (de).
Moynet.
Multer (André).
Naegelen (Marcel).
Nazi-Boni.
Nenon.
Nigay.

Ninine.
Nisse.
Nocher.
Noe (de La).
Noël (Léon), Yonne.
Notebart.
Olmi.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pantaloni.
Paquet.
Pasteur Vallery-Radot.
Paternot.
Patria.
Pebellier.
Pelleray.
Peltre.
Penoy.
Perrin.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Peytel.
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Pinay.
Pineau.
Pinvidic.
Plantevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Mme Poinso-Capuis.
Prache.
Pradeau.
Prélot.
Prigent (Tanguy).
Priou.
Pupat.
Puy.
Quénard.
Queuille (Henri).
Quilici.
Quinson.
Rabier.
Raffarin.
Raingeard.
Ramarony.
Ramorfet.
Ranaivo.
Rastel.
Raveloson.
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Révillon (Tony).
Rey.
Reynaud (Paul).
Ribère (Marcel), Alger.
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Rincent.
Ritzenthaler.
Roland.
Rollin (Louis).
Rougier.
Rousseau.
Rousselot.
Salah (Menouar).
Saïd Mohamed Cheikh.
Saint-Cyr.
Saivre (de).
Salliard du Rivault.
Samson.
Sanogo Sekou.
Sauvajon.
Savary.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schmittlein.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Secrétain.
Segelle.
Senghor.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sibué.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Sou.
Souquès.
Sourbet.
Soustelle.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Tinguy (de).
Tirolien.
Titeux.
Toublanc.
Tracol.
Tremouilhe.
Triboulet.
Turines.
Ulver.
Valabrègue.
Valentino.
Valle (Jules).
Vallon (Louis).
Vals (Francis).
Vassor.
Velonjara.
Vendroux.
Verdier.
Verneuil.
Véry (Emmanuel).
Viatte.
Vigier.
Villard.
Villeneuve (de).
Maurice Viollette.
Wagner.
Wasmer.
Wolff.
Yacine (Diallo).
Zodi Ikhia.

**N'ont pas pris part au vote:**

MM.
Bénard (François).
Boganda.
Forcinal.
Houphouet-Boigny.
Mamadou Konaté.
Oopa Pouvanaa.

**Excusés ou absents par congé:**

MM.
Aït Ali (Ahmed).
Bendjelloul.
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Colonna d'Istria.
Faggianelli.
Mouchet.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. André Mercier (Oise), qui présidait la séance.

---

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 610
Majorité absolue..... 306

Pour l'adoption..... 100
Contre ..... 510

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

---

**SCRUTIN (N° 358)**

*Sur l'amendement de M. Goudaux au chapitre 1000 du budget de l'industrie et de l'énergie (Traitements de l'administration centrale).*

Nombre des votants..... 610
Majorité absolue..... 306

Pour l'adoption..... 100
Contre ..... 510

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Ont voté pour:**

MM.
Astier de La Vigerie (d').
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barthélemy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Besset.
Billat.
Billoux.
Bissol.
Bonte (Florimond).
Boutavant.
Brault.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Camphin.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambrun (de).
Chausson.
Cherrier.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Cristofol.
Dassonville.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Fourvel.
Mme François.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Gautier.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goudoux.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guyot (Raymond).
Joinville (Alfred Malleret).
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lecœur.
Lenormand (André).
Linet.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mme Marzin.
Maton.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Mora.
Mouton.
Mulier.
Musmeaux.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel).
Pierrard.
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Renard (Adrien), Aisne.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Sauer.
Signor.
Mme Sportisse.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Védrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Villon (Pierre).
Zunino.

**Ont voté contre :**

MM.
Abelin.
André (Adrien), Vienne.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Arbellier.
Arnal.
Aubame.
Auban (Achille).
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Audegui.
Aujoulat.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardon (André).
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrès.
Barrier.
Barrot.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Bayrou.
Beaumont (de).
Béchard (Paul).
Bèche (Emile).
Bechir Sow.
Becquet.
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Benbahmed (Mostefa).
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Benouville (de).
Ben Tounès.
Bergasse.
Bernard.
Berthet.
Bessac.
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Bignon.
Billères.
Billiemaz.
Billotte.
Binot.
Blachette.
Boisdé.
Edouard Bonnefous.
Boscary-Monsservin.
Bouhey (Jean).
Bourdellès.
Bouret (Henri).
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Boutbien.
Bouvier O'Cottereau.
Bouxom.
Brahimi (Ali).
Bricout.
Briffod.
Briot.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Caillet (Francis).
Caliot (Olivier).
Capdeville.
Carlini.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Catroux.
Cavelier.
Cayeux (Jean).
Chaban-Delmas.
Chabenat.
Chamant.

Charlot (Jean).
Charpentier.
Charret-Tomasi.
Chassaing.
Chastellain.
Chatenay.
Chevigné (de).
Christiaens.
Chupin.
Clostermann.
Cochart.
Coffin.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Commenlry.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Conte.
Cordonnier.
Corniglion-Molinier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Couinaud.
Coulon.
Courant (Pierre).
Coutant (Robert).
Crouzier.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Damette.
Darou
Dassault (Marcel).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Deboudt (Lucien).
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delachenal.
Delbez.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Deliaune.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desgranges.
Deshors.
Desson.
Detœuf.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dicko (Hamadoun).
Mlle Dienesch.
Diethelm.
Dixmier.
Dommergue.
Dorey.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Dronne.
Dubois.
Ducos.
Ducreux.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durbet.
Durroux.
Duveau.
Elain.
Estèbe.
Evrard.
Fabre.
Faraud.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Febvay.
Félice (de).
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Florand.
Fonlupt-Esperaber.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Fourcade (Jacques).
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Fredet (Maurice).
Frugier.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Garnier.
Gau.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Gavini.
Gazier.
Genton.
Georges (Maurice).
Gernez.
Gilliot.
Godin.
Golvant.
Gosset.
Goubert.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Gracia (de).
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grousseaud.
Grunitzky.
Guérard.
Gueye Abbas.
Guichard.
Guille.
Guislain.
Guissou (Henri).
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guitton (Antoine), Vendée.
Guthmuller.
Hakiki.
Halbout.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Henneguelle.
Hettier de Boislambert.
Heuillard.
Huel.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Isorni.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jacquinot (Louis).
Jaquet (Gérard), Seine.
Jarrosson.
Jean (Léon), Hérault.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
July.
Kauffmann.
Kessous (Youcef).
Kir.
Klock.
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Laborbe.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lacoste.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Mme Laissac.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laplace.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Le Bail.
Lebon.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Coutaller.
Le Cozannet.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lefranc.
Legendre.
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Lenormand (Maurice).
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Le Sciellour.
Le Sénéchal.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Liautey (André).
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Litalien.
Liurette.
Loustau.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Lucas.
Lussy (Charles).
Mabrut.
Maga (Hubert).
Magendie.
Mailhe.
Malbrant.
Mallez.
Mamba Sano.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Maurellet.
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel), Seine.
Mayer (René), Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Mignot.
Minjoz.
Mitterrand.
Moatti.
Moch (Jules).
Moisan.
Molinatti.
Mollet (Guy).
Mondon.
Monin.
Monsabert (de).
Montalat.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Montel (Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Montillot.
Montjou (de).
Morève.
Morice.
Moro Giafferri (de).
Moustier (de).
Moynet.
Mutter (André).
Naegelen (Marcel).
Nazi-Boni.
Nenon.
Nigay.
Ninine.
Nisse.
Nocher.
Noe (de La).
Noël (Léon), Yonne.
Notebart.
Olmi.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pantaloni.
Paquet.
Pasteur Vallery-Radot.
Paternot.
Patria.
Pebellier.
Pelleray.
Peltre.
Penoy.
Perrin.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées).
Peytel.
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Pinay.
Pineau.
Pinvidic.
Plantevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Mme Poinso-Chapuis.
Prache.
Pradeau.
Prélot.
Prigent (Tanguy).
Priou.
Pupat.
Puy.
Quénard.
Queuille (Henri).
Quilici.
Quinson.
Rabier.
Raffarin.
Raingeard.
Ramarony.
Ramonet.
Ranaivo.
Rastel.
Raveloson.
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Révillon (Tony).
Rey.
Reynaud (Paul).
Ribère (Marcel), Alger.
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Rincent.
Ritzenthaler.
Rolland.
Rollin (Louis).
Rougier.
Rousseau.
Rousselot.
Saïah (Menouar).
Saïd Mohamed Cheikh.
Saint-Cyr.
Saivre (de).
Salliard du Rivault.
Samson.
Sanogo Sekou.
Sauvajon.
Savary.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schmittlein.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Secrétain.
Segelle.
Senghor.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sibué.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Sou.
Souquès.
Sourbet.
Soustelle.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Tinguy (de).
Tirolien.
Tieux.
Toublanc.
Tracol.
Tremouilhe.
Triboulet.
Turines.
Ulver.
Valabrègue.
Valentino.
Valle (Jules).
Vallon (Louis).
Vals (Francis).
Vassor.
Velonjara.
Vendroux.
Verdier.
Verneuil.
Véry (Emmanuel).
Viatte.
Vigier.
Villard.
Villeneuve (de).
Maurice Viollette.
Wagner.
Wasmer.
Wolff.
Yacine (Diallo).
Zodi Ikhia.

**S'est abstenu volontairement :**

M. Couston (Paul).

**N'ont pas pris part au vote:**

MM.
Bénard (François).
Boganda.
Forcinal.
Houphouet-Boigny.
Mamadou Konaté.
Oopa Pouvanaa.

**Excusés ou absents par congé:**

MM.
Ait Ali (Ahmed).
Bendjelloul.
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Colonna d'Istria.
Faggianelli.
Mouchet.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. André Mercier (Oise), qui présidait la séance.

---

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 609
Majorité absolue..... 305

Pour l'adoption..... 100
Contre ..... 509

**Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.**

# 2e LÉGISLATURE

## 2e Séance du vendredi 16 novembre 1951.

*(284e de la session de 1951 — 84e de la 2e législature)*

# COMPTE RENDU IN EXTENSO

SOMMAIRE


1. — Procès-verbal (p. 8143).

2. — Demande d'interpellation (p. 8143).

3. — Réponses des ministres à des questions orales (p. 8143).

Question de M. Flandin: retrait.

Question de M. de Gracia, sur le régime fiscal des ostréiculteurs effectuant des transports pour autrui: MM. Courant, ministre du budget; de Gracia.

Question de Mme Poinso-Chapuis au sujet du réemploi de la plus-value réalisée sur la vente d'immeubles : M. Courant, ministre du budget.

Question de M. Garet, au sujet de la mutation d'immeubles à l'occasion du remembrement d'exploitations rurales: MM. Courant, ministre du budget; Garet.

Question de Mme Poinso-Chapuis, sur les plus-values réalisées sur la vente d'immeubles: M. Courant, ministre du budget.

Question de M. Rabier sur l'approvisionnement en tabac des débits algériens: MM. Courant, ministre du budget; Rabier.

Question de M. Pierrard, sur les suites données à l'affaire judiciaire dite des sirops, à Bergues: M. Edgar Faure, garde des sceaux, ministre de la justice.

Question de M. Minjoz, au sujet de publications attaquant la Résistance: MM. Edgar Faure, garde des sceaux, ministre de la justice; Minjoz.

Question de M. Defos du Rau, sur la fixation du prix du sucre: MM. Emile Hugues, secrétaire d'état aux finances et aux affaires économiques; Defos du Rau.

Question de M. Cayeux: report d'office.

4. — Relèvement des taxes sur les produits pétroliers. — Discussion de deux motions de censure (p. 8146).

Motion de Mme Rose Guérin: Mme Rose Guérin, auteur de la motion; M. René Pleven, président du conseil. — Scrutin: pointage.

Rappel au règlement: MM. Demusois, le président.

Motion de M. Bardon: MM. Vallon, René Pleven, président du conseil. — Scrutin: pointage.

Résultat du scrutin vérifié sur la motion de Mme Rose Guérin: rejet de la motion.

5. — Politique économique et financière du Gouvernement. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 8149).

Discussion générale (suite): MM. René Mayer, vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques; Peytel, Charpentier.

6. — Relèvement des taxes sur les produits pétroliers. — Résultat du scrutin vérifié sur la motion de censure de M. Bardon (p. 8163).

Rejet de la motion.

7. — Politique économique et financière du Gouvernement. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 8163).

Rappel au règlement: MM. Jacques Duclos, le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

8. — Ordre du jour (p. 8163).


**PRESIDENCE DE M. ANDRE MUTTER, vice-président.**

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

**PROCES-VERBAL**

**M. le président.** Le procès-verbal de la première séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

**DEMANDE D'INTERPELLATION**

**M. le président.** J'ai reçu de Mme Mathilde Gabriel-Péri une demande d'interpellation sur la profanation de la chapelle du Mont-Valérien, dans laquelle furent parqués les résistants dans l'attente de la mort.

La date du débat sera fixé ultérieurement

— 3 —

**REPONSES DES MINISTRES A DES QUESTIONS ORALES**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les réponses des ministres à des questions orales.

**Retrait d'une question.**

**M. le président.** L'ordre du jour appellerait la réponse de M. le ministre de l'éducation nationale à la question de M. Jean-Michel Flandin. Mais l'auteur de la question m'a fait connaître qu'il la retirait.

Acte est donné de ce retrait.

**Régime fiscal des ostréiculteurs.**

**M. le président.** M. de Gracia expose à M. le ministre du budget que l'article 184 du code général des impôts assimile aux artisans les cultivateurs effectuant accessoirement des transports pour autrui au moyen des attelages qu'ils entretiennent pour les besoins de leur exploitation agricole. Or, l'ostréiculture étant soumise à la fiscalité agricole, il apparaît que les

ostréiculteurs éleveurs doivent être assimilés aux agriculteurs et, par conséquent, aux artisans. Il lui demande si, par interprétation du texte et dans l'état économique actuel, l'administration des finances ne doit pas interpréter: « les transports pour autrui » autrement qu'à traction animale, mais par tous moyens au bénéfice de l'exploitation agricole, dans lesquels sont inclus les moyens mécaniques.

La parole est à M. le ministre du budget.

**M. Pierre Courant,** *ministre du budget.* Les dispositions de l'article 11 du décret n° 48-1986, du 9 décembre 1948 — cet article est actuellement l'article 63 du code général des impôts — qui ont rangé les bénéfices des exploitations ostréicoles dans la catégorie des bénéfices de l'exploitation agricole ne sauraient être regardées comme ayant eu pour effet d'étendre aux ostréiculteurs les dispositions de l'article 184, 8° dudit code, qui assimilent à des artisans, pour le calcul de la taxe proportionnelle, les cultivateurs effectuant accessoirement des transports pour autrui au moyen des attelages qu'ils entretiennent pour les besoins de leur exploitation agricole.

En tout état de cause, il résulte des termes mêmes de l'article 184, 8° que seuls peuvent bénéficier de la mesure dont il s'agit les cultivateurs qui utilisent pour leurs charrois des bêtes de trait, à l'exclusion de ceux qui ont recours à d'autres moyens de transport et notamment à des voitures automobiles.

**M. le président.** La parole est à M. de Gracia.

**M. de Gracia.** Je remercie M. le ministre du budget de la réponse qu'il veut bien donner à la question écrite que j'ai déposée le 11 juillet dernier.

Près de cinq mois ont été utiles à l'examen d'une question fort simple, car il ne s'agit que d'interprétation d'un texte administratif. L'administration de l'enregistrement d'une part, les ayants droit usagers d'autre part, ont attendu cette réponse tardive, et d'ailleurs préjudiciable en raison même de ce retard, soit aux intérêts du Trésor, soit aux intérêts des ayants droit.

Vendredi dernier, M. le président du conseil déclarait à notre ami M. Frédéric-Dupont, que le problème qui faisait l'objet de sa motion de censure à propos des allocations aux économiquement faibles relevait d'une simple question écrite ou orale.

Si, pour une question d'interprétation de texte, il a fallu cinq mois au Gouvernement pour répondre, je laisse l'Assemblée juge du temps qu'il aurait fallu pour répondre à une question qui engageait sa responsabilité en matière de politique sociale.

Aussi bien les explications que donne M. le ministre du budget à cette question laissent encore la réponse incertaine. Il s'agit de savoir, une fois pour toutes, si l'ostréiculture est un élément de l'agriculture et relève de son système fiscal.

A cet égard, le ministre de l'agriculture, consulté, répond: « J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après un examen approfondi de la question, j'estime en effet qu'il serait souhaitable que l'administration des contributions indirectes, comme le suggère d'ailleurs le conseil d'Etat consulté, dans un avis du 31 mars 1927, admettre l'assimilation de tous les ostréiculteurs aux professions agricoles. »

Il serait utile au Gouvernement d'accorder ses violons, en particulier avec l'avis donné par le conseil d'Etat.

Je remercie néanmoins M. le ministre et je lui demande de hâter l'étude, par la commission des finances, de la proposition de loi que j'ai déposée sous le numéro 872, pour que soit fixé définitivement le point de savoir si l'ostréiculture fait partie ou non de l'agriculture et relève ainsi de ses règles fiscales. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du budget.

**M. le ministre du budget.** Je répondrai à l'honorable parlementaire que je n'ai pas qualité pour hâter l'examen d'une proposition de loi par la commission des finances.

Le fait même qu'il a déposé une proposition de loi aux fins d'obtenir la modification qu'il demande aujourd'hui indique qu'il n'avait pas beaucoup d'illusions sur la question qu'il posait.

Il lui appartient de s'adresser à la commission des finances pour obtenir que le régime actuel, que les services financiers lui ont confirmé, soit modifié par une loi, si tel est l'avis de l'Assemblée.

### Réemploi de la plus-value réalisée sur la vente d'un immeuble.

**M. le président.** Mme Poinso-Chapuis expose à M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le cas d'une société anonyme immobilière propriétaire d'immeubles sinistrés par faits de guerre qui n'a perçu, à ce jour, aucune indemnité de l'Etat pour la réparation des immeubles endommagés et la reconstruction des immeubles détruits; les indemnités qui lui seront versées ultérieurement ne couvriront, d'ailleurs, qu'une partie de l'ensemble des travaux à prévoir. D'autre part, la société en cause a réalisé sur la vente d'un immeuble non sinistré une plus-value qu'elle s'est engagée à réinvestir conformément aux dispositions de l'article 40 du code général des impôts. Elle lui demande: 1° s'il est permis à cette société de considérer que le remploi prévu par ledit article a été effectivement réalisé en ce qui concerne: *a*) la totalité des sommes payées en l'acquit de travaux de reconstruction déjà effectués sur certains de ses immeubles sinistrés; *b*) la totalité des sommes versées à titre d'acompte à des entrepreneurs pour des travaux de reconstruction qui n'ont pas encore reçu un commencement d'exécution; 2° si le délai de remploi de trois ans prévu par l'article 40 du code général des impôts ne pourrait être prorogé jusqu'après l'encaissement des indemnités pour dommages de guerre dues par l'Etat.

La parole est à M. le ministre du budget.

**M. le ministre du budget.** Sur la première question, la réponse est négative, sauf — les conditions posées par l'article 40 du code général des impôts, étant, bien entendu, supposées remplies — dans la mesure où les sommes payées, y compris celles versées à titre d'acomptes, correspondent à l'excédent du coût effectif de la reconstruction sur le montant de l'indemnité pour dommages de guerre augmenté, le cas échéant, des disponibilités constituées par l'amortissement, les provisions pour renouvellement du matériel nouveau et les provisions pour frais de réparation et d'entretien différés afférents aux immeubles détruits qui ont fait — ou doivent faire — l'objet des travaux de reconstruction envisagés.

Sur la seconde question, la réponse est également négative, le délai de remploi fixé par l'article 40 du code général des impôts étant un délai de rigueur.

Ces explications ont d'ailleurs déjà été fournies à Mme Poinso-Chapuis il y a quelques jours.

### Mutation d'immeubles à l'occasion du remembrement d'exploitations rurales.

**M. le président.** M. Pierre Garet rappelle à M. le ministre du budget que, dans une réponse du 20 octobre 1950, il a fait connaître que les immeubles ayant fait l'objet d'une mutation à l'occasion d'une opération de remembrement des exploitations rurales ou de réorganisation de la propriété foncière agricole, effectuée en application de la loi du 9 mars 1941, sont définitivement affranchis de la taxe complémentaire exceptionnelle sur la première mutation, mais qu'il appartient aux parties qui désirent se prévaloir de cette immunité de justifier, pour chacune des parcelles considérées, de la réalité de la mutation invoquée. Il lui demande: 1° quelles justifications il y a lieu de fournir pour satisfaire à cette réponse; 2° s'il ne faut pas considérer que, par le fait du remembrement, il y ait toujours mutation, puisque, à la conception de l'échange forcé, la loi du 9 mars 1941 a substitué celle de la réunion des parcelles en une seule masse suivie d'une nouvelle distribution; 3° si l'administration de l'enregistrement est fondée dans son interprétation restrictive à percevoir la taxe en cas de réunion de plusieurs parcelles en une seule et au cas où il a été attribué, au même endroit, à un même propriétaire, certaines parcelles qu'il avait déjà antérieurement.

La parole est à M. le ministre du budget.

**M. le ministre du budget.** En matière d'enregistrement, les seules preuves admises sont les preuves écrites. Il appartient donc à l'intéressé de prouver, par la production de pièces écrites, que le bien a été la propriété d'un autre avant le moment du remembrement.

La valeur des preuves ainsi données sera soumis à l'appréciation des services locaux de l'enregistrement qui pourront apprécier, sous le contrôle des tribunaux, si les justifications données ont une suffisante valeur probatoire.

Telle est la réponse à la première question.

Quant à la seconde et à la troisième question, la réponse est la suivante:

Lorsqu'au résultat d'une opération de remembrement, un immeuble, ou une fraction d'immeuble, se trouve placé dans le lot de celui à qui il appartenait précédemment, ce dernier est censé n'avoir jamais cessé d'en être propriétaire. Le remembrement ne peut donc, en pareil cas, être considéré comme emportant mutation de ce bien ni, par conséquent, l'affranchir de la taxe complémentaire exceptionnelle sur la première mutation.

**M. le président.** La parole est à M. Garet.

**M. Pierre Garet.** Je remercie M. le ministre du budget de la réponse très claire qu'il vient de me donner.

Je lui ferai simplement observer qu'il eût peut-être été plus simple de répondre rapidement à la question écrite que j'avais posée il y a six mois et de ne pas me mettre dans l'obligation de transformer cette question écrite en question orale.

### Taxation des plus-values réalisées sur la vente d'immeubles.

**M. le président.** Mme Poinso-Chapuis expose à M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le cas d'une société anonyme immobilière qui a pour objet, d'après ses statuts « l'acquisition de tous immeubles, la gestion, l'administration et l'exploitation des immeubles acquis par la société, par leur location ou par tous modes quelconques, leur entretien, leur transformation par toutes constructions nouvelles et, généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet social ». La société en cause était, en fait, propriétaire de huit immeubles acquis de 1939 à 1943 et donnés en location. L'un d'entre eux a été vendu avec plus-value. Elle lui demande si cette plus-value peut bénéficier du régime spécial de taxation institué par les articles 152 et 219, alinéa 3, du code général des impôts à l'égard des plus-values provenant de la cession des éléments de l'actif immobilisés, soit en fin d'exploitation, soit en cas de cession partielle d'entreprise.

La parole est à M. le ministre du budget.

**M. le ministre du budget.** La réponse est négative, la plus-value dont il s'agit ne pouvant être considérée, au sens des articles 152 et 219, troisième alinéa, du code général des impôts, comme réalisée en fin d'exploitation ou à l'occasion d'une cession partielle d'entreprise.

Mais, en principe, cette plus-value pourra bénéficier, le cas échéant, de l'exonération prévue par l'article 40 dudit code en faveur des plus-values provenant de la cession en cours d'exploitation d'éléments de l'actif immobilisé et réinvesties en immobilisations dans la même entreprise.

### Approvisionnement en tabacs des débits algériens.

**M. le président.** M. Rabier demande à M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques: 1° quelles sont les raisons qui se sont opposées jusqu'ici à l'approvisionnement des débits algériens en tabacs de la régie française et ayant reçu à plusieurs reprises des requêtes de parlementaires algériens à ce sujet, s'il pense être en mesure de fournir aux intéressés une réponse sur la question posée; 2° s'il pense, en outre, pouvoir donner les instructions nécessaires, pour que, dans les meilleurs délais, les débits algériens de tabacs comme ceux de New-York, Hong-Kong, Santiago ou Bruxelles, soient en mesure de pouvoir vendre les produits de la régie française.

La parole est à M. le ministre du budget.

**M. le ministre du budget.** Je demande à M. Rabier d'attendre qu'une position précise ait été adoptée dans l'affaire qu'il a soulevée.

La question posée a été communiquée par le ministre des finances à moi-même d'abord, puis à M. le ministre de l'intérieur qui doit nous faire connaître les vues de son département.

Je demande donc à M. Rabier d'accepter le report de sa question.

**M. le président.** La parole est à M. Rabier.

**M. Maurice Rabier.** Monsieur le ministre, il existe en Algérie des titulaires de licence pour la vente des produits de la régie.

Ces autorisations, accordées à des veuves de fonctionnaires et qui, dans la plupart des cas, ont été données en gérance à des professionnels, ne sont pas honorées. Les possesseurs de ces droits, fait paradoxal, payent depuis 1940 une redevance spéciale annuelle aux services des contributions pour cette liberté fantôme de vendre des tabacs de France.

Ces tabacs trouvent un écoulement facile en Algérie et les débitants ne demandent qu'à en vendre. Je dois souligner également qu'avant la guerre, la régie française vendait déjà ses produits en Algérie. On ne voit pas *a priori* pour quelles raisons ces tabacs n'y seraient plus vendus.

J'insiste pour qu'une réponse rapide me soit donnée car la situation que j'ai signalée dure depuis trop longtemps. Le Gouvernement serait bien avisé de prendre une décision dans le plus bref délai.

### Suite à l'affaire judiciaire dite des sirops.

**M. le président.** M. Pierrard demande à M. le ministre de la justice quelles sont les suites apportées à l'affaire judiciaire dite « des sirops » qui a débuté le 17 octobre 1950 par la mort, par empoisonnement, de deux enfants en bas âge, à Bergues (Nord).

La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Edgar Faure,** *garde des sceaux, ministre de la justice.* Une information judiciaire du chef d'homicide involontaire a été ouverte contre X..., au parquet de Dunkerque, à la date du 17 octobre 1950. L'enquête, qui se poursuit, a donné lieu à des investigations longues et minutieuses à raison du caractère particulièrement délicat de cette affaire.

### Publications attaquant la Résistance.

**M. le président.** M. Jean Minjoz demande à M. le ministre de la justice les mesures qu'il compte prendre pour mettre fin à certaines publications attaquant la « Résistance » et les « mouvements de Résistance », qui ont puissamment contribué à la libération.

La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** La loi du 5 janvier 1951 prévoit que les mouvements de Résistance sont assimilés aux corps constitués quant à la poursuite des publications qui les attaquent. Ces poursuites ne peuvent, en conséquence, être exercées qu'en conformité des dispositions de l'article 48 de la loi sur la presse, c'est-à-dire sur la plainte du ministre dont ressortissent les groupements mis en cause.

Des instructions ont été données aux parquets généraux pour que les faits visés dans la question orale de l'honorable parlementaire soient aussitôt signalés à la chancellerie.

**M. le président.** La parole est à M. Minjoz.

**M. Jean Minjoz.** Je remercie M. le garde des sceaux d'avoir bien voulu répondre à ma question qui a été motivée par des faits sur lesquels je veux attirer l'attention de l'Assemblée.

Lors de la discussion de la loi d'amnistie du 5 janvier 1951, — loi à laquelle vient de faire allusion M. le garde des sceaux — j'avais signalé que, pour bien trop de collaborateurs, il s'agissait, non pas d'obtenir une mesure de pardon, d'oubli et d'indulgence, mais au contraire de se faire réhabiliter et de devenir en quelque sorte des justiciers.

Je ne croyais pas avoir à ce point raison. En effet, peu de temps après le vote de la loi, un grand nombre de publications ont insulté et traîné dans la boue la Résistance en général et les mouvements de Résistance qui — ainsi que je l'ai indiqué dans ma question orale — ont puissamment contribué à la libération du pays.

Je ne voudrais pas faire de la réclame à certaines publications mais, par le dépôt légal, les procureurs de la République, les procureurs généraux et les services de la chancellerie doivent les connaître.

Il est inadmissible qu'on puisse lire dans une revue des titres d'articles tels que ceux-ci: « Les atrocités de la libération », ou: « La saison des bourreaux » et, dans une autre, un article intitulé: « Les tortures à Paris ». Je pourrais citer quantité d'autres exemples de ce genre.

Or, c'est précisément à la demande du Gouvernement dont vous faisiez déjà partie, monsieur le garde des sceaux, qu'ont été insérés dans la loi du 5 janvier 1951 les articles 27, 28 et 29 qui permettent de réprimer sévèrement tant les agissements de ceux qui attaquent les mouvements de Résistance ou les personnes ayant fait partie des armées de terre ou de mer, ou des mouvements et réseaux reconnus de Résistance, que les actions de ceux qui auraient pour but, soit de rassembler des individus ayant fait l'objet de condamnations du chef de collaboration avec l'ennemi, soit d'exalter cette collaboration.

Il y a quelques jours à peine, un groupe de parlementaires s'est réuni et a posé la question de savoir ce qu'il advenait d'une association qui s'est constituée précisément en vue de réhabiliter ceux qui ont été à la base de ces condamnations.

Je demande au Gouvernement de ne pas attendre d'être saisi de plaintes, de faire respecter, comme il y est tenu, la loi du 5 janvier 1951 et de ne pas permettre que les mouvements de résistance et la Résistance en général soient salis et traînés dans la boue comme ils le sont trop souvent. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

### Fixation du prix du sucre

**M. le président.** M. Defos du Rau expose à M. le ministre du commerce et des relations économiques extérieures: 1° qu'un arrêté n° 21-335 du 25 octobre 1950 avait, pour 1950-1951, fixé le prix du sucre en baisse par rapport à l'exercice 1949-1950 et prévu qu'après déclaration des stocks serait remboursée, par la caisse de péréquation, la différence pour tous les stocks supérieurs à 2.000 kilogrammes. Un arrêté n° 21-933 du 17 octobre 1951 a fixé le prix du sucre, pour 1951-1952, en hausse sur le prix précédent et prévu le reversement de la différence à la caisse de péréquation pour tous les stocks supérieurs à 100 kilogrammes. Il s'ensuit que lorsqu'il s'agit pour les commerçants de verser à la caisse de péréquation, c'est à partir de 100 kilogrammes, et lorsqu'il s'agit éventuellement, pour eux, d'être remboursés par la même caisse, c'est à partir de 2.000 kilogrammes. Il lui demande les raisons qui ont pu lui faire prendre des décisions d'un dirigisme d'apparence aussi

injuste qu'antiéconomique. Comme il n'y a eu aucun remboursement, au moins depuis un an, le commerce est en droit de se demander ce que vont devenir les sommes considérables reçues depuis sa fondation par la caisse de péréquation; 2° l'arrêté du 17 octobre 1951 a fixé le prix du sucre à la consommation, pour un an, compte tenu du transport et du camionnage aux différents échelons, prix basé sur le coût de l'essence. Or, moins de dix jours après, le Gouvernement a augmenté le prix de l'essence, faussant ainsi l'économie du système, puisque le camionnage voit son prix majoré. Il lui demande quelles solutions il entend donner à ces difficultés.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques.

**M. Emile Hugues,** *secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques.* En 1950, tandis que le prix du sucre était en baisse, un arrêté du 25 octobre a prévu que les détenteurs de stocks au moment du changement de prix seraient indemnisés d'une somme correspondante à la baisse, mais seulement pour des quantités détenues supérieures à 2.000 kilogrammes.

En 1951, au contraire, tandis que le prix du sucre était en hausse, un arrêté n° 21-933 du 17 octobre a prévu que les détenteurs de stocks seraient tenus de reverser au service de la comptabilité publique une somme correspondante à la hausse et cela pour toutes les quantités détenues supérieures à 100 kilogrammes.

Cette disparité s'explique pour les raisons suivantes.

Dans le premier cas, comme il s'agit d'un remboursement prélevé sur les deniers de l'Etat, on admettra qu'un minimum de contrôle pouvait être exigé. Or, les effectifs actuels des personnels de contrôle ne permettent pas d'envisager de vérifications sérieuses des déclarations de stocks faites par la multitude des petits stockeurs, commerçants-détaillants pour la plupart, et pour lesquels, dans l'immense majorité des cas, les quantités détenues sont toujours inférieures à 2.000 kilogrammes.

Il est à noter, d'ailleurs, que les commerçants-détaillants ont échappé pratiquement à l'incidence de la baisse, la quasi-totalité de leurs stocks ayant été vendus préalablement à cette baisse sur la base de l'ancien prix.

L'expérience incitait au surplus à prévoir, lors de déclarations de ce genre, un minimum de contrôle, car elle semble prouver que l'importance de ces dernières paraît affectée, dans une certaine mesure, par le sens de la variation du cours.

En 1949, tandis qu'il y avait hausse et donc reversement aux caisses de l'Etat, les déclarations de stocks supérieures à 100 kilogrammes se sont élevées au total à 13.300 tonnes, raffineurs exclus.

Par contre, en 1950, lorsqu'il y a eu baisse, et donc versement par l'Etat aux intéressés, les déclarations de stocks dépassant 2.000 kilogrammes — lesquelles auraient donc dû être, en principe, inférieures — se sont élevées à 36.500 tonnes.

Je précise, toutefois, que le règlement définitif aux intéressés des moins-values afférentes à la campagne antérieure sera effectué incessamment, je puis en donner l'assurance à M. Defos du Rau.

En ce qui concerne maintenant le tonnage de cent kilos qui a été retenu lors de la hausse récente du prix du sucre et au delà duquel les détenteurs de stocks sont tenus de reverser à la comptabilité publique le bénéfice des plus-values, j'indique tout d'abord que le montant de ce tonnage ne constitue pas une innovation et qu'il a été retenu pour toutes les campagnes antérieures, la campagne 1950-1951 exceptée.

J'attire, en outre, l'attention de M. Defos du Rau sur le fait qu'il s'est produit, au début d'octobre dernier, c'est-à-dire quelques jours avant la fixation en hausse du nouveau prix du sucre, une rupture générale de stocks qui s'est répercutée jusqu'au stade de détail. Dès lors, à la date du changement de prix, au 17 octobre, les commerçants honnêtes qui avaient continué, dans la mesure de leurs disponibilités, à fournir leur clientèle, se sont trouvés avec des stocks à peu près nuls et donc n'auront rien à reverser au titre des plus-values.

Par contre, la mesure ne frappera que les détenteurs de stocks importants qui, compte tenu des circonstances, n'auront pu être constitués que dans un but spéculatif. Il est normal que le reversement des plus-values les prive de ce bénéfice illégitime.

Il est à noter, enfin, que les taux unitaires respectifs des moins-values et des plus-values ne sont pas les mêmes d'une campagne à l'autre. La moins-value a été en 1950, au stade de gros, pour le sucre raffiné, de 3.600 francs par tonne. La plus-value, en 1951, au contraire, est de 16.380 francs environ.

M. Defos du Rau s'est étonné également que le Gouvernement ait fixé, par l'arrêté du 17 octobre, les prix de détail du sucre — y compris, donc, les frais de transport — applicables pour toute la durée de la campagne et que, moins de dix jours après, il ait majoré les prix de l'essence.

Je précise que l'arrêté du 17 octobre ne fixe pas les prix de détail du sucre. Il fixe seulement les éléments — prix industriels du sucre et marges commerciales — qui permettent de les calculer, hors, précisément, les frais de transport.

Les prix de détail du sucre sont établis par les préfets qui les déterminent en fonction, d'une part, des dispositions de l'arrêté interministériel, d'autre part des frais moyens de transport qu'ils apprécient eux-mêmes et qu'ils peuvent à tout moment modifier, dans la mesure, bien entendu, où cette modification est justifiée.

**M. le président.** La parole est à M. Defos du Rau.

**M. Joseph Defos du Rau.** Je suis très sensible à l'effort accompli par le Gouvernement pour répondre aux trois questions que j'avais posées.

Je m'excuse de l'aridité du sujet, mais je promets, quant à moi, de lire avec attention, dans le *Journal officiel*, la réponse que M. le secrétaire d'Etat vient de me fournir.

Si j'ai bien compris — et je m'excuse si je n'ai pas bien compris — M. le secrétaire d'Etat a voulu répondre de manière variée à chacun des trois points de ma question.

J'avais demandé d'abord comment le Gouvernement entendait pallier les contradictions et, par suite, les conséquences dommageables des contradictions existant entre les deux arrêtés fixant le prix du sucre, l'un pour 1950, l'autre pour 1951. Vous m'avez bien répondu, monsieur le secrétaire d'Etat, que cette disparité résultait de vos difficultés pour trouver du personnel de contrôle.

Je ne suis point juge, mais je vous demandais non pas de me donner vos mobiles, mais de m'expliquer comment vous avez pallié les conséquences dommageables de cette disparité. Je regrette que, sur ce point, la réponse du Gouvernement n'ait pas paru bien pertinente.

J'aurais mauvaise grâce à ne pas me montrer par contre satisfait sur le deuxième point. Vous avez bien voulu, en effet, toujours si j'ai bien compris, me donner l'assurance que les règlements conformes aux arrêtés en question par voie de reversements et de remboursements seraient effectués le plus rapidement possible. Je vous donne, avec plaisir, acte de cette promesse.

Enfin, sur le troisième point, je suis particulièrement satisfait de votre réponse puisque vous indiquez que les frais de transport n'entreront pas dans le calcul du prix tel qu'il a été arrêté en vertu des décrets. Ainsi, ma préoccupation au sujet de la majoration du prix de l'essence intervenue huit jours après la fixation du prix du sucre, se trouve dissipée puisqu'on pourra tenir compte du coût du transport rectifié dans le prix du sucre.

Dans ces conditions, sans insister davantage, je vous remercie de votre réponse.

### Report d'une question.

**M. le président.** L'ordre du jour appellerait la question de M. Cayeux à M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme. Mais, M. le ministre m'ayant fait connaître qu'il ne pouvait assister à la présente séance, la question est reportée d'office, conformément au 4e alinéa de l'article 96 du règlement, à l'ordre du jour de la séance de vendredi prochain.

— 4 —

## RELEVEMENT DES TAXES SUR LES PRODUITS PETROLIERS

### Discussion de deux motions de censure.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion de la motion de censure déposée par Mme Rose Guérin.

Je rappelle que cette motion est ainsi conçue:

« L'Assemblée nationale censure le Gouvernement qui, après avoir pris le décret du 20 octobre 1951, relevant les taxes sur les produits pétroliers, passe outre aux décisions unanimes des commissions compétentes en se refusant à abroger ce décret de vie chère. »

Voici l'organisation de la discussion des deux motions de censure qui figurent à l'ordre du jour de la présente séance.

La conférence des présidents, réunie le 15 novembre 1951, conformément à l'article 39 du règlement, a réparti comme suit le temps global de 30 minutes prévu pour ces deux débats, compte non tenu de suspensions éventuelles:

Mme Rose Guérin, 10 minutes;

M. Bardon, suppléé par M. Vallon, 10 minutes;

Gouvernement et durée des scrutins: 10 minutes.

Ce temps comprend toutes les interventions, y compris les interruptions, ainsi que la durée des pointages dus à l'initiative d'un groupe.

La parole est à Mme Rose Guérin, auteur de la première motion. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

**Mme Rose Guérin.** Mesdames, messieurs, le groupe communiste a déposé le vendredi 9 novembre la motion de censure dont M. le président vient de rappeler les termes.

Nous vous demandons de voter cette motion, seul moyen restant à la disposition de l'Assemblée pour obliger le Gouvernement à rapporter immédiatement le décret ayant relevé le montant des taxes sur l'essence, comme le demandent unanimement tous les utilisateurs de ce produit.

Je dois, en effet, rappeler dans quelles conditions nous avons été amenés à déposer cette motion de censure comme ultime moyen propre à faire rapporter le décret de vie chère et de ruine de la nation. Cette hausse brutale a soulevé, dès le 20 octobre, un profond mécontentement dans tout le pays, une tempête de protestations émanant de toutes les organisations intéressées. L'émotion a été telle que tous les groupes parlementaires, en la personne de leurs représentants à la commission des finances, sauf M. Paul Raynaud, ont demandé que le décret en cause soit rapporté.

Il semblait donc que, dès la rentrée parlementaire, rien ne s'opposerait à un vote immédiat et quasi-unanime de l'Assemblée nationale, faisant connaître au Gouvernement sa ferme volonté de voir rapporter le décret portant majoration des taxes sur l'essence.

Or, les faits ont prouvé le contraire. Par leurs actes, les groupes qui soutiennent sur le fond la politique gouvernementale — c'est-à-dire des socialistes jusqu'au R. P. F. — *(Rires à l'extrême droite)* ont, tout en bavardant contre la hausse, permis au Gouvernement de maintenir sa décision.

Chacun se rend compte aujourd'hui que nous avions raison de dire, à cette même tribune, vendredi dernier, en nous adressant à tous ces groupes:

« Vos actes, contraires à vos paroles, prouvent que vous trompez impudemment les utilisateurs d'essence. Vous cherchez à reporter de vendredi en vendredi le vote sur une conclusion nette et précise demandant l'abrogation du décret sur l'essence. Vous espérez qu'avec le temps, la colère va s'apaiser. Vous pensez que d'autres soucis, conséquences de votre politique néfaste, vont occuper les contribuables, soulevant chez eux une nouvelle protestation couvrant celle engendrée par la hausse sur l'essence. »

C'est pourquoi vous avez volontairement laissé la question se perdre dans le maquis de la procédure et réussi à esquiver les votes que nous vous demandions d'émettre les 6, 8 et 9 novembre dernier.

C'est pour aider le Gouvernement qu'à la commission des finances vous avez, ensemble, y compris M. Peytel, refusé, vendredi dernier encore, la discussion immédiate des propositions relatives à la hausse sur l'essence. C'est pourquoi M. Palewski n'était pas pressé de présenter son rapport à cette commission et que vous venez encore de renvoyer à mardi prochain une éventuelle décision.

C'est dans ces conditions, et après avoir vainement tenté de faire voter une motion incidente au début du débat général sur la politique financière, dans lequel vous vouliez noyer la question de l'essence, que nous avons déposé vendredi dernier notre motion de censure.

Aujourd'hui, grâce à elle, l'Assemblée est appelée à se prononcer sur la claire et simple demande des utilisateurs d'essence: Abrogation du décret élevant de 10 francs 40 le prix du litre d'essence.

Cette abrogation est une mesure absolument nécessaire dans l'intérêt même de notre économie nationale. La hausse des taxes frappant l'essence ne se justifie par aucune raison nationale. Elle n'atteint pas la richesse, comme a tenté de le faire croire M. Pleven. C'est au contraire une mesure de vie chère; les trois quarts de l'essence consommée le sont pour des besoins utilitaires, transport de lait, de légumes et d'autres denrées, utilisation par les taxis, les routiers, les représentants de commerce, les paysans, les médecins et autres.

Son augmentation est un facteur de hausses en cascade sur tous les produits et sur toutes les prestations de services.

Les représentants qualifiés des utilisateurs d'essence, qui appartiennent en grande partie à ces classes moyennes que vous accablez aujourd'hui, ont montré hier combien était choquante la contradiction entre les mesures gouvernementales de hausse et les récents discours de M. Pleven et du Président de la République qui appelaient à juguler les hausses et à prendre de sévères mesures contre les responsables d'augmentations des prix. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

La hausse du prix de l'essence a pour conséquence également d'accélérer l'étouffement des petites et moyennes entreprises françaises, étouffement voulu et organisé par les grandes sociétés américaines.

D'ailleurs, la loi du 8 janvier 1951 — que seuls les communistes ont refusé de voter — loi qui a permis au Gouvernement de prendre son décret sur l'essence, l'autorisait à majorer d'autres taxes, dont l'impôt sur les sociétés; mais le Gouvernement soutient les trusts, les grosses sociétés et, au contraire, accable les petites et moyennes entreprises.

Les raisons données par le Gouvernement pour expliquer son décret sur l'essence démontrent qu'il résulte d'une politique dictée par des intérêts étrangers, par le gouvernement américain.

Quelles sont ces deux raisons données par le Gouvernement? D'abord qu'il lui faut trouver les crédits nécessaires pour le réarmement. Tout le monde a appris la création du comité des Sages, comité américain, à direction américaine, et que les crédits militaires français sont décidés par lui. Il exige actuellement au moins mille milliards.

Le Gouvernement dit aussi qu'il faut réduire la consommation de l'essence. On parle déjà de rationnement, de double secteur, le plus bas prix étant d'ailleurs fixé à 64 francs, légalisant donc votre décret.

Pourquoi cette réduction? Nous devons, paraît-il, réduire nos importations pour les besoins civils parce que nous souffrons d'une pénurie de dollars. Comme le gouvernement américain interdit pratiquement le commerce libre de la France avec tous les pays en dehors de la zone dollar, il en découle l'asphyxie, la ruine de notre économie nationale.

Le journal *Le Monde* d'hier faisait état, d'ailleurs, d'une crise économique qui gagne la France après l'Angleterre. Voilà où conduit votre politique de dépendance totale à l'égard de l'Amérique. La hausse de l'essence en est un des aspects et la conséquence est très grave.

C'est pourquoi toutes les organisations représentatives qui demandent l'abrogation du décret ont raison de dire qu'elles défendent ainsi non seulement leur vie propre, mais en même temps l'ensemble de l'économie nationale.

Leurs représentants appellent l'attention des députés sur leurs responsabilités. Ils leur demandent de ne pas les esquiver, notamment en déléguant au Gouvernement, par la pratique des décrets-lois, les pouvoirs qu'ils tiennent de la Constitution.

La dernière résolution votée par ces vingt-six organisations au nom de plus de 1 million de membres groupés dans leur sein, indique très nettement qu'elles « réclament l'abrogation du décret du 20 octobre 1951. »

Elles considèrent comme « inadmissibles les artifices de procédure et mandatent leurs délégués pour demander au Gouvernement, au président de l'Assemblée, aux présidents des groupes parlementaires ainsi qu'à tous les élus, de prendre ou de soutenir toute initiative ou proposition tendant à l'abrogation immédiate du décret du 20 octobre et le retour aux prix pratiqués avant la hausse. »

Cette résolution est, je le répète, signée des représentants de vingt-six organisations qui groupent 1 million de petites et moyennes entreprises, d'utilisateurs d'essence, de travailleurs tels les représentants de commerce, les chauffeurs de taxi, les cadres.

C'est pourquoi nous vous demandons de voter notre motion de censure, car aujourd'hui les regards de tous ces intéressés sont fixés sur notre Assemblée nationale. Ils vont juger les actes et les votes pour ou contre l'abrogation du décret de hausse sur l'essence.

Le groupe communiste, qui regrette que dix jours aient été perdus, demande aujourd'hui à tous les députés d'écouter la voix unanime des intéressés. Cette voix se confond avec celle de la France, dont l'intérêt national commande l'abrogation du décret de vie chère, du décret de ruine de l'économie nationale.

C'est pourquoi nous vous appelons à voter par scrutin la motion de censure que nous avons l'honneur de présenter. Selon le règlement, le scrutin est d'ailleurs de droit. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

**M. le président.** La parole est à M. le président du conseil.

**M. René Pleven,** *président du conseil.* Mesdames, messieurs, je dois rappeler à l'Assemblée nationale les conditions dans lesquelles a été déposée cette motion de censure.

Le 9 novembre dernier, alors que commençait la discussion acceptée, je le rappelle, par le Gouvernement, des interpellations sur sa politique économique et financière, alors que, première oratrice inscrite, Mme Rose Guérin venait de développer son interpellation, le groupe communiste, avant que tout autre orateur inscrit ait pris la parole, avant que le Gouvernement ait pu faire entendre sa voix, déposait la motion de censure sur laquelle maintenant l'Assemblée va devoir se prononcer.

**Mme Rose Guérin.** Cela n'est pas exact.

**M. Jean Pronteau.** C'était une motion incidente, monsieur le président du conseil.

**M. le président du conseil.** Par cette action, le groupe communiste faisait une double démonstration.

D'abord il révélait d'une manière indiscutable qu'il n'était pas animé par le souci de défendre les utilisateurs d'essence... (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

**M. Pierre Meunier.** C'est peut-être le Gouvernement qui les défend !

**M. le président du conseil.** ...car il est bien évident que l'adoption de la motion entraînerait le départ du Gouvernement et que, une crise gouvernementale étant ouverte, se trouverait écartée pour de longues semaines toute possibilité de modification du décret. (*Exclamations et rires à l'extrême gauche et à l'extrême droite.*)

**M. Pierre Estradère.** Vous ne croyez pas vous-même ce que vous dites. C'est une pitrerie!

**M. le président du conseil.** Le parti communiste a démontré également, en employant cette procédure, son mépris des règles parlementaires. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Inspiré sans doute par les exemples de quelques démocraties populaires, il avait préparé la sentence de condamnation avant même que l'inculpé, en l'espèce le Gouvernement, ait pu être entendu.

**M. Jean Pronteau.** Dans les démocraties populaires les prix baissent, tandis qu'ici ils montent.

**M. le président du conseil.** Il a insisté, à la conférence des présidents, pour que le vote sur la motion de censure intervienne avant la fin du débat.

Nous ne prenons pas au tragique votre motion de censure. Nous acceptons votre défi et les membres du Gouvernement ne prendront pas part au vote.

Le Gouvernement invite tous les membres de l'Assemblée qui sont soucieux du bon fonctionnement des institutions (*Exclamations et rires à l'extrême droite.*), c'est-à-dire qui n'entendent se prononcer qu'en toute connaissance de cause, à s'abstenir eux aussi de prendre part au vote.

Avant la fin de la soirée ils auront entendu le Gouvernement et ils pourront alors prendre leurs responsabilités comme le Gouvernement, lui, aura pris les siennes, mais, en attendant, nous aurons la satisfaction de compter une fois de plus les membres du parti communiste dans l'isolement auquel les condamne leur admiration des méthodes étrangères et leur mépris des bonnes règles parlementaires. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Vives protestations à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Rose Guérin. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**Mme Rose Guérin.** M. le président du conseil n'a pas rapporté exactement les faits. A la suite de mon interpellation, j'avais déposé une motion incidente tendant à l'abrogation du décret sur l'essence pour empêcher que cette question ne soit noyée dans l'ensemble des interpellations, comme vous voulez qu'elle continue à l'être, et pour obtenir une décision immédiate attendue par tous les intéressés. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

D'ailleurs, les commissions compétentes unanimes s'étant prononcées en toute connaissance de cause, monsieur le président du conseil, pour l'abrogation, un vote unanime et immédiat, dès vendredi dernier, sur notre motion incidente, ne devait pas soulever de difficulté.

Les artifices de procédure ont empêché ce vote. Nous avons donc été obligés de recourir au dernier moyen que nous laissait le règlement, c'est-à-dire le dépôt d'une motion de censure. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous l'avons fait, non pas parce que c'était notre bon plaisir, mais parce que nous y avons été poussés par votre volonté de vous opposer sans cesse au vote sur une question très simple, très précise, l'abrogation du décret sur l'essence. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Aujourd'hui encore, M. le président du conseil, en des termes indignes, à mon avis, d'un président du conseil (*Applaudissements à l'extrême gauche*) en appelle à l'ensemble des députés qui le soutiennent pour essayer d'empêcher qu'intervienne le vote clair et précis demandé, je le répète, par toutes les organisations intéressées pour l'abrogation immédiate du décret sur l'essence.

Vous ne pouvez pas nier, monsieur le président du conseil, que toutes les organisations intéressées, qui représentent d'actifs et d'importants producteurs de notre pays, groupent des gens qui n'ont en vue que l'intérêt national.

**M. Jean Pronteau.** Plus que M. le président du conseil !

**Mme Rose Guérin.** C'est pour défendre l'intérêt national qu'ils demandent l'abrogation du décret sur l'essence.

C'est pourquoi nous demandons à l'ensemble de cette Assemblée de se prononcer. Les utilisateurs sont attentifs à la décision que va prendre aujourd'hui l'Assemblée nationale, et c'est pour cela aussi que M. le président du conseil a tenté une nouvelle manœuvre pour empêcher qu'une décision intervienne aujourd'hui.

Les choses sont claires, et je vous demande de voter notre motion de censure. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La discussion de la motion est close.

Avant de la mettre aux voix, je précise qu'aux termes de l'article 50 de la Constitution, « la motion de censure ne peut être adoptée qu'à la majorité absolue des députés à l'Assemblée. »

Je mets aux voix, par scrutin, la motion de censure.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Conformément à l'article 82 du règlement, le pointage est de droit. Il va y être procédé.

Le résultat en sera proclamé ultérieurement.

Nous allons donc aborder la discussion de la deuxième motion de censure, déposée par M. Baron peut-être dans un autre esprit. (*Vives protestations à l'extrême gauche. — Applaudissements à l'extrême droite.*)

**M. Fernand Grenier.** Au fauteuil de la présidence, vous n'avez pas de commentaires à faire.

**M. Jean Cristofol.** Cette motion de censure dénote la volonté de ses auteurs de faire traîner les choses en ce qui concerne l'essence.

**M. Antoine Demusois.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. Fernand Grenier.** Président incapable! (*Protestations à l'extrême droite.*)

**M. le président.** Je vous rappelle à l'ordre, monsieur Grenier.

**M. Fernand Grenier.** Je répète que vous êtes un président incapable.

**M. le président.** J'ai simplement indiqué, avant de donner lecture de la motion que, par sa rédaction, elle dénote un esprit absolument différent de la vôtre. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

**M. Jacques Duclos.** Lisez-là, tout simplement.

**M. le président.** Je n'ai pas d'ordre à recevoir de vous.

Cette motion est ainsi conçue:

« L'Assemblée nationale, considérant que l'augmentation du prix de l'essence est contraire à l'intérêt de l'économie nationale,

« considérant que cette augmentation a été brusquement décrétée par le Gouvernement sans l'assentiment et même sans la consultation du Parlement ni de ses commissions compétentes,

« décide d'appliquer la censure au Gouvernement qui a pris le décret susvisé. »

La parole est à M. Vallon, suppléant M. Bardon.

**M. Antoine Demusois.** J'ai demandé la parole pour un rappel au règlement, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. Demusois, pour un rappel au règlement.

**M. Antoine Demusois.** Monsieur le président, l'article 50 du règlement définit les conditions dans lesquelles doit se dérouler un débat sur une motion de censure. Mais nul ici ne peut contester la signification du vote qui peut intervenir et, dans le cas où certains auraient pu l'oublier, M. le président du conseil, dans sa diversion anticommuniste mais qui n'a trompé personne, a eu le soin d'indiquer que si le Gouvernement était censuré, il prendrait ses responsabilités.

Il a même cru devoir dire que c'était ce que nous cherchions. Je note en passant, et je le dis tout de suite pour rassurer tout le monde, que si le Gouvernement s'en allait, le pays ne s'en trouverait que mieux. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais ce n'est pas la question. Si, par le vote de la première motion de censure, la politique du Gouvernement se trouvait condamnée, celui-ci serait appelé à en dégager toutes les conséquences, et nous n'aurions pas alors dans l'immédiat à aborder d'autres sujets.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le président, de bien vouloir suspendre la séance pendant l'opération du pointage. Puis, lorsque vous nous en aurez fait connaître le résultat, nous verrons, comme c'est l'usage, s'il y a lieu ou non de discuter la seconde motion, ce que vous ne pouvez prétendre nous imposer dès maintenant. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** Je rappelle d'abord à M. Demusois que vendredi dernier, après la discussion d'une motion de censure déposée par M. Frédéric-Dupont, l'Assemblée, pour gagner du temps, a décidé de poursuivre la discussion des interpellations sur la politique économique sans attendre le résultat du pointage sur la motion.

En appliquant la même procédure, je pensais répondre au désir de l'Assemblée de gagner du temps. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

De plus, monsieur Demusois, d'après les indications que je possède, le résultat du vote sur votre motion sera proclamé à très bref délai.

Il paraît donc de l'intérêt des travaux de l'Assemblée d'engager immédiatement la discussion sur la deuxième motion de censure.

Je consulte l'Assemblée.

*(L'Assemblée, consultée, décide d'aborder immédiatement la discussion.)*

**M. le président.** La parole est à M. Vallon, suppléant M. Bardon, auteur de la deuxième motion de censure. *(Applaudissements à l'extrême droite.)*

**M. Louis Vallon.** Décidement, ce n'est pas seulement en politique étrangère que nous sommes placés devant des faits accomplis. Le coup de force de l'essence en est une preuve.

Les hausses de salaires ne peuvent pas, cette fois, servir à expliquer l'augmentation du prix de l'essence, car la part du travail dans ce prix est infime.

Par contre, le prix de l'essence agit sur celui des transports, donc sur le coût général de la vie. Le Gouvernement ne saurait arrêter l'inflation par des hausses de prix ou de taxes. Dans un passé récent, de semblables mesures ont précisément et bien légitimement déclenché des hausses de salaire.

Quand M. Pleven est arrivé au pouvoir, il a annoncé que son gouvernement serait celui de la baisse. Il a d'abord entrepris de faire baisser le prix de la viande. L'intention était louable. M. Pleven avait sans doute en tête d'autres soucis que celui de la baisse du coût de la vie. Il tenait, pour des raisons politiques, à prouver à certains éléments de sa majorité encore hypothétique, toujours hypothétique, son attachement au dirigisme autoritaire.

La conjoncture saisonnière aurait permis d'agir sur le prix de la viande sans coup de force et l'abondance du cheptel aurait assuré le succès de négociations menées auprès des organismes professionnels.

**M. Jacques Soustelle.** Très bien!

**M. Louis Vallon.** Le Gouvernement a préféré la manière forte, le dirigisme direct. Il a échoué, mais, fidèle à la devise du Taciturne, il a estimé qu'il n'était pas nécessaire de réussir pour persévérer. *(Rires et applaudissements à l'extrême droite.)*

Dans l'affaire de l'essence, il vient de réussir à prouver que le dirigisme autoritaire des prix, lorsque l'Etat ne dispose pas d'une autorité suffisante, n'est efficace que lorsqu'il s'exerce dans le sens de la hausse. La hausse du prix de l'essence est une manifestation nouvelle de cette malfaisance du dirigisme autoritaire lorsqu'il est pratiqué dans le cadre d'un régime politique faible.

Pour justifier cette surtaxe, le Gouvernement a employé des arguments d'ordre fiscal. Il fallait trouver, coûte que coûte, des ressources pour combler le déficit!

Ce déficit n'est d'ailleurs pas dû, autant qu'on veut le laisser croire, aux dépenses militaires: celles-ci sont tout juste suffisantes et, à leur sujet, le vrai problème est bien plutôt de savoir pourquoi elles sont si mal utilisées, pourquoi leur rendement est si dérisoire.

**M. Jacques Soustelle.** Très bien!

**M. Louis Vallon.** En fait, le déficit est dû pour une large part à une politique des investissements dont le Parlement n'a jamais discuté au fond, ainsi d'ailleurs qu'à la mauvaise gestion de la sécurité sociale et des entreprises nationalisées.

Dans un organe officieux, un informateur a annoncé, le 25 octobre dernier, que 500 milliards de francs seraient prévus dans les projets budgétaires de l'année 1952 pour terminer le premier plan Monnet et amorcer le second.

Si cette information est exacte, il existerait donc un second plan Monnet, pour lequel il faudrait demander au Parlement des crédits nouveaux et au pays des impôts supplémentaires, alors que personne n'a encore eu, à ma connaissance, ni le Gouvernement, ni le Parlement, ni l'opinion, à donner son avis sur ce plan. Il s'agit d'un plan comploté à huis clos.

De telles méthodes sont un défi à la démocratie.

Bien souvent, dans d'autres domaines que celui de l'essence, le signal de la hausse des prix a été donné par les trusts d'Etat, qu'il s'agisse de charbon, d'électricité, de gaz, pour ne citer que ceux-là, et aussi par les trusts privés dont les produits ont presque toujours des prix fixés ou agréés par l'Etat.

Toute intervention impartiale de l'Etat dans la vie économique est devenue impossible, car le Gouvernement est constamment conduit à sacrifier l'économie générale du pays aux exigences du secteur d'Etat. *(Applaudissements à l'extrême droite.)*

Le Gouvernement voudrait-il sérieusement pratiquer une politique de baisse qu'il ne pourrait y arriver dans les conditions actuelles, les errements suivis par le secteur nationalisé le poussant manifestement à agir dans le sens contraire.

L'intervention dans le domaine économique est un droit et un devoir de l'Etat, mais l'expérience prouve qu'il faudrait réformer profondément ses voies et ses moyens.

M. le président du conseil pourra faire tous les discours qu'il voudra en faveur de la stabilisation des prix; dans le cadre du régime actuel il travaillera toujours à la hausse. Aussi, quel héritage va-t-il laisser à son successeur ou à lui-même?

Le Gouvernement parle maintenant de mesures de détresse ou d'austérité, comme s'il appartenait aux fournisseurs d'opium de procéder aux cures de désintoxication! *(Applaudissements à l'extrême droite.)*

M. le vice-président du conseil, ministre des finances, a bien de la chance d'être député d'Algérie! Cet heureux territoire n'a pas connu l'échange des billets de 5.000 francs *(Rires et applaudissements à l'extrême droite)*, il ignore actuellement la hausse du prix de l'essence. *(Nouveaux rires et applaudissements sur les mêmes bancs.)* Souhaitons pour lui qu'il échappe demain aux extravagances planistes de certains technocrates déchaînés.

M. le président du conseil manifeste parfois de l'humeur — pas aujourd'hui — lorsqu'il entend critiquer son Gouvernement par l'un des membres de l'opposition nationale que mes amis représentent au sein de cette Assemblée. Les critiques de l'opposition, pourtant, ont un rôle utile à jouer, indispensable même au bon fonctionnement d'une démocratie.

Un jour, M. Pleven sera peut-être à son tour dans l'opposition. *(Sourires.)* Soyons assurés que ses critiques seront alors fort pertinentes, bien plus utiles, certes, que ne l'est actuellement le maintien au pouvoir de son gouvernement. *(Rires et applaudissements à l'extrême droite.)*

Votre commission des finances, à l'unanimité moins la voix de son président, a proposé l'abrogation inconditionnelle du décret sur l'essence.

Le Gouvernement n'a jusqu'à présent tenu aucun compte de cet avis.

Nous vous demandons, mes chers collègues, afin d'approuver sans équivoque votre commission des finances, de censurer le Gouvernement. *(Applaudissements à l'extrême droite.)*

**M. le président.** La parole est à M. le président du conseil.

**M. le président du conseil.** Mesdames, messieurs, je crois que tout à l'heure l'Assemblée a manifesté clairement son désir de poursuivre au plus tôt le débat sur les interpellations et, notamment, d'entendre M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.

Je répète qu'à la fin du débat, il sera loisible à chacun de prendre ses responsabilités, mais que le pays ne comprendrait pas qu'un vote intervienne avant que le Gouvernement ait pu donner les larges explications qu'on attend. Et c'est pour la même raison que tout à l'heure que je vous invite les uns et les autres à ne pas prendre part au vote.

**M. le président.** La discussion de la motion est close.

La discussion de la motion est close.

Avant de la mettre aux voix, je précise qu'aux termes de l'article 50 de la Constitution, « la motion de censure ne peut être adoptée qu'à la majorité absolue des députés à l'Assemblée ».

Je mets aux voix, par scrutin, la motion de censure.

Le scrutin est ouvert.

*(Les votes sont recueillis.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

Conformément à l'article 82 du règlement, le pointage est de droit. Il va y être procédé.

Le résultat de cette opération sera proclamé ultérieurement.

Voici les résultats du dépouillement du scrutin public sur la première motion de censure déposée par Mme Rose Guérin:

| | |
|---|---|
| Nombre des votants | 101 |
| Majorité requise | 314 |
| Pour l'adoption | 101 |
| Contre | 0 |

*(Rires à l'extrême droite et sur divers bancs.)*

La majorité constitutionnelle n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

— 5 —

## POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU GOUVERNEMENT

### Suite de la discussion d'interpellations.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Francis Leenhardt, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre: 1° pour atténuer rapidement les restrictions du crédit à court terme qui contrarient le développement de la production; 2° pour que les effets de la pénurie de crédits soient atténués par une sélection des demandes plus ration-

nelles et plus conformes aux besoins de l'économie nationale;

2° De M. Cermolacce, sur la politique économique du Gouvernement, et notamment sur les décisions qu'il a prises en ce qui concerne le salaire minimum interprofessionnel garanti et les hausses de prix de certains produits;

3° De M. Estradère, sur la politique monétaire du Gouvernement et le danger de dévaluation qui en découle;

4° De Mme Prin, sur les décisions du Gouvernement relatives à la hausse des prix et aux difficultés qui en résultent pour les travailleurs et leurs familles;

5° De M. Le Roy Ladurie, sur la politique économique du Gouvernement;

6° De M. de Léotard, sur la politique du crédit que le Gouvernement entend laisser consentir au secteur privé, notamment aux petites et moyennes entreprises;

7° De M. Peytel, sur les conditions dans lesquelles a été pris le décret n° 51-1214 du 20 octobre 1951 relevant le montant de la taxe intérieure sur les carburants, ainsi que sur ses répercussions sur le plan économique, social et financier;

8° De Mme Rose Guérin, sur les conditions dans lesquelles, par décret, le Gouvernement a relevé le prix de vente de l'essence et sur les conséquences graves de cette mesure;

9° De M. Paul Couston, sur les récentes mesures prises par le Gouvernement instituant de nouveaux prix en hausse de l'essence;

10° De M. Christian Pineau, sur les conséquences économiques du relèvement du prix de l'essence, sur la création d'un carburant agricole et sur l'institution d'une caisse d'investissements routiers alimentée par une partie de la taxe sur les carburants;

11° De M. Cogniot, sur la politique financière du Gouvernement, et notamment sur les mesures que le Gouvernement compte prendre en vue d'appliquer la loi du 19 octobre 1946 portant statut de la fonction publique;

12° De M. Caillet, sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour sauvegarder les droits des travailleurs menacés par la fermeture imminente de certaines entreprises industrielles de la banlieue parisienne consécutive à l'absence de politique économique du ministère.

Avant d'ouvrir la discussion, je dois faire connaître que j'ai reçu un décret désignant, en qualité de commissaire du Gouvernement, pour assister M. le président du conseil des ministres, M. Alain Dutheillet de Lamothe, conseiller technique au cabinet du président du conseil des ministres.

Acte est donné de cette communication.

Voici les temps de parole qui restent encore disponibles dans ce débat:

Gouvernement, deux heures vingt-huit minutes;

Groupe du rassemblement du peuple français, quarante-deux minutes;

Groupe socialiste, cinquante-trois minutes;

Groupe du mouvement républicain populaire, trente-six minutes;

Groupe républicain radical et radical-socialiste, vingt-sept minutes;

Groupe des républicains indépendants, trois minutes;

Groupe du centre républicain d'action paysanne et sociale et des démocrates indépendants, dix-huit minutes;

Groupe de l'union démocratique et socialiste de la Résistance, dix minutes;

Autres groupes ensemble et durée des scrutins, quarante-neuf minutes.

Le groupe communiste a dépassé son temps de parole.

**M. Jacques Duclos.** Mais non! Il l'a utilisé, voilà tout.

**M. le président.** Dans sa deuxième séance du 9 novembre, l'Assemblée a commencé la discussion générale.

La parole est à M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.

**M. René Mayer,** *vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.* « Mesdames, messieurs, j'ai une grave déclaration à faire à la Chambre. Je me propose de traiter de la situation économique nationale comme d'un problème qui se pose à la nation tout entière et dont la solution exige l'union des efforts de l'ensemble du pays. C'est dans cet esprit, je l'espère, que tous les membres du Parlement examineront et discuteront ce que j'ai à leur dire. »

Ainsi s'est exprimé le 7 novembre dernier, à la Chambre des Communes, le chancelier de l'Echiquier, qui a comparu devant le Parlement de Grande-Bretagne à un moment où cette nation amie connait un certain nombre de difficultés — et j'ajouterai de périls — que nous sommes obligés d'affronter ensemble.

Le Parlement a demandé de la situation un bilan complet et sincère. C'est chose bien naturelle à la veille du vote du premier budget d'une législature. C'est aussi tout à fait normal parce que la crise monétaire que nous traversons pose évidemment pour de nombreux Français la question suivante: D'où provient ce qui se produit aujourd'hui?

Tout Français a constaté le relèvement de son pays depuis 1944. Il sait la part qu'ont prise à ce relèvement son effort propre, ses sacrifices de patience — je pense notamment aux habitants des régions sinistrées — ses sacrifices fiscaux, ses sacrifices monétaires.

Il a vu un certain nombre de résultats, dès que notre pays fut aidé par le plan Marshall et par les réalisations de modernisation dont on a parlé et sur lesquelles je reviendrai.

Il a vu la production industrielle du pays, tombée en 1945 à 60 p. 100 de celle d'avant-guerre, se relever en six ans, c'est-à-dire dans un délai plus bref qu'après l'autre guerre.

Il a vu la production totale de 1929 dépassée et, dans le domaine de l'énergie, cette production accrue de 150 p. 100.

Il a vu jusqu'à un temps récent une réduction considérable du déficit de notre commerce avec l'étranger.

Il a vu la disparition de la pénurie et même, en 1949-1950, une période de stabilisation des prix, voire une tendance à la baisse, qui a même amené le Gouvernement de l'époque à prendre des mesures de soutien de certains produits agricoles.

Il a vu, par conséquent, le développement de ses espérances.

Les progrès ainsi faits étaient-ils solides?

Evidemment, il y avait encore du chemin à parcourir. Il restait un certain nombre de déficits, un certain nombre de faux prix qui étaient masqués par des subventions budgétaires, lesquelles malheureusement n'avaient pas toujours été prélevées sur des excédents budgétaires.

Le caractère précaire des ressources du Trésor demeurait car le Trésor est aujourd'hui le banquier, non seulement de l'Etat, non seulement des collectivités locales, mais encore d'un grand nombre d'établissements publics industriels et, de temps en temps, d'institutions autres que ces établissements industriels.

Il y avait également le fait que l'épargne ne se reformait point, ce qui est dû à l'appauvrissement du pays par deux guerres, et surtout par la seconde, aux besoins de la consommation en raison des hausses de prix, à l'épargne forcée que constitue le développement de la prévoyance et de la sécurité sociale, car on ne peut investir à la fois dans l'équipement du pays et dans la sécurité sociale, au poids de la fiscalité qui a dû financer depuis 1949 non pas les investissements, comme on le dit trop souvent, mais une partie de la reconstruction.

Si la période de stabilisation que nous avons connue en 1949-1950 s'était prolongée dans une époque de paix, l'accroissement de la production, d'une part, le développement de nos exportations, de l'autre, auraient probablement eu raison, avec notre effort, du fait que la France continuait à vivre au-dessus de ses moyens propres parce qu'une aide américaine lui était donnée, aide qui devait tout à la fois lui permettre d'acheter à l'étranger dans la zone dollar et, par sa contre-valeur, de financer précisément des investissements grâce auxquels déjà un niveau de production égal à celui de 1929 avait été retrouvé.

Bien qu'il soit aujourd'hui assez courant d'entendre minimiser le rôle de la guerre de Corée dans l'économie mondiale ou dans la nôtre en particulier, tous les chiffres montrent qu'elle est à l'origine des désordres qui ont atteint la France et la Grande-Bretagne, encore que ce pays, au début, en ait plutôt profité à cause de la hausse des matières premières dont les prix s'expriment en livres sterling.

L'année 1951 devait être plus difficile car le réarmement, qui a été la conséquence des événements de 1950, venant s'ajouter aux autres tâches de la France, posait des problèmes.

Je vous dirai dans un instant comment ils ont été résolus dans le premier semestre de cette année, mais j'entends signaler immédiatement que ce n'étaient pas là des problèmes imprévus. Ceux de nos collègues qui ont siégé sur les bancs de la précédente Assemblée se rappellent que, lorsque le gouvernement de M. le président Queuille a insisté pour que la date des élections fût avancée par l'abréviation du mandat, plusieurs raisons ont été données, dont l'une était de replacer les élections générales à la date traditionnelle, mais dont l'autre était — et cela avait été dit — qu'il se poserait nécessairement en 1951 des problèmes sérieux, des problèmes graves dont il était nécessaire qu'ils fussent abordés par une assemblée nouvelle.

L'autre jour, à la commission des finances, M. Leenhardt et M. Mendès-France ont tous deux demandé au Gouvernement de continuer le travail du groupe qui a établi, en 1951, un rapport sur les comptes économiques de la nation. J'ai relu ce rapport qui traite, *in fine*, des conditions générales de l'équilibre en 1951 et en souligne à l'avance la fragilité.

Ce rapport, qui a été communiqué au Parlement et au pays sous la signature de MM. Maurice-Petsche, Edgar Faure, Buron, contient un dernier paragraphe dont je me permets de donner lecture:

« Cette note peut sembler conduire à des conclusions pessimistes. Il serait absurde de s'en étonner. Il est vain d'escomp-

ter, comme en 1926, un redressement économique spectaculaire fondé sur de simples habiletés financières. La substance humaine et économique de la nation est affaiblie par les souffrances et les destructions provoquées par la dernière guerre. Sa restauration commande tout effort nouveau. Le réarmement actuel peut, à cet égard, être considéré comme pesant trop tôt sur une nation encore insuffisamment rétablie.

« Le délai qui avait été primitivement assigné au redressement de l'économie par le plan dont on a parlé devait prendre fin en 1952 et non en 1950. Les exigences de la sécurité sont pourtant prioritaires. Mais l'état de convalescence de l'économie impose pour les satisfaire beaucoup de précautions. »

Les difficultés dont nous allons parler maintenant, mes chers collègues, n'étaient donc, on le voit, nullement imprévues.

L'année financière de 1951 est régie par une loi de finances qui avait fixé les dépenses à 2.720 milliards de francs, les recettes à 2.360 milliards de francs — en y comprenant l'aide américaine — et laissait à couvrir par l'emprunt une somme de 360 milliards de francs.

Au cours du premier semestre de cette année 1951, trois facteurs favorables sont venus aider la vie financière du pays. D'abord, des plus-values fiscales; ensuite, il nous faut le reconnaître, le retard dans le démarrage de certaines fabrications d'armement, qui déchargeait le premier semestre; par voie de conséquence, le bon fonctionnement de la trésorerie.

Les disponibilités du Trésor, qui étaient au 1er janvier 1951 de 75 milliards de francs, s'étaient accrues de 30 milliards à la fin du mois de juillet. Jusqu'à la fin de juillet, les ressources du Trésor ont été constamment supérieures à ses charges. L'exécution du budget a toujours pu être assurée normalement, les recettes fiscales ayant dépassé de 30 p. 100, au lieu de 11 p. 100 prévus, les résultats de 1950.

Il ne s'agissait, comme pour les dépenses, que de circonstances temporaires dont bénéficiait la trésorerie et qui ne pouvaient pas faire illusion sur l'état réel des finances publiques.

Il faut noter, néanmoins, que contrairement à ce que l'on a dit quelquefois, l'exercice 1951 ne sera pas clos par un déficit considérable, catastrophique, et qu'en tout cas les sommes que le Gouvernement d'alors avait estimé pouvoir emprunter ont été souscrites.

La loi de finances laissait 360 milliards de découvert à la charge du Trésor. Tout accroissement des charges du budget ou des comptes spéciaux, non compensé par une augmentation de recettes, devait obliger la trésorerie à un effort supplémentaire. C'est ce qui s'est produit à partir du mois d'août.

Le Trésor a subi, en effet, à partir du mois d'août 1951, l'accélération de la consommation des crédits inscrits dans la loi de finances et surtout les charges supplémentaires dont j'ai déjà informé la commission des finances: augmentation des traitements et des allocations familiales — militaires et civiles — 29 milliards; augmentation des retraites et pensions, 4 milliards; augmentation de 20 milliards de la dotation du fonds régulateur des prix pour maintenir les subventions économiques, notamment celle du charbon afin d'en limiter la hausse; 58 milliards de crédits supplémentaires pour l'Indochine; 10 milliards pour les habitations à loyer modéré; 9 milliards pour « divers »; soit 130 milliards de francs.

En ce qui concerne les comptes spéciaux, les surcharges ont été de 5 milliards pour la sécurité sociale des mineurs, de 3 milliards pour la sécurité sociale agricole, de 1 milliard pour le budget annexe des prestations agricoles, de 39 milliards pour le régime général de sécurité sociale, soit 48 milliards de francs dont il faut déduire 15 milliards par réduction sur les avances à l'Indochine. Au net, 33 milliards de francs.

La somme totale de ces dépenses que la trésorerie a dû supporter s'est donc élevée à 163 milliards de francs. Il est bien évident que les ressources courantes du Trésor n'ont pas suffi à couvrir ces dépenses. Il a donc fallu utiliser les réserves, à savoir les 75 milliards dont disposait la trésorerie au 1er janvier.

Le Trésor avait presque entièrement épuisé ses disponibilités au mois d'octobre. C'est ainsi que les prévisions de trésorerie afférentes à la fin de l'année ont fait apparaître une insuffisance de ressources d'une trentaine de milliards. Ce qui signifie, néanmoins, que la trésorerie, jusqu'à présent, a été assez solide pour supporter la charge de 410 milliards de dépenses au cours de l'exercice.

Il n'était pas possible, surtout, qu'on me permette de le dire, dans l'atmosphère qui fut créée au cours des mois d'été, que le Trésor se procurât ces 30 milliards supplémentaires exclusivement par l'emprunt. C'est pourquoi, ainsi que je l'ai déjà indiqué nettement, franchement, devant la commission des finances, il a été indispensable de lui fournir d'autres ressources. Ainsi le Gouvernement a-t-il été amené à relever l'impôt sur l'essence et le prix des tabacs, mesures qui fourniront probablement quelque 9 milliards et demi de francs pour la fin de l'exercice.

J'ajoute que le Gouvernement ne s'est pas borné à cela et que, dans les prochains jours, un emprunt pour le crédit agricole et un emprunt d'un nouveau type pour la Société nationale des chemins de fer français seront émis, afin de parfaire les ressources de la trésorerie avant l'échéance du 31 décembre.

On peut donc considérer que, sauf imprévu, les échéances de la trésorerie seront assurées dans les conditions et les limites que fixent les conventions actuelles entre la Banque de France et l'Etat.

Aussi bien, mes chers collègues, est-ce le moment pour moi, pour le Gouvernement, de s'expliquer sur ce fameux décret qu'il a pris, semble-t-il, dans la limite de ses pouvoirs, et qui a été qualifié de scandaleux par tant de gens qui reprochent si souvent à ce gouvernement, soit de ne rien faire, soit de ne pas suffisamment gouverner.

On m'en a attribué la paternité. Je ne la renie pas, bien qu'une mesure de cet ordre, naturellement, ait été délibérée et prise par le Gouvernement tout entier. (*Exclamations et rires à l'extrême droite et à droite. — Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.*)

Comment se présente donc, en toute et sereine objectivité, ce problème du relèvement de la taxe sur l'essence ?

L'origine de la nécessité des recettes, je viens de la dire, comme je l'avais fait devant la commission des finances, et j'ai donné des chiffres qui paraissent justifier mon propos.

Quant à la légalité de la mesure, je n'aurai pas de peine, je crois, à la démontrer aujourd'hui.

Le Parlement sait que, parmi les ressources que la loi du 1er janvier 1951 avait affectées au fonds d'armement, se trouvaient, entre autres, à côté d'une aide américaine — qui n'a pu être aussi élevée qu'il était attendu, ce qui, je l'ai récemment expliqué à la commission de surveillance de ce fonds, a fait apparaître dans les écritures une insuffisance — des recettes s'élevant à 25 milliards de francs au titre des économies. Il était entendu par un texte exprès que, si ces économies ne pouvaient être réalisées, le Gouvernement pourrait, par décret, relever un certain nombre de taxes.

Dans la séance du 9 mai 1951, M. le rapporteur général du budget, au terme d'un débat sur la réalisation d'un plan d'économies, reconnaissant que le Gouvernement avait proposé 25 milliards d'économies et que le Parlement n'en avait consenti que 17 milliards environ, disait ce qui suit:

« La commission des finances s'était efforcée, avec beaucoup de travail et grâce à la ténacité de M. Abelin, de chercher les 25 milliards que la loi nous faisait obligation de trouver. Elle y était parvenue. Elle s'est présentée devant vous. Elle a consigné dans un rapport le résultat de ses travaux.

« Et voici qu'au terme des débats les 25 milliards de francs d'économies sont devenus un chiffre que je ne qualifierai pas de dérisoire, car il n'y a pas d'économies dérisoires... » — je suis entièremnet d'accord avec M. le rapporteur général — « ...mais un chiffre tel que la loi devra incontestablement jouer. C'est-à-dire que les 7 milliards dont l'Assemblée vient de diminuer le projet d'économies devront peser sur les épaules des contribuables français sous la forme d'impôts. »

Il me semble, d'ailleurs, que la légalité de ce décret n'est plus aujourd'hui sérieusement contestée. On dit qu'il a été brutal, soudain, qu'il a été pris en l'absence du Parlement; mais on n'affirme pas que le Gouvernement n'avait pas le droit de le prendre.

On nous demande donc, aujourd'hui, de l'abroger. Je crois, mes chers collègues, que le Gouvernement n'en a pas le droit. Cette demande lui paraît — et non pas à lui seul, d'ailleurs — contraire aux règles de notre droit financier et aux dispositions de l'article 1er de la loi de finances.

Cet article, qui est le verrou de l'équilibre budgétaire, interdit de diminuer les recettes ou d'augmenter les dépenses sans compensation. Il l'interdit au Gouvernement, et je suis heureux de voir que la commission des finances a pensé — je l'en remercie — que le Parlement devait, lui aussi, observer ce texte statutaire, ce texte tutélaire, ce principe qui est la sauvegarde des finances de la France.

Eu égard à la procédure suivie pour les propositions de loi de M. Peytel et de plusieurs de ses collègues, il semble bien que la question soit envisagée de cette manière par la commission des finances. Je ne parle donc plus, pour l'instant, de cette demande d'abrogation adressée au Gouvernement.

J'en viens à la prétendue inopportunité, c'est-à-dire aux effets économiques dits « particulièrement malsains » de ce texte.

M. Peytel et M. Pineau, à cette tribune, il y a une semaine, se sont exprimés sur ce sujet. M. Pineau a bien voulu dire au ministre des finances. « Vous êtes un fiscal; tenez-vous vraiment pour négligeables les conséquences économiques de la fiscalité ? ».

Je réponds bien volontiers que je ne les tiens pas pour négligeables, mais que je les mesure. Et, dans le cas présent, je

voudrais montrer que ces conséquences économiques ne sont pas de l'ordre de ce qui, parfois, a été mis en avant.

Le prix de l'essence se trouve aujourd'hui, par rapport à 1938, au coefficient 23, c'est-à-dire au-dessous du niveau de l'ensemble des prix de gros qui atteignaient, en septembre dernier, le coefficient 26.

Mais, me dit-on, il y a l'incidence sur le coût de la vie par la répercussion sur le coût d'exploitation des transports. Un relèvement du prix de toutes choses va résulter du relèvement du prix des transports.

C'est un argument qui n'est pas nouveau, en matière de tarifs de transports ou d'impôts sur les transports, et il doit toujours, je crois, être analysé objectivement de la même manière.

Un spécialiste parfaitement qualifié des transports automobiles a déclaré que le prix du combustible entre dans une proportion de 35 p. 100 dans le coût total d'exploitation d'une camionnette à essence. Je rappelle que les véhicules à essence sont les seuls en cause, puisque, pour des raisons que chacun connaît, le gas-oil n'a pas été frappé d'un impôt supplémentaire.

Une augmentation de quelque 20 p. 100 sur 35 p. 100 du prix du transport entraîne une augmentation réelle de 6,5 ou 7 p. 100 du coût total du transport et, pour un produit dont le prix est affecté par le transport dans la proportion de 10 p. 100, l'augmentation finale du prix de revient ne dépasse pas 0,70 pour 100. Telle est exactement l'incidence sur le coût des objets transportés.

On a dit: vous avez voulu prendre une mesure oblique de coordination; vous êtes toujours le soutien du chemin de fer contre la route. On le dit même par des dessins que je reçois, dans des tracts qui ne me mettent pas toujours seul en cause. (*Sourires.*)

Eh bien! je ne crois pas que le reproche soit fondé, et je l'ai déjà dit à la commission des finances. Voici pourquoi:

D'abord, les problèmes de coordination se posent surtout entre les chemins de fer et les transporteurs de voyageurs par route à grandes distances dont le parc, pour 80 à 90 p. 100, est actuellement équipé de moteurs fonctionnant au gas-oil. Ces transporteurs ne sont pas touchés. Il en va à peu près de même pour les transports de marchandises.

Ensuite, à supposer qu'il y ait eu — ce qui n'est pas le cas, pour les motifs que j'ai déjà indiqués — une volonté quelconque d'inégalité, elle a été réparée quelques jours après, pour la raison, connue de chacun, qu'en vertu de l'augmentation du combustible et des salaires les tarifs marchandises des chemins de fer ont dû être relevés de ce qu'on appelle, dans le jargon actuel de la tarification, deux crans, c'est-à-dire un peu plus de 5 p. 100.

J'en viens maintenant à un reproche plus récent et, je le déclare franchement à l'Assemblée, plus désobligeant. On m'a fait dire que j'étais partisan du rationnement par l'argent. Je lis cela quand je ne l'entends pas!

J'en prends à témoin les membres de la commission des finances: quand je suis venu devant elle, au lendemain de la publication du décret, non seulement je n'ai rien dit de tel, mais encore j'ai affirmé, comme aujourd'hui, que le Gouvernement entendait se procurer des ressources. Or, il y a quelque antinomie entre l'idée d'élever un impôt pour se procurer des ressources et l'espoir de procéder à un rationnement par l'argent d'où résulte une diminution de la consommation.

M. Peytel, analysant correctement les calculs auxquels il avait été procédé, a dit avec raison que le Gouvernement avait envisagé une certaine diminution de consommation, évaluée à 10 p. 100. Mais j'ai lu que, dans ma farouche volonté d'aboutir au rationnement par l'argent, j'aurais parlé d'une diminution de 31 p. 100. Je fais observer à l'Assemblée qu'il y aurait quelque difficulté à cela. Et comment le saurait-on ?

Le décret a paru le 20 octobre; pour que la diminution fût de 31 p. 100 dans le mois d'octobre, il eût fallu qu'elle atteignît 90 p. 100 dans les derniers jours du mois. On s'en serait aperçu!

D'ailleurs, je tiens à tranquilliser tout de suite l'Assemblée: quant à présent, il ne semble pas qu'il y ait diminution de la consommation, bien au contraire. (*Exclamations à l'extrême droite. — Rires sur divers bancs.*)

**M. Michel Peytel.** Allez le dire aux pompistes, si c'est vrai!

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** On me crie: « Allez le dire aux pompistes, si c'est vrai ». Je vais donner à l'Assemblée connaissance des sorties de certains entrepôts, d'où parvient, je suppose, l'essence livrée aux pompistes.

Entre le 21 octobre et le 11 novembre, c'est-à-dire au lendemain de la mesure de hausse, le nombre de mètres cubes d'essence sortis, par rapport à la même période de l'année dernière, a été le suivant: entrepôt de Toulouse, 5.417 contre 4.133, soit en plus, 1.284; Petit-Couronne, 2.479 contre 2.719, soit, en plus, 240; Paris-Nanterre, 3.784 contre 2.982, soit, en plus, 802; douane centrale, 20.212 contre 13.536, soit, en plus, 6.576; Standard, 6.388 contre 5.481, soit, en plus, 907. (*Exclamations à l'extrême droite.*)

Je dois dire que, à Rouen et à Lyon, les chiffres sont, en effet, en diminution.

A Rouen, 6.688 mètres cubes au lieu de 7.167, soit une diminution de 479 mètres cubes; à Lyon, 8.394 au lieu de 11.137, soit une diminution de 2.743 mètres cubes. Le total des sorties compensées de ces entrepôts donne, en plus, 6.687 mètres cubes. (*Exclamations à l'extrême droite.*)

Je sais qu'il est trop tôt pour tirer des conclusions définitives sur les modifications de la consommation dues à la hausse des prix. Mais des sondages effectués, il paraît résulter qu'il n'y a aucune diminution des consommations qui, je prie l'Assemblée de le noter, ont augmenté en 1951 de 20 p. 100 par rapport à 1950. Il y a eu diminution au mois d'octobre, mais ce fléchissement se produit tous les ans après le salon de l'automobile pour des raisons qui, chaque année, sont les mêmes.

**M. Michel Peytel.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le vice-président du conseil ?

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Volontiers.

**M. Michel Peytel.** Je vous remercie de me permettre cette mise au point.

Il y a parfois un inconvénient à se fonder exclusivement sur les chiffres de sorties de douane, car, pour connaître la physionomie exacte du marché, c'est au stade de la distribution qu'il faut se renseigner.

Que s'est-il passé ?

Un certain nombre de personnes prudentes se sont empressées de constituer des stocks, ce qui explique que brusquement un certain nombre de pompes... (*Exclamations et rires sur divers bancs à gauche et au centre.*)

**M. Henry Bergasse.** Le Gouvernement a donné l'exemple!

**M. Michel Peytel.** Je ne comprends pas l'hilarité de M. Masson, car je suppose qu'en bon administrateur de sa commune il a fait comme tout le monde.

Quoi qu'il en soit, des stocks ont été constitués et, dans une certaine mesure, les pompes vidées. De la sorte, au lendemain de la hausse, il a fallu que les pompistes remplissent leurs dépôts, ce qui explique que les sorties des stocks sous douane aient été à peu près équivalentes durant les premières semaines qui ont suivi la hausse.

Mais si vous faites une enquête au stade de la vente aux clients, c'est-à-dire chez les pompistes, vous constaterez qu'il y a eu effectivement diminution de la consommation et que celle-ci est approximativement de l'ordre qui a été indiqué. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Je ne demande pas mieux que de vous croire, mais comme, pour une fois, le secret de la mesure avait été très bien gardé, comme elle n'a été connue, brutalement, inopinément, que le lundi matin, je ne vois pas dans quel espoir les citoyens seraient allés prélever chez le pompiste plus que d'habitude, puisque, à partir du 22 octobre au matin, on ne pouvait obtenir de l'essence qu'au nouveau prix. L'auraient-ils souhaité, les consommateurs n'ont pas eu le temps de stocker. Depuis, ils n'y ont plus intérêt, surtout avec l'espoir que certains ont pu avoir de l'abrogation du décret qui ferait baisser le prix. (*Rires.*)

En tout cas, je voudrais clore ce chapitre du rationnement et, sur le mode sérieux, maintenant déclarer à l'Assemblée, puisqu'on a parlé de rationnement par l'argent, que si jamais les conséquences de la situation de notre balance des comptes nous amènent à diminuer les importations et à envisager un abaissement de la consommation, ce ne sera pas par l'argent que se fera le rationnement.

On a accusé enfin le Gouvernement de vouloir ruiner le tourisme et la construction automobile.

Certes, je le reconnais, il y a beaucoup de pays dans lesquels l'essence est moins chère qu'en France. Mais sommes-nous celui où elle est le plus cher ?

Il y a plusieurs modalités d'imposition des automobiles. Je demande que l'on veuille bien considérer que nous avons supprimé, quant à nous, la taxe, directe ou indirecte, suivant les époques, sur le véhicule lui-même, taxe qui, comme la taxe à l'achat, doit être amortie sur un certain nombre de kilomètres si l'on veut tenir compte du coût du transport. Si nous comparons le coût de la circulation de voitures effectuant 10.000 kilomètres par an et amorties en cinq ans, nous constatons que nous sommes loin d'être les plus chers. C'est en Grande-Bretagne que la circulation est la plus chère car, le 17 octobre 1951, la *purchase tax* ou taxe à l'achat, est passée de 33 à 66 pour 100. Comme il existe, en outre, en Angleterre un droit annuel d'immatriculation, il en résulte que les droits et taxes atteignant la circulation d'une voiture effectuant 10.000 kilomètres par an s'élèvent à 81.846 francs tandis qu'en France, ils étaient de 45.422 francs avant le relèvement de la taxe et

qu'ils ne sont encore maintenant que de 55.218 francs, après le relèvement.

**M. Pierre Clostermann.** Ce fut, en Angleterre, l'une des raisons principales de la défaite des travaillistes.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Le Danemark occupe une position intermédiaire entre celles des mois d'avril et d'octobre, en France. L'Italie est à égalité avec nous; l'Angleterre connaît des tarifs plus élevés, et je ne dis rien de l'Espagne.

En ce qui concerne donc l'effet économique du relèvement de la taxe, qui conduit à l'augmentation du prix de transport, les critiques sont exagérées, surtout si l'on veut bien considérer que, dans le domaine agricole, la traction au gas oil n'est pas touchée. Le décret du 5 novembre 1951 vient de prévoir, en faveur des possesseurs de tracteurs au gas oil, une détaxe de 12 francs. Si les tracteurs à essence ont été, eux, touchés, ils bénéficient par le même décret d'une détaxe de 16 francs qui a annulé, et au delà, les effets de l'augmentation de l'impôt. Les tickets prévus par le décret du 5 novembre 1951 seront en place le 1er décembre. Jusque là, il y aura remboursement forfaitaire.

Je reconnais volontiers que la question du carburant spécial à l'agriculture n'est pas encore au point et qu'on a été obligé de s'en tenir, pour appliquer la loi, à la solution antérieure.

Mais on ne doit pas perdre de vue ces considérations si l'on veut juger équitablement dans leur ensemble les conséquences de la mesure.

Cela dit, je reconnais parfaitement que la mesure est techniquement critiquable. Pourquoi ?

J'ai déjà eu l'occasion de le dire devant la commission des finances et je remercie M. Christian Pineau de l'avoir loyalement reconnu à la tribune vendredi dernier: le Gouvernement n'a pas touché au gas oil.

En effet, à la suite de l'adoption d'un amendement, le gas oil a été exclu, par la loi de 1951, du domaine de l'action gouvernementale. Dès lors, il en est évidemment résulté une rupture de l'harmonie des rapports qui ont toujours été, au point de vue fiscal, maintenus entre l'essence, le gas oil et les autres produits pétroliers.

Cette harmonie a été rompue. Il est nécessaire qu'elle soit rétablie. (*Exclamations à l'extrême droite et à l'extrême gauche.*)

Le Gouvernement est tout prêt à étudier cette harmonisation avec les commissions compétentes de l'Assemblée. (*Mouvements divers.*) Il est tout prêt à le faire en réintégrant le gas oil dans le champ d'application de l'impôt, et ce d'autant plus qu'il est nécessaire d'examiner avec attention, comme M. Pineau l'a souligné lui-même, les problèmes qui se poseront alors quant à l'incidence du prix du gas oil sur le tarif des transports publics de voyageurs, par exemple, et par conséquent sur les questions de coordination.

Tout cela doit être mis en discussion. Certains éléments doivent être remis en harmonie: le prix de l'essence, le prix du gas oil et celui des autres produits.

A cette occasion, on peut étudier, comme on l'a souvent demandé, le principe de la création d'une caisse d'investissements routiers dont le financement, dans la situation financière que je vais exposer, devra être évidemment modeste au départ. Il sera toutefois possible d'examiner si une partie des recettes prélevées sur l'essence peut y être affectée.

Mais ce qui est clair, c'est que le Gouvernement ne pourrait renoncer à la recette qu'il attend, dans les perspectives budgétaires de 1951, de la taxe sur les carburants, notamment, du relèvement de la taxe sur l'essence.

Ayant ainsi terminé avec la situation financière de l'année 1951 et le problème annexe, sinon essentiel, dont je viens de parler, j'aborderai maintenant la deuxième partie de mon exposé dans laquelle je voudrais rendre compte de ce qui s'est passé, en fait, dans le domaine des prix et des salaires.

Si l'on prend quelque recul et si l'on replace l'évolution des prix au cours des dix-huit derniers mois — je veux dire du mois de mai 1950 à nos jours — dans la perspective des trente dernières années, on constate que le mouvement de hausse qui s'est produit au cours de ces dix-huit derniers mois est très supérieur à celui qui a été relevé de 1922 à 1927, à peu près équivalent à celui qui a été relevé entre juillet 1936 et décembre 1938, à peine inférieur à celui relevé entre janvier 1948 et février 1949, phase déclinante de l'inflation postérieure à la guerre.

Pour relever des rythmes plus accentués, il faut revenir à des périodes de crise exceptionnelle: décembre 1944 - juin 1946, environ 100 p. 100 de hausse en dix-huit mois; mars 1947 - décembre 1948, environ 100 p. 100 de hausse en vingt et un mois.

L'année 1949 et le premier semestre de 1950 avaient été caractérisés, je l'ai rappelé, par une stabilité relative du niveau des prix à la fois pour les prix de gros et pour les prix de détail. Dès le début de la guerre de Corée, les deux indices ont progressé et, comparés à ceux de 1949, ils ont atteint, le 1er janvier 1951, 123 pour les prix de gros et 120 pour les prix de détail. Encore, dans les prix de gros, faut-il distinguer les produits importés, en particulier les matières premières, qui, à cette époque-là, ont monté verticalement — indice 178 — les produits industriels — indice 140 — et les produits alimentaires — indice 107 seulement.

Durant le premier semestre 1951, ce mouvement se poursuit. Certes, le Gouvernement avait créé un fonds régulateur des prix, auquel, après la constitution de l'actuel gouvernement, de nouveaux crédits furent affectés, de telle sorte que ce fonds aura disposé en 1951 de 57 milliards de francs. Mais, s'il a pu s'opposer à certaines hausses encore plus considérables, notamment en ce qui concerne le charbon importé, il n'a pu agir que dans la limite d'un crédit qui, comparé à l'ensemble des importations et à la hausse desdites importations, s'est révélé insuffisant.

Ce fonds régulateur n'est pas le seul mode d'action dont le Gouvernement ait disposé pour agir sur les prix.

J'ai entendu M. Vallon parler à cette tribune d'une question que je ne fuirai point, celle de la viande.

Je suis très heureux de donner à l'Assemblée nationale une information. J'ai eu l'occasion de recevoir, il y a deux jours, un des dirigeants de l'interprofession de la viande. S'il n'est pas d'accord sur la taxation, il a du moins reconnu que le Gouvernement avait eu raison d'ouvrir les frontières de la France à l'importation et de les fermer à l'exportation. (*Exclamations à l'extrême droite.*)

Ces mesures ont joué au moins autant que la taxation.

**M. Jean Legendre.** Les professionnels ont dit exactement le contraire hier, à la commission de l'agriculture.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Cela confirme, monsieur Legendre, ce que j'ai déjà observé en 1948 et c'est pourquoi — puisque vous étiez à la commission de l'agriculture, vous vous en souvenez peut-être — j'ai quelquefois hésité avant de prendre certaines mesures. Cette profession comprend des hommes extrêmement énergiques, pas toujours très disciplinés et qui ont du mal à obéir ou à se faire obéir.

Disons donc que je connais au moins des hommes dans cette profession qui considèrent que les mesures d'importation et d'exportation ont eu leur effet sur le marché.

La raison en est très simple, d'ailleurs: comme vous le savez, il s'agit généralement de quantités marginales. Dans l'approvisionnement des grandes villes, il suffit de l'apport d'une très faible quantité sur le marché pour stabiliser les prix.

M. Vallon a déclaré que la taxation était un procédé dirigiste. Mes chers collègues, ce procédé dirigiste remonte à la Révolution française.

**M. Jacques Soustelle.** Il remonte à Dioclétien. (*Rires.*)

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Dioclétien était peut-être plus dirigiste que Le Chapelier.

Quoiqu'il en soit, c'est en vertu d'une loi de 1791 que les maires, puis les préfets ont eu le droit de taxer le pain et la viande, ce qui a toujours été considéré comme une règle d'ordre public, de salut public, à certaines époques, et a, en tout cas, été inventé bien avant que l'on parlât de dirigisme. (*Applaudissements à gauche.*)

Faisons exception, toutefois, avec M. Soustelle, pour certaines époques de l'empire romain au cours desquelles l'autorité de l'Etat s'exerçait déjà sur les prix des produits alimentaires.

**M. Max Brusset.** C'était déjà la décadence. (*Sourires.*)

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Je ne répéterai pas ce que vient de dire M. Brusset.

Est-ce que je considère par là même, mes chers collègues, que le problème de la viande est résolu ? Non. Je pense seulement que la hausse, plus forte sur cette denrée que sur n'importe quel autre produit de consommation, a été sérieusement freinée.

Je ne dis pas du tout que le problème soit résolu et je suis parfaitement disposé, comme M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques, à continuer à en discuter avec les professionnels, pourvu que l'on soit bien décidé à soutenir le Gouvernement dans l'application d'une action qui lui paraît nécessaire et qui est de prendre, dans ce domaine, en cas d'exagération, la défense du consommateur.

Considérant ces prix, quelle a été la politique du Gouvernement pour les salaires ?

Je rappelle que la déclaration ministérielle de M. le président du conseil portait qu'il serait nécessaire, en raison de l'augmentation du coût de la vie, de rajuster les salaires au mois de septembre. C'était un rendez-vous fameux dont on a beaucoup parlé.

Je dois dire que, apres étude des nombreux documents statistiques dont nous disposons aujourd'hui et qui permettent de procéder à des recoupements, je ne suis pas si sûr, contrairement à l'opinion reçue, que la hausse des prix constatée à la date du début de septembre ait été, par rapport aux salaires, aussi forte qu'on l'avait cru d'abord.

En effet, je constate que, sur la base 100 en 1946, l'indice des salaires réels était à 315 en juin 1950, à 407 en juin 1951, c'est-à-dire qu'il avait augmenté entre ces deux dernières dates, de 29 p. 100, ce qui correspond à un peu moins que le relèvement des prix de gros, mais est supérieur à l'augmentation des prix de détail pendant le même laps de temps.

Je demande qu'on veuille bien en prendre note.

Je reconnais qu'il s'agit là des salaires réels dont l'indice n'est connu qu'avec un certain retard et je reconnais également qu'une certaine hausse avait pu se produire entre le mois de juin et le mois de septembre

L'Assemblée sait que le relèvement du salaire minimum a été de 15 p. 100 dans le commerce, l'industrie et l'agriculture. Elle sait également, je l'ai déjà dit à la commission des finances, que le jeu de la loi de janvier 1950 sur les conventions collectives n'est pas celui que l'Assemblée précédente avait prévu

En réalité, on a voulu revenir à la libre discussion des salaires. On n'y est parvenu que dans des cas exceptionnels.

Les arrêtés de salaires d'autrefois étaient évidemment lourds pour le Gouvernement; ils étaient cependant plus précis que la procédure actuelle de fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti. Et tout se passe comme si la fixation des salaires par l'Etat se poursuivait à l'aide d'un instrument beaucoup moins précis.

Dans la plupart des entreprises, sous la pression des organisations syndicales, d'une part, et avec l'accord, d'autre part, d'un certain nombre d'employeurs, tout se passe — dis-je — comme si le Gouvernement ne se bornait pas à fixer le relèvement du salaire minimum mais — ce salaire étant l'échelon inférieur d'une grille — fixait en même temps le pourcentage de relèvement de la masse salariale totale.

C'est encore ce qui vient de se passer.

Je dis — sans crainte d'être démenti — que c'est dans le fonctionnement de cette loi, dans la déviation qu'elle a subie, que se trouve une des raisons qui font que les prix de détail, en France, ont monté depuis 1950 plus qu'en aucun autre pays d'Europe.

Cette loi doit être corrigée. On peut diverger d'opinion sur la façon dont elle le sera, mais il est nécessaire, selon moi, d'augmenter le champ de discussion des conventions collectives et de mettre définitivement un terme à la fixation directe des salaires par l'Etat, procédure qui a eu, sur la masse salariale, des conséquences inflationnistes qui ne sont pas douteuses.

Après les salaires, il a fallu rajuster les prix taxés et, là encore, le Gouvernement a été accusé de désordre, de lenteur et de défaut de plan.

En cette matière, dont j'ai déjà fait voici trois ans la difficile expérience, il est un ordre — toujours le même — auquel on ne peut pas déroger.

On fixe d'abord les prix agricoles, en tout cas le prix du blé qui est le prix de base pour la consommation.

**M. René Charpentier.** Non: On le fixe après.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** C'est seulement après qu'on peut fixer les salaires et c'est seulement lorsqu'on a fixé les salaires qu'on peut aborder la fixation du prix de base du charbon, qui comporte une grande part de salaires et qui détermine à son tour, et à son tour seulement, les prix de l'électricité thermique, des transports par fer, de l'acier, des engrais.

C'est dans cet ordre, chaque fois qu'il y aura des rajustements à faire — j'espère que ce sera le plus tard possible et, s'il plaît à Dieu, plus jamais — qu'obligatoirement ces opérations se feront.

Je n'insiste pas, puisqu'on n'en a pas beaucoup parlé, sur le coefficient d'augmentation des prix agricoles.

Je rappelle simplement que le prix du blé a été relevé de 38,5 p. 100 ...

*Au centre.* Coefficient 17!

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** ... que, pour la betterave, le relèvement est de 18 p. 100, pour le colza de 32 p. 100 et pour le lait de 20 p. 100.

**M. René Charpentier.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Volontiers, mon cher collègue.

**M. René Charpentier.** Je désire, monsieur le ministre des finances, procéder à une rectification. Le prix du blé n'est pas le prix de départ; il est fixé en tenant compte des dépenses effectuées par le cultivateur durant l'année précédente. C'est donc le dernier prix d'une série de prix et non pas le premier. (*Applaudissements au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Mon cher collègue, je vous remercie de votre interruption. D'abord elle montre qu'il y a un cycle agricole. Ensuite, quand nous en discuterons plus amplement — il a été peu parlé dans ce débat de la fixation des prix agricoles — je reprendrai votre formule; je dirai alors que c'est, en effet, pour le prix du blé, de la rémunération des dépenses faites par le cultivateur dans l'année précédente qu'il doit être tenu compte, de tout ce qu'il a dépensé dans l'année précédente, et non pas, comme on le demande quelquefois, de ce qu'il sera appelé à dépenser dans l'année suivante. (*Exclamations au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

**M. Louis Vallon.** Qu'en pense le ministre de l'agriculture ?

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Je ne comprends pas pourquoi l'Assemblée montre tant d'émotion quand je dis que je suis d'accord avec M. Charpentier, quand je reprends simplement ses propres paroles.

**M. Guy Petit.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Je dois vous dire que j'ai encore quelques développements à présenter. Je ne demande pas mieux que d'être interrompu, mais je crains que cela ne prolonge la durée du débat.

**M. Guy Petit.** Je suis à votre disposition, monsieur le ministre.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Nous pourrons donc reparler de ce problème au cours de la discussion.

Je voudrais dire quelques mots concernant d'autres prix.

Tout d'abord, pour les graines oléagineuses, pour le colza. On a dit que les engagements pris envers la profession avaient été violés, ce que je conteste, que le prix avait été fixé sans consultation de la profession. J'ai lu pareille assertion dans un journal et je l'ai vivement regretté, car j'avais été assez heureux pour convaincre un des représentants de la profession que j'avais rigoureusement appliqué, d'accord avec M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et avec M. le ministre de l'agriculture, le contrat préalablement fixé.

J'ai encore été assez critiqué à propos des prix du lait. Les prix d'été n'avaient pas été appliqués en 1951. Le Gouvernement a pensé qu'il devait réglementer le prix du lait, comme le lui impose le texte actuellement en vigueur, de manière à être sûr qu'en 1952 ce prix serait fixé, mois par mois, montant au cours de l'hiver et redescendant à la fin du printemps.

C'est ce qui a été fait. Le prix est actuellement fixé à 26 francs 50. Tout le monde a considéré, dans les milieux de la production, que c'était un prix scandaleux. Je l'ai appris par des notifications diverses: lettres, télégrammes et articles de journaux.

Seulement, que se passe-t-il actuellement ? Etant donné l'abondance du lait, ce produit n'est pas toujours payé au prix de 26 francs 50... (*Vives interruptions à droite et à l'extrême droite.*)

**M. Jean Deshors.** Parce que vous n'avez pas de politique pour les produits laitiers de transformation. Voilà la vérité.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Je dis simplement que ce prix, étant donné l'abondance actuelle du produit, est suffisant et que s'il avait été fixé à 30 francs, le prix de 30 francs serait encore plus difficile à observer dans l'état actuel du marché que celui de 26 francs 50.

J'en viens, enfin, à la fixation du prix des services et des produits de base.

Il s'est posé, pour le Gouvernement, une question extrêmement difficile, qui est celle de la fixation du prix du charbon.

Vous savez que jusqu'aujourd'hui, et surtout au cours de l'été, nous avons été amenés à importer des quantités très importantes de combustibles venant des Etats-Unis d'Amérique. L'Europe entière, on le sait, manque de charbon.

Ces importations sont coûteuses. Le prix du charbon est doublé par le prix du fret et malgré la subvention dont j'ai parlé, malgré l'effort que la trésorerie s'est imposé pour obvier à une augmentation du prix du charbon, ce prix est presque, aujourd'hui, au coefficient 30 par rapport à l'avant-guerre.

Néanmoins, la hausse de l'acier a pu être maintenue à 22 p. 100.

Quant aux services nationalisés de l'électricité et des chemins de fer, le Gouvernement est accusé — il l'a été encore tout à l'heure — de déterminer la hausse lorsqu'il relève le prix de ces prestations.

Je le veux bien, mais je constate qu'il est accusé de déterminer la hausse par ceux-là mêmes qui, de certains côtés,

reprochent à ces établissements d'être en déficit. Et je ne vois vraiment pas, lorsque le prix du charbon augmente, comment cette augmentation n'aurait aucun effet sur le prix de l'électricité, ni sur le prix de la traction des trains à vapeur.

Il faut savoir ce que l'on veut. Ce que le Gouvernement veut, en 1952, plus encore qu'en 1951, c'est que les établissements publics nationaux ne coûtent rien au Trésor. (*Interruptions à droite et à l'extrême droite.*)

Il ne fait donc pas la hausse, il évite simplement des déficits inflationnistes, dont les effets seraient beaucoup plus redoutables que ceux qui proviennent des relèvements des tarifs.

J'arrive ainsi à la question du pouvoir d'achat. Les indices des prix concernant la consommation familiale à Paris ont été publiés. Qu'y voyons-nous ? Nous constatons que, par la répercussion inévitable de ces rajustements, les prix, sur la base 100 en 1949, se sont élevés à 131 en août 1950 et à 137 en octobre 1951, soit une augmentation de 4,5 p. 100 seulement. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Je ne veux pas entrer dans une discussion approfondie des indices du pouvoir d'achat. Mais ce que je puis dire, c'est que, d'après les indices, au moins d'après ceux de la région parisienne, eu égard la hausse des salaires effective, d'après les enquêtes du ministère du travail dans la région parisienne, le pouvoir d'achat a été maintenu. A l'heure où je vous parle, il est même supérieur à son niveau d'août 1950. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

Vous pourrez constater les enquêtes et les indices. Après quoi, vous demanderez qu'on bâtisse une politique en partant de ces indices !

Même si cela n'a pas été ressenti, il y a une chose qui est certaine et que je désire dire à l'actif du Gouvernement, c'est que l'augmentation des salaires décidée au mois de septembre comportait une marge, ainsi que le Gouvernement l'a déclaré, et que cette marge, à l'heure qu'il est, n'est pas encore atteinte.

L'opération d'ensemble des salaires et des prix en 1951 n'a donc pas, dans mon opinion, été faite en désordre; elle a été intégrée dans toute la mesure du possible. Mais il est évident que la hausse de nos prix intérieurs en 1951 a raréfié nos exportations.

Cela me donne l'occasion de passer maintenant à l'examen du sujet le plus sérieux de mon exposé, la situation de la balance des comptes en 1951.

Mesdames, messieurs, après l'amélioration certaine de 1950-1951 (*Exclamations à l'extrême droite*) la balance des payements de la France, depuis le mois d'avril 1951, comme celle d'autres pays, s'est brutalement retournée.

Vous savez que pour se rendre un compte exact de nos possibilités d'importation, il faut examiner le fonctionnement de la balance dans la zone dollar et dans la zone de l'Union européenne des payements, créée sous l'égide de l'O. E. C. E., qui groupe un grand nombre de pays d'Europe continentale et la Grande-Bretagne.

L'Union européenne des payements a fonctionné parfaitement tant que les deux pays qui ont le plus grand chiffre d'affaires commercial à l'intérieur de cette Union, la Grande-Bretagne et la France, étaient créditeurs et elle a plus de mal à fonctionner depuis le moment où ces pays sont devenus débiteurs.

A la date où les balances se sont retournées, la réserve en or et devises du fonds de stabilisation des changes, ajoutée à l'encaisse de la Banque de France, avait effleuré 800 millions de dollars; dans l'Union des payements, la France était à la même date créditrice cumulative — c'est-à-dire en faisant la compensation entre ses comptes avec tous les pays — de 270 millions de dollars, unités de compte.

Les exportations qui couvraient 32 p. 100 des importations en 1946 ont couvert 86,5 p. 100 des importations en 1950, 81 p. 100 dans le premier semestre de 1951, 64 p. 100 seulement en juillet et août 1951.

Aujourd'hui, les ressources du fonds de stabilisation des changes sont infiniment diminuées et la France n'est plus créditrice, mais elle est débitrice d'environ 100 millions d'unités de compte en union européenne des payements. Le jour approche, par conséquent, où ce qu'on appelle le « quota » sera atteint et où la France sera obligée, non plus seulement de payer par compensation, mais de payer en or ou en dollars une certaine proportion de son débit.

Quelles sont les causes de ce déséquilibre ? Il y a des causes extérieures et il y a des causes intérieures.

La cause extérieure principale, c'est que nous importons surtout et avant tout des matières premières, que les prix de ces matières premières ont monté verticalement en 1950.

Dans notre structure économique, nos importations de la zone dollar — nous y reviendront tout à l'heure — sont constituées en presque totalité par des matières premières et, dans certains cas, par des matières premières rares, chères, et en pénurie mondiale, comme le cuivre.

De plus, à nos importations normales, c'est-à-dire le cuivre, le coton, l'essence, s'ajoute comme je l'ai dit, une quantité importante de charbon dont nous avons, pour assurer la marche de notre industrie, obtenu au cours de l'année 1951 — plus précisément de l'été 1951 — qu'elle soit augmentée à concurrence de 300.000 à 400.000 tonnes.

L'augmentation en volume et en prix de ces importations a eu pour effet de modifier considérablement ce que l'on appelle les termes de l'échange, à savoir le rapport des prix qui résultent des importations à ceux qui résultent des exportations; depuis le deuxième trimestre 1950, la perte totale subie par la France, en raison de la modification des termes de l'échange, a été de 150 milliards de francs, ou 425 millions de dollars, soit pratiquement le montant de l'aide économique que la France a reçue depuis la même date.

Ces 425 millions de dollars représentent ce qu'il aurait fallu exporter pour contrebalancer dans la balance des comptes, l'accroissement du poids des importations.

Voilà pour les causes extérieures.

Quant aux causes intérieures, il y a d'abord l'augmentation de notre production, qui a nécessité une augmentation des importations.

Puis, il y a l'augmentation de nos prix, qui rend nos exportations beaucoup plus difficiles non pas seulement dans la zone dollar, mais aussi dans d'autres zones.

Il y a eu encore, en ce qui concerne le côté monétaire de la balance, la conjoncture intérieure, la défiance monétaire et la réaction psychologique prompte dont j'ai parlé à la commission des finances. Il y a eu inévitablement des retards dans les rapatriements de devises et, à partir d'un certain écart entre la cotation de la devise dollar sur le marché officiel et au marché parallèle, des difficultés accrues pour les cessions de dollars au fond de stabilisation des changes.

Voici quelques chiffres qui montreront la cadence de l'évolution, au cours du premier trimestre 1951 et depuis lors, des opérations sur le marché libre du dollar à l'exclusion de celles du fonds de stabilisation.

Au cours du premier trimestre 1951, les cessions sur le marché ont atteint 42 millions de dollars contre 21 d'achats. Au cours du deuxième semestre, le marché a reçu 42 millions de dollars, contre 30 millions de prélèvements, à partir de juillet, 33 millions de cessions contre 39 millions de prélèvements; en août, 36 millions de cessions, contre 41 de prélèvements; 26 millions d'entrées en septembre contre 68 de sorties; en octobre, 27 millions de cessions contre 94 de prélèvements.

Il n'en faut pas davantage pour justifier certaines mesures qui ont été prises et critiquées dans le domaine du contrôle du crédit, du contrôle des changes et du contrôle des importations.

La cadence des pertes du fonds de stabilisation en devises et en or s'était dangereusement accélérée. Depuis que ces mesures ont été prises, cette cadence s'est ralentie, la tendance restant la même.

Alors, se pose le problème des importations devant lequel nous nous trouvons aujourd'hui, tout comme la Grande-Bretagne. Y a-t-il là une imprévision totale ? Nullement.

D'abord, il ne faut jamais oublier que depuis la fin du premier semestre de cette année, l'aide économique américaine est terminée et que les dollars du plan Marshall, dont on a si souvent parlé et qui ont été si utiles au relèvement de notre pays et à son ravitaillement (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite*), nous ne les avons plus.

Les dollars nécessaires à nos importations, nous devons maintenant les gagner; bien entendu, une économie qui, pendant un certain nombre d'années, a été soutenue par une telle médication, souffre d'en être brusquement privée.

D'autre part, notre balance a été atteinte aussi par la hausse des matières premières. J'y reviens un instant pour montrer quelles ont été nos initiatives en cette matière, quel a été notre rôle et quels ont été les résultats obtenus.

M. le président Pleven avait été le premier à signaler la nécessité d'un accord international pour s'efforcer de remédier à certaines pénuries et s'opposer à certaines hausses de prix de matières premières.

C'est de cette initiative française de 1950 qu'est sortie l'institution d'une conférence internationale des matières premières. Elle a réussi dans la tâche difficile qu'est la répartition de la pénurie. Evidemment, elle n'a pas réussi à faire disparaître la pénurie, elle n'a pu entièrement agir sur les prix. Mais, en ce qui concerne la France, je vais vous montrer qu'elle a eu l'avantage, dans plusieurs domaines, de nous faire sortir d'un bilatéralisme nuisible pour nous faire entrer dans un régime de compensation qui nous est beaucoup moins désavantageux.

Un accord a été conclu pour la répartition internationale de sept produits sur les onze dont l'étude avait été entreprise à Washington.

Trois produits ont fait l'objet d'une répartition internationale dès le troisième trimestre 1951: le soufre dont il existe une pénurie extrême, le molybdène et le tungstène.

Quatre produits ont fait l'objet d'un programme de répartition pour le quatrième trimestre 1951: le cuivre, le zinc, le nickel et le cobalt.

Quatre produits n'ont pas fait l'objet de répartition internationale: la laine, le coton, le plomb et le manganèse.

En effet, il n'y a pas pour ces produits, de pénurie réelle. Il peut y avoir difficulté pour nous à les payer en devises, mais il n'y a pas de pénurie mondiale, à l'échelle de la conférence internationale.

Je dois dire également que cette action a été satisfaisante pour nous, puisque, si l'on compare ce qu'était la pénurie en France avant la répartition avec ce qu'elle est postérieurement à cette répartition, on constate les faits suivants:

En ce qui concerne le cuivre, nos disponibilités prévisibles étaient inférieures à nos besoins de 33 p. 100 environ; la conférence nous donne aujourd'hui un droit à des importations inférieures de 17 p. 100 seulement à nos besoins. En ce qui concerne le zinc, l'insuffisance correspondante était de 24 p. 100; aujourd'hui elle n'est plus que de 17 p. 100 seulement environ. En ce qui concerne le tungstène et le molybdène, la pénurie française était respectivement de l'ordre de 26 p. 100 et 36 p. 100; les importations prévues par la conférence ont réduit ces chiffres à 25 p. 100 et 19 p. 100; et en ce qui concerne le nickel, de 51 p. 100 à 42 p. 100.

En revanche, en ce qui concerne le soufre, la situation mondiale a continué d'empirer et notre situation n'a pas été changée.

Dans ces circonstances, cette politique des matières premières a été ce qu'elle pouvait être après les acquisitions énormes de matières premières par les Etats-Unis d'Amérique et la seule action efficace sur les prix, en dehors de la répartition, est celle qui a pu être entreprise sur certains produits après que cette action ait été arrêtée.

C'est ce que j'ai eu l'occasion de dire moi-même au stabilisateur des prix américains, lors de sa venue à Paris, quand nous avons examiné ensemble la possibilité de continuer une action de pression sur certains prix. Depuis lors, la France, comme je m'y étais engagé, a cessé d'acheter au Chili du cuivre à des prix dépassant de plus de deux fois le prix plafond fixé par la conférence et s'est efforcée de trouver, dans une autre zone, du cuivre à de meilleures conditions.

D'une manière plus générale, ces événements relatifs à la balance, le Gouvernement s'est-il laissé surprendre par eux? C'est là le point central que je voudrais maintenant examiner.

Dès le mois d'août 1951, le Gouvernement français a remis au gouvernement des Etats-Unis d'Amérique un mémorandum dans lequel il décrivait ce qui se passerait dans la balance des payements de la France à l'automne de cette année.

Des négociations ont été entreprises à l'occasion de la session du Fonds monétaire international à Washington. Deux points ont été soulignés par le ministre des affaires étrangères comme par moi-même.

Nous avons indiqué, en ce qui concerne la balance des payements, que les importations de plus en plus grandes de matières premières, dans le marché tel que je viens de le décrire, ne pourraient pas être continuées à une cadence suffisante pour notre production avec les seuls moyens de change dont la France pouvait disposer et que, sans une contribution extérieure au profit de notre balance des payements, nous serions obligés de réduire nos importations. Nous avons fourni à cet égard tous les arguments et tous les chiffres nécessaires.

Nous avons indiqué d'autre part, qu'il existait une incompatibilité en 1952, sans une aide extérieure considérable, entre les trois tâches que la France doit s'imposer: la reconstruction de ses ruines, une armée en Europe et la guerre d'Indochine qu'elle soutient seule.

Nous avons donc dès le mois d'août, souligné cette situation. Nous avons indiqué que la balance des payements était considérée par nous comme le problème le plus urgent, pour la bonne raison qu'il conditionne tous les autres, comme nous le verrons dans un instant.

Nous avons évalué le déficit de la balance des payements, au mois d'août, à 750 millions de dollars environ pour 1951-1952.

A ce moment, le congrès des Etats-Unis n'avait pas encore voté la loi d'aide à l'Europe et la transformation de l'aide Marshall en aide militaire n'était pas encore intervenue.

L'administration et le gouvernement des Etats-Unis savaient très bien les inconvénients d'une réduction trop forte de l'aide économique au profit de l'aide militaire à l'égard de certains pays avant que ces pays ne fussent en état de mettre complètement en œuvre l'aide militaire, leur redressement — c'était le cas de la France — n'étant pas suffisamment avancé. Le gouvernement et l'administration des Etats-Unis savaient parfaitement que la réduction de l'aide économique envisagée par le Congrès était trop considérable.

Mais le congrès des Etats-Unis n'en ayant pas jugé ainsi, nous sommes obligés de tenir compte des réalités telles qu'elles sont et du fait que la réduction de l'aide économique à un double effet, sur notre balance des payements d'abord, sous forme d'une diminution en dollars sur notre budget, ensuite sous forme d'une moindre contre-partie en francs.

En réalité, l'aide est aujourd'hui donnée à un pays dont la capacité à continuer sa triple tâche est faible.

Les préoccupations britanniques, à cette époque, étaient semblables aux nôtres. La stabilité économique et financière de l'Europe était-elle suffisamment reconnue comme une condition essentielle de sa défense nationale?

Nous avons été encouragés par les paroles que nous avions entendu, lors de la séance d'ouverture du Fonds monétaire international, prononcer à ce sujet par le président des Etats-Unis d'Amérique et nous nous demandions comment nous pourrions faire pénétrer dans les organes de décision des programmes militaires interalliés, cette idée que, pour affronter un effort militaire soutenu, il est nécessaire qu'un pays continue à assurer sa stabilité économique et sociale.

**M. Joseph Denais.** Très bien!

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** C'est pour y parvenir que la France a proposé à Washington, dans les conversations préliminaires à la réunion du conseil de l'Atlantique, la création d'un organe d'étude.

De quelle étude s'agissait-il? Il s'agissait de l'étude de cette question si difficile de l'équilibre qu'il faut trouver entre les exigences militaires d'une coalition et la capacité individuelle et collective des différents pays qui la composent, travail qui n'a jamais été accompli en temps de paix dans aucune coalition.

Voici ce que disait à ce sujet le mémorandum que la délégation française avait présenté lors des conversations tripartites de Washington:

« Dégager le montant maximum des dépenses annuelles que les divers pays européens, pris tant individuellement que globalement, peuvent consacrer à la réalisation du programme de défense N. A. T. O. et à toutes autres obligations militaires. Ce montant devrait être établi compte tenu des considérations suivantes:

« L'effort doit pouvoir être soutenu pendant une longue période de temps. L'équilibre économique financier et social des pays intéressés doit être sauvegardé. La contribution de chaque pays doit dépendre, non seulement de son revenu national global, mais aussi du revenu par tête d'habitant et d'autres éléments particuliers à certains pays. »

Ce dernier point signifiait très clairement pour notre pays, comme il a été dit par la suite à Ottawa: les charges qu'impose à la France la guerre d'Indochine.

Voilà ce qui avait été proposé par la France. C'est de cette initiative, qu'est sortie la constitution par le conseil de l'Atlantique à Ottawa du « Comité des douze » présentement réuni à Paris.

M. le président Bidault et moi-même, qui avons eu l'occasion de comparaître devant ce qu'on appelle le comité des Sages, comme les représentants des autres pays de la communauté Atlantique, nous devons nous féliciter de l'initiative prise par la France de faire procéder à un examen qui devait préparer des décisions gouvernementales difficiles et qui n'avaient jusqu'ici pour éléments que des rapports fragmentaires portant, les uns sur la capacité militaire, d'autres sur la capacité de production, d'autres encore sur la capacité financière et économique, mais qui ne comportaient aucune étude d'ensemble permettant de dégager ce que je dis être si difficile, c'est-à-dire cette vue d'ordre politique, il faut bien le dire, sur le point d'équilibre entre la capacité économique et financière des pays et l'effort militaire qu'il est possible de leur demander.

Eh bien! l'effort maximum militaire de nos propres forces doit tenir compte de la guerre d'Indochine qui en mobilise et en draine une grande partie.

Je crois pouvoir dire que la vérification de notre thèse de l'incompatibilité, en 1952, sans une aide extérieure considérable, de la triple charge dont j'ai parlé, ressortira des travaux du Comité des douze.

L'aide, la contribution économique dont nous pensons jusqu'à présent disposer est de l'ordre de 200 millions de dollars, c'est-à-dire 70 milliards de francs. Comment ferons-nous pour maintenir notre niveau de production, si nous sommes obligés, du fait de la situation de notre balance, de réduire nos importations?

L'examen se poursuit et les négociations continuent. Mais nous sommes placés dans la même situation que le gouvernement de Londres: les faits nous pressent et nous obligent à agir.

C'est pourquoi je veux maintenant, en m'excusant de la longue épreuve que j'inflige à l'Assemblée (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite*) passer en revue ce qui reste de nos trois questions principales: les mesures prises dans le domaine monétaire, les mesures décidées en ce qui concerne le commerce extérieur et les importations, enfin les mesures qui seront proposées au Parlement en ce qui concerne l'équilibre du budget de 1952.

J'ai donné la mesure de la crise monétaire. J'ai indiqué très franchement les chiffres du retournement de la balance et l'incidence sur nos ressources en or et en devises. Ce qu'il faut bien voir, c'est l'incidence que le retournement de cette balance des comptes a eue sur le développement des moyens de règlements intérieurs et ce qu'il faut examiner, avant de critiquer trop fort les restrictions du crédit auxquelles il a été procédé, c'est l'allure de la masse monétaire pendant l'année 1951.

Durant les trois premiers trimestres de l'année, le rythme de l'accroissement de la masse monétaire s'était accéléré: 65 milliards de francs pour le premier trimestre, soit 2,1 pour 100; 130 milliards de francs pour le second trimestre, soit 4,1 pour 100; 175 milliards de francs environ pour le troisième trimestre, soit 5 pour 100. En neuf mois, la masse monétaire avait augmenté de plus de 11 pour 100, au lieu de 8,7 pour 100 pendant la période correspondante de 1950.

Cette progression n'aurait pas été, par elle-même, inquiétante si elle avait traduit, comme en 1949 et au début de 1950, l'ajustement de la masse monétaire à un niveau de prix en voie de stabilisation.

En effet, de juin 1949 à juin 1950, la masse monétaire a précédé les prix, ainsi que je l'ai montré à la commission des finances, mais de juin 1950 à juin 1951, période symétrique à la précédente par rapport au début de la guerre de Corée, la situation est inverse: la masse monétaire augmente de 17 pour 100, les prix de gros de 34 pour 100 et les prix de détail à Paris de plus de 16 pour 100.

La masse monétaire s'est relativement contractée, témoignant d'une certaine défiance des Français devant la monnaie nationale, ce qu'un certain nombre d'économistes distingués appellent le phénomène des investissements spontanés. (*Sourires.*)

En tout cas, elle était entraînée par les prix, fait caractéristique de l'inflation.

Nous étions sous le coup du renversement de la balance. Car, lorsqu'un pays reçoit des devises, ces devises vont à la banque centrale; celle-ci les transforme en francs; ces francs alimentent les comptes des banques et servent à faire du crédit. Mais ce crédit a une contrepartie valable. L'expansion de la masse monétaire est saine.

Le jour où la balance se retourne et où il faut, pour acheter des devises, vendre des francs, les trésoreries se rétrécissent et les entreprises ont recours au crédit. Les banques se trouvent alors conduites à se retourner vers l'institution d'émission ou à restreindre leurs souscriptions en bons du Trésor. Si on le laissait jouer librement, un tel mécanisme entraînerait un accroissement rapidement excessif de la masse monétaire.

Voilà les raisons pour lesquelles le relèvement du taux de l'escompte, la revision des « plafonds d'escompte » et des « planchers de bons » ont dû être décidés par le Gouvernement. Je constate qu'à la fin du mois de novembre, elles auront produit un certain effet.

Je reparlerai ultérieurement de ces mesures de crédit. Mais je veux néanmoins dès maintenant indiquer qu'avant de les juger, il faut en comprendre les motifs.

Je reconnais que le contrôle du crédit est extrêmement difficile; il est aussi difficile aujourd'hui que du temps où les établissements publics que sont les banques de dépôts n'étaient pas nationalisés. Le contrôle du crédit est beaucoup plus difficile pour certaines professions que du temps où il existait certaines banques locales qui ont aujourd'hui disparu.

**M. de Moro-Giafferri.** C'est exact.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Tout cela est exact. Mais ce qui est certain, c'est que le contrôle du crédit ne peut s'exercer que lorsque les instruments ont été repris en mains, après un certain temps.

Je reconnais très volontiers la valeur de certaines déclarations qui ont été faites à cette tribune sur la discrimination qui est d'ailleurs aussi nécessaire quand le taux de l'escompte est bas que lorsqu'il est élevé. Comme certains orateurs, je suis préoccupé, à cet égard, de la situation des petites et moyennes entreprises. Mais je ne voudrais pas qu'on fît du contrôle du crédit, comme on le dit parfois, une machine de guerre qui n'aurait été montée que contre les petites et moyennes entreprises.

Je voudrais aussi que l'on se rende compte qu'actuellement, dans notre législation et depuis peu de temps, il existe, en ce qui concerne les investissements de ces entreprises, des moyens de financement que l'on ne connaît probablemnt pas suffisamment.

Le 18 janvier 1951, l'Assemblée nationale précédente a voté une loi relative au nantissement de l'outillage. Cette loi a permis le nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement acquis à crédit en créant un privilège spécial, placé au premier rang dans des conditions exorbitantes du droit commun. La loi est entrée en application. Des mesures ont été prises par le garde des sceaux de l'époque, aujourd'hui à cette tribune, pour assurer la publicité nécessaire au privilège nouveau qui avait été créé.

D'autre part, le conseil général de la Banque de France, par décision du 10 mai 1951, a admis au réescompte les effets, représentatifs de crédit assortis de la garantie prévue par cette loi, qu'ils soient, j'insiste sur ce point, à court terme ou à moyen terme. Des opérations ont déjà été effectuées et même des établissements spéciaux ont été créés pour favoriser cette procédure.

Le syndicat de la machine-outil a créé un établissement, dénommé « Caisse de crédit pour l'équipement en machines-outils ».

Il existe un second établissement appelé « Crédit à l'achat de matériel d'équipement » qui a été enregistré dernièrement. Son objet est de distribuer des crédits d'équipement avec les garanties créées par la loi du 18 janvier 1951 et d'un montant réduit, de manière à compléter l'action du Crédit national.

C'est là un instrument qui est de nature à aider fortement à la modernisation de ces entreprises.

Je me suis d'ailleurs entretenu de ces questions, il n'y a pas très longtemps, avec le président de la confédération des petites et moyennes entreprises, et c'est à sa demande qu'a été créée une commission chargée d'étudier spécialement les problèmes concernant le crédit aux petites et moyennes entreprises. Cette commission a été placée sous la présidence du directeur général du Crédit populaire de France, et compte parmi ses membres le délégué général de la confédération des petites et moyennes entreprises.

Je conviens très volontiers qu'il est nécessaire d'adapter les règles du contrôle du crédit à ces entreprises. Mais, lorsqu'il s'agit d'entreprises saines, d'autres voies leur sont toujours ouvertes, en dépit des restrictions présentes.

Cette question, mes chers collègues, est l'une de celles qui ont été le plus discutées à cette tribune même et dans la presse financière. A cette tribune et ailleurs, on a dit que les mesures qui avaient été prises à la demande du Gouvernement par le conseil national du crédit et le conseil général de la Banque de France, ne servaient à rien en temps de crise monétaire.

L'effet, on ne peut le mesurer immédiatement. Mais ce que l'on connaît fort bien, c'est ce qui se passe quand on ne prend pas de telles mesures dans la situation où nous étions placés. C'est pourquoi l'austérité plus grande du crédit avec le maximum de discernement est une nécessité pressante dans notre situation.

Il y a également des mesures à prendre en ce qui concerne les échanges extérieurs.

C'est, notamment, le ralentissement des licences d'importation en dollars. Vous savez que le gouvernement britannique a pris également des mesures de restriction des importations en ce qui concerne l'union européenne des payements et, même, que certaines de ces mesures vont frapper les exportations françaises en Grande-Bretagne.

Nous n'avons pas encore pris de telles décisions — elles sont seulement à l'étude — eu égard, d'abord, au fait que nous sommes les initiateurs de la libération des échanges au sein de l'union européenne des payements et que, d'autre part, nous sommes convaincus que le statut de cette union doit être revu à très brève échéance, car elle est malade.

Si des décisions doivent être prises, elles le seront en liaison avec les autorités de l'union européenne des payements et, bien entendu, si nous nous trouvons dans l'obligation, bien malgré nous, de restreindre l'approvisionnement de certaines industries, par exemple l'industrie textile du coton, nous serons conduits alors, mais alors seulement, à revenir sur les mesures de libération des échanges pour ne pas laisser nos industries en France, avec des approvisionnements temporairement insuffisants, à la merci d'autres pays qui, après avoir été, eux aussi, comme l'Allemagne et l'Italie, débiteurs de l'union européenne des payements, sont revenus aujourd'hui, dans le clearing, à un sort meilleur.

La situation étant celle-ci, il faut en tirer les conséquences et, je l'ai dit, établir notre programme d'importations en dollars pour la période qui s'ouvre.

Il faut d'abord savoir que ces programmes d'importation ont toujours été liés à la durée des exercices financiers américains à cause de l'aide des Etats-Unis et sont établis pour une période allant du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. Le programme de l'année en cours est donc entamé depuis juillet 1951.

Quelle était la position, en juillet 1951, lorsque mon prédécesseur a été amené à fixer le présent programme ? L'état des réserves en dollars et en devises était très supérieur à ce qu'il est aujourd'hui. La cadence de leur diminution n'était nullement la même. Les quantités de produits sous allocation n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui. Le programme nécessaire, celui qui avait été établi par toutes les administrations, par tous les territoires qui demandent à importer en dollars, s'élevait à l'époque à 1014 millions de dollars, pour l'année 1951-1952.

Il n'a pas été possible d'envisager de maintenir un tel programme et on a travaillé sur la base d'un programme de 825 millions de dollars que l'on exécute actuellement.

Ce programme, qui est celui sur lequel nous avons vécu jusqu'à présent, exclut en fait toute réduction d'activité, toute réduction de consommation et il a comporté pour les postes divers, pour la santé publique, pour les équipements, des crédits à la rigueur satisfaisants, mais sous deux réserves: les crédits n'étaient pas suffisamment élevés pour aboutir à une reconstitution des stocks en fin de campagne, et, dans certains cas, nous étions obligés d'acheter dans une autre zone que la zone dollar, ce qui peut conduire quelquefois à des prix en francs supérieurs.

Mes chers collègues, la rédaction de ce programme de 825 millions de dollars supposait un certain nombre d'hypothèses. C'est à très juste titre que M. Petsche a pris des risques. Ces risques, je ne peux plus les prendre, parce que notre situation en dollars, aujourd'hui, ne me le permet plus. Elle me le permet d'autant moins que l'Assemblée sait que, entre le 17 novembre et le 2 janvier, nous avons des échéances financières en dollars, dont le montant s'élève à 40 millions de dollars.

Aujourd'hui, nous sommes donc obligés d'envisager un programme d'importations réduit, et réduit à la cadence de 500 millions de dollars pour une année.

Ce programme comment doit-il être composé ? Il doit être évidemment inspiré du souci de porter l'atteinte la plus réduite possible à l'allure de notre économie.

Tout d'abord, il doit comprendre une somme, jugée suffisante par M. le ministre de l'agriculture et moi-même, au départ, en ce qui concerne l'éventuelle importation de blé.

**M. Jean Legendre.** Voilà le résultat de la politique des gouvernements passés!

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Nous allons en parler tout de suite.

**M. Jean Legendre.** Je l'espère bien.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Il est certes nécessaire de prévoir, non pas une importation immédiate, mais des crédits pour une importation éventuelle.

Il a d'abord été obligatoire d'importer pour l'Afrique du Nord dont la récolte de céréales a été cette année extrêmement mauvaise. A cet égard, et puisqu'il y a été fait allusion tout à l'heure, je peux dire que la récolte, dans un département que je connais bien est, cette année, exactement le tiers de celle de l'année dernière. Il a donc fallu importer, pour l'alimentation de la population, du blé tendre et du blé dur. Il faudra peut être importer du blé pour la France.

Je sais qu'on a, à ce sujet, fortement critiqué certaine politique d'exportations. Je dirai à M. Legendre, qui en a parlé, que cette politique avait été demandée par les producteurs agricoles eux-mêmes. Il a d'ailleurs suffit que l'on parle d'importer du blé, pour que l'association générale des producteurs de blé s'oppose à l'importation, alors qu'elle a toujours été favorable à l'exportation. J'en tire la conclusion que la collecte sera, je l'espère, menée à bonne cadence, avec une vigueur et une persuasion suffisantes pour que les importations soient réduites au minimum. Je ne pense pas que l'association générale des producteurs de blé, avec laquelle j'ai toujours travaillé en étroite liaison et dont je sais qu'elle a une parfaite connaissance de la réalité des choses, s'attarderait à s'élever contre les importations si elles étaient justifiées par la nécessité d'éviter la rupture des stocks et par l'impossibilité de faire la soudure.

En ce qui concerne les critiques faites aux accords de Washington et autres accords commerciaux, j'observe que les quantités qui restent à exporter sont aujourd'hui extrêmement réduites. Il ne suffit pas, quand on a ratifié des accords comme ceux de Washington, de dire ensuite au Gouvernement: « Reprenez votre parole ». Non, le Gouvernement ne le peut pas, et il ne le doit pas, pour des raisons qui notamment tiennent au fait que les exportations de blé nous permettent déjà et doivent nous permettre encore plus dans l'avenir, si nous voulons une agriculture progressive, — et n'est-ce pas ce que vous recherchiez lorsque vous vous êtes associés, dans d'autres cas, à la politique d'exportation des produits agricoles ? — de nous procurer des denrées très difficiles à obtenir aujourd'hui, en particulier le combustible sidérurgique. C'est le cas de nos échanges dans les relations franco-allemandes.

On ne peut pas, pour les quantités qui restent à exporter, détruire les accords commerciaux et il faut les envisager en face, dans l'équilibre général de nos disponibilités. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur plusieurs bancs au centre et à droite.*)

En second lieu, nous serons évidemment obligés de renoncer, dans la limite admissible, à la reconstitution des stocks. Etant donné qu'il y a une phase difficile à traverser, mais qui n'est que temporaire, nous serons obligés tout naturellement de préférer l'approvisionnement à l'équipement.

Quelles décisions principales serons-nous amenés à prendre ?

D'abord, à ne pas prévoir au plan d'importations plus de coton qu'il n'a déjà été délivré de dollars. Nous nous efforcerons toutefois de faire aboutir l'emprunt qui est envisagé avec l'Export-Import Bank pour 50 millions de dollars et qui est destiné à financer le solde de l'approvisionnement nécessaire en coton.

**M. Max Brusset.** C'est une question de garantie de change.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** En ce qui concerne le bois à pâte, nous maintiendrons au programme les quantités qui y figurent. Autrement, nous créerions sur le marché intérieur français du bois, qui est déjà dans un certain désordre, un désordre bien plus grand encore. Nous aboutirions à la concurrence entre le bois de mine nécessaire à nos houillères et le bois destiné à la transformation en pâte à papier.

En ce qui concerne les pâtes et les papiers, en accord avec M. le ministre de l'industrie et avec M. le ministre de l'information, nous n'en prévoirons plus l'achat dans la zone dollar. Nous nous efforcerons de les trouver en Scandinavie et dans le reste de la zone de l'Union de payement, sans pouvoir, avant la fin des négociations, garantir complètement qu'il n'en résultera pas une certaine restriction de la consommation du papier et par conséquent, éventuellement, une restriction de la consommation du papier de presse et une réglementation du nombre de pages des journaux.

J'arrive au charbon. Nous allons avoir, je l'ai dit, importé en 1951, grâce aux accords de cet été, 400.000 tonnes de charbon de plus que prévu au programme et nos stocks sont aujourd'hui presque constitués. Il est difficile, d'ailleurs, de connaître leur importance à l'époque de l'année où nous nous trouvons, ces stocks étant répartis chez les industriels, les grossistes, les détaillants et les consommateurs.

Cependant, une qualité de charbon continuera à nous manquer certainement, ce sont les fines à coke. L'Europe entière en manque. L'Allemagne et la Grande-Bretagne elles-mêmes en importent des Etats-Unis d'Amérique.

Nous allons être vraisemblablement amenés à supprimer les importations de charbon américain à partir du 1er janvier. Nous demanderons à l'industrie sidérurgique, pour maintenir son taux de marche de procéder à une augmentation de ses exportations d'acier dans la zone dollar, pour se procurer en échange des fines à coke.

Je ne me dissimule pas que cette décision, nécessaire dans la situation de notre balance de payements, pour un pays qui veut maintenir ses relations et ses échanges extérieurs, peut avoir pour effet d'accroître les difficultés de répartition intérieure de l'acier. On sera obligé de serrer cette répartition et peut-être même d'instituer un rationnement de certaines industries consommatrices d'acier.

Mais dans la situation où nous sommes placés, nous devons avant tout équilibrer nos échanges et par conséquent accroître, dans toute la mesure du possible, nos exportations dans la zone dollar.

En ce qui concerne les combustibles liquides, qui reviennent pour la deuxième fois dans cette un peu longue revue de fin d'année, nous les importons soit de la zone dollar soit de la zone sterling. Nous nous efforcerons de ne pas procéder à une réduction considérable des importations, entraînant une réduction de la consommation ou une réduction des stocks essentiels non seulement pour le commerce, l'industrie et l'agriculture, mais aussi pour la défense nationale de notre pays.

Je déclare à ce sujet, que si jamais nous nous trouvions dans une situation qui nous oblige à agir sur la consommation de l'essence, nous ne procéderions pas au rationnement par l'argent. Nous ne rétablirions pas le ticket de rationnement qui aurait pour effet de rétablir le marché noir du ticket; nous procéderions par une réglementation de la circulation, réglementation que le Gouvernement préparera en pointillé, à toutes fins utiles, suivant les systèmes qui ont déjà été employés, de manière à pouvoir, si cela devenait nécessaire, réduire la consommation de l'essence d'une quantité de l'ordre de 25 p. 100, ce qui maintiendrait d'ailleurs une consommation encore supérieure à celle de 1948.

Le Gouvernement fera tout pour éviter d'en arriver là. Les négociations actuellement poursuivies avec les autorités américaines, en ce qui concerne la balance des payements de notre pays, permettent de penser qu'il sera possible de l'éviter. Je le désire pour le pays, je le désire pour la circulation, je le désire pour la paix et pour la santé publique.

Je le désire aussi pour l'équilibre budgétaire, car je sais mieux que personne — on le dit du moins, on me l'a même dit tout à l'heure — ce que représente, pour le Trésor, la diminution de rentrées qui résulterait de la réglementation de la circulation et de la réduction de la consommation.

Un tel plan ne doit causer aucune espèce de panique.

J'ai lu dans certains journaux qu'on allait agir sur le cacao et sur le café. Il n'y a aucune importation, ni de cacao, ni de café, dans le programme d'importations en dollars. Nous avons, en effet, par rapport à d'autres, la chance de pouvoir nous nourrir (*Très bien! très bien! à gauche et au centre*) la chance de pouvoir, sauf certaines exceptions, nous passer d'importations de denrées alimentaires, la chance de pouvoir traverser la passe difficile dans laquelle nous sommes engagés en restant capables d'alimenter les citoyens de ce pays.

Il n'existe donc aucun motif de panique, mais je répète ce que j'ai dit tout à l'heure en ce qui concerne la collecte des céréales: il est nécessaire — c'est un devoir national — que, dans les circonstances présentes, la collecte soit faite; il faut rattraper le retard actuel qui résulte, notamment, des conditions atmosphériques.

En réalité, mes chers collègues, un pays, on l'a déjà dit, ne peut distribuer que ce qu'il a. En tout cas, il ne peut acheter plus qu'il ne peut payer. Cela n'est pas neuf, mais, croyez-moi, dans les circonstances présentes, c'est raisonnable.

Que pouvons-nous faire pour améliorer cette position ?

**M. Auguste Tourtaud.** Partir. (*Rires et exclamations sur de nombreux bancs.*)

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Je ne sais quel est celui de nos collègues qui vient de lancer cette interruption, mais quand j'arriverai à la fin de mon exposé, je donnerai — en toute amitié, comme à propos de toute autre interruption — mon opinion sur ce qui arriverait dans ce cas.

Nous devons agir dans le sens d'un accroissement des exportations. L'Allemagne s'est trouvée, il y a peu de mois, dans une situation qui n'était pas très différente de celle où nous sommes placés aujourd'hui. Elle a été aidée dans son effort de redressement par les autres pays membres de l'Organisation européenne de coopération économique et par l'Union européenne de payements. C'est là un argument, croyez-le bien, que le ministre des finances fera valoir lorsque le conseil de l'O. E. C. E. se réunira dans quelques semaines — même si un autre ministre des finances est à ma place.

L'Allemagne a pris des mesures énergiques chez elle. Elle a établi un contrôle très strict des importations et j'étudie actuellement — comme cela a été fait dans d'autres pays — la possibilité de réduire la durée de validité des licences à un délai beaucoup plus bref.

Le gouvernement de Bonn avait d'ailleurs été beaucoup plus loin en exigeant un dépôt de garantie de 25 p. 100 lors des demandes de licence. Ceci a entraîné d'ailleurs des perturbations, et le gouvernement fédéral a jugé qu'il fallait mettre fin à cette pratique, mais il ne l'a fait qu'à partir du moment où ces mesures ont produit leurs effets.

Nous pensons que les matières premières et que les crédits d'équipement doivent être attribués de préférence aux industries exportatrices, et aussi à la construction de navires marchands, ce qui équivaut à des exportations.

L'acier est un exemple de ces produits pour lesquels des priorités devront orienter l'industrie française vers le développement des exportations sur la zone dollar. Il y en aura d'autres. (*Applaudissements sur certains bancs, à gauche, au centre et à droite.*)

Mais j'entends une objection et je vais y répondre d'avance. On me dira: le monde est bien grand; pourquoi vous obstinez-vous absolument à vouloir tout importer de la zone dollar? Purquoi ne voulez-vous pas, comme cela a été si souvent recommandé par certains organismes de Genève, faire revivre le commerce entre l'Est et l'Ouest?

Dans la mesure et dans la limite où cela est possible, en raison de nos engagements internationaux — et cette mesure est large — dans la mesure où l'on peut trouver des compensations qui font que cela ne revienne pas au même que d'importer de la zone dollar — ce qui est quelquefois le cas — je ne fais, quant à moi, aucune espèce d'objection. D'ailleurs, cette question a été abordée au cours de la réunion du conseil de l'Atlantique, à Ottawa, où un certain nombre de pays ont déclaré que, vu la situation de leur balance des comptes, ils étaient obligés de continuer ou de reprendre des négociations à cet égard.

Quelques jours après d'ailleurs, le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique déclarait qu'il ne voyait pas d'objection, sous la réserve des engagements internationaux qui nous lient et que nous tiendrons en ce qui concerne certaines catégories de matériels et de matériaux, à ce que des négociations soient reprises.

Depuis peu de jours, les négociations ont repris. Elles continueront.

Nous savons ce que nous avons à demander. Nous avons obtenu certaines réponses provisoires et réservées, notamment en ce qui concerne les céréales et les céréales secondaires. Nous avons aussi d'ores et déjà reçu certaines réponses négatives à propos de certains produits comme la cellulose et le bois de papeterie.

Nous continuerons à négocier avec l'espoir d'aboutir. Nous espérons bien que nous arriverons, si nous trouvons des contreparties, à pouvoir importer de l'Est ce qui nous est nécessaire et à pouvoir vendre ce que nous estimons pouvoir vendre, vu notre propre pénurie car, en période de pénurie, il est bien évident que les pays gardent généralement pour eux leur contingent.

J'ai déjà parlé des mesures que nous pourrions prendre lors de la prochaine réunion du conseil de l'Union européenne des payements et qui vont être examinées de concert avec nos amis britanniques.

D'ores et déjà, je suis très heureux de pouvoir, devant l'Assemblée nationale, rendre, une fois de plus, hommage au premier ministre britannique à qui nous devons, me semble-t-il, que les vins français n'aient pas été mis sur la liste des produits dont l'importation est interdite en Grande-Bretagne. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

**M. René Kuehn** Pourquoi les Russes n'importeraient-ils pas du vin, eux aussi ?

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Mes chers collègues, une réduction des importations comme celle dont je viens de vous parler exige une attention particulière sur les prix.

Les produits contenus dans le programme d'importations réduit de la zone dollar font partie de ceux dont le prix est taxé ou contrôlé. Par conséquent, l'action du Gouvernement sur eux sera immédiate.

Le Gouvernement veillera également à ce que soient appliquées les interdictions d'emploi, déjà appliquées par ailleurs, par exemple en ce qui concerne le cuivre et le nickel.

Si le crédit continue à être refusé au stockage, si le Gouvernement peut obtenir du Parlement le vote rapide de la loi sur les ententes professionnelles et si les prix sont surveillés comme ils se doit, je ne pense pas que cette restriction des importations puisse avoir un effet important sur les prix du marché intérieur.

Mais je souhaite surtout que les négociations qui sont actuellement entreprises sur le montant de l'aide à la France en 1952, aussi bien au point de vue de l'aide militaire que de l'aide économique, aboutissent rapidement à des décisions qui nous permettraient d'entreprendre une action plus nuancée.

Car cette action que nous avons décidée, nous pouvons la nuancer. Et les programmes d'importation qui s'étendent jusqu'en juin 1952 peuvent, si certaines éventualités se réalisaient, comporter des rallonges. Celles-ci peuvent, en quelque sorte, s'emboîter les unes dans les autres pour faire passer un programme de 500 millions de dollars à un chiffre supérieur.

Je souhaite qu'il en soit ainsi, pour le charbon notamment. Et j'espère que l'Europe comprendra, en présence de la situation dans laquelle se trouvent et l'ancien exportateur de charbon qu'était la Grande-Bretagne, et le plus grand importateur de charbon d'Europe qu'a toujours été la France, qu'il est de son devoir d'augmenter sa production, de l'étendre à un marché unique, avec la ratification du plan français, et de développer ces équipements qui nous permettraient d'augmenter, dans des conditions humaines, le rendement actuel, qui est déjà excellent dans nos propres mines, et que nous pouvons donner en exemple à des mines étrangères.

Mais nous devons, dans d'autres domaines aussi, faire des efforts. Le devoir de la France est de rechercher activement toutes les ressources que peut fournir l'Union française. Tant que nous ne pourrons pas être maîtres de nos besoins en soufre, en coton et en cuivre, nous connaîtrons périodiquement les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui.

Tous ceux qui connaissent la question de l'exploitation des richesses minières des territoires d'outre-mer me permettront d'espérer qu'en plein accord avec M. le ministre de la France d'outre-mer une impulsion particulière sera donnée en Afrique noire et aux confins de l'Afrique du Nord à certaines ressources sidérurgiques ou cuprifères. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

A cet égard d'ailleurs, le Gouvernement prépare actuellement les modalités d'équipement de la zone industrielle comprise entre l'Algérie et le Maroc et de la zone saharienne.

La vie moins facile va en effet signifier pour les Français qu'au lieu de se borner à importer de l'étranger, ils doivent chercher sur un sol où flotte notre drapeau ce qui s'y trouve probablement et que, trop souvent, trop longtemps — hélas ! dans quelques cas pendant plusieurs générations — ils ont laissé en sommeil. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Ces mesures que nous avons décidées et dont nous espérons limiter les effets montreront notre volonté de dominer notre propre situation.

Rien ne peut être plus efficace que cette volonté pour parvenir à faire comprendre dans des conférences internationales, à Rome ou ailleurs, la situation fondamentale d'un pays qui est une pièce maîtresse de la défense de l'Europe et qui est, de par sa constitution économique même, obligé d'importer des matières premières chères et lointaines, payées avec une monnaie dont il ne dispose pas en quantité suffisante.

Cette situation fondamentale doit être connue. Ce n'est pas une aide que nous demandons, c'est une contribution de solidarité envers un pays qui montrera nettement sa volonté d'équilibrer la gestion de ses affaires et de défendre ses finances intérieures.

C'est ainsi que j'arrive à la dernière partie de mon trop long discours, consacrée à l'équilibre budgétaire de 1952.

On a dit, mes chers collègues, qu'une des causes de l'inflation était le niveau trop élevé des dépenses publiques par rapport au revenu national.

Les dépenses publiques ont augmenté plus vite que le revenu national; c'est un fait incontestable. J'ai déclaré en commission des finances que le budget de 1952 devrait être ramené à nos possibilités: possibilités fiscales, possibilités d'emprunt, possibilités physiques aussi.

Ce que je viens de dire des réductions éventuelles du programme d'importations montre bien qu'il est inutile d'envisager des travaux, des équipements, des projets que notre approvisionnement en matières premières, du fait de la situation de notre balance, ne nous permettrait peut-être pas de réaliser. Car c'est ainsi que l'on développe et que l'on a quelquefois, dans le passé, développé une situation inflationniste en France.

Evidemment, une telle situation nous amène, sur le plan national, à des déterminations d'ordre politique. M. le président du conseil en parlera en détail.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, ni même de la semaine dernière, que le Gouvernement y réfléchit. Les gouvernements précédents y ont eux-mêmes déjà pensé. Le gouvernement actuel y réfléchit depuis le lendemain même de sa constitution. Car, pour procéder à certains choix, il ne suffit pas d'en avoir l'embarras; il faut qu'ils soient dans la ligne d'une politique générale qui, dans le monde moderne, n'est pas une ligne de politique intérieure.

Ces réflexions nous ont suivis à Washington, à Ottawa. Elles ne nous sont pas particulières; d'autres pays européens les font aussi. Ce sont elles qui ont abouti au travail budgétaire pénible que nous nous sommes imposé; ce sont elles qui ont abouti à la rédaction du mémorandum que le Gouvernement français a déposé devant le comité des douze, dit comité des sages.

Il s'agissait, comme nous l'avions demandé lors de la constitution de cet organisme, de déterminer l'effort militaire maximum qu'avec nos ressources propres, compte tenu de ce qu'en Indochine une partie de l'armée française se bat dans l'intérêt commun du monde libre, et seule, nous pouvons consacrer aux dépenses militaires.

D'où une priorité évidente à cet ordre de dépenses, car, quand on se bat, et qu'on se bat seuls, il faut donner la priorité au soutien, au ravitaillement et à l'armement de ceux qui se battent. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Cette priorité étant établie, on arrive à des réductions des dépenses civiles, lesquelles devront être soit comprimées, soit différées.

On arrive aussi — c'est ce que je voudrais montrer — à la nécessité d'un effort fiscal supplémentaire, aussi équitablement réparti que possible.

Mais avant cet effort, et pour le rendre acceptable, des remises en ordre sont nécessaires. J'ai dit plusieurs fois déjà que les entreprises nationalisées et les institutions de sécurité sociale devaient équilibrer leurs dépenses et leurs recettes.

La marge très étroite dont dispose le Trésor public à la Banque de France, qui n'a nullement été revalorisée en fonction de la dépréciation de la monnaie — c'est une chose qu'on ne remarque pas assez souvent, car elle est fixée au même chiffre depuis 1947 — ne permet pas au Trésor, banquier de l'Etat, d'être par-dessus le marché le banquier de beaucoup de déficits. Il est, par conséquent, une règle inéluctable, fondamentale, du maintien de nos affaires, c'est le rétablissement de l'équilibre.

Dans quel esprit j'aborde cette question, on le sait. J'ai eu l'occasion de dire publiquement plusieurs fois, à propos de la productivité de la Société nationale des chemins de fer français, que cette dernière était une des entreprises de France dont la productivité a le plus augmenté, puisque son trafic, malgré un personnel et un matériel moins important, est bien supérieur à celui d'avant guerre. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je ne cherche par conséquent ni sa mort — je serais d'ailleurs dans une position singulière si je voulais, moi, lui porter ce coup — ni son démantèlement, mais je cherche l'aboutissement par les voies les plus rapides des réformes nécessaires, celles-ci ayant été déterminées par un projet repris par le Gouvernement actuel.

Nous savons que le déficit des chemins de fer sera, même avec le vote de ce projet, compris entre 80 et 100 milliards, bien qu'en 1951 il est vraisemblable qu'il soit inférieur au chiffre de 95 milliards qui figurait dans les prévisions du budget.

Mais nous savons que si ce projet n'est pas voté, à moins d'une hausse des tarifs considérable, que le Parlement voudra éviter à l'économie, ce déficit sera non pas de 80 à 100 milliards, mais de 140 milliards. Ainsi que l'a très loyalement déclaré M. Pinay devant la commission des finances, ces réformes doivent donc intervenir.

En ce qui concerne la sécurité sociale et les allocations familiales, il ne s'agit pas de poursuivre une politique de réaction sociale. On peut défendre légitimement ces conquêtes, qui ont probablement été trop lourdes pour notre économie au moment où elles sont intervenues. Aucun pays ne fait de révolution sociale ou l'équivalent, sans qu'il y arrive un moment où le poids en soit trop lourd.

On peut donc parfaitement, dis-je, défendre ces institutions si leur gestion est à l'abri des reproches. Je ne fais jamais de généralités, mais tout le monde sait, l'ancien garde des sceaux en particulier, qu'un certain nombre de tâches doivent quelquefois être corrigées.

Ces institutions sont défendables et doivent l'être, si elles sont en équilibre et si, par conséquent, on tient compte, au fur et à mesure de l'évolution du pays, de la situation démographique, des progrès thérapeutiques et de l'extension graduelle du nombre des bénéficiaires.

Ce sont là, en effet, les véritables causes des difficultés de la sécurité sociale. Il faut y ajouter l'augmentation du nombre d'enfants, qui ne fournissent pas encore un travail effectif, la très heureuse prologation de la vie humaine et l'augmentation du nombre de vieillards bénéficiaires d'allocations vieillesse.

Comme résoudre ce problème ? Le Gouvernement demande-il des pouvoirs ? Est-ce que, comme on l'a proposé, il demande l'octroi des pleins pouvoirs ou une modification de la Constitution, qui ne serait pas nécessaire si certaines voix avaient été écoutées à cet égard en 1946 ?

Pour cet objet, le Gouvernement demande seulement et demandera dans la loi de finances que l'on en revienne à une formule qui avait été proposée autrefois par Léon Blum: ramener la loi à la définition des objectifs à atteindre et, ces objectifs étant définis dans un texte légal, laisser au décret en Conseil d'Etat le soin de fixer les modalités d'exécution de la loi.

Les textes-cadres à cet effet seraient présentés en même temps que la loi de finances.

Il ne s'agit pas de déléguer des pouvoirs. Il ne s'agit pas même, comme on l'a accepté en 1948, de faire passer, de manière définitive, du domaine du législatif à celui de l'exécutif un certain nombre de mesures. Il s'agit de définir précisément ce qu'on veut et, le Parlement ayant fixé le cadre et les limites, de laisser au Gouvernement la charge de l'exécution.

Il le fera certainement dans un esprit de justice sociale et dans un souci de productivité nationale.

Mais le Parlement sait aussi qu'en l'absence de solution à ces deux problèmes, une lourde responsabilité pèserait sur l'ensemble des gouvernants; la justice sociale serait bien davantage compromise, faute de réforme, par le désordre financier et l'atteinte à la monnaie qui ne manqueraient pas de surgir si des déficits d'une telle ampleur continuaient de s'installer dans notre vie nationale. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Les recettes de 1951, mes chers collègues, qui avaient été évaluées à 2.104 milliards, seront vraisemblablement de 2.300 milliards.

En 1952, compte tenu des hausses des prix et des salaires et d'une activité industrielle qui ne sera probablement pas sensiblement supérieure, les évaluations que le Gouvernement vous proposera sont de l'ordre de 2.600 milliards.

La contre-valeur de l'aide extérieure, de celle que nous connaissons actuellement de façon certaine, est de 70 milliards.

Quant aux sommes que la trésorerie pourra se procurer sur le marché des capitaux par l'emprunt en 1952, il n'apparaît pas au ministre des finances et au Gouvernement qu'il y ait lieu de l'évaluer à un chiffre supérieur à celui qui a pu être atteint en 1951, soit 400 milliards.

Le total des recettes est réévalué à un chiffre de l'ordre de 3070 milliards, pour un revenu national qui évoluera vraisemblablement aux alentours de 12.000 milliards.

Mais il ne faut pas oublier pour définir la proportion des charges du contribuable par rapport au revenu national, que nous trouvons dans certains documents nationaux, qu'il faut toujours ajouter à la charge des impôts celle des cotisations de sécurité sociale et des charges sociales individuelles.

Ainsi l'on peut voir que l'effort fiscal, d'ores et déjà, par rapport au revenu national, est inférieur à celui de la Grande-Bretagne et sensiblement égal ou supérieur à celui de beaucoup d'autres pays de l'organisation atlantique.

Il ne paraît certainement pas raisonnable, aujourd'hui, d'accepter d'autres bases d'évaluation des recettes, notamment pour l'emprunt. Il en résulte des conséquences en ce qui concerne les investissements.

Ceux-ci ne doivent pas, j'en suis quant à moi d'accord, être financés par l'impôt. Par conséquent, il y a lieu, dans la situation où nous nous trouvons, de les limiter de toute manière à un montant en rapport avec le produit de l'emprunt.

Le Gouvernement utilise et utilisera toutes les possibilités d'emprunt. J'ai dit qu'il y était lui-même préparé, et qu'il s'efforçait de les utiliser dès la fin de cette année.

Les bons de la défense nationale qui, l'année dernière, ont donné comme les bons à intérêt progressif les résultats que l'on attendait, seront de nouveau mis en circulation à partir de janvier.

Dans ces circonstances, je pense que nous devrons obtenir le même nombre de francs qu'en 1951.

Je parlerai peu des dépenses civiles ordinaires.

Grâce à l'effort de M. le ministre du budget, à qui je tiens ici à rendre hommage pour le travail qu'il a accompli; grâce à l'effort de ses services, à la célérité de la commission des finances, que je remercie; grâce enfin à l'Assemblée nationale, qui donne cette année un exemple en ce qui concerne la discussion des budgets... (*Rires et exclamations à l'extrême gauche*)

**M. Pierre Estradère.** Nous disposons d'un temps de parole de 6 secondes 4 dixièmes par amendement!

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Croyez-vous sincèrement que cela ne suffit pas?

**M. Pierre Estradère.** Soyez sérieux!

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Croyez-vous vraiment que chaque député ne connaît pas assez l'ensemble des budgets pour pouvoir en très peu de minutes défendre un amendement, si celui-ci dit vraiment ce qu'il veut dire, ce qui n'est pas, je le reconnais, toujours le cas des vôtres? (*Rires et applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite. — Protestations à l'extrême gauche.*)

**M. Jean Pronteau.** Vous parlez bien trois heures pour ne rien dire.

*A l'extrême gauche.* Pour noyer le poisson!

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** En ce qui concerne ces cahiers civils, je ne dirai rien d'autre sinon qu'ils représentent le strict minimum indispensable aux dépenses civiles de l'Etat.

J'attends, en les acceptant d'avance, les économies sérieuses qui pourraient être proposées par les ministères civils en 1952. Toutefois, il convient de remarquer que les crédits de matériel ont été calculés d'après les prix de juillet 1951 et qu'ils représentent par conséquent une réduction d'ordre général qui est considérable.

Les demandes des ministères ont été de l'ordre de 1.450 milliards. J'insiste sur ce fait annexe que les crédits de la dette publique et de la dette viagère représentent, en 1952, 46 milliards de plus qu'en 1951, crédits auxquels, pour évaluatifs qu'ils soient, il ne peut être bien entendu question de toucher.

Nous sommes revenus au chiffre global de 1.375 milliards, qui est actuellement en discussion.

J'en viens maintenant à la troisième catégorie de dépenses publiques, qu'on appelle les dépenses d'équipement civil, les dépenses de reconstruction et d'investissement.

Le budget d'équipement civil a été ramené à 200 milliards de francs. Il se borne et devra se borner à des dépenses déjà engagées, avec une marge très faible d'opérations nouvelles en ce qui concerne les crédits du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement du premier degré.

Il y a là, comme dans le budget d'investissement, une situation difficile. Bien sûr! au gré des années et des législatures, on se laisse parfois aller — et c'est bien naturel dans les discussions budgétaires — à augmenter les crédits d'engagement pour limiter les crédits de payement, c'est-à-dire les impôts de l'année.

Il en résulte cependant, comme ce fut le cas l'année dernière, que nous allons nous trouver en présence d'un volume de crédits de payement qui marque le développement de nos investissements, mais qui va susciter les soucis que je dirai tout à l'heure.

En ce qui concerne la reconstruction et les investissements, les demandes de M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du commissaire général au plan étaient de l'ordre de 1.020 milliards de francs. Elles ont été ramenées, en première discussion, à 400 milliards de francs pour la reconstruction, dont 80 milliards de francs pour les habitations à loyer modéré, et à 500 milliards de francs pour les investissements.

En ce qui concerne les investissements, il s'agit là aussi d'assurer strictement la continuation de travaux engagés, et il n'est pas prévu d'opérations nouvelles, ni en ce qui concerne les houillères, ni en ce qui concerne les chemins de fer, ni en ce qui concerne la compagnie nationale du Rhône. Il s'agit, par conséquent, d'un budget de prolongation de l'effort entrepris, dont on connaît la grandeur, dont on a déjà mesuré l'utilité.

Presque tous les crédits étaient déjà engagés. Et cette remarque générale concernant les crédits d'engagement, on voudra bien, je pense, considérer qu'elle pourra servir de préface à la discussion des budgets lorsqu'ils viendront, à leur tour, devant l'Assemblée nationale.

J'arrive à un sujet plus délicat: le budget de la défense nationale.

J'ai dit quelles étaient les dépenses de l'Indochine. J'ai dit leur priorité et leur montant, montant que M. le ministre des affaires étrangères et moi-même avons fait connaître, lorsque nous étions, il y a quelques mois, à Washington. Ces dépenses militaires seront de l'ordre de 360 milliards, et je ne parle pas des dépenses des autres territoires d'outre-mer qui sont beaucoup plus faibles.

Nous avons indiqué au comité temporaire des Douze, présidé par M. Harriman, ce que nous pouvions envisager comme effort militaire total sans aide supplémentaire. Nous avons fait connaître que ce chiffre serait de l'ordre de 950 milliards.

Nous ne pouvons aller au delà sans une aide extérieure supplémentaire.

Lorsqu'on a déduit des 950 milliards les dépenses jugées incompressibles par le Gouvernement après un examen approfondi et un rabotage du budget militaire de l'Indochine, présenté par le ministre chargé des relations avec les Etats associés, le chiffre qui reste n'est pas suffisant pour assurer normalement le budget de la défense nationale Le ministre des finances le reconnaît, mais il dit que la France a répondu ce qu'elle avait à répondre lorsqu'on lui a demandé ce qu'elle était capable de financer par ses propres moyens sans entrer, de nouveau, dans la phase des déficits inflationnistes.

C'est la thèse que nous avons défendue à Ottawa; c'est la thèse que nous défendons à Paris; c'est la thèse que nous défendrons encore à la conférence de Rome. Je suis convaincu que cette position, qui tient compte de l'effort que nous consentons, seuls, en Extrême-Orient, et de celui qu'en Europe nous pouvons accomplir avec nos seuls moyens, permettra d'éviter que notre réarmement soit ralenti et laissera la charge qu'il constitue supportable pour le revenu national, dans une proportion au moins égale à celle que s'imposent beaucoup d'autres pays de la coalition Atlantique.

J'arrive maintenant à la question de l'équilibre de l'ensemble des dépenses comprenant, je le répète, un chiffre de dépenses militaires déjà faible.

En face de recettes s'élevant à 3.070 milliards, on trouve, en tenant compte d'un déficit probable difficile à évaluer à l'avance — de l'ordre de 100 milliards — pour les comptes spéciaux, un total de dépenses de 3.525 milliards.

Cet écart ne peut être comblé uniquement par des recettes nouvelles. Un tel effort excéderait les capacités contributives de la France, ses capacités physiques, ses capacités économiques en 1952, dans les perspectives où elle se trouve.

Le Gouvernement propose de limiter l'effort fiscal nouveau à 270 milliards, dont 70 résultent déjà, en année pleine, de l'augmentation du prix de l'essence et du nouveau prix des tabacs. (*Exclamations à l'extrême droite et à l'extrême gauche.*)

C'est donc, par solde, 200 milliards — je dis bien: par solde — que le Gouvernement proposera. Son intention est de demander au Parlement d'amorcer la réforme fiscale, dès la loi de finances. Un certain nombre de remaniements fiscaux ont été largement débattus depuis longtemps et, dans la situation présente de la monnaie, sont désirables, à savoir le remaniement des droits de succession en ligne directe et entre époux (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et à droite*) et le remaniement, devenu inévitable, du barème de la surtaxe progressive.

Ces mesures, actuellement à l'étude, seront soumises au Parlement avec la loi de finances. Elles ne comporteront pas uniquement des impôts de consommation. Elles devront comporter, dans une juste répartition, des impôts directs, et notamment, comme il a été fait récemment aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, une supertaxe sur les bénéfices de l'exercice 1951. (*Mouvements divers à droite et à l'extrême droite.*)

Mais j'ai dit que cette somme ne suffit pas et que, par conséquent, nous devons encore opérer une réduction de nos dépenses. Le Gouvernement estime que deux ordres de dépenses doivent être exempts de cet effort de compression.

Ce sont, d'abord, les dépenses de la reconstruction, à laquelle sont intéressés tant de sinistrés qui attendent encore, soit le payement de leurs dommages, soit la réédification de leurs immeubles. A cet égard, le chiffre que M. le ministre de la reconstruction sera obligé d'accepter sera un chiffre définitif.

Ce sont, ensuite, les crédits d'investissement destinés aux houillères.

Dans la situation présente de l'Europe, dans notre propre situation, devant les perspectives qu'offre aux houillères françaises l'éventualité que j'espère prochaine de la ratification de la communauté charbon-acier, il est nécessaire que ces travaux d'investissement soient poursuivis. Pour les autres investissements, il n'existe que deux solutions: la suppression ou le ralentissement. Ce sera là, évidemment, une opération difficile, une opération mauvaise. Imposée par des nécessités, ce sera inévitablement, dans un grand nombre de cas, mais pas dans tous, une opération coûteuse. Il en résultera, en effet, soit des dédits, soit une augmentation des frais généraux de chantiers et il peut parfaitement arriver, dans telle ou telle entreprise nationale, une légère augmentation de dépenses par suite de la suspension ou de l'étalement sur dix-huit mois de travaux prévus sur douze mois.

Mais si nous ne voulons pas, mes chers collègues, glisser dans l'inflation, il est absolument nécessaire que nous ne vivions pas en 1952 au-dessus de nos moyens.

J'ai écouté tout à l'heure M. Vallon. Certes, nous devons continuer nos investissements suivant un plan, et le Gouvernement se propose de préparer et de soumettre au Parlement le plan qui devra succéder au plan actuel qui expire en 1952.

Il nous faut un plan 1952-1956 qui soit — je le dis, cette fois, dans l'ordre — un plan d'investissement agricole et industriel. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite. — Mouvements divers.*)

J'insiste sur cet ordre et le décret le précisera.

Si nous devons orienter nos investissements selon un plan, nous devons aussi les faire suivant nos moyens. De même que l'industriel qui, projetant d'agrandir son usine et ne pouvant le faire en un an, est obligé d'étaler les travaux sur deux années, nous serons amenés, dans certaines industries nationales, dans certains chantiers d'électrification ou pour d'autres travaux, à procéder au même étalement si l'insuffisance des sommes dont nous disposons le nécessite.

Telles sont, je crois, les conditions dans lesquelles nous devons aborder le problème de l'équilibre de nos finances publiques pour 1952: sous la réserve importante que j'ai dite en ce qui concerne le caractère inadéquat du crédit primitif de la défense nationale, nous devons ajuster à nos recettes probables les dépenses du pays

Mes chers collègues, je m'excuse d'avoir retenu trop longuement votre attention. J'en ai terminé ou presque.

On a demandé un bilan. Je crois qu'on l'a obtenu.

**M. François Billoux.** Ce n'est pas un bilan, c'est une faillite.

**M. René Pleven,** *président du conseil.* Non, monsieur.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Si la situation, dit-on, est une situation grave, que l'on me permette d'indiquer — et non pas dans un souci de protection personnelle — que ce n'est pas de ma part que les avertissements ont manqué.

A peine étais-je de retour d'Ottawa que j'ai réuni une conférence de presse au cours de laquelle — on me l'a d'ailleurs reproché — j'ai emprunté à un journaliste que je ne connais pas une excellente formule en déclarant que les jours de notre destin n'étaient pas loin.

J'ai saisi toutes les occasions de répéter et de souligner que notre situation financière exigerait des décisions, des décisions difficiles, des décisions dures, peut-être même des responsabilités impopulaires, mais qu'un Parlement qui vient d'être élu pour cinq années a le devoir de regarder en face cette crise qu'il faut surmonter. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

**M. Alphonse Denis.** Ce n'est pas ce que vous avez dit aux électeurs.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Je vous demande bien pardon. Dans ces pays éloignés où je parle aux électeurs...

**M. Alphonse Denis.** Vous avez parlé de prospérité et de baisse des prix.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** ...j'ai dit: « Pour que la paix soit gagnée, il faut d'abord que la France donne l'exemple ». Vous aussi, d'ailleurs, en n'interrompant pas. (*Rires au centre et à droite.*)

Comme vous le constatez, la gravité n'écarte pas la bonne humeur, pour l'excellente raison d'ailleurs que la crise qu'il nous faut surmonter — et la France en a connu d'autres — n'exige pas de mesures spectaculaires, de grands gestes ni de plans ambitieux, mais de la clairvoyance, du courage et, souhait téméraire, bien sûr, un peu de continuité. (*Applaudissements sur quelques bancs au centre.*)

Il faut passer ce défilé. La communauté atlantique doit nous aider à le faire. Avec elle, nous y parviendrons si nous sommes courageux et déterminés dans notre effort intérieur.

Quelles espérances pouvons-nous faire entrevoir au pays au delà de ce défilé ? C'est ce que je voudrais rapidement indiquer dans la dernière partie de mes explications.

Si nous continuons à lutter pour défendre la monnaie; si nous ne laissons pas glisser le pays; si nous votons un budget à l'évidence non inflationniste; si nous mesurons nos dépenses à nos ressources, à nos possibilités réelles de matières premières et de main-d'œuvre, si nous savons réformer certaines institutions qui ont trop tendance à devenir débitrices de l'Etat; si nous bâtissons l'Europe unie, appuyée sur l'union atlantique, qui est une condition de plus en plus importante d'une distribution rationnelle de l'aide extérieure (*Interruptions à l'extrême gauche*)...

**M. Alphonse Denis.** Vous nous avez dit cela il y a quatre ans et vous nous avez menés à l'abîme. (*Protestations au centre et à droite.*)

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** ..si, réalisant toutes ces conditions, nous obtenons cette contribution de solidarité, nous pourrons maintenir l'effort de défense de la France dans un cadre commun dont, je le répète, encore une fois, en m'en excusant, elle est la pièce maîtresse.

Je crois que nous recevrons une aide supérieure à celle qui est aujourd'hui connue. Ce ne sera probablement pas celle que nous voudrions recevoir, mais je crois qu'elle sera de nature à permettre certaines solutions au problème de notre balance des comptes et, partiellement, au problème des dépenses militaires.

Alors, les problèmes se placeront sur un plan plus élevé; alors, nous pourrons commencer à discuter de questions d'ordre monétaire sur le plan international.

J'ai déjà dit que l'union européenne des payements a besoin que les médecins se rassemblent à son chevet, ce qu'ils vont faire.

Quant au fonds monétaire international, il a entièrement échoué dans sa tâche et je pense que nous serons amenés à demander une revision totale des principes régissant les institutions de Bretton-Woods.

Des conversations devront être engagées avec le gouvernement britannique, avec les autres membres de l'Union européenne des payements, enfin avec les Etats-Unis et le Canada, en vue d'examiner à nouveau, après plusieurs années d'expérience, si les institutions monétaires internationales sont — ce que je ne crois pas — dans la bonne voie pour permettre de revenir un jour à la convertibilité.

Car il est une chose dont je suis profondément persuadé: c'est que nous ne pouvons pas sérieusement espérer commercer avec l'Est si l'Ouest ne se met pas d'abord en état de commercer avec lui-même.

**M. Félix Kir.** Très bien!

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Il y a donc là une œuvre urgente.

Si nous pouvons éviter une réduction draconienne de nos achats en dollars, notre production restera à son niveau actuel. Nous savons qu'en 1953 et en 1954, les dépenses en dollars et les commandes de matériel des armées américaines en Europe s'accroîtront. Ainsi, nous pourrons traiter de manière plus efficace le problème de la balance des payements.

Par conséquent, c'est aujourd'hui qu'il convient de nous opposer sans défaillance à toutes les demandes, même jugées légitimes, qui ne pourraient être financées que par l'inflation.

Le jour où nous aurons voté un budget non inflationniste, nous pourrons constater les effets de notre courage sur la tenue de la monnaie et, même, sur la balance des comptes.

Nos finances publiques étant ainsi réduites à nos moyens véritables et notre politique rendue moins protectionniste en matière douanière et en matière de main-d'œuvre, nous pourrons agir de façon efficace sur les coûts de production et, par conséquent, sur les prix.

Pour tout cela, il faut, non de l'austérité — qui exclut la bonne humeur — mais de la rigueur et, surtout, une volonté ferme de ne pas se laisser détourner du but. J'aimerais pouvoir dire, comme le chancelier de l'Echiquier dont j'ai cité les paroles au début de cet exposé, qu'il s'agit là de questions qui sont trop graves pour être le jeu des partis. Je ne demanderais pas mieux qu'elles soient l'enjeu d'une compétition destinée à découvrir celui qui les résoudrait le mieux, si les données du problème étaient unanimement acceptées et si chacun s'engageait à s'écarter de toute politique de facilité.

Un orateur — pour qui j'éprouve, d'ailleurs, la plus grande sympathie — disait l'autre jour, parlant du crédit: il faut que le Gouvernement, dans la situation présente, accorde des facilités à tout le monde et tout de suite. Ce n'est pas ce que j'apporte. Mais on a demandé la vérité. Je suppose que c'est pour s'en servir.

Le Gouvernement est convaincu que, dans la conjoncture mondiale, la France peut et doit maîtriser la crise présente en dominant sa propre situation, après l'avoir regardée en face. Il a choisi son chemin. Il en existe certainement d'autres, mais on sait trop où ils mènent.

A un moment où nous entrons dans les mois, dans l'année peut-être la plus cruciale, non seulement de la législature, mais de la vie de l'Europe, quant à son édification, au raffermissement de son action dans le sein de l'alliance atlantique, le Parlement voudra certainement, lui aussi, regarder la situation en face. A l'appel de M. le président du conseil, qui l'indiquera mieux que moi, il dira s'il est décidé à suivre le Gouvernement dans une voie dure, mais salubre, qui passe entre des obstacles qui subsisteront, croyez-le bien, mes chers collègues, malgré l'éventualité de votes négatifs, car, ces obstacles, de tels votes ne suffiront pas à les déplacer. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

(*M. le vice-président du conseil, de retour à son banc, reçoit les félicitations des membres du Gouvernement.*)

— 6 —

## RELEVEMENT DES TAXES SUR LES PRODUITS PETROLIERS

### Proclamation du scrutin vérifié sur une motion de censure.

**M. le président.** Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin sur la motion de censure de M. Bardon:

| | |
|---|---|
| Nombre des votants | 220 |
| Majorité requise | 314 |
| Pour l'adoption | 220 |
| Contre | 0 |

La majorité constitutionnelle n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

— 7 —

## POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU GOUVERNEMENT

### Suite de la discussion d'interpellations.

**M. le président.** Le débat sur la politique économique et financière du Gouvernement, qui est organisé, doit, en principe, s'achever à minuit. (*Mouvements divers.*)

Quatorze orateurs sont inscrits.

*Sur de nombreux bancs.* Suspension !

**M. le président.** L'Assemblée pourrait entendre quelques orateurs avant de suspendre la séance. (*Non! Non!*)

*Au centre.* Clôture !

**M. le président.** Le débat étant organisé, la clôture ne peut être demandée.

**M. Max Brusset.** Renvoi à vingt et une heures!

**M. Jacques Duclos.** Je tiens à faire observer que le Gouvernement ne dispose plus que de quatre minutes.

**M. le président.** Et votre groupe ne dispose plus de rien du tout. Vous n'avez donc pas la parole. (*Protestations à l'extrême gauche. — Rires à gauche et au centre.*)

Je consulte l'Assemblée sur la poursuite du débat jusqu'à dix-neuf heures.

(*L'Assemblée, consultée, décide de poursuivre le débat jusqu'à dix-neuf heures.*)

**M. le président.** La parole est à M. Abelin...

**M. Alfred Coste-Floret.** M. Abelin ne parlera pas maintenant.

(*De nombreux députés quittent leur banc.*)

**M. le président.** Je prie ceux de nos collègues qui ont voté la poursuite du débat de rester à leur banc.

La parole est à M. Pierre André...

La parole est à M. Lalle...

Mes chers collègues, puisque aucun orateur n'accepte de prendre maintenant la parole, je pense interpréter la pensée de l'Assemblée en lui proposant de renvoyer à vingt et une heures la suite du débat ? (*Très bien! très bien! sur de nombreux bancs.*)

La suite du débat est renvoyée à la séance de ce soir.

**M. Jacques Duclos.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Duclos, pour un rappel au règlement.

**M. Jacques Duclos.** Tout à l'heure, monsieur le président, alors que je voulais présenter une simple observation, vous m'avez retiré la parole donnant ainsi le spectacle d'une façon de présider que je laisse à nos collègues le soin de juger. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** Je ne vous permets pas de formuler une pareille appréciation.

Je vous ai donné la parole pour un rappel au règlement.

**M. Jacques Duclos.** Je n'insiste pas, mais je tiens à préciser que le débat se présente dans des conditions un peu nouvelles.

Le Gouvernement disposait de deux heures vingt-huit minutes et M. le ministre des finances et des affaires économiques, vice-président du conseil, a parlé durant deux heures vingt-quatre minutes.

**M. Yvon Delbos.** Moins vos interruptions !

**M. Jacques Duclos.** Monsieur Delbos, lorsque l'on fait le compte de notre temps de parole, on y comprend les interruptions.

Par conséquent, il apparaît qu'il faut revoir l'organisation de ce débat. Vous nous avez fait observer que nous avions épuisé notre temps de parole; mais si M. le président du conseil a le droit de parler, nous tenons, nous aussi, à nous expliquer, car ce sont des problèmes trop graves pour que nous vous laissions faire votre cuisine entre vous. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** Je suis obligé de faire respecter les décisions de la conférence des présidents.

— 8 —

## REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique: suite de la discussion des interpellations sur la politique économique et financière du Gouvernement.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,*
PAUL LAISSY.

# ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

**2e séance du vendredi 16 novembre 1951.**

---

**SCRUTIN (N° 359)**

*Sur la motion de censure de Mme Rose Guérin (Augmentation du prix de l'essence).* **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants..... **101**

Majorité requise..... **314**

Pour l'adoption..... **101**

Contre ..... **0**

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Ont voté pour :**

MM
Astier de La Vigerie (d')
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barthélemy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Besset.
Billat.
Billoux.
Bissol.
Bonte (Florimond).
Boutavant.
Brault.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Camphin.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambrun (de).
Chausson.
Cherrier.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Cristofol
Dassonville.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Fourvel.
Mme François.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Gautier.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goudoux.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guyot (Raymond).
Joinville (Alfred Maileret).
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien).
Lamps
Lecœur.
Lenormand (André).
Linet.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Mercier (André), Oise.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel).
Pierrard.
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Renard (Adrien), Aisne.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Sauer.
Signor.
Mme Sportisse.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Védrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Villon (Pierre).
Zunino.

**Se sont abstenus volontairement :**

MM.
Arbeltier.
Arnal.
Auban (Achille).
Audeguil.
Bardon (André).
Barrachin.
Barrès.
Baurens.
Bayrou.
Béchard (Paul).
Béche (Emile).
Bechir Sow.
Benbahmed (Mostefa).
Benouville (de).
Bergasse.
Bernard.
Berthet.
Bignon.
Billotte.
Binot.
Boisdé.
Bouhey (Jean).
Bourgeois.
Boutbien.
Bouvier O'Cottereau.
Brahimi (Ali).
Bricout.
Briffod.
Briot.
Brusset (Max).
Caillet (Francis).
Capdeville.
Carlini.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catroux.
Chaban-Delmas.
Charlot (Jean).
Charret-Tomasi.
Chatenay.
Chupin.
Clostermann.
Cochart.
Coffin.
Commentry.
Conte.
Cordonnier.
Corniglion-Molinier.
Couinaud.
Conlon.
Coutant (Robert).
Dagain.
Damette.
Darou.
Dassault (Marcel).
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Mme Degrond.
Delxonne.
Dejean.
Deliaune.
Depreux (Edouard).
Desgranges.
Desson.
Dicko (Hamadoun).
Diethelm.
Doutrellot.
Draveny.
Dronne.
Dubois.
Durbet.
Durroux.
Evrard.
Faraud.
Febvay.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Florand.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Frédéric-Dupont.
Frugier.
Furaud.
Garnier.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Gazier.
Georges (Maurice).
Gernez.
Gilliot.
Godin.
Golvan.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Gracia (de).
Grousseaud.
Guille.
Guislain.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guthmuller.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Henneguelle.
Hettier de Boislambert.
Huel.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jaquet (Gérard), Seine.
Jean (Léon), Hérault.
July.
Kauffmann.
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lacoste.
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lapie (Pierre-Olivier).
Le Bail.
Lebon.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Lefranc.
Legendre.
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Le Sénéchal.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Liurette.
Loustau.
Lussy Charles.
Mabrut.
Magendie.
Malbrant.
Mallez.
Maurellet.
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel), Seine
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Mignot.
Minjoz.
Moalti.
Moch (Jules).
Molinatti.
Mollet (Guy).
Mondon.
Monsabert (de).
Montalat.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Montillot.
Naegelen (Marcel).
Nenon.
Ninine.
Nisse.
Nocher.
Noël (Léon), Yonne.
Notebart.
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pasteur Vallery-Radot.
Patria.
Pelleray.
Peytel.
Pineau.
Pinvidic.
Prache.
Pradeau.
Prélot.
Prigent (Tanguy).
Priou.
Puy.
Quénard.
Quinson.
Rabier.
Raingeard.
Reeb.
Regaudie.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Rey.
Ribère (Marcel), Alger.
Rincent.
Ritzenthaler.
Rougier.
Rousseau.
Samson.
Sanogo Sekou.
Savary.
Schmitt (René), Manche.
Schmittlein.
Segelle.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sibué.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Sou.
Soustelle.
Thiriet
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Tirolien.
Titeux.
Triboulet.
Ulver.
Valentino.
Vallon (Louis).
Vals (Francis).
Vendroux.
Verdier.
Véry (Emmanuel).
Vigier.
Wagner.
Wolff.
Yacine (Diallo).

**N'ont pas pris part au vote :**

MM.
Abelin.
André (Adrien), Vienne
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Aubame.
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Aujoulat.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrier.
Barrot.
Baudry d'Asson (de).
Baylet.
Beaumont (de).
Becquet.
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Bénard (François).
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Ben Tounès.
Bessac.
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Billères.
Billiemaz.
Blachette.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Boscary-Monsservin.
Bourdellès.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Bouxom.
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Caliot (Olivier).
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Cavelier.
Cayeux (Jean).
Chabenat.
Chamant.
Charpentier.
Chassaing.
Chastellain.
Chevigné (de).
Christiaens.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne
Condat-Mahaman.
Conombo.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Courant (Pierre).
Couston (Paul).
Crouzier.
Daladier (Edouard).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Deboudt (Lucien).
Defos du Rau.
Degoutte.
Delachenal.
Delbez.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.

Deshors.
Detœuf.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dommergue.
Dorey.
Douala.
Ducos.
Ducreux.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Duveau.
Elain.
Estèbe.
Fabre.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de).
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fourcade (Jacques).
Fouyet.
Fredet (Maurice).
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gaty-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Gau.
Gavini.
Genton.
Gosset.
Goubert.
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grunitzky.
Guérard.
Gueye Abbas.
Guichard.
Guissou (Henri).
Guitton (Antoine), Vendée.
Hakiki.
Halbout.
Heuillard.
Houphouet-Boigny.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Isorni.
Jacquinot (Louis).
Jarrosson.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
Kessous (Youcef).
Kir.
Klock.
Laborbe.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lalle.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Laniel (Joseph).
Laplace.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Cozannet.
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lenormand (Maurice).
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Le Sciellour.
Letourneau.
Liauley (André).
Litalien.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Lucas.
Maga (Hubert).
Mailhe.
Mamadou Konaté.
Mamba Sano.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Mayer (René), Constantine.
Mazel.
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Michaud (Louis), Vendée.
Mitterrand.
Moisan.
Monin.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Montjou (de).
Morève.
Morice.
Moro Giafferri (de).
Moustier (de).
Moynet.
Nazi-Boni.
Nigay.
Noe (de La).
Olmi.
Oopa Pouvanaa.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Pantaloni.
Paquet.
Paternot.
Pebellier.
Peltre.
Penoy.
Perrin.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Pinay.
Plantevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Mme Poinso-Chapuis.
Pupat.
Queuille (Henri).
Quilici.
Raffarin.
Ramarony.
Ramonet.
Ranaivo.
Rastel.
Raveloson.
Raymond-Laurent.
Reille-Soult.
Révillon (Tony).
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Rolland.
Rollin (Louis).
Rousselot.
Saïah (Menouar).
Saïd Mohamed Cheikh.
Saint-Cyr.
Saivre (de).
Salliard du Rivault.
Sauvajon.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Secrétain.
Senghor.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Simonnet.
Smail.
Solinhac.
Souquès.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Tinguy (de).
Toublanc.
Tracol
Tremouilhe.
Turines.
Valabrègue.
Valle (Jules).
Vassor.
Velonjara.
Verneuil.
Viatte.
Villard
Villeneuve (de).
Maurice Viollette.
Wasmer.
Zodi Ikhia.

**Excusés ou absents par congé :**

MM.
Aït Ali (Ahmed).
Bendjelloul.
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Colonna d'Istria.
Faggianelli.
Mouchet.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Mutter, qui présidait la séance.

**SCRUTIN (N° 360)**

*Sur la motion de censure de M. Bardon (Augmentation du prix de l'essence).* **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants..... 220
Majorité requise..... 314

Pour l'adoption..... 220
Contre ..... 0

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Ont voté pour :**

MM.
Astier de LaVigerie (d').
Aumeran.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Bardon (André).
Barrachin.
Barrès.
Barthélemy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Bayrou.
Bechir Sow.
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Benouville (de).
Bergasse.
Bernard.
Besset.
Bignon.
Billat.
Billotte.
Billoux.
Bissol.
Boisdé.
Bonte (Florimond).
Bourgeois.
Boutavant
Bouvier O'Cottereau.
Brault.
Bricout.
Briot.
Brusset (Max).
Cachin (Marcel).
Cagne.
Caillet (Francis).
Camphin.
Carlini.
Casanova.
Castera.
Catroux.
Cermolacce.
Césaire.
Chaban-Delmas.
Chambrun (de).
Charret-Tomasi.
Chatenay.
Chausson.
Cherrier.
Chupin.
Clostermann.
Cochart.
Cogniot.
Commentry.
Corniglion-Molinier.
Costes (Alfred), Seine
Pierre Cot.
Coutaud.
Coulon.
Cristofol.
Damette.
Dassault (Marcel).
Dassonville.
Deliaune.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Desgranges.
Diethelm.
Dronne.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Durbet.
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Febvay.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Fourvel.
Mme François.
Frédéric-Dupont.
Frugier.
Furaud.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Garnier.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Gautier.
Georges (Maurice)
Gilliot.
Giovoni.
Girard.
Godin.
Golvan.
Gosnat
Goudoux.
Gracia (de).
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Grousseaud.
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guthmuller.
Guyot (Raymond).
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Hettier de Boislambert.
Huel.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Joinville (Alfred Malleret).
July.
Kauffmann.
Kœnig.
Kriegel-Valrimont.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lebon.
Lecœur.
Lefranc.
Legendre.
Lemaire.
Lenormand (André).
Linet.
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Magendie.
Malbrant.
Mallez.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Maurice-Bokanowski.
Mercier (André), Oise.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Mignot.
Moatti.
Molinatti.
Mondon.
Monsabert (de).
Montillot.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Nisse.
Nocher.
Noël (Léon), Yonne.
Noël (Marcel), Aube.
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pasteur Vallery-Radot.
Patinaud.
Patria.
Paul (Gabriel).
Pelleray.
Peytel.
Pierrard.
Pinvidic.
Prache.
Prélot.
Mme Prin.
Priou.
Pronteau.
Prot.
Puy.
Quinson.
Mme Rabaté.
Raingeard.
Renard (Adrien), Aisne.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Ribère (Marcel), Alger.
Ritzenthaler.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Rousseau.
Samson.
Sanogo Sekou.
Sauer.
Schmitt Pein.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Signor.
Sou.
Soustelle.
Mme Sportisse.
Thiriet.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tirolien.
Tourné
Tourtaud.
Triboulet.
Tricart
Ulver.
Mme Vaillant-Couturier.
Vallon (Louis).
Védrines.
Vendroux.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Vigier.
Viollon (Pierre).
Wolff.
Zunino.

**Se sont abstenus volontairement :**

MM.
Arbeltier.
Arnal.
Auban (Achille).
Audeguil.
Baurens.
Béchard (Paul).
Bèche (Emile).
Benbahmed (Mostefa).
Berthet.
Binot.
Bouhey (Jean).
Boutbien.
Brahimi (Ali).
Briffod.
Capdeville.
Cartier (Marcel), Drôme.
Charlot (Jean).
Coffin.
Conte.
Cordonnier.
Coutant (Robert).
Dagain.
Darou.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Depreux (Edouard).
Desson.
Dicko (Hamadoun).
Doutrellot.
Draveny.
Dubois.
Durroux.
Evrard.
Faraud.
Florand.
Gazier.
Gernez.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Guille.
Guislain.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Hennequelle.
Jaquet (Gérard), Seine.
Jean (Léon), Hérault.
Lacoste.
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lapie (Pierre-Olivier).
Le Bail.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Lejeune (Max).
Mme Lempereur.
Le Senéchal.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Liurette.
Loustau.
Lussy (Charles).
Mabrut.
Maurellet.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Minjoz.
Moch (Jules).
Mollet (Guy).
Montalat.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Naegelen (Marcel).
Nenon.
Ninine.
Notebart.
Pineau.
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Quénard.
Rabier.
Reeb.
Regaudie.
Rey.
Rincent.
Rougier.
Savary.
Schmitt (René), Manche.
Segelle.
Sibué.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord
Titeux
Valentino.
Vals (Francis).
Verdier.
Véry (Emmanuel).
Wagner.
Yacine (Diallo).

**N'ont pas pris part au vote :**

MM.
Abelin.
André (Adrien), Vienne.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Aubame.
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Aujoulat.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrier.
Barrot.
Baudry d'Asson (de).
Baylet.
Beaumont (de).
Becquet.
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Bénard (François).
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Ben Tounès.
Bessac.
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Billères.
Billiemaz.
Blachette.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Boscary-Monsservin.
Bourdellès.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Bouxom.
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Caliot (Olivier).
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Cavelier.
Cayeux (Jean).
Chabenat.
Chamant.
Charpentier.
Chassaing.
Chastellain.
Chevigné (de).
Christiaens.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Courant (Pierre).
Couston (Paul).
Crouzier.
Daladier (Edouard).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Deboudt (Lucien).
Defos du Rau.
Degoutte.
Delachenal.
Delbez.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Deshors.
Deloeuf.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dommergue.
Dorey.
Douala.
Ducos.
Ducreux.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Duveau.
Elain.
Estèbe.
Fabre.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de).
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fourcade (Jacques).
Fouyet.
Fredet (Maurice).
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Gau.
Gavini.
Genton.
Gosset.
Goubert.
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grunitzky.
Guérard.
Gueye Abbas.
Guichard.
Guissou (Henri).
Guitton (Antoine), Vendée.
Hakiki.
Halbout.
Heuillard.
Houphouet-Boigny.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Isorni.
Jacquinot (Louis).
Jarrosson.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
Kessous (Youcef).
Kir.
Klock.
Laborde.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lalle.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Laniel (Joseph).
Laplace.
Laurens (Camille). Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Cozannet.
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lenormand (Maurice).
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Le Sciellour.
Letourneau.
Liautey (André).
Litalien.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Lucas.
Maga (Hubert).
Maillhe.
Mamadou Konaté.
Mamba Sano.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Mayer (René), Constantine.
Mazel.
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Michaud (Louis), Vendée.
Mitterrand.
Moisan.
Monin.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Montjou (de).
Morève.
Morice.
Moro Giafferri (de).
Moustier (de).
Moynet.
Nazi-Boni.
Nigay.
Noe (de La).
Olmi.
Oopa Pouvanaa.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Pantaloni.
Paquet.
Paternot.
Pebellier.
Peltre.
Penoy.
Perrin.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Pfimlin.
Pierrebourg (de).
Pinay.
Plantevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Mme Poinso-Chapuis.
Pupat.
Queuille (Henri).
Quilici.
Raffarin.
Ramarony.
Ramonet.
Ranaivo.
Rastel.
Raveloson.
Raymond-Laurent.
Reille-Soult.
Révillon (Tony).
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Rolland.
Rollin (Louis).
Rousselot.
Salah (Menouar).
Saïd Mohamed Cheikh.
Saint-Cyr.
Saivre (de).
Salliard du Rivault.
Sauvajon.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Secrétain.
Senghor.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Simonnet.
Smaïl.
Solinhac.
Souquès.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Tinguy (de).
Toublanc.
Tracol.
Tremouilhe.
Tufines.
Valabrègue.
Valle (Jules).
Vassor.
Velonjara.
Verneuil.
Viatte.
Villard.
Vileneuve (de).
Maurice Violette.
Wasmer.
Zodi Ikhia.

**Excusés ou absents par congé :**

MM.
Aït Ali (Ahmed).
Bendjelloul.
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Colonna d'Istria.
Faggianelli.
Mouchet.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Mutter, qui présidait la séance.

---

**Rectifications**

*au compte rendu* in extenso *de la 2e séance du 15 novembre 1951.*
(*Journal officiel* du 16 novembre 1951.)

Dans le scrutin (n° 340) sur l'amendement de M. Cayeux au chapitre 3060 du budget des P. T. T. (Entretien des locaux) :

MM. Haumesser, Kauffmann, Kuehn, Montillot, Peytel, Wolff, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », déclarent avoir voulu voter « pour ».

---

Dans le scrutin (n° 343) sur l'amendement de M. Marcel Noël, au chapitre 1010 du budget des travaux publics (Ponts et chaussées) :

M. Delbez, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

# 2e LEGISLATURE

## 3e Séance du vendredi 16 novembre 1951.

*(285e de la session de 1951 — 85e de la 2e législature)*

# COMPTE RENDU IN EXTENSO

SOMMAIRE


1. — Procès-verbal (p. 8167).

2. — Politique économique et financière du Gouvernement. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 8167).

Rappel au règlement: MM. de Menthon, le président.

Discussion générale (*suite*): MM. Abelin, Pierre André, Jean-Paul Palewski, René Mayer, vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques; Darou, Leenhardt, Diethelm, Charpentier, Masson, Bouxom, Litalien, Pelleray, Jacques Duclos, Paquet, Gaumont, René Pleven, président du conseil. — Clôture.

Ordre du jour déposé, avec demande de priorité, par Mme Rose Guérin.

Ordre du jour déposé, avec demande priorité, par M. Soustelle.

Ordre du jour déposé, avec demande de priorité, par M. Jacques Duclos.

Suspension et reprise de la séance.

Ordre du jour déposé, avec demande de priorité, par MM. Mitterrand, de Menthon, Delbos et Chastellain.

M. le président du conseil.

Question de confiance posée contre la priorité des ordres du jour de Mme Guérin, de M. Soustelle et de M. Jacques Duclos, et pour l'adoption de l'ordre du jour de M. Mitterrand.

Décision de fixer à mardi seize heures le vote sur la question de confiance.

3. — Désaccord sur l'urgence d'une discussion (p. 8197).

4. — Demande en autorisation de poursuites (p. 8198).

5. — Décision du Conseil économique (p. 8198).

6. — Renvois pour avis (p. 8198).

7. — Dépôt de projets de loi (p. 8198).

8. — Dépôt de lettres rectificatives (p. 8198).

9. — Dépôt de propositions de loi (p. 8198).

10. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 8199).

11. — Dépôt de rapports (p. 8199).

12. — Dépôt d'un avis transmis par le Conseil de la République (p. 8199).

13. — Ordre du jour (p. 8199).


### PRESIDENCE DE M. ANDRE-JEAN GODIN, vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures.

— 1 —

### PROCES-VERBAL

**M. le président.** Le procès-verbal de la deuxième séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

### POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU GOUVERNEMENT

**Suite de la discussion d'interpellations.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique économique et financière du Gouvernement.

Voici les temps de parole qui restent encore disponibles dans ce débat:

Gouvernement, 4 minutes;
Groupe du rassemblement du peuple français, 41 minutes;
Groupe socialiste, 53 minutes;
Groupe du mouvement républicain populaire, 35 minutes;
Groupe radical et radical socialiste, 27 minutes;
Groupe des républicains indépendants, 3 minutes;
Groupe du centre républicain d'action paysanne et sociale et des démocrates indépendants, 18 minutes;
Groupe de l'union démocratique et socialiste de la Résistance, 10 minutes;
Autres groupes ensemble et durée des scrutins, 49 minutes.

Le groupe communiste a dépassé son temps de parole.

**M. François de Menthon.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. de Menthon, pour un rappel au règlement.

**M. François de Menthon.** La conférence des présidents, lorsqu'elle a organisé le présent débat, ne pouvait prévoir l'importance de la déclaration que M. le vice-président du conseil a faite cet après-midi devant nous.

D'autre part, il était prévu que le débat devait être terminé à minuit. En raison, d'une part, de l'importance de la déclaration de M. René Mayer...

**M. Marcel Prelot.** L'abondance et non l'importance!

**M. René Pleven,** *président du conseil.* Monsieur Prelot, cette réflexion n'est pas digne de vous.

**M. François de Menthon.** ...et, d'autre part, de l'urgence d'arriver au terme de ce débat, je propose, en premier lieu, qu'il ne soit plus tenu compte de l'organisation de la discussion, ce qui signifie que le temps de parole des orateurs ne serait pas limité, et, en second lieu, que l'Assemblée en termine cette nuit en siégeant sans désemparer, au delà de minuit.

**M. Jacques Duclos.** Il le faut.

**M. le président.** Il est certain que le temps de parole du Gouvernement sera dépassé. Il n'est pas moins certain que nous seront saisis de demandes de la part des groupes dont le temps de parole est épuisé et qui voudront, au moins sur l'ordre du jour, présenter quelques observations.

**M. Jacques Duclos.** Certes!

**M. le président.** Voulez-vous faire confiance à votre président qui, en essayant de déborder le moins possible le cadre du débat tel qu'il a été organisé, usera d'un certain libéralisme et permettra à tous les groupes d'exprimer leur point de vue, tout au moins sur l'ordre du jour?

**M. Jacques Duclos.** La proposition de M. de Menthon est parfaitement claire, l'Assemblée pourrait l'accepter. M. de Menthon a raison. (*Rires et applaudissements sur plus bancs bancs.*)

**M. René Kuehn.** Quelle collusion!

**M. le président.** S'il n'est plus tenu aucun compte de l'organisation du débat, nous nous trouverons entraînés dans des développements illimités.

**M. Jacques Duclos.** Mais non!

**M. le président.** Il serait préférable que l'Assemblée voulût bien faire confiance à son président. Je vous assure qu'il a le souci de garantir à tous les groupes, à ceux de l'opposition comme aux autres, le temps dont ils ont besoin pour présenter leurs observations.

**M. Jacques Duclos.** Très bien!

**M. René Kuehn.** Il faudrait penser aux économies et ne pas dépasser minuit.

**M. Jacques Duclos.** Il faudra bien dépasser minuit.

**M. René Kuehn.** Les paroles coûtent cher après minuit.

**M. le président.** De toute façon nous dépasserons minuit; monsieur Kuehn, n'ayez aucune illusion à ce sujet.

Ainsi, l'Assemblée consent à faire confiance à son président? (*Assentiment.*)

Cet après-midi, l'Assemblée a poursuivi la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Abelin.

**M. Pierre Abelin.** Prenant la parole au nom du groupe du mouvement républicain populaire, je déclare tout d'abord déplorer que, pour des raisons diverses, le pays n'ait pas été régulièrement tenu informé de sa situation et des mesures qu'elle réclame.

De là sont nées certaines illusions qui ont été entretenues dans l'opinion publique, au Parlement même, voire au Gouvernement, depuis un certain nombre de mois, j'allais dire depuis juin 1950, époque où débuta la guerre de Corée, et où la France, comme les autres nations, s'est trouvée placée devant une situation entièrement nouvelle.

Je ne décrirai pas l'état de choses présent puisque M. le ministre des finances et des affaires économiques, avec la compétence que chacun lui reconnaît, a brossé un large tableau des circonstances actuelles.

Mais on me permettra, au nom du mouvement républicain populaire, de formuler un certain nombre d'observations et de poser quelques questions.

Ces observations, ces questions mêmes naissent, d'une part, de l'exposé qui nous a été fait de la situation du pays et, d'autre part, du programme qui a été tracé à grands traits par M. le ministre des finances et des affaires économiques.

Nous nous trouvons placés présentement devant un certain nombre d'options. Or, dès juin 1950 nous nous sommes trouvés devant ces mêmes options.

Déjà à ce moment on pouvait se demander s'il fallait réduire les programmes de reconstruction, arrêter ou étaler dans le temps l'équipement des secteurs de base, abandonner l'œuvre étendue de solidarité sociale qui avait été réalisée depuis la libération du pays et — pourquoi pas? — renoncer à certains efforts au delà des mers, efforts qui, de toute évidence, sont extrêmement pénibles à supporter pour la nation.

Je me souviens de ce que nous a dit alors M. le président du conseil qui était le même qu'à présent, lorsqu'il est venu solliciter notre investiture.

Ces tâches qui s'imposent au pays, nous a-t-il dit, tâches de reconstruction, d'équipement, de solidarité sociale, nous pouvons les remplir toutes; nous pouvons même couvrir certaines dépenses supplémentaires de fonctionnement des services civils; nous pourrons remplir toutes ces tâches et couvrir toutes ces dépenses par une production et une productivité accrue.

Bien entendu, ces affirmations, cette profession de foi, étaient très séduisantes pour nous comme pour l'opinion publique. Il était si difficile de faire des options, qu'on éprouvait une satisfaction profonde à penser que l'exécution de l'ensemble des tâches pourrait être assurée.

Seulement, dès juin 1950, s'il était souhaitable que la production fût augmentée de façon substantielle, les événements mondiaux, qui rendaient nécessaire cet accroissement de la production, en limitaient aussi, dans le même temps, les possibilités et nous avions donc en germe un certain déséquilibre que M. le président du conseil est trop avisé pour méconnaître.

Par la suite, malheureusement, certaines prévisions plus pessimistes se sont confirmées. C'est alors que, le climat préélectoral aidant, nous avons vu fleurir toute une série d'affirmations qui ne tenaient plus compte de la réalité.

Nous avions à remplir des tâches indispensables à la nation et on venait nous dire: Il est possible de tout régler — cette fois, ce n'étaient plus les membres du Gouvernement qui nous le disaient — par une réduction massive des dépenses publiques, par des réformes radicales — je m'excuse du mot (*Sourires*) — de la sécurité sociale et des entreprises nationales et aussi par un rétablissement soudain et quasi miraculeux de la confiance.

C'eût été chose plaisante si, tandis que l'on croyait à ces slogans, à ces affirmations non justifiées, les difficultés ne s'étaient aggravées.

Les élections ont eu lieu, et l'entrée en fonctions d'une nouvelle Assemblée nous avait fait espérer qu'on pourrait dresser rapidement un inventaire et arrêter de nouvelles méthodes d'action. Je dois dire que grande a été notre déception en constatant que le climat électoral se perpétuait dans une certaine mesure. Les citoyens de ce pays l'ont si bien compris que chacun a voulu se prémunir contre l'inflation menaçante, sauver sa mise par des revendications multiples, des réclamations de plus en plus vives, des majorations de prix.

Pendant ce temps, la production plafonnait et les prévisions optimistes demeuraient démenties.

Nous avons eu l'impression, monsieur le président du conseil, que le Gouvernement réagissait avec une certaine lenteur devant les événements. Les signes avant-coureurs de l'inflation se multipliaient. La vitesse de rotation de la monnaie s'accélérait. L'aggravation de la situation de notre balance commerciale devenait un fait patent. Notre capacité d'achat à l'étranger était réduite par rapport à la période antérieure.

Enfin, pour ceux qui s'efforcent de comparer les réactions des différents pays devant les événements internationaux, il était clair que le coût de la vie augmentait beaucoup plus en France qu'à l'étranger: 6 p. 100 aux Etats-Unis, 9 p. 100 en Grande-Bretagne, 12 p. 100 en Belgique et, je crois, environ 30 p. 100 — peut-être un peu moins — dans notre pays, par rapport au mois de juin 1950.

Il a donc fallu une menace directe pesant sur notre monnaie — ou une certaine dévaluation du franc par rapport à des unités monétaires étrangères — pour que, d'un coup, nous saisissions dans son ampleur la gravité ou le sérieux de la situation et qu'à un état de relative euphorie succédât une certaine inquiétude, puis de l'anxiété.

Or, les illusions ont-elles cessé sur le plan intérieur? Nous ne le pensons pas. De nouveau, nous entendons des affirmations qui ne nous paraissent pas justifiées.

M. le ministre du budget peut dire, devant la commission des finances, que les programmes d'économies antérieurement réalisés ont été substantiels et qu'on ne peut attendre de larges économies nouvelles sur les services civils. On entend néanmoins des affirmations tout à fait contraires.

M. le ministre des finances peut dire, devant la commission des finances, que l'équipement de base du pays n'a pas été financé par le contribuable français. Il n'empêche que le lendemain, voire quelques minutes plus tard, on publie dans la presse, on énonce, du haut de cette tribune, des affirmations tout à fait opposées.

Il y a plus grave. N'a-t-on pas annoncé encore, il y a quelques semaines, qu'un large programme d'importations de marchandises en provenance de la zone dollar allait être réalisé? N'a-t-on pas dit, devant la commission des finances elle-même, que des réductions substantielles de droits de douane, au cours de cette année et des années prochaines, allaient permettre de lutter de façon efficace contre l'augmentation du coût de la vie?

Des membres du Gouvernement n'ont-ils pas annoncé, dans le pays, que de vastes plans d'équipement allaient être établis, portant sur certains éléments essentiels et aussi sur d'autres qui le sont beaucoup moins?

Dans le même sens — je le dis en m'en excusant auprès de tels de nos collègues — certains ne font-ils pas passer des projets à long terme, comme la réforme de la Constitution ou la revision de la loi électorale, avant une prise de position très nette sur les problèmes actuels ? (*Applaudissements au centre.*)

Comment s'étonner, dès lors, que des organisations syndicales, généralement prudentes et avisées, demandent à leur tour que leurs mandants soient prémunis contre les dangers grandissants de l'inflation par un système d'échelle mobile ?

Les salariés seraient-ils les seuls à se voir refuser des avantages assez libéralement accordés à d'autres ?

A vrai dire, les illusions d'origine interne ne paraissent pas être seules en cause. Nous constatons aussi certaines illusions chez nos alliés ou chez tels experts internationaux.

Je prendrai l'exemple du dernier rapport de la Banque des règlements internationaux, datant de juin 1951.

Cet organisme, qui fait autorité puisqu'il comprend des experts de nombreux pays, déclare que les programmes d'armements peuvent être financés, dans les pays occidentaux et spécialement en France, sans inflation.

Partant de la constatation que, contrairement à ce qui se passe en période de guerre, le commerce international peut se développer dans les circonstances présentes, la Banque semble croire que ce développement du commerce international sera un élément déterminant de la stabilité économique de la Grande-Bretagne et de la France. A son tour, elle paraît admettre comme inévitable l'arrêt des investissements, en considérant qu'ils ont été réalisés pendant la période antérieure. Elle estime que l'amélioration de la productivité, menacée par l'arrêt des investissements, serait à nouveau permise grâce à un commerce international plus étendu, ce qui impliquerait, semble-telle croire, que la Grande-Bretagne et la France suppriment toutes restrictions aux importations de marchandises.

Les illusions des uns s'ajoutant aux illusions des autres, on ne sera pas surpris que des programmes de réarmement très importants soient envisagés sans que des moyens suffisants, d'origine intérieure ou extérieure, nous soient assurés.

Le problème étant ainsi nettement posé, permettez-moi de vous faire connaître les observations formulées par le groupe du mouvement républicain populaire.

Sur le plan intérieur, tout d'abord, sans méconnaître l'utilité de certaines améliorations concernant le secteur national ou la sécurité sociale, nous considérons que toute réforme effectuée en profondeur n'obtiendrait que des résultats limités, tout à fait inférieurs à ceux que paraissent espérer certains promoteurs de ces modifications.

Ces réformateurs estiment-ils pouvoir financer principalement par l'emprunt intérieur un large programme d'équipement et de reconstruction ? Jugent-ils possible de diminuer rigoureusement le champ d'application des lois sociales ?

Sur ce point, nous aurons une précision à demander à M. le ministre des finances et des affaires économiques. Car ce qu'il a dit de la sécurité sociale, ce qu'il a dit du salaire minimum interprofessionnel garanti demande, sans aucun doute, à être mis au point. Des interprétations diverses ont pu en être données par certains membres de mon groupe, et j'imagine qu'il en a été de même dans les autres groupes.

Ces réformateurs jugent-ils possible de confier à l'initiative privée le soin de gérer et d'équiper les chemins de fer français ou l'industrie électrique ?

**M. Pierre André.** Qui a parlé de cela ?

**M. Pierre Abelin.** Monsieur André, vous n'êtes pas encore intervenu, donc vous n'êtes pas en cause.

**M. Pierre André.** Je vous demande qui a parlé de cela ?

**M. Pierre Abelin.** Nous avons entendu dire, non pas au cours de ce débat, mais précédemment, nous avons lu dans des publications comme *La Revue politique et parlementaire*, sous de bonnes signatures, que le moyen de tout arranger était de supprimer des centaines de milliers de fonctionnaires (*Très bien! très bien! à droite*) et de revenir sur tout ce qui a été fait pendant la période antérieure. (*Applaudissements au centre.*)

J'en arrive à ce que nous a dit M. le ministre des finances et des affaires économiques soutenant une thèse qui me paraît opposée à celle défendue jusqu'à présent, et en particulier en juin 1950.

On nous avait toujours dit: la sauvegarde de la monnaie sera assurée par l'augmentation de la production et de la productivité. Il est donc nécessaire d'augmenter la production et la productivité, et aussi d'équiper le pays. De même que l'épi devait sauver le franc, de même l'effort accru de production et de productivité permettra de régler les questions financières et les questions monétaires.

Si je l'ai bien compris, M. le ministre des finances et des affaires économiques déclare aujourd'hui: « J'assurerai la sauvegarde de la monnaie...

**M. Alphonse Denis.** Il a donné de beaux exemples sur ce point!

**M. Pierre Abelin.** ...et l'exécution d'un programme de réarmement étendu, mais je prévois une stagnation de la production nationale, non pas un arrêt, mais une sorte d'étalement des investissements.

Pour la première fois depuis plusieurs années — je m'excuse auprès de M. le président du conseil et de M. le ministre des finances si nous n'avons pas complètement compris la pensée du Gouvernement — il nous semble qu'il y a dans ce pays un risque grave de déséquilibre.

Certes, nous avons connu dans la période antérieure, au cours des derniers mois, des phénomènes d'inflation. Mais ces phénomènes ne seraient-ils pas aggravés si, à un programme d'armement très nettement augmenté — et qui peut être encore accru dans le cas où nous bénéficierions d'une aide supplémentaire — s'ajoutaient les charges que nous connaissons, cependant que la production se trouverait plafonner, ou même serait réduite, faute de matières premières en suffisance, les crédits manquant pour en importer autant qu'il conviendrait de la zone dollar, voire de la zone sterling ?

On a l'impression que des déclarations faites par M. le ministre des finances se dégage la formule: monnaie et réarmement d'abord; économique et social ensuite.

Mais on peut se demander si, le système étant déséquilibré ou comportant de graves risques de déséquilibre, nous ne connaîtrions pas une telle détérioration de l'économique et du social que la sauvegarde de la monnaie ne serait pas assurée longtemps (*Applaudissements au centre*) et que le programme de réarmement — dont on semble penser qu'il sera très important — souffrirait lui-même grandement.

Nous cherchons donc à réagir contre certaines données qui, assez souvent, ainsi que je l'ai indiqué, viennent de l'extérieur. Nous pensons qu'un effort de réarmement qui entraînerait une perte de richesses et un abaissement du niveau de vie beaucoup plus que proportionnels au résultat obtenu irait à l'encontre des objectifs poursuivis.

Sans vouloir nier en rien l'importance de l'effort qu'il est nécessaire à ce pays de consentir pour participer à la communauté atlantique, nous estimons qu'il faut éviter, dans la mesure du possible, que la période de réarmement français soit calquée sur celle de pays beaucoup plus riches, beaucoup plus étendus. Il faudrait, selon nous, une certaine démultiplication de l'effort, dans le temps.

A ceux qui, à l'extérieur comme à l'intérieur, semblent croire que tout pourrait être réalisé dans le même temps, nous disons que, pour ce faire, il faudrait une véritable économie de temps de guerre, ce qui supposerait, à la fois, une orientation de la production, une limitation assez rigoureuse de la consommation ainsi qu'une solidarité beaucoup plus accentuée dans la répartition des ressources des pays appartenant à la communauté atlantique.

Monsieur le président du conseil, sans mettre en cause votre Gouvernement — car il s'agit d'une période de temps plus ancienne — nous remarquons que les mesures proposées dans le passé par le groupe du M. R. P. ont toujours été écartées, soit pour la forme, soit pour le fond.

Je citerai en particulier notre désir de voir rapidement voter une loi, dite « loi antitrust », contre les ententes abusives.

Les gouvernements passés, le Parlement ne nous ont pas suivis et la loi n'a pas été votée.

Selon une formule déjà employée dans le passé, on ne saurait vouloir, en même temps, la collectivisation de certaines pertes et l'appropriation libérale de certains bénéfices.

Rappellerai-je une proposition qui tendait à favoriser d'une façon beaucoup plus efficace la productivité ? Rappellerai-je notre désir, constamment renouvelé, de voir le crédit dirigé selon des critères plus qualitatifs, à l'instar de ce qui se passe dans les pays anglo-saxons ?

**M. Raymond Triboulet.** Mais votre groupe a participé à tous les gouvernements qui se sont succédé depuis la Libération!

*Au centre.* Il n'y était pas seul.

**M. Pierre Abelin.** Je vous répondrai sur ce point.

Rappellerai-je, enfin, notre souhait constamment renouvelé de voir appliquées, avant même une réforme fiscale ou toute aggravation nouvelle d'impôts, des mesures — réclamées par nous depuis longtemps — telles que la généralisation du plan comptable pour les contribuables soumis à déclaration, ou encore la création de ces compagnies d'experts agréés qui, en Grande-Bretagne, facilitent, à la fois, la tâche de l'administration et celle du contribuable.

Ce qui incite au doute, c'est que dans le passé, chaque fois que nous avons voulu serrer de plus près la situation, nous nous sommes heurtés à des oppositions qui venaient d'un certain nombre de nos collègues, et nous n'avons pas toujours reçu du Gouvernement le soutien qui nous paraissait nécessaire. (*Applaudissements au centre.*)

En conclusion, monsieur le président du conseil, peut-être pensez-vous que ce que j'ai affirmé est un peu morose et traduit, pour le passé, lointain ou récent, un certain nombre de déceptions.

Mais il est vraiment utile de faire le point dans un débat de ce genre, de dire sincèrement ce que l'on pense plutôt que de conserver pour des séances plus confidentielles le mécontentement ou les récriminations.

L'investiture a été accordée à M. le président du conseil par une très large majorité. Il existe, au sein de cette Assemblée, des hommes qui, en désaccord sur un certain nombre de problèmes, sont cependant préoccupés par l'essentiel.

Nous sommes sûrs que vous pouvez avoir l'autorité suffisante pour les mettre d'accord, sans passion et avec réalisme, sur un certain nombre de formules de nature à lutter contre l'inflation et à adapter une offre, stimulée dans la mesure du possible, à une demande qui doit être mieux délimitée et parfois mieux orientée.

Mais nous n'avons pas trouvé — je le dis franchement — dans les déclarations courageuses de M. le ministre des finances et des affaires économiques, déclarations qui serraient la réalité de très près, les éléments propres à nous convaincre que la politique économique plus dynamique et plus coordonnée que nous souhaitons sera appliquée avec une extrême vigilance.

En traçant le cadre qu'il a défini, M. le ministre des finances et des affaires économiques ne nous a pas donné tous apaisements sur la suite des événements.

C'est pourquoi, ayant rappelé certaines thèses que nous avons défendues dans le passé, j'insiste sur le fait qu'elles correspondent maintenant plus que jamais à notre ligne d'action.

Nous aimerions, à très bref délai, avoir l'assurance non seulement que cette politique économique mieux coordonnée sera vraiment appliquée et qu'elle le sera sans défaillance, mais encore que des mesures seront prises par le Gouvernement ou des textes proposés à l'Assemblée nationale dans le sens que nous avons indiqué.

M. le ministre des finances et des affaires économiques nous a dit que l'année 1952 sera capitale pour la France et, sans doute, pour la paix du monde.

Nous avons donc le devoir d'insister avec vigueur sur ce qui nous paraît essentiel. C'est pourquoi nous avons aussi le devoir de demander que la politique de lutte contre l'inflation soit exécutée avec la rapidité qui en conditionne le succès.

C'est à ce prix que nous pourrons accorder durablement notre confiance au Gouvernement. (*Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre André.

**M. Pierre André.** Mes chers collègues, avant que M. le ministre des finances et des affaires économiques ne monte à cette tribune, l'Assemblée nationale pressentait la gravité de la situation économique et financière et la gravité de cette situation nous inquiétait les uns et les autres.

Me sera-t-il permis de rappeler, en commençant, que ce n'est pas la première fois que nous montons à cette tribune, au nom des républicains indépendants et des paysans, pour tirer la cloche d'alarme ?

Si je relisais aujourd'hui certains des discours prononcés par des hommes qui siégeaient sur nos bancs, on serait certainement étonné de s'apercevoir que deux ans à l'avance, quelques-uns parmi nous, en particulier le président Paul Reynaud, annonçaient exactement ce que M. René Mayer nous a déclaré cet après-midi.

Nous nous souvenons aussi que, au début de cette année, M. le président Henri Queuille, nous a pressés de hâter les élections parce que, disait-il, il était nécessaire qu'une Assemblée nouvelle, une majorité différente puissent choisir entre les options qui se présenteraient avant l'automne. On a donc précipité les élections au mois de juin avec l'intention de hâter les choses et d'opter avant l'automne.

Nous avons le regret de nous rappeler aussi que, au mois de mai 1951, des orateurs appartenant à la majorité d'alors — je vois l'un d'entre eux sur ces bancs — sont montés à cette tribune et, dans des discours étincelants, nous ont prouvé, quatre années s'étant écoulées, que nous pouvions célébrer avec fierté l'ampleur du redressement économique et financier accompli par les gouvernements qui s'étaient succédé.

Aujourd'hui, hélas! on nous montre — et on a raison de le faire — le déficit de la balance des comptes qui compromet nos importations en matières premières.

Seulement, dans ce mélange de discours, les uns chaleureux, en faveur de l'œuvre des gouvernements passés, l'autre, celui que M. René Mayer a prononcé cet après-midi, laissant entrevoir le gouffre du déficit, il est fort à craindre que le pays ne se retrouve plus et se demande à quel moment on lui a dit la vérité. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

Je suis fort tenté de croire, pour ma part, que la vérité est sortie de la bouche de M. le ministre des finances et des affaires économiques. Mais la question que nous avons à poser est celle-ci: Osera-t-on, cette fois, remonter aux causes du mal au lieu de se contenter d'en soigner les effets ?

**M. Jean Deshors.** Là est la vérité. C'est toute la question.

**M. Raymond Triboulet.** Il faut expliquer cela à M. Abelin.

**M. Pierre André.** Je pense que le moment est venu, puisque le Gouvernement a pris l'initiative de nous dire toute la vérité sur la situation économique et financière, de tenter de détruire certaines légendes.

Le Parlement français, qui aura tout à l'heure et demain des responsabilités très lourdes à assumer, et le peuple français, qui suit avec attention et une pointe d'inquiétude que vous devinez les débats qui se déroulent aujourd'hui devant le Parlement, ont droit à la vérité.

La légende que je voudrais détruire, parce que, pendant cinq ans nous avons souffert d'entendre proférer des contre-vérités à cette tribune (*Très bien! très bien! à droite*), est qu'il n'est pas exact, malheureusement, que la production nationale de la France ait augmenté par rapport à l'avant-guerre. M. René Mayer a eu le courage et la franchise de le dire dans son discours et je lui rends hommage pour ce courage et cette franchise..

Il nous a dit ce qui est la vérité, à savoir que, si l'on compare la production nationale en 1951 à la production de l'avant-guerre, il faut prendre, comme année de référence, la meilleure année de l'entre deux guerres, qui est l'année 1929, et non pas l'année 1938 qui était une année déficitaire. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

**M. Jean Deshors.** Après l'expérience du front populaire.

**M. Pierre André.** La production nationale française en 1951, nous a dit M. René Mayer, comparée à 1929, varie entre l'indice 104 et l'indice 107.

Si nous jetons un coup d'œil sur les pays qui nous entourent, nous constatons que cette production — toujours comparée à celle de 1929 qui, je dois le préciser aussi, était une année moins favorable pour ces pays, alors qu'elle était la plus favorable pour la France — en Allemagne, en Italie, en Belgique est à 120 et 130 p. 100. Je suis heureux d'enregistrer vos signes d'approbation, monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires économiques. En Angleterre, dans les Pays-Bas, en Tchécoslovaquie, elle est à 140 p. 100; en Norvège, au Danemark, en Suède, au Canada, elle est à 200 et 250 p. 100.

Je n'aurai pas la cruauté d'insister et de vous dire, dans ces conditions, quel est le rang que la production nationale française occupe dans le monde.

**M. René Arbeltier.** La France a été ravagée davantage, sans doute, que les pays que vous venez de citer.

**M. Pierre André.** On s'est « gargarisé », pendant des années, avec des chiffres de 120, 130, 140 p. 100 par rapport à 1938, ce qui ne signifie exactement rien...

**M. Lionel de Tinguy.** Et par rapport à 1946, monsieur Pierre André ? Citez des chiffres!

*Au centre.* Les ouvriers français seront flattés!

**M. Raymond Triboulet.** Il ne s'agit pas des ouvriers, mais des gouvernements.

**M. Pierre André.** Et, pendant des années, on a continué la politique qui a consisté... (*Nouvelles interruptions au centre.*)

**M. Edmond Barrachin.** Vous trompez le pays depuis six ans. Ecoutez donc la vérité que l'on vous dit pour la première fois.

**M. Jean Gilliot.** Le parti de la fidelité!

**M. Lionel de Tinguy.** On tente de méconnaître l'effort accompli par la France!

**M. le président.** Je vous en prie, messieurs, laissez poursuivre l'orateur. Il y a de nombreux inscrits et nous perdons du temps.

**M. René Kuehn.** Il n'y a que la vérité qui blesse.

**M. Pierre André.** Mesdames, messieurs, je n'ai pas l'intention, le moins du monde, en citant des chiffres qui sont reconnus exacts même sur les bancs du Gouvernement, de passionner le débat.

**M. René Pleven,** *président du conseil.* Permettez-moi de préciser que ces mêmes chiffres figuraient dans la déclaration d'investiture.

**M. Pierre André.** Monsieur le président du conseil, j'ai rendu hommage à M. le ministre des finances et des affaires économiques pour nous avoir dit la vérité.

Vous voulez bien nous rappeler que dans la déclaration d'investiture vous aviez déjà cité ces chiffres.

Je confirme très volontiers votre déclaration: vous aviez également cité ces chiffres dans votre déclaration d'investiture. (*Applaudissements et rires à droite.*)

Au surplus, monsieur le président du conseil, vous sentez bien que, dans le discours que je prononce en ce moment, je ne mets pas en accusation les hommes qui sont assis sur le banc des ministres actuellement. Si vous voulez bien me laisser poursuivre mon exposé jusqu'au bout, vous verrez que mes conclusions sont tout à fait différentes de celles que vous paraissez imaginer.

Il est un fait qui me paraît incontestable, c'est que, avant de distribuer des richesses au pays, il faut d'abord les créer.

Si nous choisissons une autre base de comparaison, l'année 1913, par exemple, nous constatons que le revenu national a augmenté 300 fois, mais qu'en revanche les dépenses de l'Etat ont augmenté 520 fois. Nous en examinerons les raisons.

M. le ministre des finances et des affaires économiques nous a parlé de l'Union européenne des payements où nous étions créditeurs de quelques centaines de millions de dollars et où nous sommes aujourd'hui débiteurs.

Lorsqu'on parle de la production, même comparée à celle de 1938, et si l'on prend pour base de ce calcul uniquement l'indice des biens de consommation, on constate que, même par rapport à 1938, nous sommes au coefficient 107 et non pas 130 ou 140 Même quand on compare la production actuelle, non plus à celle de la meilleure année 1929, mais à celle de 1938, on s'aperçoit que, pour parvenir à l'indice 130 ou 140, il faut comprendre des biens qui ne sont pas des biens de consommation, c'est-à-dire la production d'électricité, de gaz, de carburants, celle des raffineries.

Je m'excuse de citer encore des chiffres, mais, pour le premier semestre 1951, par rapport à 1929, l'Angleterre est à 171, l'Allemagne à 138, les Etats-Unis à 176.

Je vous ai cité le chiffre, par rapport à 1913, des dépenses de l'Etat, ce qui nous fait dire, ou ce qui fait dire généralement, que l'Etat vit au-dessus de ses moyens.

Mais cela ne serait pas tellement grave si la politique qui a été suivie depuis des années n'avait pas consisté à brimer systématiquement l'épargne et quelquefois à l'empêcher de se constituer.

Eh bien! comme personne, à cette tribune, ne prend jamais énergiquement la défense de l'épargne, vous me permettrez de le faire (*Appaudissements à droite*), car si, aujourd'hui, nous manquons de capitaux, c'est précisément parce qu'on a découragé l'épargne.

Qu'est-ce que l'épargne, qui est à l'origine du capital, qu'il soit petit ou grand ?

L'épargne, c'est d'abord un sacrifice sur soi-même. L'homme qui ne dépense pas immédiatement ce qu'il a gagné et qui consent à mettre un peu d'argent de côté ne le fait pas, sauf exception, pour lui, songeant à ses vieux jours, mais pour ses enfants, ses descendants, ses successeurs. L'homme qui épargne accomplit une des plus nobles fonctions qui soient dévolues à l'homme, et il n'est pas possible qu'un Etat frappe d'une sanction l'acte de prévoyance, le sacrifice que représente l'épargne. (*Applaudissements à droite, à l'extrême droite et sur certains bancs à gauche.*)

**M. René Arbeltier.** A condition que l'on puisse épargner.

**M. Pierre André.** Evidemment.

Et puis, mesdames, messieurs, il faut peut-être rappeler, encore que M. Abelin ait paru le contester tout à l'heure, que nous avons accompli depuis 1944 une véritable révolution économique. Nous avons étatisé les banques, les assurances, les houillères, l'électricité, le gaz, les transports, la radio, l'information, que sais-je ? une multitude d'offices, d'industries. Nous avons même des salles de cinéma qui sont nationalisées ou étatisées.

Je me permettrai, en passant, de citer deux chiffres concernant une entreprise dont on ne parle jamais: l'agence française de presse. En deux ans, son budget est passé de 850 millions à 1.500 millions de francs.

Nous avons créé, avec les nationalisations, une sorte de régime hybride et je suis persuadé que tous ceux qui réfléchissent à ces questions ne me contrediront pas.

Nous avons un régime qui n'est ni un régime socialiste, ni un régime libéral, et l'on peut affirmer qu'aujourd'hui, en France, il n'y a plus une seule entreprise qui soit vraiment une entreprise libre. Pourquoi ? Parce qu'elle dépend plus ou moins directement des secteurs-clé qui sont, eux, nationalisés.

Alors, cette révolution économique étant accomplie, je dis que nous avons tout de même le droit de la juger et de nous poser sans passion un certain nombre de questions au sujet des étatisations accomplies depuis 1944.

Nous avons au moins le droit de faire quelques constatations qui ne me paraissent guère contestables.

Le premier résultat de la politique des nationalisations est celui-ci: il n'est désormais plus possible, comme ce l'était auparavant, de faire appel à l'épargne pour payer les investissements des entreprises nationalisées.

Alors, que se passe-t-il ? Comme les investissements sont nécessaires, on en inclut le coût dans le prix du produit, c'est-à-dire qu'on provoque la hausse des prix du secteur nationalisé.

Je sais bien qu'on me répondra qu'une grande partie des investissements des grandes entreprises nationalisées ont été payés par le plan Marshall. Mais dans la mesure même où vous avez donné la plus grande partie des crédits du plan Marshall aux entreprises nationalisées, vous n'avez distribué que les miettes à l'agriculture et aux entreprises privées. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite. — Mouvements divers à gauche et au centre.*)

L'un des résultats des nationalisations — je crois que ce n'est pas contestable — a été de remplacer l'actionnaire ou l'obligataire, l'épargnant qui autrefois souscrivait aux augmentations de capital destinées aux investissements, par le consommateur et par le contribuable. Je ne crois pas que ce soit le but que vous poursuiviez. (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.*)

Certaines contestations ont paru s'élever au sujet de mes affirmations concernant le financement des investissements sur le prix de vente des produits des entreprises nationalisées. Voulez-vous me permettre, mes chers collègues, de vous rappeler que l'Electricité de France ne parvient maintenant à équilibrer son budget que parce qu'elle a inclus dans son prix une partie de ses investissements. Ainsi, l'Electricité de France augmentera de 25 p. 100 ses tarifs en deux tranches, le 1er janvier et le 1er avril 1952, et nous savons que, dans cette hausse de 25 p. 100, sont compris pour une part les investissements de l'Electricité de France. En d'autres termes, on prévoit dès maintenant dans le prix de vente au consommateur des ressources complémentaires pour les investissements.

Le prix du charbon, qui commande l'ensemble de l'industrie, est au coefficient 30 par rapport à 1938 et, récemment, nous avons eu une majoration de 20 p. 100 des prix du charbon, alors que 12 à 13 p. 100 eussent été suffisants pour équilibrer les budgets des charbonnages. Pourquoi ? Parce que la marge entre 20 p. 100 et 12 à 13 p. 100, soit 7 à 8 p. 100, était destinée aux investissements dans les houillères. Il est donc incontestable que l'épargnant est remplacé par le consommateur et le contribuable.

Alors, je vous pose la question: considérez-vous que c'est là un progrès dont il y ait lieu de se féliciter ?

On a commis une autre erreur: on a politisé les entreprises nationales. C'est un très grand mal parce que tous les gens raisonnables savent qu'il ne suffit pas d'avoir dans sa poche une recommandation politique ou syndicale pour être un excellent ingénieur ou un très bon chef d'entreprise, pour posséder la compétence et l'autorité nécessaires pour diriger une grande affaire nationalisée. La politique ne devrait rien avoir à faire dans la direction de nos affaires nationales. (*Très bien! très bien! à droite et à l'extrême droite.*)

Nous avons constaté également — et M. le ministre des finances et des affaires économiques a dénoncé le mal — que dans nombre d'entreprises nationalisées, on se souciait fort peu du prix de revient, ne prenant que l'avis des techniciens, qu'on avait tendance, depuis trop longtemps, à confondre le budget des entreprises nationalisées avec celui de l'Etat.

Ayant dénoncé les maux dont souffrent les affaires nationalisées, je pense avoir indiqué en même temps les remèdes.

Non, monsieur Abelin, jamais personne parmi nous n'est monté à cette tribune pour demander une dénationalisation brutale.

Nous savons bien que c'est impossible, parce qu'en l'état actuel des choses, on ne trouverait jamais un capitaliste assez fou pour racheter une des entreprises nationalisées qui seraient offertes sur le marché. (*Rires et applaudissements à droite, à l'extrême droite et sur certains bancs à gauche.*)

Mais, quand nous demandons que l'on commercialise les entreprises nationalisées, que l'on oblige les directeurs, les présidents directeurs généraux et le conseil d'administration d'une affaire nationalisée à gérer l'entreprise comme on gère une affaire privée, quand nous demandons que l'on rende responsables dans leur personne les administrateurs d'une affaire nationalisée et dans leurs biens de la bonne marche de cette affaire et de son équilibre budgétaire, que l'on commercialise ces affaires, qu'on les dépolitise, j'ai l'impression que nous pouvons recueillir l'unanimité dans l'Assemblée nationale.

Nous ajouterons que depuis longtemps on a reconnu et déclaré — on a même déposé des propositions dans ce sens — la nécessité de donner un statut à nos entreprises publiques. Il faut qu'au plus tôt le Gouvernement prenne l'initiative de doter nos entreprises nationalisées d'un statut.

La situation que nous a dépeinte M. le ministre des finances et des affaires économiques est assez sérieuse et assez sombre. Elle n'est ni grave ni désespérée. Nous croyons que, lorsqu'on dit la vérité aux Français, on peut leur faire comprendre qu'il

est nécessaire d'abord, si nous voulons vraiment en sortir, de produire plus et de produire mieux. C'est un impératif catégorique.

Pour produire plus et mieux, il ne faut pas manquer de matières premières, d'énergie et de capitaux pour procéder aux investissements seuls capables d'assurer une meilleure productivité.

Depuis 1945, nous avons un peu vécu sans nous souvenir que la dernière guerre nous a coûté quatre fois le revenu national de 1938.

Dans son rapport annuel, la Banque de France déclare qu'il faut, devant l'opinion publique, poser le problème fondamental de l'expansion de la production.

Le rapport de la Banque de France indique que trois conditions sont nécessaires:

Premièrement, prolongation de la durée du travail — j'ajoute: à la condition que les heures supplémentaires bénéficient entièrement aux salariés;

Deuxièmement, immigration plus large de la main-d'œuvre étrangère — nous savons que si la reconstruction n'avance pas plus vite en ce moment, c'est parce que nous manquons de main-d'œuvre étrangère;

Troisièmement, amélioration de la productivité.

Nous revenons toujours aux mêmes problèmes. Améliorer la productivité, c'est procéder à des investissements. Pour procéder à des investissements, il est nécessaire de rendre confiance à l'épargne et de reconstituer une épargne française.

L'autofinancement, qui est pratiqué actuellement non seulement dans les entreprises nationales, mais même dans les affaires privées, c'est l'épargne réalisée aux dépens du consommateur. L'autofinancement traduit le déséquilibre profond de l'économie.

« Il faut revenir aux formes traditionnelles. Il n'y a pas d'épargne sans stabilité monétaire, sans équilibre du budget, si l'Etat ne redevient pas un Etat honnête homme, sans le respect total des droits de propriété, sans la reconnaissance de la légitimité du profit basé sur le travail, sans le respect de l'idée de contrat dans le domaine public ou privé, sans l'assurance que tout investissement dans un certain secteur ne sera pas transféré à de nouvelles formes de propriété collective, enfin sans une détente fiscale, en particulier sur les droits de succession. »

Les phrases que je viens de citer ont été prononcées par M. Hugues, secrétaire d'Etat aux affaires économiques, lors du troisième congrès du mouvement national de l'épargne, le jeudi 8 novembre, à Paris. Pour notre part, nous sommes entièrement d'accord sur le programme qu'il a ainsi défini. (*Applaudissements à droite, à l'extrême droite et sur certains bancs à gauche. — Interruptions au centre et à gauche.*)

Résumons nous: il faut augmenter la production, approvisionner pour cela à plein et au meilleur prix, investir davantage en restaurant l'épargne, travailler plus et mieux.

En dehors du domaine nationalisé, du vaste domaine de la production, je voudrais me permettre quelques réflexions sur la sécurité sociale.

Nous avons dit depuis des années quel était le vice fondamental de la sécurité sociale. Nous ne disons pas, nous n'avons jamais dit, et nous ne permettrons pas qu'on nous fasse dire que nous sommes des adversaires de la sécurité sociale. Nous croyons que c'est une excellente institution qui peut rendre d'immenses services, qu'elle est fondée sur un très bon principe et qu'on en a fait une application désastreuse.

Pourquoi ? Mais, tout d'abord, parce qu'on a simplement oublié de la doter d'un régime financier. (*Mouvements divers à gauche et au centre.*)

Nous nous penchons sur ces problèmes de la sécurité sociale...

**M. René Arbeltier.** Ce n'est pas une affaire industrielle.

**M. Pierre André.** ... depuis plus de cinq ans à la commission du travail et de la sécurité sociale et je n'ai cessé de répéter ce que je dis à cette tribune: Il faut doter la sécurité sociale d'un régime financier.

Vous nous dites que la sécurité sociale a coûté cette année une certaine somme — elle avoisinera, pour l'ensemble des régimes, mille milliards...

**M. René Arbeltier.** Elle ne nous a rien coûté cette année.

**M. Pierre André.** ... Mais le déficit prévisible pour 1952 sera de 60 ou 80 milliards. Je réponds: Vous ne pouvez faire aucune prévision de déficit, parce que, dans le système actuel de la sécurité sociale, le compte de recettes peut être établi en tenant compte des variations de salaires, mais il n'y a aucun compte de dépenses prévisible. Vous êtes dans l'incapacité, au début du mois, de dire ce que vous aurez déboursé à la fin du mois, car, au fur et à mesure que la sécurité sociale se développe, que vous faites entrer dans son sein un nombre de plus en plus grand de Français, vous êtes incapables de prévoir ce que vous aurez à débourser à la fin du mois.

Par conséquent, la première réforme à réaliser est d'essayer de mettre un frein aux dépenses, comme vous avez mis un frein aux recettes.

Vous comprenez parfaitement que si vous avez un seul frein fonctionnant pour les recettes, mais pas de frein pour les dépenses, c'est une plaisanterie que de parler de l'équilibre de la sécurité sociale.

Comment mettre un frein aux dépenses ? Je vous indique la solution; elle est simple, elle est applicable sans réduire d'un centime les prestations des assurés.

Que pouvez-vous prévoir ? Vous pouvez prévoir les cas graves, parce que c'est à peu près mathématique — vous avez déjà cinq ans d'expériences. Ce qui est absolument impossible à prévoir, c'est la fraude, la tricherie, tout ce que l'on peut faire en combinaison avec certains pharmaciens et médecins. (*Protestations au centre et à gauche.*)

Mais oui! c'est la vérité, cela se passe ainsi. C'est le petit risque qui crée une paperasserie énorme qui embouteille les services. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite et sur certains bancs à gauche.*)

**M. Jean Pronteau.** C'est ridicule!

**M. Alphonse Denis.** Monsieur Pierre André, dites à l'Etat de payer ce qu'il doit.

**M. Jean Pronteau.** Et dites à vos amis capitalistes d'en faire autant!

**M. Pierre André.** Maintenez la sécurité sociale telle qu'elle est. Seulement, limitez-la aux risques graves et pour tout ce qui concerne le petit risque, la petite maladie, mutualisez la sécurité sociale à la base, dans l'entreprise. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite et sur certains bancs à gauche.*)

Faites gérer par vos assurés sociaux, dans chaque entreprise, le petit risque de la sécurité sociale. Ils payeront leurs cotisations entre eux, ils gèreront la caisse eux-mêmes, ils verront où passe l'argent et, en fin d'année, s'ils s'aperçoivent que leur compte est bénéficiaire, ils en répartiront le solde entre les assurés sociaux. Vous les aurez intéressés à la bonne gestion du petit risque, ce que vous ne pouvez faire avec l'appareil étatique que vous avez créé.

Contentez-vous donc de couvrir les cas graves et mutualisez le petit risque. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

On nous a dit que des plaintes s'élevaient parfois dans les journaux, dans les revues, sur le nombre de nos fonctionnaires.

Evidemment, pour les tâches qu'on leur donne à accomplir, les fonctionnaires ne sont peut-être pas trop nombreux, mais personne ne conteste, je pense, la nécessité d'une réforme administrative.

Ce que nous voulons supprimer, ce ne sont pas des fonctionnaires, mais des fonctions qui sont devenues inutiles et qui pullulent à travers le pays. Car, décider qu'on « ratissera » 5 ou 10 p. 100 des fonctionnaires ne signifie rien. Il faut une réforme administrative sérieusement étudiée permettant de ne conserver que les fonctionnaires absolument utiles à la nation...

*Nombreuses voix à gauche et au centre.* Précisez!

**M. Pierre André.** ... ce qui permettra peut-être de payer au juste prix les fonctionnaires qu'on aura conservés. (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs à l'extrême droite.*)

**M. Marcel Darou.** Précisez en donnant quelques exemples.

**M. Pierre André.** Vous me demandez des exemples. Vous me permettrez de n'en citer qu'un seul.

**Mme Rachel Lempereur.** Précisez!

**M. Marcel Darou.** Après les docteurs, puis les pharmaciens, ce sont maintenant les fonctionnaires qui sont mis en cause!

**M. le président.** Veuillez ne pas interrompre. Vos orateurs sont inscrits, ils pourront répondre.

**M. Marcel Naegelen.** Qu'il donne ses preuves!

**M. Pierre André.** Je vous le demande: à quoi sert, dans un pays de libre démocratie, un ministère de l'information et tout ce qui en dépend ? Moi, je ne vois pas. (*Applaudissements à droite. — Exclamations au centre et à gauche.*)

**M. Marcel Naegelen.** C'est tout ce que vous trouvez ?

**M. Pierre André.** Je pourrais citer bien d'autres exemples.

**M. Marcel Naegelen.** Allez-y!

**M. Germain Rincent.** Il faut le dire au pays. Si vous ne le dites pas, on ne vous croira pas.

**M. Pierre André.** Nous avons procédé depuis des années à des investissements massifs qui ont été payés par l'impôt. Nous avons une reconstruction qui est également financée par l'impôt. Nous prétendons, nous, que c'est une hérésie que de financer les investissements et la reconstruction par l'impôt.

Il faut revenir à l'orthodoxie financière. Les dépenses courantes, normales, régulières doivent être financées par l'impôt. Nous sommes bien d'accord là-dessus. Mais toutes les dépenses

extraordinaires, les dépenses d'investissement comme celles de reconstruction, comme le budget extraordinaire de défense nationale doivent être financées par l'emprunt. (*Applaudissements à droite. — Interruptions à gauche et au centre.*)

**M. René Schmitt.** Pour avoir 100 milliards d'intérêts à payer au bout de six mois!

**M. Pierre André.** Je ne comprends pas, mes chers collègues, pourquoi vous vous passionnez quand je dis simplement que je considère comme une erreur de demander à la génération actuelle de supporter, par l'impôt, tout le poids du financement des investissements, de la reconstruction et même de la reconstitution d'une armée française dont bénéficieront les générations futures. C'est inadmissible. La charge est beaucoup trop lourde.

**M. Auguste Maurellet.** Dites à vos amis qui possèdent des milliards de prêter des capitaux à cet effet.

**M. Pierre André.** Encore une fois, il faut redonner à l'épargne la place qui est la sienne dans la nation, et, pour cela, il faut lui rendre l'espoir et la garantir, au lieu de la traquer.

Il importe également — et je pense que, sur ce point, M. le président du conseil nous apportera des précisions — réformer notre système fiscal. Le code des impôts directs, en France, comprend 479 articles. En Belgique, il en comporte 84.

Nous pensons avoir la certitude, après avoir entendu M. René Mayer, que la défense nationale ne sera pas sacrifiée dans notre budget. Nous avons à refaire une armée, une marine, une aviation et, en même temps, à soutenir l'affreuse guerre d'Indochine.

Dans un discours qui a fait quelque bruit, un orateur du parti radical-socialiste, M. Mendès-France, a posé au congrès radical de Lyon la question des options. Il a demandé, en particulier, si nous pouvions à la fois avoir une armée française et soutenir la guerre d'Indochine.

Je me permets de ne pas être tout à fait de son avis. Mais je pose la question au Gouvernement, au Parlement, à l'opinion publique et à nos alliés: est-il pensable, normal et admissible que nous soyons, nous, Français, tout seuls à faire les frais de la guerre d'Indochine ? Je réponds: Non, et voici pour quelles raisons.

Contrairement à ce qui a été répandu dans la presse, à un moment donné, nous ne faisons pas une guerre colonialiste, une guerre de conquête; nous ne défendons pas des intérêts purement matériels. Ce n'est pas vrai! Nous faisons le contraire. Nous avons donné leur indépendance aux Etats du Viet-Nam et c'est après que nous avons signé les accords donnant l'indépendance à ces Etats que la révolte a éclaté...

**M. Jean Pronteau.** C'est une contre-vérité historique, vous le savez bien! C'est d'Argenlieu qui a ouvert le feu au Viet-Nam.

**M. Pierre André.** ...et que le communisme a tenté de s'implanter en Indochine.

Nous faisons le contraire d'une guerre colonialiste. Nous nous battons contre le communiste pour défendre l'indépendance d'un pays associé à la France. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

**M. Jean Pronteau.** En commettant des assassinats par milliers.

**M. Pierre André.** Ce combat que nous menons pour un pays qui est devenu libre, qui est réellement indépendant, nous le menons dans des conditions atroces, depuis des années.

Nous voyons massacrer là-bas les meilleurs de nos fils et la France se saigne aux quatre veines: on vous a cité cet après-midi le chiffre de 360 milliards de francs.

Ah! certes, une fois de plus, mesdames, messieurs, la France est en train de donner un magnifique exemple de désintéressement. Mais pouvons-nous encore, dans la situation où nous sommes, supporter un pareil effort ?

Nous défendons là-bas...

**M. Alphonse Denis.** Les intérêts capitalistes.

**M. Pierre André.** ... la civilisation occidentale, nous défendons un bastion de cette civilisation. Nous savons bien que si le verrou indochinois sautait, la vague rouge déferlerait jusqu'au Moyen-Orient.

Ce n'est pas à nous de supporter tous les frais de la guerre d'Indochine. Je supplie le Gouvernement de faire comprendre, en y mettant toute la force de conviction dont il est capable, de faire admettre à nos alliés que les autres doivent collaborer à l'effort que nous faisons en Indochine.

Le Parlement français ne doit pas admettre que l'on continue à dépenser des dollars pour payer le pétrole et l'essence qui alimentent les avions, les chars et les chenillettes qui nous servent à combattre l'ennemi commun sur le territoire indochinois. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

Mesdames, messieurs, il m'est pénible d'entendre dire parfois que le Gouvernement français tend la main. La France n'a pas à tendre la main; elle a droit au respect de toutes les nations, elle peut parler la tête haute en s'adressant à ses alliés.

Il ne faut tout de même pas que nous oublions constamment que la guerre de 1914-1918 nous a coûté 1.500.000 morts, que celle de 1939-1945 nous en a coûté plus de 600.000. En deux guerres, nous avons perdu 2.100.000 des nôtres.

**M. Alphonse Denis.** Vous avez gagné sur les biens juifs.

**M. Pierre André.** Ce sont là des sacrifices qui ne peuvent être comparés à aucun des sacrifices consentis par les autres nations occidentales.

La France, tout en tenant un langage diplomatique, a le droit de faire sonner haut et clair, non seulement les sacrifices consentis dans les deux dernières guerres, mais les sacrifices considérables qu'elle consent encore aujourd'hui pour la paix, pour la civilisation et pour la défense du monde occidental en Indochine. (*Applaudissements à droite, à l'extrême droite et sur certains bancs à gauche.*)

Est-ce que le programme que j'ai tracé, monsieur le président du conseil, vous apparaît comme une tâche surhumaine ? Peut-être, car au-dessus des questions économiques et financières, se pose le problème politique.

Il vous faut, pour gouverner, une majorité. Comment la trouverez-vous ?

Je crois qu'en disant, par la voix de M. René Mayer, comme vous allez sans doute aussi le faire, monsieur le président du conseil, toute la vérité à l'Assemblée nationale, le Gouvernement a bien des chances de se gagner des estimes et des sympathies.

Mais je vous dis que, pour notre part, si nous devons être — bien que je ne veuille pas exagérer — les syndics de faillite, nous voulons que le Gouvernement dresse l'inventaire. M. René Mayer a commencé à le faire cet après-midi.

Mais le meilleur ouvrier ne peut pas faire de bon travail avec un mauvais outil et vous savez tous, mes chers collègues, quelles que soient vos opinions politiques, avec tous ceux qui réfléchissent, que l'outil constitutionnel qui a été forgé est mauvais.

**M. Pierre Garet.** Très bien!

**M. Pierre André.** Pour nous, pour tous ceux qui sont attachés au régime parlementaire, ce régime n'est pas fatalement synonyme de pouvoir exécutif faible et impuissant. Nous avons, autour de nous, l'exemple de démocraties parlementaires où le pouvoir exécutif jouit de la stabilité et de la durée.

Or, la faiblesse du pouvoir exécutif est bien le mal dont nous souffrons depuis 1945. Le Gouvernement, aujourd'hui — nous le voyons à chaque instant — est tenu en échec par les grands féodaux modernes qui ont, dans une certaine mesure, remplacé les trusts.

**M. Paul Hutin-Desgrées.** Très bien!

**M. Pierre André.** Je ne crois pas que le Gouvernement ait gagné au change.

Il faut, si nous voulons vraiment une restauration économique et financière, que tous les intérêts particuliers baissent pavillon devant l'intérêt général, devant l'intérêt national. (*Applaudissements à droite.*)

Sinon, alors, où est l'Etat ?

Il faut, monsieur le président du conseil, que vous obteniez la réforme de la Constitution et le renforcement du pouvoir exécutif. Si vous n'êtes pas décidé à obtenir les réformes préconisées, alors, l'avenir est facile à prévoir: nous continuerons à rouler sur la pente de l'inflation et la IVe République connaîtra un jour, qui ne sera probablement pas très lointain, le sort de la République de Weimar, c'est-à-dire la misère et le chômage, une banqueroute partielle au bout de laquelle il y aurait la révolution.

Nous ne demandons pas des choses impossibles, mesdames, messieurs, nous sommes ici un peu plus de 600. Nous sommes 500 qui avons été élus contre le communisme, ennemi de la patrie. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Le pays ne comprendrait pas qu'il soit impossible de rassembler parmi ces 500 députés une majorité de 320 députés, sans souci des étiquettes partisanes, sur un plan d'action clair et précis, sur un programme de restauration du pays, de sa puissance dans tous les domaines, alors que les périls l'assaillent de toutes parts et menacent de l'emporter. (*Applaudissements à droite, sur certains bancs à gauche, et sur divers bancs à l'extrême droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Palewski. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

**M. Jean-Paul Palewski.** La commission des finances m'a chargé d'un mandat auprès de l'Assemblée nationale. Ce mandat je dois d'abord le remplir.

A trois reprises, à la quasi-unanimité de ses membres, la commission des finances a demandé au Gouvernement d'abroger le décret de hausse des taxes intérieures de consommation

des produits pétroliers. Elle n'a pas voulu donner à sa décision des motifs et des considérants, estimant qu'il appartient à chacun de ses membres de développer devant l'Assemblée nationale les raisons qui l'ont fait voter dans ce sens.

Mais j'insiste sur le fait que la commission dans sa quasi-unanimité, est d'accord sur le but à atteindre: l'abrogation de la hausse des droits sur l'essence.

Maintenant, puisque l'occasion m'en est donnée et puisque j'ai mission de le faire, je vous exposerai les motifs qui ont déterminé le vote de mes collègues du rassemblement du peuple français à la commission des finances.

Auparavant, il me paraît essentiel de faire deux observations. La première concerne les méthodes de discussion en usage dans notre Parlement.

Vous avez certainement gardé le souvenir, mes chers collègues, des observations que présentait il y a quelques jours M. Diethelm, lorsque nous avons abordé la discussion du premier fascicule budgétaire. Notre collègue déclarait qu'il était contraire à tout bon sens de voter les dépenses budgétaires sans connaître la politique économique et financière du Gouvernement.

Le budget est la traduction en fascicules et en chapitres de cette politique et le Parlement eût été privé des éléments de toute décision si le Gouvernement, par la voix de M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, ne nous avait, cet après-midi, soulevé quelques coins du voile. (*Sourires.*)

Qu'eût été, il faut bien le dire, à proprement parler, se moquer de nos concitoyens que de leur laisser croire que nous vivions à une époque normale où chacun peut dormir sur ses deux oreilles ou se cacher la tête dans les bras, alors que les temps sont terriblement durs, l'horizon sombre et la paix précaire.

Or, voici des semaines et même des mois que le pays ne sait plus vers quel avenir on le mène et si un gouvernement conduit les affaires de la France.

**M. Jacques Soustelle.** Très bien!

**M. Jean-Paul Palewski.** A la commission des finances, monsieur le ministre, vous aviez fait un exposé historique et une analyse descriptive de la situation passée, fort intéressants, mais vous n'aviez rien dit de l'avenir.

Vous vous étiez borné à quelques phrases de caractère général et voici que, brusquement, à propos de ce débat sur la hausse du coût de l'essence, vous avez révélé à l'Assemblée ce que vous aviez négligé de dire à ceux qui, par définition, sont les techniciens, c'est-à-dire aux membres de la commission des finances.

Que signifie une pareille et aussi singulière tactique ?

Redoutez-vous le jugement des membres de la commission des finances ?

Pourquoi vous êtes-vous dérobé à des discussions techniques ?

Avez-vous jugé plus expédient de parler dans l'atmosphère nécessairement passionnée d'une assemblée ?

J'élève contre cette méthode une protestation.

Vous voulez un débat politique sans examen technique des problèmes que pose la gestion économique et financière du Gouvernement. Pour mes amis et pour moi-même, votre crainte est un aveu d'impuissance. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

En effet — c'est ma deuxième observation préliminaire — vous avez déclaré à la commission des finances et confirmé ensuite à l'Assemblée nationale que mise à part toute autre considération, il y avait un fait, et un seul à retenir: l'assèchement rapide de la trésorerie de l'Etat. Vous aviez dit qu'il fallait de l'argent et que cela seul comptait.

Ainsi le relèvement du taux des taxes de consommation intérieure des produits pétroliers est destiné à alimenter la trésorerie de l'Etat. Vous nous l'avez répété. Mais la trésorerie de l'Etat, ce n'est pas le fonds d'armement. Votre prédécesseur a voulu expressément que l'un et l'autre fussent distincts parce que, disait-il, les Français comprendraient mieux ainsi que les relèvements d'impôts ou les impôts nouveaux édictés en vertu de la loi du 8 janvier 1951 qui a créé le fonds d'armement, sont exclusivement destinés à financer le réarmement.

Or, ce n'est plus de cela qu'il s'agit. On ne majore plus les impôts pour alimenter le fonds d'armement; on les majore pour combler un vide de trésorerie. Quelle confiance, dès lors, les Français peuvent-ils avoir en un gouvernement qui agit de la sorte ?

Le fonds d'armement n'avait, suivant l'opinion de M. Jean-Moreau, président de la commission de surveillance de ce fonds, nul besoin de ce beau cadeau pour équilibrer son budget.

Mieux encore, le budget du fonds d'armement serait en excédent, aux dires des membres du conseil supérieur de surveillance, s'il s'agit des ressources à provenir de la fiscalité — 147 milliards au lieu de 140 — et, puisque recettes et économies figurent dans le même article 1er de la loi du 8 janvier 1951, que les unes commandent les autres...

**M. René Mayer,** *vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.* Elles n'y figurent pas!

**M. Jean-Paul Palewski.** ...il n'est pas déraisonnable de penser que c'est l'ensemble qu'il faut considérer, et que le total des recettes fiscales évaluées à 140 milliards au paragraphe 3 de l'article 1er de la loi du 8 janvier 1951 et des économies évaluées à 25 milliards, soit 165 milliards, se trouve atteint en définitive.

Cela est d'autant plus certain que, dans la loi des voies et moyens du 23 mai 1951, en annexe, se trouve évalué à 147 milliards le montant des recettes fiscales à provenir de la loi originaire.

Telle est exactement la situation. Vous avez besoin d'argent pour la trésorerie. Vous avez employé un moyen qui ne correspondait pas au but qui était tracé dans la loi du 8 janvier 1951. Vous l'avez employé. Cela vous importait peu. Je suis dans l'obligation de constater qu'il y a là véritablement un détournement du sens de la loi.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Parlez-vous au nom de la commission des finances ?

**M. Jean-Paul Palewski.** Je vous ai dit, monsieur le ministre des finances, que la commission des finances, par trois fois et à la quasi unanimité de ses membres, m'avait donné mandat de demander au Gouvernement l'abrogation du décret de hausse...

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Sans parler des motifs.

**M. Jean-Paul Palewski.** ...sans parler des motifs, et que j'avais, ensuite, au nom de mes amis, le devoir de développer les raisons pour lesquelles, nous, nous avions voté avec les autres membres de la commission.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Me permettez-vous de vous interrompre mon cher collègue ?

**M. Jean-Paul Palewski.** Je vous en prie.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Je vous remercie de cette explication parfaitement loyale d'où il résulte que vous êtes du même avis que les autres membres de la commission, mais pour d'autres motifs.

**M. Jean-Paul Palewski.** Si c'est une évidence que vous désirez, monsieur le ministre des finances, je satisfais bien volontiers votre désir. (*Sourires.*)

En réalité, le problème qui nous est posé dépasse en ampleur la majoration dont il vient d'être question, encore qu'en pressurant les usagers de la circulation automobile, vous espériez en tirer quelque 40 milliards l'an.

Ce problème, qui nous angoisse tous, qui soulève l'inquiétude et même, chez certains, un véritablement affolement, qui commande les conditions d'existence de millions de Français, quelles en sont donc les données essentielles ?

A la vérité, elles sont très simples. M. Pupin, dans un article récent et qui a fait quelque bruit, en a analysé les éléments essentiels et, comparant la situation de la Belgique, notre voisine immédiate, et la situation de la France, au double point de vue des prix de détail et de la circulation fiduciaire, écrivait les lignes que voici:

« En trente-sept ans, c'est-à-dire de 1913 à 1950, les prix belges sont passés au coefficient 27,4, pendant que les prix français s'envolent au coefficient 140, sous une pression cinq fois plus forte.

« En trente-sept ans, la circulation fiduciaire s'élève en Belgique de 1.067 millions à 88 milliards; en France, de cinq milliards et demi à 1.278 milliards, soit trois fois plus qu'en Belgique », et il ajoutait: « ce qui n'empêche pas les impénitents de nier l'inflation ».

Nous vivons donc en période d'inflation, et, fait plus grave, les Français ont acquis la psychose, le réflexe inflationniste. Ils ne croient plus à la stabilité monétaire. Consciemment, ils recherchent la valeur refuge, la valeur or, l'objet de prix.

Cette fièvre inflationniste que nous constatons tous, nous conduira-t-elle à l'inflation galopante, ou parviendrons-nous à nous cramponner à un nouveau palier ? Voilà le problème qui commande le sort du pays.

Sans doute avez-vous fait absorber au patient, la France, les médecines bien connues: hausse du taux de l'escompte, surveillance très stricte des octrois de crédits, avis de l'office des changes interdisant le payement avant importation des marchandises libérées dans le cadre de l'O. E. C. E., etc. Vous n'avez, monsieur le ministre, aucune illusion sur l'efficacité de ces mesures à un terme tant soit peu éloigné!

Au reste, vous l'avez dit vous-même, la monnaie n'est qu'une résultante. Sa valeur traduit simplement la situation économique et financière du pays sur le champ des compétitions internationales.

Il faut donc étudier le problème sous un double aspect, national et international.

Sous l'aspect national, ce sont les hausses incroyables subies sur les produits les plus essentiels, hausses qui pèsent si lourdement sur les budgets familiaux.

Sous l'aspect international, c'est avant tout notre pénurie en dollars pour l'achat des matières premières essentielles que nous ne possédons pas, ou que nous possédons insuffisamment sur notre sol, conséquence du déséquilibre de nos échanges, tant avec la zone dollar qu'avec la zone sterling et même avec les pays européens car, devant la concurrence étrangère, les chiffres prouvent cruellement nos insuffisances.

On dit, et vous l'avez déclaré vous-même, que les hausses sont la conséquence de la guerre de Corée, du réarmement, de l'achat des matière premières stratégiques. On abuse un peu trop de l'argument de la guerre de Corée. La meilleure preuve est que le pourcentage de hausse en France, aux dires mêmes de M. Johnston, directeur des services de la stabilisation économique aux Etats-Unis...

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Il a démissionné aujourd'hui.

**M. Jean-Paul Palewski.** ... depuis le début de la guerre de Corée, la vie a augmenté de 12 p. 100 en Allemagne occidentale et de plus de 22 p. 100 en France.

Par conséquent, d'autres causes doivent être invoquées et vous les connaissez comme moi.

D'abord, il n'y a pas dans notre pays de véritable politique d'économie, non pas de ces petites économies qui se font toujours au détriment des faibles, ou même parfois des œuvres les plus utiles ou les plus fécondes, mais des économies qui sont la conséquence d'une réforme de structure d'un Etat rénové.

La réforme administrative ? Personne n'en parle plus. La commission que l'Assemblée avait autrefois désignée est morte et enterrée. L'Etat continue à fournir d'innombrables services ou prestations à perte.

Comment donc s'est manifestée la volonté gouvernementale à cet égard ? Aucun geste, aucun acte de sa part ne sont venus nous donner la preuve de sa volonté de faire des économies.

Le déficit de la Société nationale des chemins de fer français ? Nous n'avons pas encore abordé la discussion du timide projet gouvernemental.

La sécurité sociale ? Le principe doit en être maintenu, mais l'application en est si pernicieuse que les budgets de l'Etat et ceux des collectivités locales ploient sous le faix des charges d'assistance écrasantes et qu'elle-même vacille sous le déficit. La fiscalité ? Elle est à la fois écrasante et dérisoire; elle prétend réprimer la fraude, mais l'encourage en réalité par l'exagération néfaste des taux et l'injustice de l'assiette.

L'insuffisance de notre prospection dans les territoires d'outre-mer, un budget chroniquement déficitaire et équilibré par l'inflation, une spéculation que tout encourage, le désordre de l'Etat, l'excessive et maladroite fiscalité, la psychose inflationniste qui enfièvre le pays, la dégradation dans l'échelle des valeurs du travail sain, honnête et laborieux. Partout, l'avantage est aux moins scrupuleux et partout, hélas! l'honnête homme subit les tragiques conséquences de sa propre honnêteté. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Une telle situation n'est plus possible. Nous ne cessons de le répéter: Pour supporter les hausses et alléger les charges qui pèsent sur les Français, toute politique saine doit tendre, avant tout, à accroître le revenu national par le travail, par le rendement, par l'accroissement de la productivité, par une fiscalité modérée et judicieuse, ce qui suppose un changement de climat social et une politique de l'épargne. Qu'avez-vous fait à cet égard ? Croyez-vous qu'une hausse insignifiante de la production par rapport à 1929 constitue un véritable succès pour l'œuvre gouvernementale ?

Changement de climat social! Pour élever le revenu national, c'est-à-dire faire participer tous les Français à cet effort collectif et leur en répartir les fruits par les contrats d'association du travail et du capital au sein des entreprises; politique de l'épargne, stimulée par des investissements judicieux et en premier lieu pour donner un logement à chaque foyer français (*Applaudissements à l'extrême droite*), voilà les deux pôles d'une action constructive sur le plan intérieur.

Si vous aviez véritablement agi en ce sens, depuis tant de mois que les gouvernements usent des formules variées de l'immobilisme, vous auriez rendu confiance au pays dans sa monnaie...

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** De quelle législature parlez-vous ?

**M. Jean-Paul Palewski.** ... vous auriez provoqué l'indispensable déthésaurisation de l'or, pour le bien de la communauté nationale, vous auriez pu obtenir du pays l'effort nécessaire pour l'accomplissement des tâches d'intérêt national.

Vous auriez pu, avec une toute autre autorité, parler à nos alliés, au nom de la France.

A la place, vous nous offrez le classique tour de vis fiscal pour obliger à l'austérité du rationnement et c'est à nos yeux un non sens. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Vous tournez le dos aux solutions véritables du problème et vous provoquez ainsi des hausses de prix dont, en fin de compte, ce sont la classe ouvrière et la classe moyenne qui en souffriront davantage.

Et que dire sur le plan international, qui domine toute la situation, car l'économie française, à cause précisément de la pénurie de matières premières sur son sol, est commandée par la politique internationale, c'est-à-dire, en définitive, par la place de la France dans le concert des Etats ?

Nous avons besoin, vous le savez et vous l'avez dit, avant toute chose, de nous assurer charbon, pétrole, caoutchouc, soufre, coton, cuivre, étain, maïs, avant tout, pétrole et charbon. Dans la répartition des matières premières, quelle est la place réservée à la France ? Quel est le poids, l'autorité de notre pays dans les négociations internationales pour la répartition des matières premières ? Hélas! ce que vous nous avez dit, monsieur le ministre des finances, ce que le ministère de l'information, si bien nommé, a laissé transpirer dans la presse, ce qu'ont écrit les journaux étrangers, tout cela n'est pas de nature à nous enthousiasmer, mais au contraire, justifie nos craintes.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Personne ne vous demande votre enthousiasme, monsieur Palewski. (*Exclamations à l'extrême droite.*)

**M. Jean-Paul Palewski.** J'ai le droit de vous dire mon opinion.

Le charbon: c'est au moment précis où nous souffrons de ces difficultés qu'un communiqué nous apprend la disparition à terme de la haute autorité de la Rhur, sans que le plan Schuman ait été discuté par l'Assemblée nationale.

Quant au pétrole brut, vous savez qu'il nous parvient du Moyen-Orient à concurrence de 85 p. 100 et que les excédents de fuel sont réexportés de France, ce qui nous laisse une marge excédentaire d'essence et de devises. Jusqu'à ce jour, tous les engagements pris envers nous ont été tenus. Sans doute convient-il de limiter strictement à nos besoins utiles la consommation, mais pour avoir les dollars qui nous manquent, puisque l'aide Marshall nous fait défaut, c'est encore une fois par l'élévation du revenu national, par les exportations et non par un rationnement par les prix qu'il faut les acquérir:

Travailler, encore travailler! Exporter, encore exporter! Etre ménagers de nos ressources, ne pas gaspiller nos dollars par des achats de blé, comme le disait justement notre collègue M. Briot lors d'une récente séance. Ou bien exporter de la matière première, sans y avoir incorporé du travail national, ou bien engager des achats en dollars pour des sommes supérieures à celles dont nous disposons, 700 milliards de francs pour six mois, quand nous ne disposons que de 500 milliards de francs pour l'année, voilà mesdames, messieurs, des erreurs qu'il ne faudrait pas recommencer! (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Voulez-vous me permettre une précision, mon cher collègue ?

**M. Jean-Paul Palewski.** Volontiers, monsieur le ministre.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Je m'excuse de vous interrompre, mais je me demande si vous m'avez mal entendu ou si c'est moi qui vous ai mal compris.

Je vous demande en tout cas de ne pas commettre de confusion. Les programmes que je vous ai fait connaître, les chiffres que je vous ai donnés sont établis sur une base annuelle, du mois de juin au mois de juin de l'année suivante.

Nous avons commencé, les premiers mois, sur la cadence annuelle de 750 milliards de francs. C'est cette cadence, qui n'est donc pas établie pour six mois, qu'il faut réduire à la cadence annuelle de 500 milliards de francs, en défalquant du solde ce qui a été dépensé.

Il convient donc de dissiper l'équivoque qui pourrait naître de vos propos.

**M. Jean-Paul Palewski.** En fin de compte, le Gouvernement avait tout prévu, sauf ce qui arrive présentement. (*Rires et applaudissements à l'extrême droite.*)

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** C'est ce que j'ai expliqué avant vous, en vous faisant remarquer au surplus qu'au mois de juillet le gouvernement de l'époque avait prévu ce qu'il devait prévoir.

**M. Jean-Paul-Palewski.** S'il avait tout prévu dès le mois de juillet, il aurait dû tout dire à l'Assemblée nationale. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

*A l'extrême droite.* Et aux électeurs.

**M. Jean-Paul Palewski.** Il a manqué à son devoir.

**M. Marcel Naegelen.** A l'époque, vous préfériez parler du problème scolaire! (*Interruptions à l'extrême droite.*)

C'est bien pour cela qu'on n'a pas pu parler d'autre chose.

**M. Jean-Paul Palewski.** En vérité, c'est la faiblesse gouvernementale qui se traduit, dans tous les domaines, par l'incapacité de l'Etat à se réformer. Ce sont encore les insuffisances de votre politique étrangère sur le plan économique, c'est l'absence de volonté qui ont provoqué inflation et pénurie de dollars.

Des plans et des remèdes, voyez-vous, nous en sommes tous les jours abreuvés par la presse; on nous somme de faire des options, on nous propose l'austérité, la demi-facilité, l'amputation d'un ordre de dépenses ou la compression de toutes les dépenses, ou le dirigisme autoritaire. Rien de tout cela ne peut suffire. En vérité, notre mal a sa source, je le répète, dans nos faiblesses et dans nos échecs.

Vous avez été dans l'incapacité d'inspirer confiance, même à nos propres alliés. Voilà, hélas! le terrible bilan devant lequel nous sommes. Nous avons en effet l'impression et l'angoisse d'un véritable abandon par nos alliés. Peut-être parce que nul n'a su ou n'a pu leur parler au nom de la France, haut et clair, comme il se devait (*Applaudissements à l'extrême droite*). Parce que, dans tous les domaines, fleurissent l'incohérence et le désordre. Parce que les meilleures volontés sont découragées.

Et pourtant, notre pays est sain; il ne demande qu'à prospérer. Il suffirait de si peu de chose pour élever la masse des biens mis à la disposition des acheteurs — et d'abord des logements — pour élever le revenu national par le travail et par des investissements judicieux, pour déthésauriser l'or, pour juguler l'inflation. Il faudrait si peu de chose (*Mouvements divers*): Il faudrait la volonté des dirigeants et la confiance du pays et vous n'avez ni l'un ni l'autre. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Vous n'avez pas pu faire entendre utilement la voix du pays dans les discussions internationales.

Quittant le champ de ces observations toutes personnelles, je voudrais, pour conclure, rappeler simplement, d'un mot, le mandat que m'a donné la commission des finances à la quasi-unanimité de ses membres: La commission demande au Gouvernement l'abrogation immédiate, les représentants de tous les groupes étant réunis, du décret fixant la hausse des taxes de consommation intérieure des produits pétroliers.

J'ajoute, au nom de mes amis: la commission des finances ne veut pas, par la fiscalité, pallier les défaillances gouvernementales. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

**M. Edouard Depreux.** La commission des finances n'a certainement pas dit cela.

**M. le président.** La parole est à M. Darou. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. Marcel Darou.** Le présent débat sur la politique économique et financière du Gouvernement dépasse la question du prix de l'essence, qui a suivi la même courbe que tous les autres prix. C'est pourquoi je voudrais, au nom du groupe parlementaire socialiste, poser le problème de la rémunération des fonctionnaires et celui de la réalisation des légitimes revendications des anciens combattants et victimes de la guerre.

Depuis la loi du 19 octobre 1946, et progressivement, le statut général des fonctionnaires est entré en application. Mais le déséquilibre entre les salaires et les prix, qui s'est particulièrement manifesté en 1951 et qui s'est précipité au cours de ce second semestre, a provoqué un légitime mécontentement chez tous les fonctionnaires et a conduit à divers mouvements de grèves.

Que demandent les fonctionnaires ? Rien de révolutionnaire, strictement l'application de la loi, et c'est précisément ce qui fait leur force.

L'article 32 du statut de la fonction publique dispose que « le traitement fixé pour un fonctionnaire nommé à un emploi de début, doit être calculé de telle façon que le traitement net perçu ne soit pas inférieur à 120 p. 100 du minimum vital ». Puis, un peu plus loin: « Par minimum vital, il faut entendre la somme au-dessous de laquelle les besoins individuels et sociaux de la personne humaine, considérés comme élémentaires et incompressibles, ne peuvent plus être satisfaits ».

Je sais bien que cet article 32 est complété, si je puis m'exprimer ainsi, par l'article 142, qui prévoit: « les dispositions du titre III du présent statut entreront en vigueur à une date et suivant des modalités fixées par décret ».

Or ce décret n'a jamais paru. Et il semble bien que le minimum vital ne soit pas nettement défini, que le Gouvernement déclare qu'il n'a aucun rapport avec le salaire minimum interprofessionnel garanti, et qu'il est, de ce fait, difficile de définir les 120 p. 100 de ce minimum vital, que dans son esprit l'article 32 ne constitue qu'une clause de garantie pour les échelles basses.

Cependant, en 1947, on a pris comme base le salaire horaire moyen en vigueur dans la métallurgie parisienne, soit 52 fr. 50, avec 2.400 heures de travail par an, en tenant compte de l'abattement de zone de 25 p. 100, et l'on est arrivé au chiffre de 115.000 francs.

La grille hiérarchique retenue s'échelonnait des indices nets de 100 à 800, correspondant aux indices bruts de 100 à 1163. Les traitements résultant de ces calculs n'ont été payés intégralement que le 25 décembre 1950.

Aujourd'hui, en tenant compte du salaire de base de 100 francs l'heure, fixé en septembre dernier, avec seulement 2.340 heures de travail par an, suivant le décret du 31 octobre 1950, et avec l'abattement de zone de 13.50 p. 100, on obtient, à l'indice 100, un traitement annuel de 243.000 francs, qu'il faudrait hiérarchiser jusqu'à l'indice 1163.

Nous sommes bien loin du compte, aussi bien pour le point de départ que pour la hiérarchisation.

Dans une récente réunion de la commission des finances, M. le secrétaire d'Etat à la fonction publique nous donnait les renseignements suivants:

L'augmentation des traitements des fonctionnaires en mars 1951 avait été calculée avec les pourcentages suivants: 14,90 p. 100 d'augmentation à l'échelon 100, 10 p. 100 à l'échelon 185, et seulement 7,70 p. 100 à l'échelon 800, d'où écrasement de la hiérarchie, qui ne s'étalait plus que de l'indice 100 à l'indice 999.

Au contraire, avec l'augmentation des traitements du mois de septembre dernier, on donnait 13 p. 100 d'augmentation à l'échelon 100 et 19,60 p. 100 à l'échelon 800, tendant ainsi à rétablir la hiérarchie dont l'éventail s'ouvrait alors de l'indice 100 à l'indice 1079, alors que les échelles théoriques du statut, je le répète, devraient s'étager de l'indice 100 à l'indice 1163.

M. le secrétaire d'Etat à la fonction publique a également annoncé qu'une nouvelle étape dans la voie du rétablissement intégral de la hiérarchie prévue dans le statut de la fonction publique serait réalisée au cours de l'année 1952, sans d'ailleurs en fixer l'importance ni la date; qu'un effort particulier serait fait par priorité en faveur des retraités qui, malgré la loi de 1948 sur la péréquation des retraites, sont gravement lésés du fait de l'importance toujours croissante du taux de l'indemnité de résidence. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Mais il pense que les revendications des fonctionnaires, à savoir: le respect du statut et de son article 32, le respect intégral de la hiérarchisation, coûteraient en plus en année pleine 618 milliards.

Le chiffre est contesté par les fonctionnaires, qui prétendent de leur côté que les mesures prises en 1951 représentent 190 milliards et que l'application du statut en 1952 pour les fonctionnaires et les invalides ne coûterait, en sus, que de 330 à 350 milliards de francs.

Que veulent exactement les fonctionnaires ?

Je l'ai dit au début de mon exposé: l'application stricte d'une loi votée.

Exigent-ils intégralement et immédiatement satisfaction ?

Je pense que si le Gouvernement reconnaissait leurs droits théoriques dans un texte et promettait solennellement d'appliquer par étapes les 120 p. 100 et la grille de 100 à 1.163 au 1er janvier et au 1er juillet, par exemple, ils auraient satisfaction. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Ils sont même prêts à discuter avec le secrétariat d'Etat à la fonction publique de certaines modalités d'application qui rendraient, sur le plan financier, la tâche du Gouvernement plus facile.

La somme nécessaire est importante, personne ne l'ignore, les fonctionnaires pas plus que les autres catégories de citoyens. Mais ils pensent, avec nous, que le Gouvernement pourrait trouver des recettes par la réforme fiscale, l'égalité fiscale et la répression de la fraude fiscale. (*Applaudissements à gauche.*)

Sur l'inégalité de la répartition de la charge fiscale entre les diverses catégories de contribuables, je veux citer ce passage d'un vœu de la chambre de commerce de Roubaix en date du 6 novembre 1951.

Je lis dans ce texte: « Le syndicat national des cadres des contributions directes vient de publier le tableau de la répartition des impôts sur les revenus en France. Il en résulte notamment que, pour les bénéfices des professions commerciales et agricoles de l'année 1948, 1.511.000 commerçants ou industriels, sur un total de 1.540.000, soit 97 p. 100 d'entre eux,

ont eu un revenu réel évalué à 1.400 milliards et un revenu imposable de 846 milliards, sur lequel ils ont payé 180 milliards d'impôts, soit 13 p. 100 du revenu réel.

« Par contre, 553.000 agriculteurs, sur un total de 2.400.000, soit 23 p. 100 d'entre eux, ont eu un revenu évalué à 1.700 milliards, dont 80 milliards, c'est-à-dire 5,3 p. 100, imposables, sur lesquels ils ont payé 12 milliards d'impôts, soit 0,7 p. 100 de leur revenu réel. »

La situation s'est aggravée en 1949 pour les impôts payés en 1950, puisque les premiers, les industriels et les commerçants, ont payé 295.324.638.110 francs, alors que les seconds, c'est-à-dire les agriculteurs, n'ont payé que 12.915.639.000 francs.

Dans la brochure sur la réforme fiscale qui émane de ce syndicat national des cadres des contributions directes et indirectes et du cadastre, dont parle la chambre de commerce de Roubaix, je trouve les renseignements complémentaires suivants:

« Les salaires et les pensions, qui représentaient en 1948 16.460.000 contribuables et 16 millions d'assujettis, pour un revenu total de 2.300 milliards, sur lesquels 1.600 milliards ont été imposés, ont payé, eux, 122 milliards d'impôts.

« Et nous arrivons à cette constatation sur l'inégalité et l'injustice fiscales, qu'en France la quasi-totalité des salariés a versé 5 p. 100 de son revenu réel.

« La quasi-totalité des commerçants a versé en moyenne 13 p. 100 de son revenu réel, 9 sur 10 des médecins, avocats, notaires, ont versé en moyenne 4 p. 100 de leur revenu réel. Un agriculteur sur quatre a versé en moyenne 0,7 p. 100 de son revenu réel. Un propriétaire sur cinquante a versé en moyenne 1 p. 100 de son revenu réel.

Je lis plus loin, toujours sur l'inégalité et l'injustice fiscales, qu' « un propriétaire de biens ruraux, s'il est marié, doit posséder plus de 600 hectares et réaliser plus de 3 millions de francs de fermages pour être assujetti à la surtaxe progressive » ; que la grosse société « est protégée par la loi qui institue en sa faveur provisions, réserves, réévaluation qui lui permettent, à l'abri des textes, de limiter l'impôt et de gagner à tout coup lors des dévaluations ».

Et l'on ajoute:

« Il n'y a plus de contribuable intégral, le salarié mis à part. Le commerçant moyen devient la vache à lait qu'on trait à tour de bras dans la nuit d'une étable. »

Par conséquent, il serait souhaitable qu'en 1952 une meilleure répartition des charges soit envisagée, qu'une simplification soit apportée pour faciliter le contrôle et la répression des fraudes (*Applaudissements à gauche*), accroître ainsi les ressources, sans pour cela peser davantage sur la masse des contribuables.

Enfin, monsieur le président du conseil, je voudrais également connaître la position du Gouvernement, à l'occasion de cette interpellation, sur le problème des revendications des anciens combattants et victimes de la guerre.

Vous venez de prendre une très heureuse initiative, à mon avis, au sujet du pécule des prisonniers de guerre.

Vous avez adopté la solution que j'avais déjà suggérée, une sorte de plan quinquennal pour leur donner satisfaction en leur accordant globalement 10 milliards de francs pour leur pécule, dont 1 milliard de francs pour 1952.

Ne serait-il pas possible d'étendre ce plan à toutes les légitimes revendications des anciens combattants et victimes de la guerre? Je ne parle pas des pensions des grands invalides et des grands mutilés qui bénéficient actuellement de la parité et du rapport constant et qui ont satisfaction.

Le décret qui vient d'être pris le 13 novembre 1951 concernant la majoration de ces pensions leur donne, j'en suis certain, entière satisfaction.

Mais je voudrais que cette législature puisse, en cinq années et par étapes, faire droit en particulier aux revendications légitimes relatives à la revalorisation de la retraite des anciens combattants, à l'augmentation de la pension des mutilés de 10 p. 100 à 80 p. 100, aux revendications normales des veuves de guerre, des orphelins et ascendants, des déportés et internés de la résistance, des déportés et internés politiques, des réfractaires et des travailleurs déportés.

Ne pas réaliser ces objectifs, refuser aux fonctionnaires, retraités, anciens combattants et victimes de guerre, ce que la loi leur accorde, c'est en fait, sous le prétexte de difficultés budgétaires, les frapper exclusivement d'une sorte d'impôt supplémentaire.

Le Gouvernement demande aux fonctionnaires d'appliquer les lois. Nous demandons au Gouvernement d'appliquer celles qui les concernent. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Leenhardt. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. Francis Leenhardt.** Mes chers collègues, nous avons entendu ce soir un discours clair et courageux.

Dans les couloirs, certains disaient: C'est un discours sombre, exagérément pessimiste.

Les membres du groupe socialiste sont plutôt enclins à penser qu'il s'agit d'un discours de transition, qui prépare l'Assemblée à voir vraiment en face la situation telle qu'elle est.

On nous parle d'un effort dur. Nous y sommes conviés, croyons-nous, avec de longs mois de retard. Pensons en effet à ce qu'ont fait, depuis les événements de Corée, les autres pays du monde, en particulier nos amis anglo-saxons qui, dès l'agression de la Corée du Sud, se sont mis en face des nécessités et ont établi des programmes et une planification qui leur ont permis d'atteindre dans cet effort général vers le réarmement et la sécurité collective, des résultats beaucoup plus importants que ceux auxquels nous sommes arrivés.

Bien souvent, à cette tribune, les orateurs du groupe socialiste ont souligné l'insuffisance de l'action gouvernementale devant les nécessités de l'heure.

Le discours que nous avons entendu est le bilan des difficultés immédiates, mais ce n'est toujours pas le bilan du revenu national, tel qu'il nous a été souvent promis, tel qu'il est offert comme préface aux discussions budgétaires dans tous les Etats modernes.

Ce n'est toujours pas le bilan du revenu national que nous attendons.

On nous cite une évaluation du revenu national, qui serait de douze mille milliards l'année prochaine, sans que nous soyons saisis d'aucun rapport. Nous dénonçons une fois de plus cette lacune.

La faiblesse de notre appareil statistique — sur lequel tant de nos collègues siégeant à la droite de cette Assemblée s'acharnent au cours des discussions budgétaires — de même que les lacunes et les variations dans la structure des indices de prix, ont permis au président René Mayer de soutenir tout à l'heure que le pourcentage du rajustement du salaire minimum interprofessionnel garanti aurait dépassé les dernières hausses des prix de détail.

Le groupe socialiste estime, et nous sommes obligés de le dire, qu'une telle affirmation traduit une profonde et regrettable méconnaissance de la situation sociale.

Nous sommes émus des déclarations que le président René Mayer a faites au sujet de ce salaire minimum interprofessionnel garanti. J'ai le compte rendu analytique sous les yeux et je relis que le président René Mayer propose de modifier la loi de janvier 1950 « en élargissant le champ d'application des conventions collectives et en faisant disparaître les derniers vestiges de la fixation autoritaire des salaires ».

Ceci ne nous paraît avoir qu'une seule signification: le président René Mayer se préoccupe de supprimer ce salaire minimum interprofessionnel garanti, pour lequel nous avons lutté, au groupe socialiste, dont nous avons fait admettre le principe dans la loi du 11 février 1950 et auquel nous ne pouvons pas renoncer. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

**M. René Pleven,** *président du conseil.* M. le président René Mayer vous précisera lui-même qu'il n'a jamais songé à supprimer le salaire minimum interprofessionnel garanti.

**M. Francis Leenhardt.** Monsieur le ministre, nous avons été émus par vos déclarations concernant la loi sur les conventions collectives.

Nous ne voyons pas comment interpréter, sinon par un projet de suppression de la fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti, votre idée de faire disparaître les derniers vestiges de la fixation autoritaire des salaires à l'occasion d'une revision de la loi sur les conventions collectives.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. Francis Leenhardt.** Je vous en prie.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Je me rappelle bien ce passage de mon exposé que je viens de relire au compte rendu analytique.

J'ai dit que la loi sur les conventions collectives de travail avait eu pour objet — c'était son titre — de « rétablir la libre discussion des salaires » par la passation des conventions collectives de travail, la fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti par une décision gouvernementale n'étant qu'une garantie donnée au salarié pour qu'il ne contracte pas sous la loi d'airain des salaires.

C'est une disposition d'ordre public qui garantit aux salariés qu'en aucun cas et en aucun point du pays aucun salaire ne sera « enfoncé ».

C'était un salaire minimum, un salaire « balai », si vous voulez, qui devait « ramasser » les salaires les plus bas des conventions collectives.

Voilà l'esprit de la loi.

Comme malheureusement il a été passé peu de conventions collectives, parce qu'ont été multipliés les accords partiels de salaires, tout s'est passé comme si le Gouvernement continuait à fixer les salaires, mais plus mal qu'autrefois — et ceci est l'avis de plusieurs ministres du travail qui se sont succédé avant le ministre actuel — en fixant un salaire minimum interprofessionnel garanti, dont le seul intérêt est, pour l'opinion, la différence qui le sépare du précédent

C'est cette différence qui sert, en multipliant la masse salariale, à fixer en réalité ce que devient le salaire réel.

J'ai dit que cela n'était pas la loi de 1950; c'est tout ce que j'ai dit

**M. Jean Pronteau.** C'est une confirmation.

**M. Francis Leenhardt.** Nous sommes satisfaits de vos déclarations, car, dans ces conditions, nous ne risquons pas d'être saisis d'un projet de loi tendant à supprimer le salaire minimum interprofessionnel garanti, qui doit continuer à être fixé par le Gouvernement.

Nous attachons d'autant plus d'importance à l'affaire que, vous le savez, c'est précisément ce salaire minimum interprofessionnel garanti qui constitue la base de la proposition de loi socialiste instituant l'échelle mobile pour laquelle vous connaissez notre attachement. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Nous avons entendu avec intérêt les précisions apportées par M. le président René Mayer sur la situation du crédit. Nous critiquons, non la sévérité des restrictions de crédit, mais les modalités antiéconomiques que constituent les plafonds, seul mode en France d'application de restriction de crédit.

J'espérais, monsieur le président, que vos déclarations me dispenseraient d'évoquer ce problème que j'avais posé dans mon interpellation du 13 août. Mais vous n'avez donné, en somme, qu'un simple coup de chapeau à une notion qui nous paraît, à nous socialistes, essentielle, celle de la discrimination entre les demandes de crédit.

J'avais, à l'époque, demandé quelles mesures le Gouvernement comptait prendre en vue d'atténuer les restrictions de crédit à court terme qui freinaient la production, puis pour pallier la pénurie de crédit par un effort de sélection entre les demandes qui pèsent sur la Banque de France. Or, nous ne voyons pas de signe que le Gouvernement s'engage réellement dans cette voie et nous sommes alors obligés de rappeler que le crédit a été, depuis plusieurs années, détourné de sa vocation de moteur de l'économie. On s'est servi du crédit essentiellement comme d'un auxiliaire pour la défense de la monnaie.

Le crédit est une arme d'une extrême importance dans la lutte contre l'inflation. Mais c'est une arme à double tranchant en ce sens que s'il peut permettre d'accroître l'offre des biens de consommation en favorisant la production, il peut également raréfier cette offre en permettant à certains de conserver des stocks qu'ils ne pourraient pas garder s'ils étaient privés de crédit. Dans un autre sens, le crédit peut, au contraire, augmenter la demande de biens de consommation s'il libère chez les particuliers des disponibilités qu'ils peuvent alors consacrer à l'achat de tels biens.

La conclusion de cette analyse est que toute l'efficacité des restrictions de crédit réside dans l'idée de sélection qualitative du crédit. Or, depuis trois ans, à deux ou trois exceptions près, lorsque le Gouvernement est intervenu dans le secteur des cuirs et dans celui des vins, nous sommes restés dans le système des restrictions globales de crédit, de la fixation de plafonds aux banques et, par les banques, de plafonds d'escomptes ou de découverts aux clients. On a ainsi abouti à un système aveugle.

Les banquiers, en effet, sont des marchands d'argent, et ce n'est pas la nationalisation qui a changé quoi que ce soit à la chose. Lorsqu'ils sont sollicités d'accorder des crédits, ils continuent à se déterminer par le critère de la sécurité du placement et non par le critère de l'utilité sociale et de l'opportunité économique. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Se plaçant normalement au point de vue de la sécurité du prêt, les banquiers accordent le crédit aux entreprises qui présentent le plus de surface: on ne prête qu'aux riches, le proverbe n'est pas d'hier. C'est ainsi qu'on a abouti à un sevrage presque complet des petites et moyennes entreprises qui ont justement manifesté contre l'injustice du sort qui leur était fait. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Cette situation ne pourra être modifiée que lorsque le crédit deviendra sélectif.

Je soulignerai encore, fait important, que le volume global du crédit est actuellement très en retard sur la production et sur les prix. A cet égard, je demande à l'Assemblée de considérer les chiffres suivants:

La circulation des billets est au coefficient 17,5 par rapport à 1938, les crédits au coefficient 22,5, tandis que la moyenne des prix varie autour du coefficient 25. Si l'on tient compte du fait que la production est au coefficient 140, ce n'est pas 25, mais 35 environ qu'il faut prendre comme coefficient des prix.

La masse des crédits et la masse des billets sont ainsi très en retard par rapport aux nécessités de l'économie. Le crédit, autrefois un moteur, est aujourd'hui devenu un frein.

Il y a une asphyxie, un étranglement dans de nombreuses branches de la production et l'on se dirige vers une crise politique et sociale si l'on ne cherche pas davantage à régler cette question. (*Applaudissements à gauche.*)

Faute d'être sélectif, le contrôle du crédit contrarie la défense de la monnaie et freine la production.

Je sais bien que, depuis 1948, époque à laquelle les restrictions de crédit ont été mises en vigueur sous des conditions spéciales, des desserrements ont été opérés. Mais on mesure vite, au regard de l'importante hausse des prix qui est intervenue depuis, combien ces desserrements ont été faibles.

Les plafonds fixés par la Banque de France pour l'escompte du papier des banques n'étaient relevés que de 12 p. 100 en 1949, de 25 p. 100 en 1950 et, récemment, de 10 p. 100, non pas sur les plafonds théoriques, mais sur les plafonds réels. Mais ce qui est grave — et, sur ce point, nous attirons spécialement l'attention de M. le ministre des finances et des affaires économiques — c'est que lorsque le Gouvernement, il y a quelques semaines, a relevé — et il a bien fait — de 10 p. 100 — ce qui est insuffisant — les plafonds réels, il a compris dans ces plafonds les crédits de la caisse nationale des marchés.

Nous demandons instamment au Gouvernement de revenir sur cette disposition car, lorsque cette caisse donnait son aval jusqu'à présent, elle le faisait hors plafond. Il restait ainsi une caisse où l'intérêt public prévalait. Maintenant, celui-ci est étouffé.

La situation est si grave que nous ne pouvons croire que le Gouvernement maintiendra une telle décision.

Jusqu'au renforcement des mesures relatives aux restrictions de crédit, on pouvait pratiquement, à l'échelon local, assouplir la règle.

C'est ainsi que pour les échéances de fin de mois, la Banque de France tolérait que les banques lui présentent à l'escompte, en sus de leur plafond, un certain pourcentage de bons du Trésor qu'elles sont tenues de conserver.

Depuis que le Gouvernement a rendu les restrictions plus sévères, l'emploi de ce système D a disparu, d'où un resserrement sensible du crédit.

Il importe de modifier profondément le système de distribution du crédit. A cet égard, il convient de souligner l'efficacité réelle et le caractère essentiellement économique du système, en vigueur notamment en Grande-Bretagne, où l'on établit un programme de priorité et sans recourir à des plafonds individuels.

Les crédits sont distribués par les banques, d'abord aux industries travaillant pour le réarmement, ensuite à celles susceptibles de produire des biens jusque là importés de la zone dollar, puis aux industries exportatrices vers la zone dollar, enfin à la reconstruction.

Nous insistons vivement auprès du Gouvernement pour que cette planification élémentaire soit faite. C'est la seule façon rationnelle d'utiliser le volume global, déjà insuffisant, des crédits dont nous disposons en France, c'est la seule façon aussi d'arrêter l'élimination des petites et moyennes entreprises du circuit du crédit car, dans un programme de priorité, ces entreprises pourront venir en concurrence avec les grandes firmes et avoir enfin leur part.

Hors de cette mesure, on ne peut que leur faire des promesses qui ne seront pas tenues, si les banquiers restent sans directives. Je m'empresse de le souligner, ce n'est pas la Banque de France qui peut établir ce programme de priorité, mais il importe que le Gouvernement prenne ses dispositions pour fixer cette orientation.

Quand on mesure les dommages économiques que l'application des restrictions globales apporte en ce moment dans le pays, on est amené à regretter le dirigisme direct par le contrôle des prix. Ce dirigisme, en effet, n'était pas général et n'était pas aveugle, tandis que le dirigisme par les restrictions globales de crédit tourne le dos aux nécessités économiques. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président René Mayer a évoqué les nationalisations. Devant la commission des finances, il a rendu hommage aux Charbonnages de France et à l'Electricité de France; nous aurions été heureux que cet hommage fût renouvelé devant l'Assemblée au sein de laquelle les nationalisations sont si souvent attaquées.

Vous n'avez, monsieur le président, parlé que de la Société nationale des chemins de fer français et de son déficit. Me sera-t-il permis de rappeler que ce déficit que le Gouvernement chiffre à 100 milliards, en tenant compte des projets qu'il espère réaliser, est bien inférieur au total des subventions bud-

gétaires versées par l'Etat, avant la nationalisation, aux compagnies privées de chemins de fer ? (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

En 1937, année qui précéda la création de la Société nationale des chemins de fer français, le total de ces subventions s'est élevé à 5.700 millions, somme qui, rajustée à la valeur actuelle du franc, équivaudrait aujourd'hui à plus de 170 milliards. Il faut que ce chiffre soit affirmé et connu. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous avons été sensibles aux déclarations faites devant la commission des finances par M. le président du conseil qui a mis en garde les commissaires contre la tentation de se servir de cette tarte à la crème que constitue l'assainissement du secteur public

M. le président du conseil a dit notamment:

« Un très gros effort a été fait pour remettre de l'ordre et les Charbonnages de France présentent des résultats que beaucoup d'autres pays peuvent nous envier. Quant à l'Electricité de France, elle va faire cette année 10 milliards de bénéfices. »

Cette affirmation officielle contredit les campagnes démagogiques dont nous avons, ce soir même, encore entendu des échos à cette tribune. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

En ce qui concerne la sécurité sociale, vous avez parlé de fixer les cadres et les limites de la réforme et d'en charger le Gouvernement. S'il s'agit, monsieur le président, de revenir à la conception à laquelle Léon Blum avait donné tant de relief en 1936, lorsqu'il dirigeait le cabinet de front populaire, et suivant laquelle le Parlement doit voter le principe des lois et se décharger sur le Gouvernement du soin de régler, par la voie réglementaire, les détails, nous sommes d'accord et il ne faut pas, alors, limiter à la sécurité sociale l'exercice de ce mode d'action.

Mais, s'il s'agit de décrets-lois, je n'ai pas besoin de souligner, monsieur le président du conseil, que vous trouverez toujours un groupe socialiste résolu à les empêcher. (*Applaudissements à gauche.*)

Le groupe socialiste a appris avec émotion que le Gouvernement envisageait l'étalement sur dix-huit mois des crédits d'investissement. Notre groupe a toujours considéré que les investissements étaient la meilleure arme pour lutter contre l'inflation dans la mesure où ils servent à accroître la production et à créer l'abondance.

La droite de l'Assemblée a toujours combattu les investissements et, chaque année, nous nous opposons avec vigueur sur ce point à elle. (*Mouvements divers à droite et à l'extrême droite.*) Elle est restée fidèle à cet esprit malthusien d'avant la guerre qui a tant pesé dans les désastres de 1939 et de 1940. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Louis Vallon.** La droite, ce sont vos apparentés.

**M. Edouard Depreux.** A propos de Malthus, mieux vaut ne pas parler de parents!

**M. Francis Leenhardt.** Dans la guerre froide qui peut durer longtemps et dont nous souhaitons qu'elle dure jusqu'à la réalisation d'une entente générale plutôt que de la voir se transformer en guerre chaude, le Gouvernement oublierait-il que les investissements représentent un facteur de prospérité permettant de lutter contre le déséquilibre économique et social sur lequel, précisément, spécule la puissance soviétique ?

Quant à la défense nationale, nous sommes partisans, bien sûr, de faire un courageux effort de réarmement et d'apporter notre contribution à la sécurité collective. Mais nous affirmons une fois de plus que cet effort de réarmement doit trouver sa limite dans la mesure où le niveau de vie des travailleurs n'est pas atteint, dans la mesure où l'on ne propage pas cette misère qui sert précisément tous les desseins de la cinquième colonne dans notre pays.

Nous l'avons dit bien des fois, le bien-être des travailleurs est un élément essentiel de la défense nationale. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Nous savons — et nous en sommes heureux — que nos représentants dans les conférences internationales donnent à cet argument tout le relief nécessaire. Mais sur le plan intérieur, nous n'avons pas été saisis jusqu'à présent de projets répondant à cette vérité essentielle que nous ne cessons de défendre. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Vous le savez, si, aujourd'hui encore, 25 p. 100 de Français et de Françaises votent communiste, ce n'est pas par amour du régime stalinien, c'est par protestation contre l'injustice sociale. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Jean Pronteau.** Plus vous continuerez et plus il y en aura.

**M. Jacques Duclos.** C'est sûr.

**M. Francis Leenhardt.** Il nous est bien difficile de nous prononcer immédiatement, monsieur le président, sur les chiffres qui ont été proposés pour le budget de la défense nationale.

Nous devons avoir incessamment un débat sur l'armée européenne, sur ses conditions de réalisation, sur les délais nécessaires pour la constituer. Nous devons aussi attendre la fin des négociations relatives à la détermination du montant de la contribution américaine. Nous aurons donc à apprécier ces chiffres et les options dans ce domaine dans les jours qui viennent.

Quant à la fiscalité, nous ne sommes pas sûrs qu'il soit nécessaire d'aggraver le taux des impôts dans l'état d'injustice fiscale grave et de fraude abusive qui caractérise le régime actuel. (*Applaudissements à gauche.*)

Il nous paraît excessif de demander à la même génération de réparer les ruines de la guerre, de préparer l'avenir par un effort d'investissement et de payer la prime de la sécurité. Des emprunts s'imposent.

Lors du dernier congrès national du parti socialiste, nous n'avons certes pas affirmé que les grands possédants viendront apporter leur argent à l'Etat et aux entreprises nationales. Non! Nous savons que, dans le climat actuel d'insécurité internationale, ils ont beaucoup plus tendance à exporter leurs capitaux. Mais nous avons, par contre, la certitude que les petits épargnants sont capables de consentir à des privations volontaires de consommation. Nous sommes convaincus que, si on leur offrait des emprunts spécialisés et indexés auxquels on pourrait avoir recours, notamment pour le financement des investissements des Charbonnages et d'Electricité de France, l'Etat trouverait des capitaux importants.

Nous remercions M. le président René Mayer d'avoir bien voulu déclarer à la commission des finances qu'il n'avait pas pris contre de tels emprunts de position définitive.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Je m'excuse, monsieur Leenhardt, mais vous paraissez ignorer qu'un emprunt indexé a été émis par l'Electricité de France.

**M. Francis Leenhardt.** Je ne veux pas entrer dans une controverse technique, mais cet emprunt est indexé non pas directement sur le prix du kilowatt, mais sur l'ampleur de la production. Il ne rentre donc pas dans la catégorie que je vise et qui est susceptible, par sa simplicité même, de séduire ceux qui, trop échaudés par ailleurs, ne peuvent plus apporter leurs économies à l'Etat. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Nous considérons comme une mesure normale, si l'on doit recourir à l'impôt, que le Gouvernement prévoie une supertaxe sur les profits, comme c'est le cas en Angleterre sous le règne de Churchill, et aussi en Amérique.

Ce qui nous inquiète, c'est que M. le président René Mayer ait laissé entendre, dans la présentation des projets fiscaux, que la part des impôts indirects pourrait encore être très importante.

A cet égard, nous nous sommes déclarés très satisfaits des déclarations faites à Marseille par M. le président du conseil quant à la proportion injuste et excessive des impôts indirects dans notre système fiscal. Nous nous sommes suffisamment plaints, ces jours derniers, de la hausse de l'essence, de l'erreur que constitue la fiscalité indirecte, qui pèse sur les prix, pour espérer que le Gouvernement ne persévérera pas dans cette voie.

En ce qui concerne les économies, dont certains orateurs ont parlé à la tribune, nous nous bornons pour notre part à enregistrer les déclarations fort intéressantes que M. Courant, ministre du budget, a faites à la commission des finances.

Après avoir exposé ce qu'étaient les dépenses civiles, il s'est exprimé comme suit:

« Quand on affirme qu'on peut réaliser sur la gestion classique des services de l'Etat des centaines de milliards d'économies, on fait des allégations qu'il est impossible de considérer comme sérieuses. Il est vain de compter sur des économies sensibles. Il n'y a plus grand chose à gagner. »

Je dois rappeler que personne à la commission des finances n'a fait d'objection à cette déclaration.

Dans les conversations, lorsque l'on cite le chiffre total des traitements, chiffre qui est de 425 milliards de francs sur un budget de 3.500 milliards, on trouve toujours des interlocuteurs stupéfaits, à l'énoncé de ce chiffre, parce qu'ils sont habitués à entendre dire que l'Etat entretient un nombre considérable de fonctionnaires.

Dans ce domaine, si l'on nous présente des économies, nous les accepterons, mais nous estimons que c'est surtout une tarte à la crème et que cela fait partie de l'arsenal de la démagogie. (*Applaudissements à gauche.*)

En terminant, je voudrais évoquer certaines déclarations faites par M. le président René Mayer, non pas dans son discours de cet après-midi, car il ne pouvait pas avoir eu le temps de reprendre tous les points qu'il avait déjà traités devant la commission des finances.

Il est un point très important. M. le ministre donne comme explication essentielle de la hausse des prix qui, dans notre pays, bat tous les records, le fait que notre économie atteint ce qu'il appelle une « rigidité complète », de sorte que pratiquement, lorsque l'on met dans le circuit économique des masses monétaires supplémentaires, cela se traduit par des hausses de prix.

En effet, le réseau des ententes professionnelles est serré et le mal est immense, et nous enregistrons avec satisfaction la volonté du Gouvernement de nous présenter et de faire adopter une loi antitrusts. Cette volonté n'est pas nouvelle. Nous regrettons seulement que les amis de M. le président René Mayer, lorsque nous en avons discuté à la commission des affaires économiques l'année dernière, aient été de ceux qui n'étaient pas favorables à l'adoption de cette loi.

Il est certain que le mal est considérable, et nous espérons que le Gouvernement apportera, en vue de la prompte adoption de ce projet, toute l'énergie désirable.

**M. Louis Vallon.** Comptez pour cela sur l'appui des radicaux!

**M. Francis Leenhardt.** M. René Mayer a dit aussi que la hausse des prix dans le passé s'expliquait également par la spéculation sur les produits nationaux, car il n'y a pas eu que les hausses dues à la guerre de Corée.

Eh bien, nous attendons que le Gouvernement s'attaque à la spéculation. Mais nous n'avons pas trouvé, dans le discours entendu ce soir, une tonalité qui nous ait paru suffisante dans ce domaine. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

M. le président René Mayer a évoqué aussi le problème des exportations excessives que nous dénoncions fortement dans la résolution du groupe socialiste du 21 février dernier. Il est certain que l'on n'a pas fait les discriminations nécessaires dans nos exportations et dans nos importations. Certaines exportations, notamment pour la viande et le bois, ont été freinées tardivement.

Nous sommes heureux de voir M. le président René Mayer porter ce jugement, et nous espérons que sur ce point il veillera avec l'attention nécessaire.

Ce qui nous inquiète, c'est qu'il y ait une telle dispersion entre plusieurs ministères. Aussi longtemps qu'il n'y aura pas un grand ministère des affaires économiques, aussi longtemps qu'un certain nombre de ministères seront compétents en même temps, auront lieu ces tours de passe-passe. C'est ainsi que finalement des exportations sont faites qui ne devraient pas être permises. (*Applaudissements à gauche.*)

Enfin, monsieur le président René Mayer, vous avez indiqué dans votre discours votre souci d'apporter une attention particulière aux prix, mais la brièveté de vos déclarations dans ce domaine nous a paru traduire une certaine répugnance, et cela nous inquiète.

En effet, nous constatons que dans tous les pays du monde, dans les discussions de la commission économique de Genève, à l'O. E. C. E., on considère qu'il existe une technique moderne de la lutte contre l'inflation. Cette technique moderne comprend, bien sûr, la restriction sélective des crédits, mais elle comporte aussi une fiscalité anti-inflationniste et des interventions directes de l'Etat sous la forme du contrôle des prix.

Nous croyons savoir que les projets de réforme actuellement en préparation au ministère des affaires économiques, loin de renforcer l'appareil d'intervention de l'Etat ou de le rendre plus efficace, sont susceptibles de l'affaiblir, et nous pensons qu'ils ne correspondent pas du tout à l'ensemble des préoccupations et de l'effort dur auquel le Gouvernement nous convie.

Et cela nous ramène à notre éternel différend, celui qui nous oppose à certains groupes de la majorité depuis déjà plusieurs années. Nous reprochons bien souvent à nos partenaires — malheureusement à juste titre et nous voudrions ne plus avoir à le faire — d'être bien tolérants pour les hausses de prix et de ne réserver leur sévérité et leur résistance qu'aux hausses de salaires. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Vous craignez beaucoup l'inflation par les salaires, mais jamais vous n'exprimez votre crainte de l'inflation par les prix et par les profits. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est toujours la même erreur de croire qu'il suffit d'assurer l'équilibre budgétaire pour empêcher l'inflation. Or, tous ceux qui ont fait partie de la précédente législature sont conscients des efforts extraordinaires, sans précédent, qui ont été accomplis pour que le budget soit toujours équilibré. Nous n'avons jamais voté de budget inflationniste, et pourtant la monnaie s'est dépréciée de plus en plus.

Alors, une fois de plus, nous répétons ici des vérités admises dans beaucoup d'autres pays sans discussion. Il ne sert à rien d'équilibrer le budget si dans le même temps vous laissez se produire, dans certains secteurs de l'économie, un déséquilibre entre l'offre et la demande, car cette pénurie entraîne la hausse des prix et par contagion ces hausses se répercutent.

Il ne sert de rien d'équilibrer le budget si vous surchargez les prix par des taxes indirectes, et l'exemple de l'essence illustre cette erreur dans laquelle on paraît persévérer. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs.*)

N'oubliez jamais qu'au bout des hausses de prix il y a, que vous le vouliez ou non, des hausses de salaires. M. Denais, dont je regrette l'absence ce soir, dénonçait dans son dernier discours l'erreur grave selon lui, qui a consisté à relever les salaires après la libération. Mais il n'est pas possible de croire, à l'époque où nous vivons, que les hausses de prix peuvent être supportées par les salariés sans déterminer des revendications de salaires. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*) C'est une donnée psychologique et sociale élémentaire. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'opposition de beaucoup de parlementaires à l'échelle mobile illustre cette illusion. Nous espérons que l'échelle mobile sera adoptée et mettra fin une bonne fois à cette illusion. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs*), car chaque fois vous êtes détrompés par la crise sociale. Cependant, vous continuez à négliger les hausses de prix auxquelles les hausses de salaires ne font que succéder, et après la hausse des salaires vous voyez une nouvelle hausse de prix.

Alors se déclenche le mécanisme classique: les hausses de prix assèchent les trésoreries, les entreprises vont frapper à la porte des banquiers pour sortir leur trésorerie de l'étranglement et l'équilibrer. Les banquiers se retournent vers la Banque de France, et cette dernière, à ce moment-là, ouvre, pour empêcher que l'économie ne soit asphyxiée, des milliards et des milliards de crédits qui entrent dans la circulation.

C'est ainsi que, depuis la libération et faute de nous avoir entendus, nous allons de palier en palier. C'est seulement lorsque Léon Blum a pris le pouvoir en janvier 1947 qu'on a entrepris et fait véritablement une offensive de baisse qui a été la seule. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Mes chers collègues, vous allez dire: voilà encore un discours dirigiste, une fois de plus les socialistes font un discours dans le sens du dirigisme. Eh bien, non, c'est là un problème dépassé.

Que vous le vouliez ou non, l'Etat intervient aujourd'hui. Le seul problème est de savoir s'il doit intervenir pour la satisfaction des intérêts particuliers ou pour satisfaire l'intérêt général et défendre le consommateur. C'est le seul problème. (*Applaudissements à gauche.*)

A ceux qui seraient tentés de penser que notre position est partisane, nous demandons de relire et de méditer ce programme que M. Maurice-Petsche, le 30 janvier dernier, alors qu'il se trouvait en face de difficultés très grandes pour financer le réarmement, avait énoncé en quelques phrases:

« Les menaces les plus sérieuses d'inflation sont économiques. C'est la tension des prix et des salaires. La solution est dans l'expansion des ressources, dans une politique monétaire stricte et dans le contrôle des produits-clefs et des revenus.

« Pour augmenter nos ressources, nous pouvons jouer des importations, des exportations, limiter la demande, nous pouvons agir par la fiscalité, le crédit, les moyens réglementaires appropriés pour freiner l'augmentation des revenus nominaux de toutes natures.

« Enfin », déclarait-il, « pour compléter ces actions indirectes, nous devons renforcer et concentrer le contrôle des prix au stade et dans les secteurs où il s'exerce facilement et par l'intermédiaire desquels il agit sur toute l'économie.

« Nous serons aussi probablement amenés à assurer les priorités de fabrication nécessaires en agissant sur la répartition des matières premières et de l'énergie. »

Nous ne demandons pas autre chose (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*), mais nous nous inquiétons qu'il y ait dans cette Assemblée une majorité qui jusqu'à présent n'a pas manifesté les mêmes préoccupations et qui nous paraît plus favorable *a priori* aux profits qu'aux salaires.

Nous nous en inquiétons, parce que c'est un risque accru que cette course des salaires et des prix, qui ne se produit qu'en France à ce degré-là, continue. Il ne reste qu'une seule chance, c'est que le patriotisme des groupes de cette majorité leur permette de s'élever, au moins momentanément, au-dessus de leur tendance libérale et d'être, comme le disait M. le président Paul Reynaud, humbles devant les faits, car il ne s'agit pas d'autre chose.

Espérons qu'ils le comprendront et qu'ainsi la monnaie, le niveau de vie, conditions premières de notre effort de sécurité, pourront être sauvegardés. A défaut, d'autres que nous porteront la responsabilité des malheurs de la patrie. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. René Schmitt. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. René Schmitt.** Mesdames, messieurs, mon intervention sera brève et je m'excuse de traiter un point très particulier, la non-application de l'article 5 de la loi du 24 mai 1951 portant nantissement des titres de la reconstruction, mais je suis convaincu que cette question trouve sa place dans le cadre beaucoup plus vaste du crédit, dont vient de parler avec son autorité coutumière mon excellent collègue et ami M. Leenhardt.

Le 6 novembre dernier, j'ai déposé une demande d'interpellation sur les raisons pour lesquelles le Gouvernement n'a pas encore donné aux banques les directives attendues pour que soient acceptés en nantissement les titres de la reconstruction prévus par les articles 41 et 42 de la loi du 31 janvier 1950.

Je voudrais d'abord examiner avec vous l'évolution des titres de la reconstruction.

En 1949, ces titres étaient obligatoires pour certaines catégories de sinistrés prioritaires dont la créance était réglée partiellement en titres prévus par l'article 9 de la loi du 31 décembre 1948.

Ces titres étaient cessibles, et il a fallu les interventions répétées de nombreux parlementaires pour mettre fin au traitement injuste infligé aux sinistrés prioritaires en 1949, d'où les mesures de prémobilisation prises d'ailleurs très tardivement, disons trop tard, alors que la très grande majorité de ces sinistrés avait dû subir les conditions souvent draconiennes des acquéreurs qui allaient même jusqu'à prélever 22 ou 23 p. 100 de la valeur de la créance.

Puis, en 1951, les sinistrés non prioritaires eurent la possibilité de bénéficier des titres de la reconstruction prévus par les articles 41 et 42 de la loi du 31 janvier 1950. Mais, notons-le bien, ces titres alors ne sont plus cessibles. Enfin, en 1951, les sinistrés ont la même possibilité, mais, cette fois les titres, toujours incessibles, peuvent être donnés en nantissement. C'est ce que permet notamment l'article 5 de la loi du 24 mai 1951, ainsi rédigé:

« Le montant maximum des titres que la Caisse autonome de la reconstruction est autorisée à émettre en 1951 en application de l'alinéa précédent est fixé à 70 milliards de francs. Les titres émis ou à émettre conformément aux dispositions des articles 41 et 42 de la loi n° 50-135 précités pourront être remis en nantissement. »

Cette faculté constituait un progrès considérable dans l'esprit du législateur, qui a multiplié ses efforts, de 1949 à 1951, pour assouplir les modalités de financement des indemnités non prioritaires, sans pour autant porter atteinte à l'ordre de priorité.

Mais les services financiers veillent, et l'article 5 de la loi du 24 mai 1951 portant nantissement n'est toujours pas appliqué.

Faudra-t-il, comme pour les titres de 1949 pour lesquels les mesures tardives de prémobilisation sont restées pratiquement sans effet appréciable, que les sinistrés attendent quatre ans pour bénéficier des deux premières tranches mobilisables, alors que l'investissement n'a d'utilité et de portée que s'il est immédiat ?

Que peut-on nous objecter ? Une opposition du Gouvernement ? C'est avec l'accord du Gouvernement, en la personne de son ministre des finances, que les mesures de nantissement ont été votées, d'abord à la commission des finances, puis en séance publique à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République.

Je voudrais simplement rappeler la déclaration du ministre des finances d'alors, assortie, je le sais, d'un certain nombre de réserves, mais ses premières paroles au moins étaient nettes, puisqu'il déclarait le 18 avril dernier:

« M. Crouzier a fait appel à M. le ministre des finances. Une fois n'est pas coutume, le ministre vous apporte son accord. » Et le *Journal officiel* note des applaudissements à droite, au centre et à gauche.

Ainsi, nous pouvons dire que l'article 5 de la loi du 24 mai 1951 a été une disposition légale acceptée à l'unanimité.

On pourrait nous objecter des difficultés subites de crédits. Mais si difficultés il y a, elles existaient tout aussi bien au mois de mai dernier qu'en novembre 1951, et en tout état de cause, du fait de l'accord du Gouvernement donné il y a quatre mois, on peut affirmer que, dans l'esprit du ministre des finances, ces difficultés ne devraient pas avoir un caractère irréductible et insurmontable. Ainsi, la question se pose d'abord sur le terrain des principes. L'exécutif et l'administration ont trop souvent tendance à ne tenir aucun compte de la volonté du législateur telle qu'elle émane des textes votés par le Parlement. (*Applaudissements à gauche.*)

Il est inadmissible qu'un article de loi fixant des crédits de dépenses budgétaires ne soit pas encore appliqué un mois avant la clôture de l'exercice budgétaire.

La question se pose ensuite sur le terrain de la défense des intérêts des sinistrés. Au mécontentement a succédé un sentiment d'amertume indignée devant des lois restant lettre morte, comme si elles n'avaient été votées que pour les besoins d'une propagande électorale et dans l'espoir d'apaiser de légitimes impatiences. (*Applaudissements à gauche.*)

Les sinistrés ne demandent même pas ce qu'un secrétaire d'Etat aux finances laissait entrevoir, le 2 juin 1950, lorsqu'il s'exprimait ainsi:

« Le Gouvernement souhaite pouvoir donner des commodités plus grandes que le simple nantissement pour la mobilisation des titres. Si le mécanisme du crédit devient assez simple et assez large pour que cette facilité et d'autres encore soient accordées aux porteurs, je prends l'engagement formel que satisfaction sera aussitôt donnée aux sinistrés. »

Les sinistrés demandent simplement que les titres émis conformément aux dispositions des articles 41 et 42 de la loi du 31 janvier 1950 puissent permettre aux victimes de la guerre de bénéficier des avantages attachés aux articles 2071 et suivants du Code civil.

Il faut donner aux sinistrés, monsieur le ministre, les possibilités de crédit votées par cette Assemblée. Les sinistrés ont la loi pour eux; le Parlement, qui l'a votée, en exige l'application. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Je vous ai écouté avec beaucoup d'intérêt. J'ai le plaisir de vous annoncer que les instructions que vous réclamez ont été données depuis quelques jours à la Banque de France. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

**M. René Schmitt.** Je vous en remercie, monsieur le ministre, ma demande d'interpellation déposée il y a dix jours n'a donc pas été inutile.

**M. le président.** La parole est à M. Diethelm. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

**M. André Diethelm.** Les livres d'histoire racontent que certaines grandes batailles ont commencé par l'escarmouche de deux patrouilles.

C'est, en vérité, ce qui arrive dans cette affaire du décret portant relèvement de la taxe sur l'essence: au début, un peu d'agitation, ensuite des discussions de plus en plus animées en commission, le Gouvernement essayant d'éviter que le débat ne s'instaure en séance publique, puis, peu à peu, engageant son artillerie lourde et ses réserves; nous en sommes finalement à la séance d'aujourd'hui.

Et, puisque M. René Mayer y a consacré une partie de son exposé, je voudrais, rapidement, donner mon sentiment sur ce fâcheux décret.

Je m'excuse devant l'Assemblée, mais je suis peut-être, par formation, trop « fiscal ». Je suis assez volontiers disposé à admettre que le décret contesté était, au sens strict du mot, légal.

Cependant, il était difficile de prendre une mesure plus malencontreuse, et si j'étais passé par le conseil d'Etat je dirais à M. le ministre des finances qu'il y a là un détournement de pouvoir tout à fait flagrant.

D'abord, tout impôt est mauvais, mais l'impôt sur l'essence, dans l'état actuel de notre économie, est spécialement mauvais et malencontreux.

Au surplus, si M. le ministre des finances a eu, du fait de notre faiblesse antérieure, un chèque en blanc de quelque cinq milliards dans sa poche, il s'en est servi dans les conditions les plus étranges. Il avait ce chèque depuis le mois de mai; il l'utilise au mois d'octobre. Je lui fais, à lui qui passe pour un homme audacieux, ce reproche très simple: si, au lieu de s'en servir le 20 octobre, il s'en était servi quelques semaines plus tard, ou même le 25 ou le 26 décembre, ce n'est pas de 10 francs, c'est de 30, 40 ou 50 francs que, légalement, il aurait pu augmenter les taxes sur le litre d'essence, ce qui aurait abouti à ce résultat, agréable, sans doute, à son cœur, de faire au budget de 1952, dès sa naissance, un cadeau non pas d'une trentaine de milliards mais de 50, 60 ou 100 milliards!

Ce raisonnement par l'absurde démontre, en vérité, l'attitude insoutenable du Gouvernement.

Mais laissons cette controverse qui est, présentement, dépassée. Je me demande en vérité — c'est la première question que je poserai au Gouvernement — pourquoi s'est instauré le débat d'aujourd'hui.

Depuis que nous sommes réunis, nous dirons, avec beaucoup de modération, que le Gouvernement n'a pas marqué une hâte excessive à nous renseigner sur la marche des affaires publiques.

Devant la commission des finances, à la fin du mois dernier, les ministres compétents nous ont donné des aperçus intéressants, certes, sur notre situation budgétaire, mais, à aucun moment, une précision quelconque.

Il y a à peine huit jours, à cette tribune, à l'orée de la discussion budgétaire, j'ai demandé, au nom de mes amis, que cette discussion des fascicules budgétaires fût précédée

d'un exposé d'ensemble sur la situation financière et économique du pays et d'un plan précis d'action gouvernementale.

Je n'ai reçu aucune réponse, sinon de M. Courant qui, fort brièvement, et assez dédaigneusement, m'a répondu que ce n'était pas l'usage en France.

Huit jours à peine se sont passés et M. René Mayer, dans un discours de deux heures, nous explique enfin sa politique, la position du pays au regard des problèmes financiers et nous détaille son plan.

En vérité, je cherche à comprendre.

Est-ce simplement le désir d'abandonner ce terrain dangereux de l'essence ?

Est-ce impéritie gouvernementale ?

Est-ce aussi l'idée de ne pas attendre trop longtemps pour avouer une situation quasi désespérée ?

Est-ce simplement que certaines négociations internationales ont besoin maintenant de ce débat devant le Parlement pour pouvoir se développer ?

Je me pose toutes ces questions et, en toute sincérité, j'ai un peu l'impression que nous sommes comme les spectateurs d'un théâtre de marionnettes ou, si vous voulez une comparaison plus flatteuse, que nous, pauvres députés, sommes dans la caverne dont parle Platon dans ses *Dialogues* et que nous avons comme seule possibilité de voir, sur la paroi, l'ombre portée du monde extérieur, de ce monde extérieur où les dieux, eux, ont le privilège d'habiter.

La pièce se joue, en réalité, en dehors de nous, hier à Washington ou à Ottawa, demain à Rome ou ailleurs, mais nous serons, toujours, aussi mal renseignés sur ses péripéties.

Nous lisons parfois des déclarations à la presse, de rapides interviews démenties d'ailleurs le lendemain. En réalité, nous ne savons rien sur les problèmes essentiels, sur l'aide qui sera apportée par nos alliés à l'effort commun de défense.

Nous ne savons pas du tout comment se situe la position de la France. Nous demandons qu'on nous réponde et qu'on nous indique les objections qu'il nous faudrait réfuter. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Je demande donc, en premier lieu, au Gouvernement, et spécialement à son chef, de bien vouloir nous dire où nous en sommes, présentement, de la mise en commun des ressources de la coalition, ce qui s'est passé à Ottawa ou ailleurs, ce que l'on a répondu à nos demandes, ce que nous pouvons espérer légitimement. Et, si nous subissons certaines critiques, si notre effort n'est pas toujours apprécié, nous demandons au Gouvernement de nous dire ce qu'il a répondu et de quelle façon il espère surmonter les oppositions présentes.

M. René Mayer a défini, d'autre part, la masse probable des crédits budgétaires, notamment des crédits militaires. Nous n'avons d'ailleurs pas l'intention d'en débattre le montant tel qu'il a été indiqué. Il est très faible et devrait, de toute évidence, être augmenté. Mais, avant de discuter de ces crédits et de savoir quelles sont les sommes que nous dépenserons pour notre armée, une autre question préjudicielle doit être posée: aurons-nous pour 1952 une armée française ou, au contraire, devrons-nous nous borner à fournir des contingents à je ne sais quelle armée européenne ?

Indépendamment de toutes les conséquences qui peuvent en résulter sur un plan général, cette grave affaire comporte les conséquences les plus directes sur le plan strictement financier. Si nous créons une nouvelle forme de forces armées, pouvons nous savoir ce qu'elles coûteront et comment il faudra les administrer, les alimenter, les organiser ?

Par conséquent, là encore, avant d'entamer ce débat budgétaire, il faudra que le Gouvernement nous expose avec clarté et précision ses plans et que le Parlement soit appelé à en discuter et à exprimer sa décision par oui ou par non. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Il n'y a pas que l'armée elle-même. Il y a aussi notre effort d'armement. A la fin de l'année dernière, le ministre de la défense nationale de l'époque nous a présenté un plan d'armement, modeste certes, artisanal sans doute par certains de ses aspects, mais qui, tout de même, avait le mérite de créer des armes françaises de conception vraiment nationale. Nous voudrions bien savoir, là encore, où nous en sommes et surtout si dans les plans qui s'élaborent en ce moment, dans les propositions même du Gouvernement, nous aurons à renoncer à cet effort national; et si nous devons nous borner, à partir de maintenant, à fabriquer des armes ou des équipements pour les autres, n'avons-nous plus, désormais, ni armée française, ni armement national ?

Ces questions doivent être posées et elles demandent des apaisements précis à l'issue de ce débat. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Arrivons maintenant à la partie proprement financière de l'exposé de M. le ministre des finances.

Comme chacun sait, M. René Mayer est un grand administrateur. Son exposé était farci de chiffres et de statistiques; je lui ferai cependant le reproche d'avoir présenté beaucoup plus le rapport d'un président de conseil d'administration que celui d'un homme de gouvernement. Il était froid, il manquait d'âme et de vie. (*Mouvements divers. — Applaudissements à l'extrême droite.*)

Or, exposer l'état des finances d'un pays, ce n'est pas forcément présenter une liste de débits et de crédits, ce n'est pas simplement donner une suite d'additions et de soustractions; c'est expliquer par quelques chiffres très simples toutes les aspirations, tous les désirs, toutes les passions, toutes les espérances, toutes les souffrances de millions d'habitants. C'est une affaire bien moins de chiffres que de psychologie. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

De psychologie, dans votre discours, monsieur le ministre des finances, il n'y en avait pas, ou fort peu.

Ainsi vais-je arriver, tout de suite, au vif du débat: ou bien notre situation présente est relativement mauvaise, mais nous y sommes habitués, ou bien, elle est, au contraire, vraiment critique et dangereuse.

Dans ce genre de débat, il est vrai, nous sommes relativement blasés. Tous les ans, à cette époque fatidique — je l'ai déjà entendu fin 1948, fin 1949, fin 1950...

*A gauche.* Fin 1945.

**M. André Diethelm.** ...et je l'entends maintenant, en ces derniers mois de 1951 — à chaque fin d'année, il est traditionnel, il est normal que le ministère des finances, ayant préparé sa note, demande au pays, par la voix du ministre responsable, d'accepter une certaine facture fiscale.

Tous les ans donc il en est ainsi, et je dirai même que le montant de cette facture est presque toujours à peu près identique. La similitude en est mystérieuse: c'est 200 milliards ou 225 milliards, ou 250 milliards, ou 175 milliards, mais c'est toujours un chiffre du même ordre.

Un montant plus élevé effraierait: une somme plus faible ne ferait « pas sérieux ». (*Rires à l'extrême droite.*)

Naturellement, au bout d'un certain temps, on transige: on se contente de 140, 150 ou 175 milliards, mais le scénario est toujours le même.

Alors, évidemment, nous ne prenons plus tout cela très au sérieux.

J'ajoute que les développements de l'affaire sont toujours saisonniers: au printemps on est optimiste, en été on est toujours muet; mais, l'automne venu, on commence à glisser des pronostics pessimistes et l'on est très noir en novembre.

Comme tout recommence chaque année, laissez-moi vous dire que cela ne prend plus que très difficilement !

Si la situation n'est pas plus mauvaise que d'habitude, s'il s'agit simplement et finalement de voter cette facture fiscale que vous nous présentez et qui se monte à 250 ou 275 milliards de francs, nous vous disons qu'en ce qui nous concerne, nous ne marchons pas, parce que nous savons très bien que cela ne servira à rien. Nous savons, très bien, que l'année prochaine la même comédie se reproduira. Nous savons très bien que vous ne ferez rien de bon de l'argent que nous vous aurons accordé, que vous accablerez seulement davantage encore le malheureux contribuable qui n'en peut mais. Vous écraserez le pays sous des charges fiscales parfaitement inutiles, parfaitement disproportionnées, et nous n'en sortirons jamais.

Nous n'avons donc pas l'intention de vous donner ce ballon d'oxygène, cette piqûre de morphine que vous nous réclamez. Voilà la vérité, nous la disons très simplement.

Nous savons, au surplus, que si la situation est délicate, selon l'habitude, les remèdes existent, qu'ils sont formulés depuis longtemps dans la conscience de la plus grande partie du pays, et qu'ils sont à portée de votre main. Nous savons très bien aussi que vous n'en utiliserez aucun.

Vous nous ferez des promesses. Vous nous assurerez de telle ou telle réforme de la Société nationale des chemins de fer français ou de la sécurité sociale; ou bien vous nous direz que des réductions du train de vie de l'Etat seront pratiquées. Mais vous n'ignorez pas qu'une fois le cap passé, tout recommencera comme auparavant, que la démagogie continuera à s'étaler à pleins bords. Aussi ne vous suivrons-nous pas; nous le disons très nettement.

**M. Paul-Hutin-Desgrées.** C'est vous qui avez ouvert les vannes.

**M. André Diethelm.** Dites cela à M. Pleven, qui était ministre des finances à l'époque. (*Applaudissements et rires à l'extrême droite.*)

**M. Paul- Hutin-Desgrées.** Rappelez-nous les dépenses de 1945.

**M. André Diethelm.** Voulez-vous en parler à M. Pleven ? Il est devant vous.

**M. Jean Legendre.** Vos amis étaient au Gouvernement, monsieur Hutin-Desgrées.

*A l'extrême droite.* Et ils n'ont jamais démissionné.

**M. André Diethelm.** Vos reproches, monsieur Hutin-Desgrées, passent par-dessus ma tête. Adressez-vous à M. le président du conseil.

**M. Marcel Naegelen.** La solidarité gouvernementale n'existait donc pas à cette époque ?

**M. le président du conseil.** A cette époque, mon cher monsieur Diethelm, vous n'avez pas trouvé le moyen d'armer sans argent. (*Rires sur divers bancs.*)

**M. André Diethelm.** Avec de l'argent, vous trouvez le moyen de ne pas armer. C'est bien pire.

**M. Raymond Schmittlein.** Nous avons gagné la guerre en 1945 avec cette armée « qui n'existait pas ». J'en étais, monsieur Pleven.

**M. Robert Coutant.** Vous n'étiez pas seul. Nous y étions aussi.

**M. André Diethelm.** Laissez-moi poursuivre mon exposé sans remonter trop loin dans le passé. (*Exclamations à gauche.*)

Il existe une autre hypothèse, mais je ne veux pas la retenir. Je suis naturellement optimiste et ni mes amis ni moi-même ne jouons la politique du pire.

L'autre hypothèse, c'est que la situation présente n'est pas normalement délicate — comme elle l'est toujours à la même époque — mais qu'elle s'avérerait spécialement difficile et grave.

Il y a en effet, dans le discours très copieux de M. René Mayer, toutes les indications de l'existence de prodromes certains, manifestes, de fuite devant la monnaie, qu'il s'agisse de la difficulté de la collecte du blé, ou des rentrées difficiles de devises provenant des exportations, ou de la progression du marché parallèle, ou de ce que M. René Mayer a appelé les investissements de précaution.

Tout cela me paraît, en effet, très certain. Je souhaite que ce ne soit pas grave. Mais, si c'est grave, permettez-moi de vous dire que vraiment vous vous y êtes pris bien mal.

M. René Mayer nous a expliqué tout à l'heure que pour effectuer les divers relèvements de salaires, de tarifs de produits agricoles, il avait suivi la méthode traditionnelle : d'abord les produits agricoles, puis les salaires, puis les produits industriels et les services.

Or, cette expérience a déjà été faite au moins une fois en 1946. C'est exactement ce qu'en montagne on appellerait une avalanche. On jette, au haut de la pente, une petite boule de neige et, au bas de la pente, elle a tout emporté.

Je crois que vous avez manœuvré avec le plus d'imprévision et le plus d'imprudence possible et nous le payons en ce moment.

Au surplus, on veut nous faire croire — j'y insiste une fois encore car c'est une affirmation dont on a fait un extraordinaire abus — que toutes les difficultés viennent de la guerre de Corée. Or, vous avez dit aussi que notre pays se trouve dans une situation spécialement favorable comparativement aux pays anglo-saxons puisqu'il est maître de sa nourriture, la trouvant sur son propre sol. Vous ne contesterez pas, d'autre part, que nous armons moins que les Américains.

Or, au bout du compte, après quinze ou dix-huit mois d'expérience, les prix aux Etats-Unis et en Angleterre n'ont monté que de quelques points. Ils tendent même actuellement à baisser. En France, au contraire, non seulement l'augmentation du coût de la vie continue à s'aggraver, mais celui-ci atteint un niveau infiniment supérieur à celui auquel il s'établit dans les pays que j'ai cités. Par conséquent, il y a vraiment en France des causes propres à l'inflation présente, à la hausse des prix. Ce sont ces causes qu'il aurait fallu combattre efficacement. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Je ne veux pas insister davantage. Je voudrais simplement vous dire, avant de vous présenter les conclusions de mon discours, que dans la mesure où, cette année, vous ne nous présentez pas tout à fait le scénario habituel, dans la mesure où vous assortissez votre demande de nouveaux impôts — ce qui est finalement la conclusion véritable de votre exposé — de certaines mesures de dirigisme économique comme la restriction des importations, vous faites entièrement fausse route.

Je ne voudrais pas vous rappeler toutes vos déclarations, car ce serait cruel; je n'en citerai qu'une. Devant l'Assemblée, au moment de votre investiture, vous avez dit : « Une augmentation régulière, substantielle de notre production me paraît la seule solution aux problèmes français, qu'ils soient financiers, militaires, économiques ou sociaux ».

Pouvez-vous m'expliquer comment cette déclaration prophétique coïncide avec le plan que vous nous avez exposé : restriction de l'activité économique, compression et de la production et des importations et du crédit ?

J'avoue, en vérité, ne pas comprendre. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Avec de telles mesures, vous maintiendrez pour quelques mois peut-être l'édifice branlant où vous êtes établi. Mais vous tournez le dos à la seule solution possible : il n'existe, pour vous, de chance de succès qu'en augmentant la production, la productivité, le crédit et en développant l'activité économique.

**M. Robert Coutant.** Et les matières premières !

**M. André Diethelm.** Ce sont, d'ailleurs, vos ministres qui nous ont dit à la commission des finances que votre programme n'avait quelque chance de succès que si l'indice de la production augmentait de 5 ou 6 points en 1952.

Or, vous prenez directement le chemin inverse.

Monsieur René Mayer, devant la politique que vous avez esquissée, devant les compressions diverses que vous méditez, devant ce dirigisme plus ou moins avoué, plus ou moins larvé, je voudrais vous crier casse-cou.

Je ne fais pas ici un procès idéologique. On peut être dirigiste ou ne pas l'être, mais il est certain que, présentement, dans l'état du pays, de l'opinion publique, de vos moyens, de vos administrations, de votre pouvoir réel sur la masse de la population, vous ne ferez pas de dirigisme avec une chance quelconque de succès.

Il y a d'ailleurs des exemples très simples. Vous avez restreint l'utilisation de certains produits qualifiés « rares ». Chacune des mesures que vous avez prises a abouti, purement et simplement, à la constitution d'un marché noir.

Lorsque vous passez, d'autre part, un marché d'armement, vous y inscrivez une clause aux termes de laquelle le fournisseur de l'Etat est prioritaire pour l'attribution des produits métallurgiques qui lui sont nécessaires. Or, je ne sais en vertu de quelles dissensions administratives, le plus souvent cette clause n'est pas respectée, et le malheureux fournisseur attend en vain que les services de la répartition veuillent bien lui accorder les matières premières sans lesquelles il ne saurait faire honneur à ses engagements vis-à-vis de l'Etat.

Vous me direz peut-être que c'est en raison de la pénurie de ces produits métallurgiques que vous voulez exporter. C'est possible. J'observe toutefois que le fournisseur dont je parle, en même temps qu'il se heurte aux pires difficultés, reçoit d'un intermédiaire plus ou moins marron l'offre de ces matières premières, à des prix majorés qui, finalement, sont payés par l'Etat et qui, par conséquent, pèsent encore sur toute l'activité nationale.

Ne cherchez donc pas à faire du dirigisme — non pas qu'il s'agisse d'être pour ou contre le dirigisme — mais constatez seulement que vous n'êtes pas capables de le mener à bien présentement.

Certes, il nous manque — il me semble avoir été interrompu sur ce point — des dollars et la possibilité d'importer certaines matières premières. Mais l'affaire est tellement importante pour l'économie nationale — puisqu'il s'agit d'une cause sacrée — que, par des opérations de crédit, voire des artifices, en cherchant même hors de nos frontières des exemples encore tout frais, vous devriez très aisément pouvoir financer toutes les importations essentielles, et notamment de coton et d'essence. (*Interruptions à gauche et au centre.*)

*A gauche.* Comment cela ?

**M. André Diethelm.** Faites venir un quelconque émule du docteur Schacht, et vous verrez ! (*Exclamations à gauche et au centre. — Applaudissements à l'extrême droite.*)

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Le docteur Schacht n'était pas dirigiste, monsieur Diethelm, si ce n'est du temps d'Hitler.

**M. André Diethelm.** Si la situation, comme je le pense, n'est pas grave, si elle résulte simplement des embarras permanents ou périodiques, consécutifs à une mauvaise gestion, il est tout à fait inutile, en vérité, d'entrer dans votre plan et de vous consentir des impôts qui ne serviront à rien.

Si, au contraire — mais j'écarte d'avance cette hypothèse — la situation était vraiment grave, s'il s'agissait d'une vague de fond risquant de tout emporter, si la monnaie du pays était en danger, s'il y avait péril menaçant, alors les solutions de votre plan ne seraient pas non plus adéquates; elles n'aboutiraient à rien d'efficace.

Vous n'ignorez pas que, devant des périls de cette ampleur, la seule solution est de renoncer à certaines querelles partisanes, de créer un grand choc psychologique et de faire appel à un grand ministère d'union qui rassemble toutes les forces du pays.

En 1951, vous savez bien ce que cela veut dire ! (*Applaudissements à l'extrême droite. — Exclamations sur de nombreux bancs.*)

**M. Maurice Deixonne.** C'est un discours très constructif !

**M. Louis Vallon.** Aussi constructif que votre soutien !

**M. le président.** La parole est à M. Charpentier.

**M. René Charpentier.** Mesdames, messieurs, le débat étant très limité, je ne m'étendrai pas sur l'ensemble du problème économique et social, dont, pour l'essentiel, la solution con-

sisterait pour moi en une réforme de la politique de crédit, une réforme fiscale, enfin une participation de tous ceux qui travaillent dans une entreprise à la production et à la productivité.

Ces réformes devraient constituer, à mes yeux, la base même d'une politique de production et de productivité, laquelle, à la faveur d'une extension de plus en plus grande des échanges entre les nations, au sein de l'Europe et dans le monde, est la seule planche de salut pour le franc et pour la France.

Je me réserve de traiter plus tard de ces réformes. Je note toutefois, en ce qui concerne le crédit, que son resserrement exagéré, fait d'une politique plus financière et fiscale qu'économique, n'atteint pas toujours les spéculateurs, mais frappe sûrement et paralyse une masse d'entreprises moyennes, de commerçants et d'artisans.

Aujourd'hui, j'aborderai essentiellement quelques points de la politique agricole, dont les répercussions économiques sur la vie du pays sont certaines.

Les prix agricoles, dit-on, seraient la cause de l'inflation. Comment soutenir pareille affirmation quand ils sont, pour la plupart, fixés en tenant compte des dépenses des mois précédents et même, pour le blé, de l'année précédente. Ces prix reflètent seulement et, en général, insuffisamment, les dépenses effectuées obligatoirement par l'agriculteur.

C'est le cas du prix du blé. Il paraît faible et risque de sembler frappé d'infériorité en comparaison des prix des aliments du bétail. Ce blé, dont le prix, en raison d'un poids spécifique faible et de la prime de résorption, est dans certains cas plus voisin de 3.300 francs que de 3.600 francs, ne risque-t-il pas d'être en partie consommé par les animaux ?

A l'augmentation du taux de blutage, qui va raréfier d'autant la production de son, n'aurait-il pas fallu préférer l'introduction de farine de seigle dans le pain ?

Si le prix du blé paraît faible, aujourd'hui, je pourrais intervenir aussi sur l'ensemble des prix des produits agricoles, notamment celui du lait et des produits laitiers, dont la fixation a provoqué du mécontentement dans les familles paysannes. De surcroît, les importations de produits laitiers ne seront-elles pas abusives et ne pèseront-elles pas sur le marché laitier d'un poids bien lourd ?

Les importations doivent être décidées en fonction des stocks réels. Aussi ai-je déposé une proposition de loi rendant obligatoire la déclaration des stocks de produits laitiers.

Je veux également signaler, en passant, l'erreur psychologique de « l'opération bifteck », spectaculaire mais maladroite.

Il faut revenir à la liberté, au moment où les agriculteurs qui engraissent à l'auge, l'hiver, hésitent à se pourvoir en bétail maigre. Il faut revenir à la liberté, quitte à maintenir taxées certaines catégories limitées de viande. L'importation et l'exportation peuvent jouer le rôle de régulateurs contre des variations anormales, autres que saisonnières.

La pratique de la fixation des prix agricoles ne doit surtout pas faire oublier qu'une politique agricole intelligente — je ne cesse de l'affirmer depuis six ans — doit viser avant tout à une diminution des prix de revient, laquelle permet une diminution des prix de vente, grâce à des dépenses diminuées, grâce aussi à une meilleure utilisation, à un meilleur rendement des moyens de production.

La diminution des prix de revient suppose une politique hardie d'investissements qui enrichirait directement notre potentiel économique agricole, viendrait secourir heureusement nos petites exploitations familiales menacées, en un mot aurait des répercussions économiques et sociales considérables.

Or, on envisagerait de diminuer encore les investissements intéressant l'agriculture. Nous ne pouvons souscrire à un tel programme, fiscal, mais non économique.

La diminution du prix de revient suppose un examen approfondi du problème du matériel agricole, dont la production française est très protégée et qu'un effort de rationalisation permettrait de mettre en vente à moindre prix. Elle est aussi subordonnée au maintien, au développement même des subventions en faveur des engrais, comme dans tous les autres pays. Elle devrait permettre d'envisager favorablement une certaine détaxe des amendements calcaires, base d'une production plus abondante, surtout plus saine. Le fléau de la décalcification frappe les végétaux, les animaux et, en fin de compte, l'homme.

La diminution du prix de revient est encore fonction de la création d'un véritable carburant agricole.

La motorisation est vitale pour la plupart de nos exploitations. Les plus petites d'entre elles peuvent former des coopératives d'utilisation de matériel agricole et éviter l'emploi de chevaux dont chacun consomme la production d'environ deux hectares de cultures.

L'agriculteur veut un carburant agricole, c'est-à-dire un carburant détaxé et non une subvention, qui se traduit par une limitation d'un contingent forcément réparti avec injustice. Cette détaxe doit être suffisante. Le prix de 64 francs, beaucoup trop élevé pour tous — je n'insiste pas sur ce point après les nombreuses interventions précédentes — l'est aussi pour l'agriculteur, et même diminué de 16 francs.

L'agriculteur veut un carburant spécial coloré, comme dans de nombreux pays. L'attribution de ce carburant permettrait de limiter la fraude, laquelle devrait être sévèrement punie, par la confiscation du véhicule, par exemple.

De telles mesures permettraient à l'agriculteur de s'approvisionner en carburant détaxé suivant ses besoins, ce qui serait logique. L'agriculteur n'a-t-il pas été poussé, à juste titre, à se pourvoir d'un matériel motorisé ? Certains tracteurs ne consomment-ils pas de 3.000 à 4.500 francs d'essence par jour ? Aussi sont-ils de plus en plus fréquemment remisés, beaucoup d'agriculteurs revenant à l'emploi des chevaux.

Enfin l'agriculteur va être obligé de faire face à des problèmes de trésorerie sérieux, posés par la hausse nécessaire et justifiée des salaires, par celle des produits utiles à son exploitation, par celle des charges sociales.

Le décret concernant les assurances sociales amènera une hausse inutilement exagérée des cotisations et il reste à régler les problèmes de la retraite de nos vieux exploitants, de la couverture des risques graves pour l'exploitant, de l'égalisation, enfin, des allocations familiales.

En conclusion, je demande au Gouvernement de peser sérieusement les conséquences d'une politique plus financière qu'économique, qui ne rechercherait pas une production accrue et une diminution des prix de revient, soit une création de richesse, ainsi que l'établissement de prix alimentaires sociaux.

Les importations de blé et de sucre en quantités importantes, annoncées pour 1952, ne doivent pas nous inciter à dire qu'on est inutilement venu en aide à l'agriculture. Mais on ne s'est pas assez couvert contre le risque d'une production limitée.

Faisons donc tout le possible pour le développement intelligent de cette production agricole qui sort de notre sol et qui doit constituer, demain plus qu'hier, une des principales richesses de la France. (*Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Masson.

**M. Jean Masson.** Mesdames, messieurs, après le courageux discours de M. le ministre des finances et des affaires économiques, qui n'a esquivé aucune difficulté — c'est un mérite que nous devrions unanimement lui reconnaître — qui nous a mis, aussi, très loyalement, en face de nos responsabilités, il semble bien, à mes amis du groupe radical et à moi-même, qu'une fois de plus ait sonné pour le pays l'heure d'une grande pénitence.

A la réflexion, il n'y a rien à cela de tellement étonnant. Notre Assemblée a peut-être trop souvent cédé à une politique de facilité. Il fallait bien, un jour, être amené à payer la note.

Le climat électoral ou préélectoral dans lequel notre pays, et l'Assemblée aussi, ont vécu depuis un certain temps avait encouragé bien des démagogies et le moment est sans doute venu pour nous de nous ressaisir. Il semble bien, d'après ce qui nous a été dit, qu'il n'y ait plus beaucoup de temps à perdre.

Mes amis du groupe radical et moi-même avions pensé que le Gouvernement ne perdrait rien de son autorité, bien au contraire, si avec franchise il expliquait au pays les raisons véritables des décisions qu'il avait été amené à prendre et de celles que, dans un temps prochain, il devra encore arrêter.

Au reste, le propre d'un gouvernement de démocratie est bien de dire la vérité au pays pour le placer en face de ses responsabilités. Notre Gouvernement l'a compris et nous ne pouvons que l'en féliciter. En nous informant complètement, loyalement il a signalé à notre attention toute la gravité de l'heure.

Certains penseront peut-être qu'il aurait pu le faire plus tôt. Quoi qu'il en soit, dans le cadre d'une politique d'austérité rendue nécessaire pour lutter contre une inflation menaçante, il a été appelé à prendre, un peu brutalement peut-être, un ensemble de mesures partielles, dont le moins qu'on puisse dire est, hélas! qu'elles sont impopulaires et qu'elles n'ont pas suscité, bien sûr, beaucoup d'enthousiasme chez les parlementaires appelés éventuellement à les ratifier.

Pour parer à la pénurie de dollars, le Gouvernement sera appelé à prendre encore d'autres mesures, peut-être plus impopulaires encore, par suite de la nécessité de restreindre nos importations.

Pourquoi, mes chers collègues, en sommes-nous arrivés là ? M. le ministre des finances s'en est expliqué longuement et, avec lui, nous sommes d'accord sur les causes du mal.

C'est d'abord, et à coup sûr, d'une façon directe ou indirecte, la conséquence de la guerre de Corée.

C'est peut-être aussi le fait que l'aide Marshall avait créé chez nous des illusions dangereuses et provoqué une politique de facilité. Dès le début, en effet, et pour remédier à la pénurie, nous avons peut-être sacrifié, en faveur des biens de consommation, les nécessités, cependant inéluctables, de l'équipement.

Sans doute, les secteurs nationalisés ont-ils eu leur part d'investissements, je dirai même: leur large part d'investissements. Nous craignons qu'ils n'aient eu plus que leur part et que l'équipement de l'agriculture et celui de nos industries privées n'aient été spécialement sacrifiés.

Nous avons appris, non sans satisfaction, par le discours de M. le président René Mayer, qu'au plan Monnet, qui vient à expiration en 1952, succéderait un autre plan valable jusqu'en 1956 et dans lequel s'inscriraient enfin, et en premier lieu, l'équipement agricole et l'équipement industriel privé.

La cause de la situation actuelle réside aussi, peut-être, dans une politique des prix qui a voulu opposer nos prix agricoles à ceux pratiqués sur les marchés internationaux, et qui a eu pour conséquence de freiner la production.

Alors que nous devrions aujourd'hui produire suffisamment pour la satisfaction de nos besoins, nous en sommes encore à acheter des biens de consommation et peut-être du blé que nous aurions pu et dû récolter sur notre sol.

La situation est enfin le résultat de la démagogie qui, suivant le mot de M. le président Herriot, nous travaille et nous menace et fera que nous nous enfoncerons de plus en plus dans l'inflation aussi longtemps que nous continuerons à pratiquer une politique de chèques sans provision.

La situation est donc suffisamment grave pour que s'imposent d'urgence des remèdes énergiques.

Si ce devait être pour nous une consolation, nous aurions le devoir de penser que nous ne sommes pas seuls dans cette situation.

La Grande-Bretagne est plongée, depuis longtemps déjà, dans une politique d'austérité et de restrictions. Elle voit même successivement tous ses dominions reprendre leur indépendance économique et politique et, à des nuances près, en raison des difficultés, son gouvernement, qu'il soit travailliste ou conservateur, devra pratiquer la même politique d'austérité.

Telles sont donc les raisons pour lesquelles il nous apparaît que le Gouvernement, qui n'est pas, que je sache, un maniaque de l'impopularité, a été appelé et sera appelé encore à prendre un certain nombre de mesures sévères.

Qu'il s'agisse des restrictions de crédit ou de l'augmentation du taux d'escompte de la Banque de France, qui vont susciter des difficultés accrues aux petites et moyennes entreprises, qu'il s'agisse encore de l'augmentation du prix de l'essence et du tabac ou du taux du blutage du blé, toutes ces mesures ne sont pas pour nous réjouir.

Je dois dire au Gouvernement nos regrets de voir qu'avec une périodicité régulière des sacrifices nouveaux sont demandés au pays et que nous avons en quelque sorte l'impression fâcheuse d'être obligés de nous y résigner par je ne sais quelle sorte de fatalité.

Le groupe radical n'a jamais fui les responsabilités. Il ne s'est jamais soustrait aux exigences de la défense nationale. Il s'est toujours associé à la lutte contre l'inflation menaçante et il a souvent accepté, de ce fait, bien des mesures impopulaires, quand certains des siens n'ont pas dû courageusement prendre l'initiative de ces mesures parce qu'elles leur paraissaient indispensables pour le pays.

Des sacrifices nouveaux, nous sommes un certain nombre qui les accepterions, à une condition formelle, toutefois, c'est qu'ils s'inscrivent dans un plan d'ensemble, dans une politique de réorganisation de l'Etat, dans une politique de réforme administrative et dans une politique de compression des dépenses publiques.

Nous voudrions qu'aux sacrifices demandés corresponde une contrepartie, celle de la certitude du redressement de la situation économique et financière, celle d'une amélioration, même à terme, de la situation du pays.

Car, mesdames, messieurs, ce que le pays supporte mal, ce qui l'irrite, c'est la politique des sacrifices périodiques, c'est la politique des exigences fiscales répétées au fur et à mesure des besoins nouveaux et le recours invariable aux mêmes recettes un peu faciles. Ce qui l'irrite, c'est que les paliers soient de plus en plus glissants, de plus en plus instables. Ce qui l'irrite, c'est que l'Etat qui veut freiner la hausse — et il a raison — donne malheureusement lui-même l'exemple de cette hausse.

Au reste, ne craignez-vous pas, mesdames, messieurs, qu'à frapper toujours les mêmes secteurs, la diminution de la consommation aidant, le supplément de recettes escompté ne devienne un peu illusoire ?

Et cela m'amène à vous présenter, dans le temps très limité qui m'est imparti, quelques brèves observations au sujet de l'augmentation du prix de l'essence, question il est vrai aujourd'hui largement dépassée par l'ampleur de ces débats.

Cette question de l'essence a été pour les deux oppositions de cette Assemblée, communiste d'une part, R. P. F. de l'autre, une excellente occasion d'essayer de mettre le Gouvernement en difficulté.

Ces deux oppositions ont même préféré qu'il soit sursis à un débat de politique extérieure qu'elles avaient cependant ardemment réclamé pour que, sur-le-champ et sans délai, soit discutée cette question de l'essence.

**M. René Schmitt.** Très bien !

**M. Jean Masson.** Néanmoins, si nous réfléchissons, nous sommes obligés de constater que le Gouvernement n'est pas seul responsable de cette augmentation du prix de l'essence. S'il s'était trouvé, en temps utile, dans notre Assemblée, une majorité décidée à voter les 25 milliards d'économies nécessaires, cette majorité eût épargné une nouvelle taxe aux utilisateurs de carburant. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et quelques bancs à droite.*)

Curieux paradoxe, d'ailleurs: ceux qui protestent le plus vivement contre une superfiscalité écrasante et qui réclament, non moins vivement d'ailleurs, des économies draconiennes, sont toujours les premiers, le moment venu, à refuser les compressions proposées. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Si, mes chers collègues, du point de vue financier, l'augmentation du prix de l'essence s'explique — sur ce point M. le ministre des finances s'est largement justifié — du point de vue économique, bien sûr ! la mesure peut apparaître discutable.

D'une étude sérieuse, ou apparemment sérieuse, faite par l'union routière, l'essence, serait, semble-t-il, consommée dans la proportion de 82 p. 100 à des fins utilitaires et de 18 p. 100 pour le tourisme et la promenade.

Il est bien certain que si ces statistiques sont exactes, elles prononcent la condamnation même, du point de vue économique, de l'augmentation dans le cadre d'une politique de blocage des prix.

Mais la politique est, hélas ! l'art de choisir entre des inconvénients. Qui donc oserait soutenir sérieusement que l'augmentation du prix de l'essence n'est pas regrettable pour les petits transporteurs, les petites entreprises industrielles et commerciales ou même pour tant de cultivateurs qui ont motorisé leur exploitation ?

A cet égard, j'appelle tout spécialement l'attention du Gouvernement sur le fait que ce sont les petits exploitants des régions à faible rendement, équipés, en général, de petits tracteurs à essence, qui supporteront le coût de l'augmentation, tandis que les grosses exploitations à gros rendement, équipées, en général, de gros tracteurs à fuel y échapperont. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les impôts sur les carburants sont mal assis et M. le président René Mayer l'a reconnu. Il a estimé que l'essence était surtaxée par rapport au gas oil et à l'huile et nous ne pouvons que le féliciter de son désir de vouloir harmoniser la fiscalité qui frappe ce secteur particulier.

Je crois, d'ailleurs, que ce désir d'harmonisation a été mal interprété par certains membres de l'Assemblée car, lorsque M. le président René Mayer y a fait allusion, des mouvements divers se sont produits, certains collègues ayant cru comprendre que l'harmonisation serait rétablie par une élévation du prix du gas oil et de l'huile, sans qu'il soit touché au prix de l'essence. Nous n'avons pas compris ainsi et nous avons pensé que ce désir d'harmonisation signifiait que, en même temps qu'à une hausse des taxes frappant le gas oil et l'huile, on procéderait à une diminution corrélative et parallèle du prix de l'essence.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Vous avez très bien compris, mon cher collègue.

**M. Jean Masson.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

En tout cas, l'augmentation du prix de l'essence diminue singulièrement l'aide apportée aux cultivateurs sous forme de détaxe. On est bien obligé de le reconnaître.

Nous regrettons que le Gouvernement ait cru devoir préférer à un carburant agricole spécial, comme il en existait un avant 1939, un système de répartition par bons, condamné par les utilisateurs et aussi par la logique.

Nous avons toujours pensé — et notre position sur ce point n'a jamais varié — qu'un carburant à base d'alcool, par exemple, produit par notre agriculture, eût été le moyen d'équiper d'une manière autonome ce secteur de l'activité nationale.

Me tournant vers le Gouvernement, je lui dis: Prenez garde ! Aujourd'hui, c'est la pénurie de dollars qui vous oblige à limiter les importations, spécialement de carburants; demain, ce seront peut-être des troubles dans le Proche-Orient ou d'autres raisons encore qui vous mettront dans l'impossibilité d'importer le carburant nécessaire. Dans ces hypothèses, que deviendrait notre agriculture motorisée et mécanisée ?

Dans un autre ordre d'idées, pourquoi n'a-t-on pas développé, par exemple depuis la libération, notre production d'essence synthétique ou de benzol ?

Je puis tout de même bien rappeler l'effort allemand, véritablement fantastique, pour continuer la guerre malgré une

pénurie, pourtant dramatique, de pétrole naturel, effort qui aurait dû montrer la voie à notre pays depuis la libération.

Notre approvisionnement en carburant constitue un problème extrêmement grave du point de vue national et nous voudrions que le Gouvernement fasse tout ce qui sera en son pouvoir pour ne pas diminuer, par un moyen ou par un autre, la consommation de ce produit.

Voilà un ensemble d'observations et de suggestions dont nous aimerions que le Gouvernement tînt compte.

Certes, il ne nous échappe pas que l'Etat, livré malheureusement à tant de revendications contradictoires, affaibli, sollicité par une sorte de démagogie chronique, appelle une réforme que nous souhaitons et que nous avons même été les premiers à demander, proposant la modification de sa Constitution.

Sans doute est-il difficile de gouverner avec des majorités flottantes. Mais nous pensons qu'il est peut-être suffisamment de républicains dans cette Assemblée pour apporter leur confiance, toute leur confiance et sans réserve, à une entreprise courageuse d'assainissement économique et financier, dans le cadre de la justice sociale.

Les fanatiques, mis à part, les hommes raisonnables de cette Assemblée — et ils sont nombreux, heureusement — comprendront qu'une crise politique ne résoudrait pas la crise économique actuelle et que le gouvernement de demain, quel qu'il soit, serait aux prises avec les mêmes difficultés et devrait adopter, à peu de chose près, les mêmes solutions.

Un changement de gouvernement n'éluderait pas le choix que nous avons à faire. Ce choix, quel est-il ? Accepter ou refuser les mesures économiques et financières qu'impose notre pauvreté en devises, lutter contre l'inflation ou la laisser grandir, renoncer au réarmement et se cantonner dans un neutralisme tentateur ou bien poursuivre ce réarmement dans le cadre du pacte Atlantique et de nos accords internationaux, ce qui n'exclut pas l'obligation impérieuse pour le Gouvernement d'essayer par tous les moyens de persuader nos alliés américains de la nécessité de proportionner un peu les sacrifices, en leur rappelant que si le revenu moyen annuel, aux Etats-Unis, est de 1.800 dollars par habitant, il n'est, en France, hélas ! que de 460 dollars par habitant.

Ce choix qu'il nous faut faire, beaucoup d'entre nous l'ont déjà fait, et je ne crois pas que la décision prise par ceux-là puisse être reconsidérée dans les circonstances actuelles.

Me tournant vers ceux d'entre vous, mes chers collègues, qui peuvent être hésitants, je leur pose cette question: avez-vous songé aux conséquences d'une crise qui, en faisant le jeu des extrémistes, menacerait peut-être d'être interminable, alors qu'à côté de nous l'O. N. U. délibère ?

Pour un grand nombre d'entre nous, l'hésitation n'est pas possible, quels que soient les sacrifices, mais à condition que nous ayons la certitude de leur efficacité et la certitude aussi que, par une réforme fiscale que nous souhaitons tous, ces sacrifices soient équitablement répartis.

L'opinion publique ne se berce pas d'illusions. Elle sait la nécessité de mesures rigoureuses. Elle est prête à les subir, mais dans la mesure où elle verrait enfin une politique cohérente, ferme et continue présider aux destins de la France.

Ce sera ma conclusion. Nous sommes au début d'une législature difficile. Les réformes d'assainissement, les réformes de structure, c'est au début d'une législature, et au début seulement, qu'elles sont possibles. Les sacrifices, c'est aussi au début d'une législature qu'on les obtient le plus facilement.

Alors, mesdames, messieurs, nous le demandons instamment, ne laissez pas passer le moment, s'il est vrai, comme l'a dit M. le ministre des finances, que les jours de notre destin ne sont pas loin. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bouxom.

**M. Fernand Bouxom.** Mesdames, messieurs, l'avantage de ce débat, c'est qu'il nous permet d'aborder bien des questions. Cependant, bien que de nombreux orateurs se soient déjà succédé à cette tribune, deux problèmes, dont je voudrais parler brièvement, n'ont pas encore été évoqués; le premier, c'est le problème du pouvoir d'achat familial; le second, c'est celui du logement.

Me référant au numéro d'avril-juin 1951 de la revue *Population*, qui est éditée par l'Institut national des études démographiques, sous le couvert du ministère de la population, je voudrais parler de la situation de la famille au cours du mois de mars de cette année.

Cette revue établit que le montant des dépenses mensuelles d'une famille de trois enfants est de 56.445 francs et de 70.910 francs pour une famille comportant quatre enfants, le budget considéré étant dénommé « budget inférieur ».

Ces dépenses ont été aussi chiffrées pour un budget dit « supérieur »; elles sont alors respectivement, pour une famille de trois enfants, de 76.715 francs et, pour une famille de quatre enfants, de 96.730 francs. Soit, pour un budget moyen, des dépenses mensuelles correspondant aux besoins normaux d'une famille, de 66.580 francs avec trois enfants et 83.320 francs avec quatre enfants.

Pour faire face à ces besoins, les ressources — toujours d'après la revue *Population* — sont les suivantes: salaires de l'homme et de la femme, manœuvres dans la métallurgie de la région parisienne et allocations familiales: 46.170 francs pour la famille de trois enfants, 51.690 francs pour la famille de quatre enfants, soit un déficit sur les besoins normaux de 20.410 francs dans le premier cas et de 31.630 francs dans le second cas.

Je m'excuse de vous infliger ces chiffres, mes chers collègues, mais je voudrais que vous pensiez pendant quelques instants aux difficultés qu'ils nous permettent d'imaginer dans la vie quotidienne des familles.

Quand la femme ne travaille pas — ce qui est le cas le plus fréquent pour les familles de trois ou quatre enfants — la différence entre les besoins normaux et les ressources est de 31.500 francs pour une famille de trois enfants et de 42.730 francs pour une famille de quatre enfants.

La revue *Population* tire de ces constatations cette conclusion que je livre à vos méditations: 50 p. 100 seulement des besoins normaux de ces familles sont couverts par les ressources salaires et allocations familiales et cette situation va s'aggravant.

Mesdames, messieurs, la sécurité familiale, qui devait être l'élément essentiel de la sécurité sociale, n'existe plus. Si nous laissions les choses en l'état, nous serions dans huit ans, la courbe démographique suivant son cours normal, placés devant l'obligation de porter la cotisation sur les salaires, actuellement de 16,75 p. 100, à 22 p. 100, sans pouvoir augmenter les prestations, mais simplement pour tenir compte du fait de l'augmentation des naissances.

Si l'on tenait compte des autres charges sociales, c'est un prélèvement de 50 p. 100 sur les salaires qu'il faudrait opérer.

Nous n'avons pas le droit de nous laisser acculer dans cette impasse. Notre politique des allocations familiales doit être repensée dans l'intérêt des salariés, des familles et de notre économie.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Très bien!

**M. Fernand Bouxom.** Vous dites: « Très bien », monsieur le ministre. Pouvons-nous compter sur le maintien des avantages et même sur la progression des allocations familiales?

**M. le vice-président du conseil,** *ministre des finances et des affaires économiques.* Je dis: « Très bien! », parce que je suis heureux toutes les fois que j'entends, à cette tribune, un orateur aborder le vrai problème de la situation démographique qui est à la base de toute réforme, non seulement des allocations familiales, mais de la sécurité sociale vieillesse.

**M. Fernand Bouxom.** Cela suppose, tout simplement, que nous devrions aborder le problème courageusement.

Jusqu'à maintenant, nous avons pallié cette situation de fait par des majorations exceptionnelles de 10, puis de 15 et encore de 15 p. 100, alors que le problème financier se pose.

Or, il semble indispensable d'envisager d'urgence un moyen complémentaire de financement qui ne soit plus exclusivement basé sur les salaires. Le groupe du mouvement républicain populaire a déposé des textes préconisant de telles mesures. Je demande au Gouvernement s'il a enfin l'intention d'entrer dans la voie des réformes indispensables.

En second lieu, et parce que nous croyons passionnément à la paix, nous demandons que l'on applique une large politique sociale, la politique du logement y occupant la première place.

Quelle douloureuse contradiction! La France, à l'avant-garde de la politique des prestations familiales, est aussi le pays des taudis.

Pour satisfaire les besoins, il faudrait 300.000 logements nouveaux par an alors que, en totalisant les résultats obtenus au cours des six années qui nous séparent de la libération, nous n'avons même pas atteint ce chiffre.

L'année 1951, qui marque une progression, très heureusement, nous donnera si je ne m'abuse 70.000 logements nouveaux.

Avons-nous la politique du logement que commande une telle situation ? Il est des dépenses qui sont des économies. Les dépenses de logement sont de celles-là.

Il n'y aura pas de santé publique, pas de véritable famille française, pas de réelle sécurité sociale si l'on ne peut assurer la sécurité du logement.

M. Claudius-Petit, dont je me plais à souligner l'activité et le courage, oriente ses efforts vers la recherche d'un financement plus large, en particulier par la participation des entreprises privées à la construction du logement.

Nous aimerions connaître quelles sont réellement les intentions du Gouvernement et nous lui disons qu'on ne fera jamais trop dans ce domaine.

Je conclus. Ce débat est dominé par le problème de notre sécurité. Nous voulons ardemment que la France soit une nation forte capable de répondre à ses obligations. Mais, pour cela, à côté du réarmement militaire, nous ne devons pas négliger le réarmement social, d'autres l'ont dit avant moi. Craignons, sans cela, de voir s'affaiblir dans la nation l'espoir et le courage nécessaires à la défense de la paix et de la liberté. (*Applaudissements au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Litalien.

**M. Georges Litalien.** Mesdames, messieurs, j'aurais été particulièrement heureux, pour ma première intervention à cette tribune, d'apporter mon concours sans réserve au Gouvernement, qui compte plusieurs de mes amis, dans la pénible tâche qu'il a assumée pour surmonter de très graves difficultés économiques et financières.

C'est parce que j'espère pouvoir apporter ce concours que j'ai considéré qu'il était de mon devoir de m'expliquer en toute franchise sur une question qui tient à cœur à la plupart d'entre nous: celle de l'essence.

Je m'excuse, monsieur le ministre, d'aborder pour la neuvième ou dixième fois, peut-être, au cours d'une journée déjà très longue, ce problème de l'essence. On a à peu près dit tout ce qu'il fallait dire. Il y a encore, si vous le permettez, quelques petits points de détail à y ajouter.

Je suis sûr, monsieur le président du conseil, monsieur le ministre des finances, que vous m'en voudriez du manque d'honnêteté dont je ferais preuve, si, dans la haute estime que je vous porte, je dissimulais une arrière-pensée.

Vous pouvez d'autant moins m'en vouloir de vous dire ma grande stupéfaction en apprenant, le lundi 22 octobre au matin, que la taxe sur l'essence était augmentée de 10 francs 40, que cette stupéfaction, je dirai même cette indignation, a été partagée par certains de vos subordonnés, au point que, dans certaines régions, des procès-verbaux ont été dressés, ce fameux lundi matin, à des pompistes qui affichaient le nouveau prix, pour le motif de hausse illicite. (*Rires et applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

Ce qui nous a choqués, ce qui choque profondément l'opinion publique, c'est qu'une fois de plus l'essence fasse l'objet d'une mesure spéciale que rien dans les textes en vigueur ne pouvait laisser prévoir.

J'avais compris, j'avais cru comprendre, d'après la lettre même de la loi du 8 juillet 1951, que si le plan des 25 milliards d'économies n'était pas réalisé, le Gouvernement pouvait majorer par décret les taux des impôts figurant au paragraphe 1 C.

Si, le 2 mai, le Gouvernement s'estimant fondé à dégager 5.500 millions de francs de ressources nouvelles, avait proportionnellement augmenté les taux de ces impôts, cela aurait provoqué une augmentation de 26 centimes par litre d'essence.

Il en a été autrement. Le Gouvernement a fait porter son effort, ou plutôt celui des usagers, non pas sur les taux des impôts de la loi du 8 juillet 1951, mais sur le taux d'un seul impôt, celui de l'essence.

En outre, cet effort a été demandé, non pas au mois de mai, mais le 21 octobre.

Reprenant l'exemple évoqué tout à l'heure, si au lieu d'imposer l'essence le 21 octobre, le Gouvernement avait fait porter cet effort sur la seule taxe à la production et qu'il ait procédé à cette augmentation le 25 décembre, il eût pu se déclarer fondé à majorer de quatre points cette taxe à la production.

Je ne pense pas que la précédente législature ait pu donner la liberté au Gouvernement de majorer, par simple décret, de quatre points le taux de la taxe à la production.

Certains de mes collègues trouvent peut-être que mon exemple est tendancieux. Pourtant, une augmentation de quatre points de la taxe à la production ne représenterait qu'une majoration de 26 p. 100 de cette taxe. Or, la hausse appliquée à l'essence a majoré de 35,8 p. 100 la taxe intérieure qui pèse sur ce produit.

Mon exemple n'était donc pas exagéré, à moins que l'on nous dise, une fois pour toutes, que rien n'est exagéré quand il s'agit d'impôts sur l'essence.

**M. Michel Peytel.** Très bien!

**M. Georges Litalien.** Je sais, monsieur le ministre, que votre tâche est difficile, et vous n'avez pas caché qu'elle eût été facilitée si vous aviez pu augmenter aussi le gas-oil.

Permettez-moi de remercier les anciens de cette Assemblée d'avoir, le 31 décembre dernier, adopté un texte qui décide qu'en aucun cas le gas-oil ne pourra être majoré par décret, et permettez-moi de vous remercier, monsieur le président du conseil, qui avez posé la question de confiance pour l'adoption de l'amendement qui contenait cette disposition.

Vous nous avez fait valoir, monsieur le ministre des finances, que la détaxe du carburant agricole est de 16 francs et qu'elle compense largement la hausse du 21 octobre. Mais cette détaxe du carburant agricole a été votée le 23 mai dernier, ainsi que les crédits correspondants, par l'ancienne Assemblée, tandis que notre sort, à nous, serait d'annuler, par une hausse, l'acte de justice de nos prédécesseurs.

Bien plus, la hausse du 21 octobre frappe les agriculteurs bien plus lourdement que les autres usagers. Avant le 20 octobre, les usagers payaient 32 francs de taxe; les agriculteurs, depuis la loi du 23 mai, devraient en payer 16 de moins, soit 16 francs de taxe.

Depuis le 21 octobre, les usagers paient 10 francs de plus sur 32 francs de taxe, soit 33 p. 100 de hausse; les agriculteurs, eux, paient désormais 10 francs de plus sur 16 francs de taxe, soit 65 p. 100 de hausse. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

Cette augmentation est deux fois plus dure pour les agriculteurs, car si le numérateur de la hausse est le même pour tous, le dénominateur pour eux est deux fois plus petit.

(*M. Bouxom, vice-président, remplace M. André-Jean Godin au fauteuil de la présidence.*)

**PRESIDENCE DE M. FERNAND BOUXOM,**
**vice-président.**

**M. Georges Litalien.** Je sais qu'en apparence cette hausse de l'essence ne provoque qu'une augmentation de 6 p. 100 des dépenses de transport, mais elle s'ajoute aux autres augmentations: augmentations du prix des véhicules, des pièces détachées, des frais d'assurances, d'entretien, de réparations, de main-d'œuvre. Elle crée surtout un choc psychologique grave, car la hausse spectaculaire de l'essence est, qu'on le veuille ou non, un des motifs le plus fréquemment utilisés pour justifier des augmentations abusives du prix de certaines marchandises.

Je sais que de cette surtaxe le Gouvernement attend 5 milliards et demi d'ici à la fin de l'année. Je sais également que ce problème est mince à côté des quelque 270 milliards d'impôts nouveaux dont vous venez de nous apprendre l'urgence nécessaire.

C'est justement parce que ces sommes sont disproportionnées, qu'on ne peut comprendre qu'une mesure partielle préalable, autoritaire ait été prise.

N'eût-il pas été plus normal de nous appeler à nous pencher sur le problème d'ensemble et à le résoudre en appliquant le principe d'égalité et d'équité fiscales, qui a été un des thèmes principaux, en juin dernier, de la plupart des membres de notre Assemblée ? Où est l'équité fiscale en matière d'automobile ?

L'activité résultant de l'automobile représente 5 p. 100 de l'activité générale du pays. Les taxes qu'elle acquitte représentent déjà 10 p. 100 de la fiscalité totale de la France. Et avant même d'avoir officiellement évalué l'effort nouveau demandé, on lui impose *a priori* de fournir 25 p. 100 du montant probable de cet effort!

J'ai noté très attentivement, monsieur le ministre des finances, que cette hausse n'était pas provoquée par un souci d'économie en devises et qu'en aucun cas vous n'envisageriez un rationnement par l'argent.

Le motif de cette hausse — vous nous l'avez dit aujourd'hui — est la nécessité de dégager 5 milliards et demi de ressources avant le 31 décembre.

Mais vous avez bien voulu nous indiquer aussi que la consommation d'essence n'avait pas diminué depuis le décret du 21 octobre et qu'elle continuait à se situer à 20 p. 100 au-dessus de son niveau de l'an dernier.

Quand on sait que l'an dernier la consommation, du 21 octobre au 31 décembre, a été de 645.000 mètres cubes, un calcul simple montre que vous aurez obtenu ces cinq milliards et demi dès le 10 décembre. Compte tenu des travaux d'économie déjà abordés par la commission des finances, il apparaît nettement, en face des motifs que vous avez vous-mêmes invoqués, que cette hausse ne s'impose plus, car elle vous a déjà rendu à l'heure actuelle les services que vous estimiez devoir en attendre.

On nous a dit aussi qu'il y avait disproportion entre cette somme de cinq milliards et l'émotion qui s'est traduite dans le pays et que la plupart d'entre nous reflètent ici, car, par les contacts constants que nous avons avec la population, nous sommes mieux à même de connaître les graves incidences de cette majoration massive du prix de l'essence.

Mais je regrette aussi la disproportion qui a été créée entre ce problème précis de l'essence — problème de bonne volonté et d'équité — et le vaste débat économique et financier dans lequel il a été englobé. Je pense sincèrement que, sous le poids des difficultés qui vous incombent, monsieur le ministre des

finances, vous avez pris là une solution facile, une décision isolée, qui est aussi un acte d'autorité. Je ne dirai pas une revanche, car je ne veux pas le croire, mais c'est aussi une solution grave économiquement et psychologiquement.

Je ne crois pas sincèrement qu'il ait été normal de bouleverser l'opinion publique pour 5 milliards et demi.

Une tâche beaucoup plus vaste vous incombe. Mais, en vue d'un tel travail, le climat doit être sain, il doit être dénué d'arrière-pensées. La confiance est, en effet, une chose réciproque. Nous sommes peut-être en droit de penser que vous n'avez pas eu confiance en nous en nous imposant une mesure *a priori*, avant même de traiter des problèmes plus considérables dans le cadre desquels nous aurions probablement pu examiner celui des carburants.

Si le Gouvernement voulait bien nous annoncer sa décision de reviser nettement sa position sur ce sujet, d'effacer cette ombre au tableau, ce ne serait pas un échec pour lui, mais un acte de confiance à notre égard. Nous avons besoin de cette confiance pour assumer nos responsabilités dans les heures difficiles qui s'ouvrent devant nous. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pelleray. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

**M. Paul Pelleray.** Mes chers collègues, à l'issue de ce long débat, je crois qu'il est bon de faire entendre la voix des paysans de France qui veulent dire au Gouvernement ce qu'ils pensent de la politique suivie par lui et des conséquences qu'elle entraîne pour l'économie paysanne.

Je me contenterai de vous citer quelques chiffres et vous demanderai d'y réfléchir. Ceux qui, dans mon intervention, voudraient, par mauvaise foi ou désir de diviser, trouver une attaque contre telle ou telle activité du pays, commettraient une mauvaise action, je dirai même plus: dans les jours que nous vivons, un crime.

Je l'ai dit souvent parce que je le pense sincèrement, la prospérité de l'industriel, du commerçant ou de l'artisan français est fonction de la prospérité agricole de ce pays. On ne saurait, en effet, envisager le rétablissement de nos finances, l'arrêt de l'hémorragie de notre franc, sans assurer une prospérité agricole réelle.

La disproportion qui existe entre les prix de vente des produits agricoles et les prix des produits que l'agriculteur achète est saisissante et s'aggrave de jour en jour.

Je veux attirer votre attention sur un fait peut-être ignoré. Depuis qu'on produit du blé et qu'on extrait du charbon, jamais le quintal de blé n'avait été à un prix inférieur à celui de la tonne de charbon sur le carreau de la mine.

Or, aujourd'hui, si nous avons un prix théorique de 3.600 francs pour le quintal de blé — je dis « théorique » car, en réalité, le prix ne sera que de 3.200 francs — la tonne de charbon est à 4.960 francs. Et, comme le prix du charbon détermine les prix de tous les produits manufacturés, je crois qu'il y aurait lieu de réfléchir à cette incidence.

Il est vrai que les paysans, grâce à Dieu, ne sont pas encore nationalisés! (*Sourires à l'extrême droite et à droite.*)

Depuis cinquante-cinq mois, dans un budget type — c'est l'institut national de la statistique qui l'affirme — l'augmentation des prix des produits alimentaires est de 47 p. 100, tandis que l'augmentation des prix des autres produits est de 280 pour 100.

Or, vous savez que sur les prix de détail à la production, les prix agricoles sont d'environ 50 p. 100 seulement. Ainsi, depuis cinquante-cinq mois, l'agriculteur n'a connu qu'une hausse réelle de 20 p. 100 sur ses produits.

Et, citant quelques chiffres, je voudrais vous signaler que les indices des matériaux de construction oscillent entre 39 et 40.

L'augmentation considérable du prix des engrais aura une influence certaine sur les récoltes futures. Cette augmentation, en effet, est de l'ordre de 44 à 65 p. 100 et ce n'est peut-être pas fini. Si les subventions sont supprimées au mois de janvier, c'est encore une augmentation supplémentaire de 5 p. 100 que nous aurons à subir.

On a tout à l'heure parlé du blé. Eh bien! si l'on estime qu'en 1951 la mise en culture de l'hectare de blé a coûté 56.000 francs, pour les emblavements de cet automne, avec les hausses actuellement connues — sans même parler des hausses prévisibles — il faudra envisager une dépense de 70.500 francs à l'hectare, si bien que le cultivateur qui aura récolté cette année cinq hectares de blé ne pourra emblaver cet automne que trois hectares.

C'est là une situation douloureuse qui explique pourquoi les emblavures diminuent sans cesse, pourquoi la céréale noble n'est plus, maintenant, dans la plupart des cultures, qu'une céréale complémentaire.

Je ne voudrais pas en incriminer le Gouvernement actuel et lui en imputer la responsabilité. Il a recueilli la succession des gouvernements de troisième force de la précédente législature, lesquels, par leur politique d'incompréhension, leur politique anti-agricole, ont fait que le Français ne peut plus avoir maintenant son pain quotidien assuré avec du blé français. (*Applaudissements à l'extrême droite et à droite.*)

Je ne voudrais pas retenir longuement votre attention, mes chers collègues. Cependant, puisque j'ai abordé la question du blé, je vous donnerai à ce sujet quelques précisions.

Le prix de 3.600 francs le quintal est théorique. Il a été obtenu grâce à l'action de certains ministres et de certains de nos collègues qui ont insisté pour que ce prix de 3.600 francs, qui ne représente pas encore le prix de revient réel du quintal de blé, soit admis.

Mais — et c'est là peut-être le drame de notre régime et montre la faiblesse de nos gouvernements — vos services, monsieur le ministre, avaient dit que le prix serait fixé à 3.200 francs, et c'est l'administration qui a eu raison sur les ministres.

En effet, en raison du poids spécifique déterminé, de la taxe de résorption qui est entièrement supportée par le producteur, contrairement à certaines taxes de résorption qui frappent d'autres produits également exportés et qui, elles, sont supportées par le client français, en raison aussi de toutes les autres taxes que vous connaissez, les producteurs toucheront certainement moins de 3.300 francs par quintal en moyenne. Seuls toucheront cette somme les plus favorisés.

Voici des chiffres qui illustrent la diminution constante du pouvoir d'achat de nos produits. Tandis qu'en 1938, on achetait une moissonneuse avec la valeur de 5.000 quintaux de blé, on l'achète aujourd'hui avec celle de 6.730 quintaux de blé.

Je pourrais citer d'autres exemples si je ne craignais de vous importuner.

Il en est ainsi pour tous les produits dont l'agriculteur a besoin. J'ai parlé il y a un instant du prix de revient de la mise en culture d'un hectare de blé. A cet égard, l'augmentation considérable de la ficelle lieuse intervient aussi dans l'établissement de ce prix de revient.

Monsieur le ministre, vous avez parlé de la question laitière. Vous avez dit que le prix du lait tel qu'il est fixé est trop élevé, puisqu'on pouvait difficilement compter le vendre à ce prix. Quelle en est la raison ? Celle-ci ne doit-elle pas être recherchée dans les importations massives qui ont dû obérer notre réserve en dollars ? Pendant les neuf mois passés, nous avons importé notamment pour 1.223 millions de francs de lait condensé; 3.167 millions de beurre; au total, 6.744 millions de produits laitiers. Pourtant, l'augmentation du prix du lait n'est pas considérable.

D'octobre 1948 à mars 1949, ce prix était de 24 francs le litre à la production; d'avril 1949 à septembre 1949, il était de 18 francs 80; d'octobre 1949 à mars 1950, de 24 francs; d'avril 1950 à septembre 1950, de 18 francs 80; d'octobre 1950 à mars 1951, de 25 francs; soit une augmentation de 4 p. 100 depuis 1948.

Je ne crois pas qu'il faille imputer aux cultivateurs les difficultées réelles que rencontre le consommateur. En effet, pour obtenir un produit qui vaut 26 francs 50 le litre, il faut élever, avec tous les risques que cela comporte, un animal jusqu'à quatre ans. Pour transporter un litre de lait, il faut exactement douze heures, et le coût de ce transport est de 18 francs qui viennent grever le prix de ce litre de lait. Je n'incrimine pas les ramasseurs; ils ont des charges sur lesquelles l'augmentation récente du prix de l'essence a certainement quelque incidence.

J'ai tenu à souligner ce fait. Le problème du lait, mesdames, messieurs, est peut-être encore plus crucial que les problèmes concernant les autres produits de la terre, parce que le lait est à la source même du budget familial.

Les exploitations possédant cinq ou six têtes de bétail se répartissent à 78 p. 100 de notre cheptel qui compte 9 millions de têtes.

Je me tourne vers vous (*les communistes*) qui souvent vous arrogez le monopole de la défense de l'exploitation familiale et je vous demande de penser, comme nous tous, à ces braves fermières qui ne connaissent ni les congés payés, ni même le repos hebdomadaire, parce que 365 jours par an et deux fois par jour elles doivent veiller au soin des bêtes. (*Applaudissements à l'extrême droite et à droite.*)

**M. Albert Lalle.** Très bien!

**M. Paul Pelleray.** J'évoquerai maintenant la question de la viande, et je bornerai mes observations à cette production. Je m'en excuse auprès de mes collègues producteurs de vin et de betterave; mais ce ne sont pas là mes spécialités et je ne veux pas aborder des problèmes que je ne connais pas bien.

On a parlé de l'opération bifteck. Voulez-vous que je fasse l'historique du prix de la viande ? Il est indiscutable qu'il a augmenté dans des proportions assez importantes. Pourquoi ? Ces messieurs du gouvernement n'en portent peut-être pas la responsabilité, mais, dans tous les gouvernements précédents

siégeaient certaines personnalités que je retrouve dans le Gouvernement d'aujourd'hui. Au printemps dernier le kilogramme de viande, poids vif, coûtait 130 francs. Nous étions au mois d'avril, à la période de soudure et de sous-production de la viande, période où l'embouche d'été faisait ses approvisionnements. C'est cette période qu'on a choisie pour exporter inconsidérément vers l'Italie — ou via l'Italie, car je ne sais pas où est allée cette viande — des quantités importantes de viande. Ces messieurs du gouvernement n'en portent peut-être pas conduit le prix de la viande qu'à l'indice 23, et non à l'indice 39 ou 40 qui est celui du prix d'autres produits que j'ai cités.

Il est certain que l'opération bifteck n'a pas eu un caractère économique. C'était en réalité, je m'excuse de vous le dire, monsieur le président du conseil, une opération politique, car nous savons tous — et cela est vieux comme le monde — qu'aux mois de septembre et d'octobre l'abondance des ventes détermine naturellement la baisse du prix de la viande et j'irai plus loin en disant que la baisse autoritaire a peut-être justement freiné la baisse réelle. (*Applaudissements à l'extrême droite et à droite.*)

Car les chiffres que nous voyons pratiquer à la Villette sont loin d'accuser seulement une diminution de 8 p. 100 comme on me l'a annoncé personnellement. En effet, de 196 francs le kilogramme vif, le cours est tombé à 149 francs lundi dernier. Il me semble que cela fait un peu plus de 8 p. 100.

Mais il y a à cette opération un autre danger qui a été signalé par un des précédents orateurs. Je crains que nous ne nous donnions rendez-vous au mois d'avril prochain et que nous ne connaissions alors d'autres difficultés, car les mesures dirigistes qui ont été prises récemment ont fait peur à ceux qui normalement pratiquent l'embouche d'hiver et qui sont obligés d'acheter des produits extrêmement chers, je veux parler des tourteaux et de nombreux autres produits.

Il n'en est pas moins vrai qu'au mois d'avril prochain, nous serons peut-être obligés d'avoir recours à une nouvelle opération bifteck. C'est là, messieurs, ce que je redoute.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Est-ce l'avis de l'interprofession ?

**M. Paul Pelleray.** Je dirai quelques mots sur ce sujet. Monsieur le ministre des finances et des affaires économiques, vous avez dit que vous étiez d'accord avec l'interprofession.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Je n'ai pas dit cela.

**M. Paul Pelleray.** Voulez-vous me permettre de vous rappeler que, le 15 novembre, avant-hier à 18 heures, sous la présidence de M. Lalle, la commission de l'agriculture était réunie précisément pour entendre les représentants de l'interprofession et que M. le président de cette interprofession nous a déclaré : « Depuis un mois, j'ai demandé audience à M. le ministre de l'économie nationale et je n'ai pas encore reçu de réponse. »

Je n'invente rien, monsieur le ministre, je prends à témoin mes collègues de la commission de l'agriculture, ce sont les propos textuels de M. le président de l'interprofession que je rapporte.

**M. Albert Lalle.** C'est exact.

**M. Paul Pelleray.** Je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous ayez reçu un représentant de cette interprofession qui vous a montré la nécessité d'importer de la viande. Je ne sais pas exactement qui était ce représentant, mais je soupçonne qu'il avait un intérêt particulier à faire importer de la viande.

Votre nom, monsieur le ministre des finances et des affaires économiques, suscite une réelle émotion dans nos campagnes. Je l'ai constaté.

On a le souvenir d'une mesure prise en janvier 1948, qui marque le point d'arrêt de nos efforts de modernisation, efforts qui auraient permis de nous équiper, de diminuer nos prix de revient, de donner satisfaction aux consommateurs et d'envisager de mettre en pratique ce plan d'exportation qui pourrait procurer à notre pays des devises aidant l'agriculture française à remplir sa mission.

Il est toujours pénible de critiquer. Je ne peux cependant pas terminer cet exposé sans rappeler à mes collègues paysans, sur quelque banc qu'ils siègent, les promesses qu'ils ont faites à leurs électeurs avant le 17 juin. Je leur demande si les résultats obtenus par cette politique agricole leur donnent satisfaction et de dire si l'agriculture française a la possibilité de jouer son rôle, qui est de nourrir le peuple de France. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Voulez-vous me permettre une observation ?

**M. Paul Pelleray.** Volontiers.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Je vous ai écouté avec beaucoup d'intérêt et je vous félicite d'avoir gravi pour la première fois les degrés de cette tribune. J'ai noté certains points de votre exposé. J'espère vous entendre encore souvent, mais je veux vous donner un renseignement complémentaire.

Vous avez parlé de la production laitière. Je ne veux pas y insister. Permettez-moi de vous donner un ordre de grandeur. L'augmentation du prix du lait, tel qu'il est fixé aujourd'hui, représentera, par rapport à l'année précédente, avec l'accroissement très heureux de la production laitière, pour l'ensemble de l'agriculture française, un supplément de revenu de 95 milliards de francs en un an.

**M. Paul Pelleray.** Cela ne signifie pas, monsieur le ministre, que le prix du lait soit équitable et corresponde à la valeur réelle de ce produit.

**M. le président.** La parole est à M. Duclos. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Jacques Duclos.** Mesdames, messieurs, le discours prononcé par M. le ministre des finances et des affaires économiques a souligné la gravité des problèmes qui sont posés devant notre pays.

On parle beaucoup en ce moment de la nécessité de dire la vérité à la France. C'est là l'aveu implicite qu'on la lui a cachée jusqu'à maintenant.

Au plan de détresse économique exposé devant la Chambre des communes par le nouveau gouvernement Churchill, s'ajoute maintenant le programme de la grande pénitence que nous a exposé M. René Mayer.

M. le ministre des finances et des affaires économiques a une très mauvaise réputation. Il est l'homme des mauvais coups. Il a acquis, et vous le savez bien, une célébrité tapageuse lors d'un précédent passage à la rue de Rivoli, quand il décida le fameux prélèvement connu sous le nom de « prélèvement Mayer », quand il retira les billets de 5.000 francs de la circulation, quand il procéda à une dévaluation en application de laquelle le dollar, qui valait 120 francs, eut sa valeur portée à 214 francs.

Il faut reconnaître que M. René Mayer a de la suite dans les idées. Il persévère dans la même voie et il nous propose une politique qui, loin de faire entrevoir une solution de salut pour le pays, ne peut que nous conduire à la ruine économique.

Le 9 août dernier, c'est-à-dire le jour où M. Pleven se présenta devant l'Assemblée nationale, le montant des billets de banque en circulation était de 1.739 milliards. Aujourd'hui, ce montant est passé à 1.812 milliards. Il est vrai qu'il y a eu des cotes plus élevées, et vous battrez de nouveaux records, j'en suis sûr !

Maintenant, ce qui nous attend, après les indications données par M. René Mayer, ce sont des réductions d'investissements, de nouvelles hausses de prix, des restrictions dans nos importations, des impôts nouveaux — 270 milliards — des dépenses militaires accrues. Et il est beaucoup question aussi du service de deux ans.

En vérité, il ressort, du discours de M. René Mayer, que l'on veut poursuivre une politique de désindustrialisation de la France. Cette politique n'est d'ailleurs pas une nouveauté. Nous l'avons déjà connue en d'autres temps, au moment de l'occupation hitlérienne.

J'ai aussi noté au passage que les conditions dans lesquelles le Gouvernement veut organiser l'économie nationale semblent indiquer un retour à la création des comités d'organisation qui étaient une des caractéristiques du régime de Pétain.

M. René Mayer considère que 950 milliards de dépenses militaires ne suffisent pas.

Il a déclaré qu'il allait solliciter une aide. Mais je ne suis pas sûr que les maîtres américains n'obligeront pas M. René Mayer et le Gouvernement à aller plus loin dans la voie des dépenses militaires. Ce fait souligne l'étroite interdépendance qui existe entre la politique économique et la politique internationale, la politique économique du Gouvernement étant évidemment fonction des engagements d'ordre international qu'il a souscrits ou qu'il entend souscrire.

Les crédits pour l'Indochine vont s'élever à 330 milliards. Et qui nous dit qu'il ne faudra pas des crédits supplémentaires ?

Enfin, M. René Mayer, en conclusion, nous a laissé entrevoir la suppression ou le ralentissement des investissements. Il nous a annoncé la période de la grande pénitence. On manquera peut-être de charbon, cet hiver, dans les foyers français.

Il n'y a pas très longtemps, cependant, le Gouvernement français décrétait la fermeture de 70 puits de mines occupant 77.000 mineurs, que vous avez mis en chômage. Vous avez dit que ces mines n'étaient pas rentables, que le prix de revient du charbon qui en était extrait était supérieur au prix de revient moyen du charbon extrait dans les autres mines.

Cependant, je considère qu'il était plus conforme aux intérêts français, de payer ce charbon en francs français au lieu de payer plus cher en dollars le charbon des Américains. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voilà qui donne une idée de l'esprit de prévoyance de nos gouvernants.

Enfin, les petites et moyennes entreprises, dont on projette l'étranglement, sont directement visées par la politique de restriction du crédit qui est poursuivie par le Gouvernement, quelles qu'aient été les précautions oratoires prises par M. René Mayer pour tenter de faire croire que c'est le contraire qu'il veut.

Pour ce qui est des paysans, M. René Mayer n'a pas été très prolixe et je me plaisais à observer, pendant qu'il parlait, un de ses collègues, M. Antier. Il me semblait lire sur le visage de M. Antier qu'il n'était pas tout à fait d'accord sur les déclarations de M. René Mayer, ce qui ne l'empêche d'ailleurs pas de les approuver au sein du Gouvernement.

J'ai noté aussi qu'à la fin de son exposé, M. René Mayer a parlé d'un plan quadriennal; il a précisé qu'il s'agissait d'un plan agricole d'abord, et industriel ensuite. Cela sentait la clause de style. C'était pour se rattraper, en fin de discours, du peu d'intérêt porté aux questions paysannes.

Mais le cœur n'y était pas, monsieur le ministre des finances et de l'économie nationale. (*Rires.*)

A la vérité, vous n'avez pas donné l'impression de vous préoccuper beaucoup des revendications des paysans. D'ailleurs, un journal d'hier a pu écrire qu'il est question de supprimer les crédits destinés à l'équipement rural. Et puisqu'on a évoqué les problèmes agricoles au cours de ce débat, et la production du blé, je rappellerai que nous avons vendu du blé à l'Allemagne de l'Ouest, au prix de 2.300 francs le quintal, et que nous allons acheter du blé aux Etats-Unis, au prix de 4.250 francs le quintal. Avec une telle façon de gérer les affaires de la France, on peut-être tranquille, n'est-ce pas ?

On ne peut plus dissimuler le bilan de faillite, qu'on s'était bien gardé de présenter au pays, avant les élections. Vous avez préféré laisser les électeurs se prononcer d'abord, pour leur présenter ensuite le bilan et la note à payer.

Nous sommes loin maintenant des propos endormeurs et des déclarations alléchantes auxquels le plan Marshall a tant de fois servi de prétexte. On nous avait beaucoup parlé, ces dernières années, de la philanthropie des Etats-Unis. On avait présenté mensongèrement, au peuple français, le plan Marshall comme un plan de relèvement national. Aujourd'hui, tous les hommes de bonne foi sont obligés de constater que le but poursuivi par les Américains n'était nullement notre relèvement, mais notre assujettissement.

Le secrétaire général de notre parti, Maurice Thorez (*Exclamations sur de nombreux bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche*) avait bien raison quand il disait en avril 1950: « Plus les peuples sont comblés par les bienfaits américains, plus ils sombrent dans la misère et l'esclavage ».

C'est effectivement là que nous en sommes maintenant, et le Gouvernement nous demande de persévérer dans une voie qui conduit à la catastrophe.

Naguère, les hommes d'affaires et les politiciens américains prétendaient orgueilleusement pouvoir mener de pair la course aux armements et le développement des productions de paix.

Il devient de plus en plus difficile de soutenir une pareille thèse.

Le problème qui se pose est celui du choix à faire entre une politique de guerre, génératrice de misère, et une politique de paix pouvant seule ouvrir des perspectives de relèvement économique.

Le pacte Atlantique, qui a complété le plan Marshall, nous entraîne inexorablement dans la voie de la transformation de notre économie en économie de guerre, dans la voie de la subordination totale de notre économie à l'économie américaine et dans la voie de l'aggravation des conditions d'existence de la population laborieuse.

C'est là une politique d'abandon de nos intérêts nationaux et, pour la justifier, on parle de prétendues menaces qui pèsent sur notre pays. Je dis que les seules menaces que nous ayons à redouter sont celles qui résultent de la présence sur notre territoire de nouveaux occupants, d'occupants qui veulent transformer notre pays en une base atomique, ce qui ne saurait manquer de comporter de graves dangers pour la France.

Des propositions ont été faites en vue de l'interdiction de l'arme atomique, en vue de la conclusion d'un pacte de paix entre les cinq grandes puissances, en vue d'une réduction des armements. Elles émanent, d'un côté de l'Union soviétique, de l'autre du conseil mondial de la paix.

**M. Jean Legendre.** Dites cela en réunion publique, mais pas à l'Assemblée nationale.

**M. Jacques Duclos.** Je dis, monsieur Legendre, ce que je crois devoir dire et je n'attends pas de vous que vous prépariez mon intervention (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Guy Petit.** Vous la faites préparer par d'autres.

**M. Jacques Duclos.** On vous gêne, n'est-ce pas, quand on parle de la paix et des moyens de la sauvegarder ? (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à droite et à l'extrême droite.*)

**M. Raymond Triboulet.** Non, cela nous étonne dans votre bouche.

**M. Jacques Duclos.** Les meneurs du jeu ne veulent entendre parler ni de négociations, ni de détente internationale.

**M. Maurice Bayrou.** Et vous, vous ne voulez pas entendre parler de contrôle des armements.

**M. Jacques Duclos.** Ceux-là mêmes qui avaient parlé du « cessez le feu » sur le 38e parallèle, en Corée, le refusent obstinément sur l'actuelle ligne de combat. La guerre de Corée — M. le ministre des finances l'a dit — a été le point de départ de la course aux armements, cette guerre a servi de prétexte au déchaînement de la course aux armements. (*Exclamations à l'extrême droite, à droite, au centre et à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

*Sur divers bancs.* Qui l'a commencée ?

**M. Jean Pronteau.** Demandez à M. Favrel, du *Monde*, qui l'a commencée.

**M. Jacques Duclos.** Cela seul éclaire ses origines et permet d'identifier les agresseurs. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ceux qui, aujourd'hui, s'opposent à la conclusion d'un armistice veulent conserver une justification de leur politique d'armement à outrance. D'ailleurs, le battage fait autour de prétendus massacres de prisonniers en Corée vient à point pour donner de nouveaux prétextes à ceux qui veulent continuer la guerre, (*Protestations à l'extrême droite*) la guerre qui a déjà permis le déclenchement de la course aux armements et qui a servi de prétexte au refus d'admission de la Chine à l'Organisation des Nations Unies.

**M. Marc Jacquet.** Vous avez besoin de la guerre pour faire la révolution.

**M. Jean Pronteau.** Quelle sottise !

**M. Jacques Duclos.** J'ajoute que je suis en plein dans le débat lorsque j'évoque les affaires de Corée. Les Américains eux-mêmes ont établi la liaison étroite existant entre leur souci de développer les armements et de poursuivre la guerre de Corée. C'est ainsi qu'avant même l'ouverture des négociations pour le « cessez le feu », le 31 mai dernier, le journal *New York Herald Tribune* reproduisait un éditorial du *Kansas City*, dans lequel on lisait les lignes suivantes:

« Ceux qui font la pluie et le beau temps à la bourse devraient être à même de redresser la situation et de faire en sorte que si les choses tournaient au pire et qu'il y ait la paix en Corée, nous puissions du moins trouver cette consolation que la guerre menace ailleurs. »

Voilà un texte d'origine américaine qui montre bien quelles sont les préoccupations de messieurs les Américains ! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations et rires sur de nombreux bancs.*)

**M. Pierre André.** C'est de l'américain traduit par un Russe.

**M. Guy Petit.** Montrez le journal.

**M. Jacques Duclos.** S'il n'y avait que ces messieurs en jeu, la chose ne serait pas grave. Ce qu'il y a de tragique, c'est que leur politique entraîne la France dans une course à l'abîme. Nous ne voulons pas, nous, que notre pays coure le risque d'être anéanti pour des intérêts qui ne sont pas ceux de son peuple.

A la vérité, on poursuit une politique de surarmement sur laquelle on compte pour résoudre des difficultés économiques. Seulement, l'histoire montre que l'on peut retarder ces difficultés économiques avec une politique de surarmement à outrance, mais on n'élude pas pour autant les échéances.

Hitler aussi avait pratiqué une politique de surarmement. Il avait surmonté pendant un certain temps ses difficultés économiques...

*A droite.* Staline ?

**M. Pierre André.** Est-ce que Staline désarme ?

**M. Jacques Duclos.** Laissez-moi vous dire, messieurs, puisque vous m'interrompez, que, dans une économie socialiste, on n'a pas à redouter les crises qui sont la maladie chronique de votre système capitaliste. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Pierre Gabelle.** Ce qu'on redoute, ce sont les camps de concentration.

**M. Jacques Duclos.** Ce que je dis est si vrai que des gens versés précisément dans la politique des armements sentent approcher l'heure des échéances. C'est ainsi qu'un grand personnage de l'industrie sidérurgique américaine, qui se trouvait à Paris au mois de septembre dernier, déclarait: « Si nous

n'avons pas la guerre avec la Russie, je crois qu'au milieu de l'année prochaine nous aurons un excédent de production. »

**M. Louis Vallon.** Qui a dit cela ?

**M. Jacques Duclos.** C'est M. W.-W. Sebad, de l'A. R. M. A. C. O. Steel Corporation, qui a fait cette déclaration à l'American Club de Paris. Il faut que vous sachiez cela car, pour ces messieurs, le problème de la course aux armements ne se traite pas d'une manière abstraite. Il est directement rattaché au problème de la guerre.

Une telle déclaration donne un sens à la fois actuel et tragique au mot fameux d'Anatole France: « On croit mourir pour la patrie, on meurt pour des industriels. »

**M. Pierre André.** Les propos que vous citez ont autant de valeur que si l'on interprétait vos déclarations comme émanant de la France.

**M. Jacques Duclos.** Monsieur André, lorsque je parle à cette tribune, j'ai le sentiment de parler au nom de la France infiniment plus que vous. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations et rires sur de nombreux bancs.*)

**M. Jacques Soustelle.** Tout le monde sait que vous parlez au nom de l'étranger.

**M. le président.** Ne passionnez pas le débat.

**M. Jacques Duclos.** Ce qu'il y a de terrible, c'est qu'on veut sacrifier les Français pour l'intérêt des magnats de la sidérurgie américaine. Le journal *Economist* a fait, à ce sujet, un intéressant aveu. « En grande partie, écrit-il, le programme américain est fait pour combattre la Russie et non pour rester en paix en empêchant une agression russe ». Vous avez bien entendu; c'est l'aveu d'un plan d'agression. Nous sommes en présence d'une volonté de guerre qui conduit la France à la ruine, à la destruction. Voilà ce que l'on nous demande d'approuver.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Non, on ne vous le demande justement pas.

**M. Jacques Duclos.** D'autres voies ont été et restent ouvertes. La France aurait pu retrouver un renouveau de prospérité dans le développement de la production de paix, en faisant du commerce avec tous les pays sans exception, en se procurant des débouchés pour les produits industriels et agricoles dans les démocraties populaires, en Union soviétique, en Chine, dans cette immense Chine qui constitue un marché d'une ampleur extraordinaire.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Et un cimetière.

**M. Jacques Duclos.** Sur ce point de nombreux industriels et commerçants français pensent comme nous. A ce sujet, je veux poser une question à M. le ministre des finances: Est-il vrai que les soyeux lyonnais qui ont besoin de la soie grège chinoise se la procurent par le truchement de l'Angleterre ? N'est-ce pas là une conséquence de votre refus de reconnaître le gouvernement de la République populaire chinoise ?...

J'attends votre réponse, monsieur le ministre.

**M. Pierre Estrabère.** Il n'en sait rien; il était à Washington, il ne s'occupait pas des affaires de la France.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** Le Gouvernement a parlé; le Gouvernement répondra. Il n'a pas à répondre à des questions individuelles.

**M. Jacques Duclos.** Je constate que j'ai posé une question intéressant des industriels français qui ont besoin de matières premières... (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

*Plusieurs voix.* Les soyeux avec nous! (*Rires.*)

**M. Jacques Duclos.** Par delà les soyeux, il y a les ouvriers. Mais ceux-là, sans doute, ne vous intéressent pas, pas plus que ne vous intéressent les intérêts de la nation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je constate que M. le ministre des finances ne répond pas; il ne dément pas que l'on a besoin de passer par le courtage de l'Angleterre pour faire venir la soie grège de Chine.

A la vérité, on sent parfaitement que les Américains veulent enpêcher le Gouvernement français de commercer et de reconnaître des gouvernements selon les intérêts de la France. En vous faisant le complice du gouvernement américain pour refuser de reconnaître le gouvernement chinois et refuser son admission à l'O. N. U., vous vous livrez à l'égard de ce gouvernement à un véritable acte de guerre.

Vous ne pouvez pas régler des problèmes qui intéressent l'univers sans tenir compte de l'existence d'un Etat qui compte une population de près d'un demi-milliard d'habitants; cela n'est pas possible! Vous vous conduisez maintenant à l'égard de la Chine populaire, comme se conduisait l'Europe monarchique et féodale à l'égard de la Révolution française en 1792.

On se rend parfaitement compte, aujourd'hui, qu'au terme du plan Marshall on nous offre des restrictions, des perspectives de rationnement, la misère! Et tout cela, parce qu'on subordonne les intérêts de la France à ceux des milliardaires américains.

Le Gouvernement est hostile à l'échelle mobile. Quand j'entendais tout à l'heure M. Leenhardt expliquer qu'il espérait que le Gouvernement ferait voter l'échelle mobile, je me disais: qu'a-t-il à espérer ? Vous n'avez rien à espérer du tout avec des hommes comme ceux-là: ce sont les pires ennemis de l'échelle mobile!

**M. René Schmitt.** M. Leenhardt n'a jamais dit cela.

**M. Jacques Duclos.** Je dénonce ce Gouvernement comme foncièrement hostile à l'échelle mobile des salaires des travailleurs. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les conquêtes sociales de la Libération sont menacées. Vous avez porté atteinte aux droits acquis des mineurs, mais les mineurs vous ont montré très rapidement qu'ils ne sont pas disposés à se laisser faire; ils vous ont acculés à une première défaite, car vous avez été obligés de modifier de fond en comble le décret que vous aviez pris.

Les travailleurs, qui savent ce que vous projetez contre la sécurité sociale — quand on a entendu M. Pierre André, on est fixé — prendront exemple sur les mineurs pour vous empêcher de faire le mauvais coup que vous préparez.

**M. Pierre André.** Voulez-vous vous expliquer ?

**M. Jacques Duclos.** Quand on est engagé sur la pente d'une politique contraire aux intérêts de la nation, on va loin, très loin. Il suffit de voir où l'on en est de l'armée européenne pour s'en rendre compte.

Il y a un an, on parlait à cette tribune de l'introduction, dans cette armée, d'unités allemandes à l'échelon bataillon, de *combat teams*; maintenant il est question d'une participation française et allemande dans une proportion sensiblement égale, quatorze unités françaises pour douze unités allemandes.

Il y a un an, on n'admettait ni état-major allemand, ni commandement de contingents allemands, ni généraux allemands. Maintenant, il est dit que les divisions allemandes auront un état-major allemand et que les Allemands seront représentés au grand état-major.

Il y a un an, on déclarait que les armées nationales subsisteraient, sauf pour l'Allemagne; il s'agissait donc de détacher des contingents français pour les enrôler dans l'armée dite européenne. Maintenant, il ne doit plus subsister d'armée française, on ne va laisser à la France que les divisions engagées là-bas, au Viet-Nam, pour faire une guerre qui, de l'aveu de M. Paul Reynaud, n'a rien à voir avec les intérêts français. C'est la stratégie américaine qui exige la continuation de cette guerre qui, en définitive, tout comme la guerre de Corée, vise la Chine.

De l'aveu de l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris, M. David Bruce, les dépenses de la guerre d'Indochine pour une année sont de beaucoup supérieures au montant global des intérêts français en Indochine. Mais cela compte peu pour les responsables de notre politique. On fait tuer des soldats français, on sacrifie de jeunes officiers sortis des écoles pour une guerre faite au peuple du Viet-Nam pour le compte du Pentagone.

L'intérêt français exigerait l'ouverture de négociations de paix, la conclusion d'un traité de paix avec le gouvernement Ho Chi Minh, le rapatriement du corps expéditionnaire et la conclusion d'accords commerciaux et culturels qui sauvegarderaient à la fois l'intérêt de la France et ceux du Viet-Nam.

Mais l'intérêt de la France importe peu à ceux qui ont vendu leur âme aux milliardaires américains.

C'est pour payer la guerre américaine du Viet-Nam, coûtant près d'un milliard de francs par jour, que vous allez aggraver les conditions d'existence des populations françaises.

C'est aussi par ordre des Américains que va se constituer une nouvelle Wehrmacht.

Le Gouvernement français va recevoir M. Adenauer. Il va sourire ironiquement de vos réserves faites il y a un an. Il se sait soutenu, M. Adenauer. Il se sait favorisé par vos maîtres américains. Vous allez tout accepter. Vous allez passer sous la table et vous soumettre aux exigences du pélerin de Bonn. (*Rires à droite et à l'extrême droite.*)

Les vaincus d'hier vont se présenter en vainqueurs, et la nouvelle Wehrmacht va entrer par la porte d'honneur au sein de l'armée dite européenne.

D'ailleurs cette étiquette européenne n'a rien d'original. Vous l'avez volée à Hitler, qui a été « européen » avant vous, et qui l'était comme vous... (*Mouvements divers*) ...par haine du peuple, par haine du communisme et de l'Union soviétique. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Herr Konrad Adenauer, qui est considéré comme un excellent Européen par de Gaulle, en même temps qu'il déclare vouloir reconstituer la Wehrmacht, lui assigne un but, une mission. Cette mission consiste à reconquérir les territoires situés au-delà de la ligne Oder-Neisse fixée par les accords de Potsdam.

Poursuivant de tels objectifs, le chancelier revanchard, que le peuple de Paris s'apprête à recevoir comme il le mérite, pourra, quand il le voudra, déclencher la guerre pour que Wroclaw redevienne Breslau et pour que Poznan redevienne Posen.

*A droite.* Vive la Pologne!

**M. Jacques Duclos.** Les villes dont je parle sont à la Pologne. Si vous ne connaissez pas la géographie, apprenez-la, messieurs. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations et rires à l'extrême droite.*)

Durant l'occupation, alors qu'il parlait au micro de Londres, M. Maurice Schumann expliquait la nécessité de ne pas laisser la Ruhr et la Silésie à l'Allemagne.

Maintenant, c'est pour redonner la Silésie à M. Adenauer que les soldats français pourraient être amenés à combattre.

Que deviendrait la France dans une telle situation, je vous le demande, mesdames, messieurs ?

Dans le cas d'un échec de l'agression de la nouvelle Wehrmacht, ce qui est l'hypothèse la plus vraisemblable, je dirai même une certitude, la France subirait les conséquences redoutables d'une participation à une guerre d'agression d'inspiration antifrançaise.

Et si l'Allemagne était victorieuse, la France, après avoir contribué à la reconstitution du grand Reich allemand, se verrait traitée en pays vassal par M. Adenauer, ou par son successeur, et cela avec l'approbation des maîtres américains.

Dans tous les cas, la politique que l'on nous propose est contraire aux intérêts français. C'est une politique de ruine, une politique d'abdication nationale, une politique de misère, une politique de guerre.

Et vous savez que le peuple veut se débarrasser du fardeau de misère que vous lui imposez. Vous savez aussi qu'il voit de mieux en mieux la nécessité d'en finir avec votre politique de guerre pour en finir avec la misère.

C'est pourquoi vous songez de plus en plus à la force. C'est pourquoi vous songez de plus en plus à vous unir tous, depuis le parti socialiste jusqu'au R. P. F., dans une sainte alliance...

*A l'extrême droite.* Entre Français.

**M. Jacques Duclos.** ... anticommuniste.

M. Pierre André, associé à cinq cents députés élus contre les communistes — vous y étiez tous, messieurs —...

**M. René Schmitt.** Mais pour la motion de censure, vous étiez avec le R. P. F.

**M. le vice-président, ministre des finances et des affaires économiques.** 220 voix!

**M. Jacques Duclos.** ...M. Pierre André nous a insultés en passant. Mais n'insulte pas qui veut.

Il a tout rassemblé sous le drapeau de l'anticommuniste, de M. Guy Mollet à M. de Gaulle. Il a évoqué la république de Weimar, mais en estompant le péril fasciste dont je veux justement parler. (*Exclamations à droite et à l'extrême droite.*)

En effet, nous assistons en ce moment à de sérieuses attaques contre la liberté. Votre loi sur la presse vise tout simplement à écraser sous le poids d'amendes la presse libre, la presse qui défend l'indépendance de la France, la presse qui se dresse contre la nouvelle Wehrmacht. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à l'extrême droite.*)

**M. Louis Vallon.** L'*Humanité*!

**M. Jacques Duclos.** Votre projet de modification du règlement dû à M. Bardoux, un ancien conseiller national de Pétain, projet que vous semblez vouloir voter avec un ensemble touchant, tend à empêcher les députés de l'opposition de parler.

*A droite.* Nous n'en prenons pas le chemin!

**M. Jacques Duclos.** Il tend à faire voter les lois dans le secret des commissions et à exclure les députés s'opposant à votre politique.

De tels procédés fascistes remplissent d'aise les hommes du R. P. F., qui ont la sensation que vous travaillez pour eux et qui pensent qu'ils pourront demain appliquer à certains d'entre vous les mesures arbitraires que vous voulez prendre contre nous.

**M. Germain Rincent.** Vous avez voté cet après-midi la motion de censure de M. Bardon.

**M. Jacques Duclos.** On ne fait pas sa part au fascisme. Quand on lui ouvre la porte, il faut s'attendre à le voir s'installer partout. C'est pourquoi il est du devoir de tous les républicains de mesurer l'ampleur du danger qui menace en même temps la paix et la liberté.

Il a été proposé de faire l'expérience de Gaulle soi-disant pour l'acculer à l'échec. Inutile de dire qu'une fois installé, ce personnage ne s'en irait pas, comme on le laisse entrevoir. La terreur qui n'aurait pas été nécessaire pour s'emparer du pouvoir serait utilisée pour s'y maintenir.

**M. Louis Vallon.** Vous avez voté qu'il a bien mérité de la patrie.

**M. Jacques Duclos.** C'est là la règle constante du fascisme.

Il apparaît clairement que la majorité du 17 juin travaille pour de Gaulle. La loi des apparentements a amené sur ces bancs des députés qui soutiennent une politique de réaction, de misère et de guerre, faisant le jeu du fascisme.

C'est dans ces conditions que l'on parle du retour du parti socialiste dans le giron gouvernemental.

Cela ne saurait être envisagé que pour faire une politique dont les discours de M. René Mayer et de M. René Pleven laissent entrevoir toute la nocivité.

On assiste d'ailleurs à de curieux renversements de rôle.

Les radicaux, qui pendant la campagne électorale se prononçaient contre de nouveaux impôts, ont chargé l'un des leurs, M. René Mayer, de préparer la nouvelle charrette fiscale.

Les indépendants et les paysans qui naguère combattaient les impôts font partie de l'équipe ministérielle. Dans l'ancienne Assemblée, un débat comme celui-ci aurait amené à cette tribune M. Laniel, venant protester contre la fiscalité croissante pesant sur notre pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Rires sur divers bancs.*)

Et voilà qu'aujourd'hui M. Laniel est absent. (*Protestations sur divers bancs.*)

*Plusieurs voix.* M. Laniel est présent.

**M. Jacques Duclos.** Pardon, il est présent mais silencieux, ce qui revient au même.

Et pourtant, que ne trouveriez-vous pas des accents d'éloquence, monsieur Laniel, si vous étiez à ma place pour combattre ce Gouvernement dont vous êtes !

Bref, il y a des rôles renversés. Mais, en vérité, vous pratiquez une politique qui fait le lit des fascistes et qui facilite toutes leurs manœuvres démagogiques.

**M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.** 220 voix !

**M. Jacques Duclos.** Nous votons toujours quand il s'agit de motion de censure contre un Gouvernement comme le vôtre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les fascistes se frottent les mains en se disant que vous faites leur politique, tout en leur donnant la possibilité de faire semblant de la combattre.

On voit combien nous avions raison, au cours de la campagne électorale, de déclarer que la vérité était cachée au pays; combien nous avions raison de dénoncer le jeu criminel des apparentements. On voit aussi combien nous avions raison de dire que l'attaque contre l'école laïque était le prélude de nouvelles attaques réactionnaires.

Nous ne voterons pas la confiance au Gouvernement. (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs.*)

**M. Edouard Corniglion-Molinier.** On s'en doutait !

**M. Jacques Duclos.** Nous ne voterons pas la confiance parce que le Gouvernement veut aggraver la situation des masses laborieuses, parce qu'il veut accroître les dépenses de guerre, parce qu'il veut accentuer la dépendance de la France vis-à-vis des Américains — M. le ministre des finances a parlé de la super occupation qui aura lieu l'année prochaine; il y aura davantage d'occupants américains l'année prochaine — parce qu'il veut détruire les libertés démocratiques pour tenter d'empêcher la classe ouvrière et le peuple de se dresser contre sa politique.

C'est une perspective de misère que nous ouvre une telle orientation. C'est aussi une perspective de guerre avec tous les dangers qu'elle comporte pour la France.

Face à une telle politique, la France ne peut se sauver qu'en recouvrant sa souveraineté et son indépendance.

Une politique français suppose donc la dénonciation des accords qui aliènent la souveraineté et l'indépendance de la France, y compris le plan Schuman, dont on a pu dire « qu'il prépare la ruine de la sidérurgie française », « qu'il aboutira fatalement à la déconfiture de nombreuses entreprises et à la mise sur le pavé de milliers d'ouvriers ».

**M. Roland de Moustier.** Qui a dit cela ?

*A droite.* Des patrons!

**M. Jacques Duclos.** C'est une brochure de la collection « France Documents », qui n'est pas une brochure communiste...

**M. Gaston Palewski.** Elle émane du comité des forges! (*Rires à l'extrême droite.*)

**M. Jean Legendre.** Jacques Duclos, porte-parole du comité des forges!

**M. Jacques Duclos.** Lorsque des patrons français, que je ne connais pas et que je n'ai pas à connaître, tiennent un langage qui est français, en opposition avec les actes d'un Gouvernement qui ne se conduit pas en Gouvernement français, pourquoi ne citerais-je pas ce qu'écrivent ceux qui n'oublient pas qu'ils sont Français et ne séparent pas leurs intérêts de ceux de la France! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à droite et à l'extrême droite.*)

*A l'extrême droite.* De Wendel avec nous!

**M. Roland de Moustier.** Les patrons avec nous !

**M. Jacques Duclos.** J'ajoute qu'une politique française suppose également l'évacuation du territoire national par les troupes étrangères.

*Au centre.* Très bien ! En Pologne par exemple !

**M. Jacques Duclos.** Une politique française suppose aussi l'abandon du plan Pleven relatif à la constitution d'une armée européenne comprenant une nouvelle Wehrmacht, l'abandon du projet de dénationalisation de l'armée française, qui doit être et demeurer une armée nationale et démocratique.

**M. Roland de Moustier.** Et l'Internationale, alors, qu'en faites-vous ?

**M. Jacques Duclos.** Monsieur le marquis, il y a des choses que vous êtes incapable de comprendre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cette politique française suppose encore la poursuite d'une politique extérieure visant à obtenir l'interdiction de l'arme atomique, la réduction des armements, la conclusion d'un pacte de paix, la signature de la paix au Viet-Nam, le rapatriement du corps expéditionnaire et, je le répète, la conclusion avec le gouvernement Ho Chi Minh d'accords économiques et culturels correspondant aux intérêts de la France et du Viet-Nam ainsi que le rétablissement de rapports économiques normaux avec tous les pays sans exception.

Sur ces bases, la France pourrait adopter une politique économique fondamentalement différente de celle qui est suivie actuellement.

Elle pourrait alléger ses dépenses militaires, développer ses productions de paix, accroître le volume de ses exportations industrielles et agricoles, en direction de marchés qui nous sont fermés du fait de l'ingérence des Américains dans nos affaires.

Elle pourrait se procurer des matières premières en contrepartie du développement de ses exportations.

Elle pourrait assurer la stabilité de notre économie et des prix, établir l'équilibre entre les prix industriels et les prix agricoles, alléger la fiscalité et la rendre plus équitable, mettre fin à la restriction des crédits frappant les petites et moyennes entreprises, faire droit aux légitimes revendications des masses laborieuses: vieux, anciens combattants, anciens prisonniers de guerre, retraités, etc., assurer des conditions de vie décente et garantir les conquêtes sociales auxquelles elles tiennent tant.

Sur le plan de la politique intérieure, afin de prévenir tout coup de force fasciste et de protéger les libertés républicaines, ce qui s'impose, c'est la dissolution des groupes de guerre civile du R. P. F. (*Exclamations à l'extrême droite. — Applaudissements à l'extrême gauche*), évidemment aussi l'abrogation des lois antilaïques, considérées à juste titre comme une revanche du pétainisme, cette abrogation ne portant nullement atteinte à la liberté d'opinion et de croyance.

Certains diront peut-être que la France ne peut à elle seule modifier le cours des événements dans le sens indiqué par nous.

Nous répondons que la France est un des éléments essentiels du pacte Atlantique. Si elle refusait d'être l'instrument des impérialistes américains, tout serait changé. Elle retrouverait sans aucun doute de précieuses amitiés. (*Rires sur divers bancs.*) Et de nombreux peuples qui supportent en rechignant la dictature américaine se tourneraient vers notre pays, dont le prestige serait du même coup considérablement accru.

Quant à M. Adenauer, devant une situation ayant subi de tels changements, il ne pourrait mener à bien son projet de constitution d'une nouvelle Werhmacht. Pris entre l'opposition de la France et le refus du peuple allemand, le vieux revanchard serait obligé de reculer. Il faut dire en effet que si la France s'y oppose, la reconstitution de la Wehrmacht n'est pas possible, en dépit des pressions, des manœuvres et des chantages auxquels se livrent les Américains.

Il faut donc choisir entre le chemin de la guerre et le chemin de la paix.

Le peuple de France ne marcha pas lorsque Pétain entraînait la France à la suite de Hitler. Maintenant, le peuple de France ne marchera pas non plus.

Les travailleurs communistes et socialistes, qui luttent en commun pour défendre leur pain...

**M. René Schmitt.** Laissez les socialistes tranquilles!

**M. Jacques Duclos...** avec les travailleurs de toutes opinions, se serreront les coudes plus fortement que jamais pour défendre, en plus de leur pain, la liberté et la paix.

En ce qui nous concerne, nous sommes, nous communistes, prêts à marcher la main dans la main...

**M. René Schmitt.** Avec les maîtres de forges et les soyeux!

**M. Jacques Duclos...** avec tous les Français sans exception qui veulent la paix dans l'indépendance de la patrie.

Si une majorité se dégage ici pour entraîner la France plus ouvertement, plus nettement encore sur le chemin de la guerre, le peuple de France va se trouver placé devant de lourdes responsabilités. C'est pourquoi nous appelons les Français et les Françaises de bonne volonté à s'unir et à lutter côte à côte pour barrer la route au fascisme, pour barrer la route à la guerre.

Quand les milieux dirigeants cessent d'exprimer les intérêts et les aspirations de la patrie, c'est au peuple lui-même que revient l'honneur et qu'incombe le devoir de prendre en main le drapeau et les destinées de la patrie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Paquet.

**M. Aimé Paquet.** Mesdames, messieurs, beaucoup de choses déjà ont été dites. Je ne parlerai donc pas des incidences fâcheuses de l'augmentation du prix de l'essence sur l'économie du pays, tant agricole qu'industrielle: certains collègues l'ont fait excellemment il y a quelques instants.

Je suis à cette tribune pour la première fois. Je dirai donc simplement et brièvement ce que je crois être le bon sens.

La situation financière du pays se révèle difficile. Certes, la tension internationale, due à l'expansionnisme soviétique, pèse lourdement sur notre économie.

Mais cette raison n'est pas la seule, et vous avez bien voulu le reconnaître.

Une autre raison, c'est que notre appareil d'Etat est trop lourd.

Vous avez fait un inventaire. Vous vous êtes attachés à comparer les hausses en France et dans d'autres pays.

Sur le plan agricole, vous avez laissé entendre que la hausse du blé était à la base de la flambée des prix. Or vous savez bien, monsieur le ministre, que si la hausse du blé a été de 38 p. 100, c'est que le prix de l'an dernier était anormalement bas.

Vous savez bien que le pain entre pour une faible partie dans le budget-type, et que même si la hausse du prix du blé ne s'était pas produite, vous vous seriez trouvé dans l'obligation d'aligner les salaires.

Vous avez eu un mot aimable pour l'agriculture, lorsque vous avez annoncé qu'elle aurait la priorité dans le plan d'investissement. Mais, quelques instants auparavant, vous aviez fait connaître que les investissements seraient considérablement réduits.

Vous avez fait un bilan, mais vous avez omis de fixer les responsabilités de chacun et vous n'avez pas défini de façon suffisamment nette, à mon sens, les réformes de structure que vous entendez réaliser.

Les 17 juin, 7 et 14 octobre, le peuple a condamné une politique et exprimé sa volonté de voir enfin se réaliser les réformes qui lui ont été promises. Il s'est prononcé pour une politique antidirigiste et anticollectiviste. Les partis socialiste et communiste ont perdu 1.200.000 voix. Or, jusqu'à présent, on n'a tenu aucun compte de ce fait. Après cinq mois, le peuple en est encore à attendre cette nouvelle politique.

En Angleterre, M. Churchill a dressé, lui aussi, un bilan de la situation qui lui a été léguée. Il a situé les responsabilités, il a proposé des réformes et une autre politique et, ensuite seulement, il a parlé de sacrifices.

Car il y a des réformes: réforme constitutionnelle, réforme de la loi électorale qui changerait le climat de l'Assemblée, réforme du règlement afin de permettre aux parlementaires de bonne volonté de travailler.

Il y a aussi la réforme de la sécurité sociale par la décentralisation et la gestion sur des bases mutualistes.

Il y a la réforme profonde de la Société nationale des chemins de fer français — et ce n'est pas une tarte à la crème — en supprimant toutes les lignes déficitaires et en les remettant aux transports routiers.

Il y a, enfin, la réforme de l'entreprise, seule solution pour augmenter la productivité en associant l'ouvrier à la production.

Vous n'êtes pas prêts, dites-vous. Mais la précédente Assemblée s'est séparée avant l'heure pour laisser à d'autres des responsabilités. Pourquoi alors n'avez-vous pas mis au travail, dès le mois de juillet, vos techniciens ? Tout serait prêt maintenant.

La vérité, c'est qu'on n'a pas le courage d'aller au fond du problème. La vérité, c'est que vous avez besoin des voix du parti socialiste et que le parti socialiste ne vous soutient qu'à la condition que vous ne fassiez pas de réformes ou que, tout

au moins, ces réformes soient édulcorées au point de n'avoir plus aucun effet.

Le résultat, c'est que vous êtes condamnés et serez condamnés à l'immobilisme, immobilisme qui nous conduira dans une impasse.

Le parti socialiste soutient, paralyse votre Gouvernement et, dans le pays, pratique l'opposition. Il cherche à diluer les responsabilités. Et dans dix mois, les libéraux de ce pays, sans avoir pu tenir leurs promesses, seront condamnés par le peuple qui ne leur pardonnera pas de l'avoir trompé.

Monsieur le président du conseil, il faut rompre avec le passé et faire une autre politique, une politique d'austérité certes, mais une autre politique. Le peuple acceptera des sacrifices, mais il veut un Gouvernement qui gouverne. Or, il a l'impression — et elle traduit la vérité — qu'il n'y a pas de Gouvernement.

Je citerai un exemple entre beaucoup. Vous avez parlé de l'Indochine et vous avez dit que nous défendions là-bas la liberté. Pourquoi alors tolérez-vous que des hommes siégeant sur des bancs de cette Assemblée puissent lancer des appels au sabotage, à la trahison. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

Il faut rétablir la confiance. Alors, les emprunts deviendront possibles, monsieur le ministre des finances. Mais la confiance se mérite.

Nous sommes prêts à vous accorder cette confiance, mais dans la clarté. Nous voulons bien voter des sacrifices, mais à condition que, parallèlement, les économies perpétuellement promises soient enfin réalisées.

Si le groupe socialiste accepte ce programme nouveau, nous en serons heureux. Nous ne serons jamais trop de Français pour refaire ce pays. S'il ne l'accepte pas, alors il faut changer de majorité. Cette majorité existe, à condition que certains n'attendent pas qu'il soit trop tard.

Nous sommes venus dans l'espoir de travailler efficacement, au sein de l'Assemblée, pour notre pays. Nous ne pensions pas entendre ce que nous entendons et voir bien souvent ce que voyons. Nous voulons simplement travailler. C'est ce que le peuple attend: nous n'avons pas le droit de le décevoir. (*Applaudissements à droite et à l'extrême droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gaumont, dernier orateur inscrit. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

**M. Edouard Gaumont.** Mesdames, messieurs, cet après-midi, dans une longue déclaration fort brillante par tous les détails qu'elle contenait, M. le ministre des finances nous a exposé la situation économique et financière devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui placés.

Les raisons pour lesquelles il convient d'envisager dorénavant une politique d'austérité ont été exposées par de nombreux orateurs.

Si j'ai désiré, à mon tour, intervenir dans ce débat, c'est parce qu'on a peu parlé, en vérité, de ce que naguère on appelait la plus grande France et que l'on nomme aujourd'hui l'Union française.

Je le regrette, car l'expérience a constamment montré que dans chaque période de crise, en fait l'Union française est plus que jamais une réalité; et quand je dis l'Union française, j'entends bien ne pas employer ce vocable au sens où on l'entend ordinairement, comme une sorte de simple synonyme de ce que naguère on appelait l'Empire français.

Sans doute, les mesures d'austérité qui seront arrêtées seront-elles applicables — et il est normal qu'il en soit ainsi — aussi bien à la France d'outre-mer qu'à la France métropolitaine. Toutefois, si des sacrifices doivent être demandés à tous — et chacun sait que de tels sacrifices n'ont jamais été refusés par l'Union française — il faut considérer certaines situations dont il semble que, dans le passé, on n'ait pas tenu un compte suffisant. Je ne veux parler, pour ma part, que des problèmes qui se posent aux nouveaux départements français.

Sans doute, ne disposant plus des devises que nous accordait l'Amérique au titre du plan Marshall, va-t-il falloir procéder à des restrictions dans la libération des dollars et dans leur utilisation. Mais faut-il rappeler que, dans les départements d'outre-mer, ce n'est pas aujourd'hui que commencera une politique d'austérité ?

Les devises mises jusqu'ici à la disposition de ces départements l'ont été sous forme de contingents destinés à être employés dans le cadre d'un programme d'utilisation défini et réduit à l'acquisition d'articles de première nécessité. J'ajoute que ces pays, dont l'économie est peu développée et qui sont surtout des pays d'importation, ont toujours été pourvus de dollars dans des conditions telles qu'ils ne pouvaient qu'insuffisamment se procurer les denrées nécessaires à leur consommation. Leur appliquer une réduction de devises serait donc substituer — je pèse mes termes — une économie de misère à l'actuelle économie de restrictions de ces départements.

Le fait serait d'autant plus fâcheux qu'un problème psychologique qui, en vérité, existe déjà là-bas, se trouverait posé sous sa forme la plus grave et la plus dramatique.

Les départements d'outre-mer sont, en réalité, dans une situation équivoque, car, depuis la loi du 19 mars 1946, le statut de « vieilles colonies » a disparu pour faire place à celui de « départements nouveaux ». Il n'en demeure pas moins que ces départements nouveaux n'ont pas bénéficié, comme on le leur avait formellement promis, de la législation qui devait leur apporter des satisfactions auxquelles ces pays étaient en droit de s'attendre.

C'est ainsi, notamment, que la législation sociale n'est pas encore appliquée correctement dans les départements d'outre-mer, que les différents régimes d'allocations familiales n'y sont pas encore en vigueur et que, sur le plan de la sécurité sociale, la situation est caractérisée par le fait que si les cotisations sont versées par tous ceux à qui la loi commune devrait normalement s'appliquer, les prestations leur sont, par contre, refusées dans la plupart des cas.

Il en résulte un problème psychologique éminemment grave. La situation géographique de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane, est telle qu'à l'orée d'une période de crise, l'avenir paraît lourd de périls et de menaces. Ces pays sont angoissés à la pensée que, s'il se produisait des événements graves, ils risqueraient de se voir couper de la métropole.

De quels moyens disposerait-on alors pour maintenir, ce qui est souhaitable, la présence française, avec ce qui la caractérise essentiellement, c'est-à-dire la pérennité d'une œuvre de liberté et d'espoir ?

En fait, la propagande, dont on connaît exactement les instigateurs, dont on sait quel but elle poursuit, trouverait un terrain particulièrement préparé si l'on négligeait d'attacher à ces problèmes l'importance qu'ils méritent et de les résoudre à temps. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Pour ce motif, je demande donc qu'au moment où l'on abordera l'application de la politique d'austérité que les nécessités commandent, on veuille bien tenir compte de la situation que je viens d'avoir l'honneur de souligner à l'intention du Gouvernement, afin que les espoirs qui ont été suscités chez tous ceux dont le cœur a toujours battu à l'unisson des cœurs des Français de France ne soient pas douloureusement, tragiquement déçus par le fait que des promesses expresses n'auraient pas été tenues, bien que l'importance en ait été signalée au Gouvernement et à l'Assemblée. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président du conseil.

**M. René Pleven,** *président du conseil.* Mesdames, messieurs, il était naturel qu'après un discours aussi précis, aussi complet que celui qui a été prononcé dans la soirée d'hier par M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, tous les groupes délèguent leurs représentants à cette tribune pour y exposer leurs vues.

Les orateurs ont été nombreux. Les uns appartenaient aux groupes qui ont participé à la majorité d'investiture, les autres à l'opposition. Le Gouvernement a écouté les uns et les autres avec la même attention.

Je dis tout de suite, sans pouvoir les citer tous, qu'il remercie les orateurs qui, à l'instar de MM. Abelin, André, Leenhardt, Charpentier, Masson, Bouxom ou de M. Gaumont qui m'a précédé à cette tribune, lui ont présenté des suggestions constructives que nous examinerons et reprendrons peut-être dans les divers textes que nous devrons déposer.

Aux ténors de l'opposition, M. Diethelm et M. Jacques Duclos je ferai une brève réponse.

A M. Diethelm d'abord, je dirai simplement qu'il a été injuste. Il est naturel qu'une opposition nationale oppose ses thèses, ses solutions à celles que présente le Gouvernement, mais il n'est pas naturel d'esquiver les vrais problèmes, il n'est pas naturel de considérer comme un malaise saisonnier des événements aussi importants que la fin du plan Marshall, l'expansion de l'effort de réarmement ou le prix de l'action que nous devons mener en Indochine.

Quant à M. Duclos, il nous a présenté les slogans habituels du parti communiste. Il y a longtemps que nous ne l'avions entendu à cette tribune et j'ai constaté que le stock n'avait pas beaucoup été renouvelé. (*Rires au centre et à droite.*)

Il a parlé de tout et du reste. Mais M. Duclos — l'Assemblée l'a observé — est resté singulièrement silencieux sur un seul sujet, celui sur lequel l'Assemblée aurait pourtant aimé connaître les vues du parti communiste dit français. Je veux parler de la position du parti communiste à l'égard de l'offre de réduction et de contrôle des armements présentée par le Gouvernement français. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

**M. Jacques Duclos.** Nous en reparlerons, soyez tranquille.

**M. Jean Pronteau.** Vous n'êtes pas un gouvernement français.

**M. le président du conseil.** M. Duclos nous a dit — sur ce point, il avait raison — que la politique économique, la politique financière et la politique extérieure étaient étroitement associées. Il a imputé nos difficultés à l'effort de réarmement que nous devons accomplir. Pourquoi alors, je le lui demande, n'a-t-il pas parlé du projet allié de désarmement ?

**M. Jean Pronteau.** Il ne s'agit pas d'un projet allié, mais d'un projet américain de fiction de désarmement. (*Protestations à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président du conseil.** C'est un projet allié.

**M. Jean Prouteau.** Vous êtes obligé d'en parler parce que les Américains vous en tiendront compte. Vous n'y croyez pas vous-même.

**M. le président du conseil.** La vérité est qu'à ce point du débat, il faut bien revenir à la question centrale.

La question centrale, c'est que deux voies s'ouvrent aujourd'hui devant le pays. La première est celle du refus de l'effort par méconnaissance de la situation exacte et des problèmes rigoureux qui se posent à nous. C'est la voie vers laquelle nous convieraient beaucoup d'intérêts, c'est la voie où nous pousseraient tous ceux qui ne peuvent bien vivre que de l'inflation, tous ceux qui misent sur la dégradation de la monnaie. C'est la voie qui est aussi choisie par tous ceux qui s'abandonnent ou ne réfléchissent pas.

Cette voie ne pourrait que conduire à l'accroissement de nos difficultés intérieures ou extérieures. Aussi est-ce dans une toute autre direction, plus austère certes, mais au bout de laquelle se trouve la sécurité, que le Gouvernement demande au pays de s'engager résolument.

Sa politique financière et économique, c'est d'abord d'éviter de nouvelles déchéances pour la monnaie de la France. Sa politique, c'est de répartir aussi équitablement qu'il est possible entre toutes les catégories sociales les sacrifices ou les efforts nécessaires, en ayant le souci constant de ménager les moins fortunés, en se refusant d'opposer les habitants des campagnes et ceux des villes, en veillant aussi à ce que personne ne puisse se dérober par la fraude à l'effort nécessaire que chacun doit fournir.

**M. Pierre Estradère.** Ce sont des slogans

**M. le président du conseil.** La politique du Gouvernement, c'est d'équilibrer le budget sans faire appel à aucun moyen inflationniste et, pour cela, de recourir, sans doute pour une mesure limitée, à des moyens fiscaux, mais bien davantage à des réformes attendues, je dirai même exigées par le pays.

M. René Mayer a fait, devant vous, l'inventaire sincère des moyens spécifiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre dans l'immédiat pour résoudre les problèmes.

Ces difficultés n'étaient pas imprévues. Nous les avions annoncées depuis longtemps. Le 2 septembre 1950, parlant de la nécessité du réarmement qui était imposée au pays, je disais alors:

« Nous referons à la France une puissance militaire. Nous y sacrifierons momentanément, s'il le faut, des objectifs essentiels. Que personne n'ait d'illusion: nous avons en face de nous plusieurs années austères. Quels que soient les efforts des pouvoirs publics, la tâche à accomplir demandera soit des retranchements dans les dépenses publiques et privées, soit un effort de travail, soit des disciplines dont ne pourra être dispensée aucune catégorie de citoyens. »

Ces difficultés, les sacrifices qu'elles réclament, je vous les avais rappelés enfin dans ma déclaration d'investiture, ajoutant que des négociations étaient en outre nécessaires avec nos alliés.

Dès la formation du Gouvernement, nous avons entrepris ces négociations. Je ne reviens pas sur le récit détaillé que vous en a fait M. le ministre des finances. Ce matin encore, un long échanges de vues a eu lieu à ce sujet entre M. Acheson, M. Harriman et moi-même et les ministres responsables.

Nous poursuivrons ces négociations avec la plus grande activité. L'Assemblée sera la première informée, dès que l'évolution des conversations nous le permettra.

Sur les conditions économiques à remplir pour que le plan exposé par M. René Mayer soit efficace, je ne reviendrai pas davantage. Il nous faut, pour maintenir le revenu national, assez de matières premières et de charbon. Il nous faut tirer du sol de France et de l'Union française le maximum. Mais ce que je tiens surtout à dire à cette heure du débat, c'est qu'en dehors de ces conditions il y en a d'autres morales et politiques, qui doivent être également satisfaites et dont le Gouvernement a la claire conscience.

Sur le plan moral, il est vain de nier que l'opinion publique est affaiblie dans sa confiance par la propagande, bien plus redoutable que celle des partis d'opposition, des associations revendicatives de tous ordres qui finissent par grouper, sous cent prétextes, toutes les catégories de Français.

L'opinion publique est justement émue par les difficultés évidentes des classes les plus défavorisées, difficultés souvent exploitées aussi par la démagogie. Elle a, enfin, l'impression que l'activité politique se développe souvent, sinon au-dessus ou à côté des vrais problèmes, du moins à côté des vraies solutions. Elle en conclut que, tant que n'auront pas été réalisées un certain nombre de réformes, les efforts des pouvoirs publics seront impuissants et les sacrifices demandés au pays peut-être inutiles.

Il nous faut vaincre ce scepticisme et, pour cela, il n'est qu'un moyen, réaliser au plus tôt les réformes qui furent promises par presque tous les partis lors des élections de juin et sur lesquelles, ainsi que j'ai pu le constater au cours des entretiens que j'ai eus avant la reprise des travaux de l'Assemblée avec les délégations des partis, il existe une large zone d'accord entre la plupart des formations politiques.

Procéder à ces réformes en même temps qu'on permettrait au Gouvernement de prendre les mesures techniques énumérées par le ministre des finances, serait le meilleur moyen de faire comprendre à la nation que nous sortons du cycle des solutions habituelles et par conséquent de ranimer sa confiance.

L'équilibre économique et financier, en effet, dans une large mesure dépend du climat politique. Vivement sollicitée par les extrêmes, la nation attend que le Gouvernement obtienne plus de moyens de gouverner avec plus de force. Et c'est pourquoi la réforme constitutionnelle et celle du règlement, si elles conduisent à un renforcement de l'exécutif, à une assurance de stabilité, lui paraissent, comme elles paraissent à nous mêmes, liées au succès du redressement que nous devons réaliser. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Je l'avais dit dans ma déclaration d'investiture. Ce peuple, à qui nous demandons si souvent des efforts, des sacrifices, a besoin du réconfort que lui donnerait le spectacle d'une activité parlementaire bien ordonnée, consacrée aux tâches essentielles.

A cet égard le pays apprécie, j'en suis sûr, l'effort accompli par l'Assemblée à l'appel de M. Paul Reynaud, président de la commission des finances, pour donner priorité au vote du budget d'ici la fin de l'année.

Nous nous sommes, devant les électeurs, engagés à d'autres réformes. Du côté fiscal, si nous n'avons pu promettre de déflation, nous nous sommes engagés à des simplifications. Sur le plan administratif il en a été de même

Nous nous sommes pour le plus grand nombre engagés à mettre au point la sécurité sociale, à corriger la gestion des entreprises nationalisées où il reste des assainissements à opérer. Je dis donc que la politique sévère que nous vous proposons doit, dans l'esprit du Gouvernement, être jumelée à un programme de volonté réformatrice.

C'est ce programme que j'avais soumis avant la rentrée de l'Assemblée aux groupes de la majorité, programme qui allait de la réforme constitutionnelle et du règlement à celle de la loi sur les conventions collectives, qui allait de la loi antitrusts à la mise en ordre de la Société nationale des chemins de fer français, à la réorganisation de la sécurité sociale, à la réforme fiscale et administrative, programme qui entend lier l'effort exigé pour équilibrer le budget aux réformes attendues, et justement attendues, par la très grande majorité des Français.

Le Gouvernement entend que ces réformes soient entreprises et qu'elles soient menées à bien dans un délai qui, je vous l'ai dit alors, ne devrait pas dépasser six mois. Pour tout ce qui est de son initiative, il a déposé ou déposera rapidement les projets nécessaires.

Comme vous l'a clairement expliqué le ministre des finances, le volume global de nos ressources, déterminé par le pourcentage maximum prélevable sur le revenu national, ne nous permettra pas, sans un concours extérieur, de réaliser en totalité l'ensemble de ce que nous souhaiterions accomplir en 1952.

En dehors du budget normal des services civils, nous devons faire face à quatre grandes exigences nationales et internationales: reconstruction, investissements, défense européenne, Indochine.

Nous avons prévu l'affectation à ces deux derniers chapitres d'un montant global de 950 milliards. Ce chiffre exigera d'être complété. Il appelle une contribution extérieure qui, ainsi que je vous l'ai dit tout à l'heure, est en cours de négociation.

Cette contribution ne présente plus le même caractère que l'aide Marshall. Elle n'a plus le même caractère d'assistance à un pays ravagé par la guerre et par l'occupation. Elle constitue à nos yeux une contribution légitime à des charges supportées pour le bénéfice commun et un concours prévu par les termes mêmes du pacte Atlantique.

De toute manière, nous assurerons la défense de la France en remplissant notre part dans la défense commune, sans laquelle il n'y aurait pas de sécurité du pays. Si nos espoirs, quant à l'aide extérieure, étaient déçus, nous devrions reviser

les allocations que nous avons prévues pour les investissements et la reconstruction.

Toutefois, une telle solution, je le déclare avec solennité, aurait de graves conséquences pour l'équilibre économique et social du pays, dont tout le monde reconnaît cependant, chez nos alliés comme en France, qu'il est un facteur important de tout programme de défense.

En ce qui concerne l'Indochine, je veux également exprimer à l'Assemblée en toute clarté la politique du Gouvernement.

Nombreux sont ceux — ici et ailleurs — qui se sont demandé si la France, qui, depuis plusieurs années, tient seule la première ligne de défense de l'Asie du Sud-Est et protège seule une des frontières du monde libre, n'avait pas le droit de dire aujourd'hui qu'elle devait être assistée dans cette mission.

A l'appui de cette thèse, on peut invoquer des raisons techniques touchant l'encadrement de notre armée en Europe, aussi bien que des raisons financières.

On doit se demander non seulement quels sont les avantages et les inconvénients d'un tel choix, mais aussi s'il est possible. L'opinion du Gouvernement est que nous ne pouvons pas, en l'état actuel, renoncer à notre effort en Indochine, effort dont la patrie entière sent douloureusement le poids de sacrifices qu'il impose à notre corps expéditionnaire et l'abnégation qu'elle exige de lui. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Sous peine de porter à la conception même de l'Union française un coup mortel, il ne nous est pas possible de laisser à leur sort, sans suffisants moyens de se défendre, les trois Etats qui constituent l'Indochine et qui, dans le cadre de la défense commune, ont droit à notre aide en vertu des articles 17 et 62 de la Constitution, et dont nous voulons qu'ils puissent choisir librement leur régime politique et social.

Je l'ai déjà dit et je le répète, nous ne souhaitons et ne recherchons, en Asie comme ailleurs, que la paix.

Nous avons donné sans marchandage l'indépendance au Viet-Nam, au Laos, au Cambodge, mais nous ne croyons pas que la paix, que nous appelons de tous nos vœux, dépende aujourd'hui de la volonté des Etats associés ou de la nôtre, et pas davantage de celle d'Ho Chi Minh. Elle dépend du cours que prendront, sur le plan mondial, nos relations avec la Chine et la Russie.

Nous avons observé que M. Gromyko n'a pas contesté, malgré la reconnaissance d'Ho Chi Minh par son gouvernement, la légitimité de la présence des gouvernements des Etats associés à San Francisco.

Nous avons noté que, le 29 octobre, M. Mao Tsé Tung avait affirmé le désir du gouvernement chinois de respecter l'indépendance des pays qui sont les voisins de la Chine.

La conclusion satisfaisante des négociations d'armistice en Corée nous paraît indispensable pour donner pleine signification aux déclarations faites récemment en Chine quant au respect des droits des peuples voisins. Il est clair que l'armistice en Corée créerait un climat favorable à des contacts avec la Chine.

Nous n'avons qu'un souhait, qu'une volonté, c'est que l'année 1952 soit l'année de la paix en Asie, mais nous ne pouvons pas lire l'avenir et, pour le moment, nous ne pouvons pas faire autre chose que d'inscrire à notre budget les prévisions nécessaires au maintien intégral de l'effort actuel.

Je fais d'ailleurs observer que, si la charge budgétaire que représente pour nous la défense de l'Indochine est très onéreuse, notre retrait, en admettant même qu'il fût possible en dehors d'un règlement pacifique, n'apporterait pas d'allègement immédiat au budget de 1952.

Je ne me dissimule pas, mes chers collègues, tout ce qu'a de sévère la politique que j'énonce. Mais je l'ai déjà dit ailleurs et je le répète maintenant, gouverner n'est pas plaire, c'est faire ce qui doit l'être sans souci des impopularités, pour que la France démontre que, malgré tant de dénigrements, elle a toujours le courage et la force morale auxquels se reconnaissent les grandes nations. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

L'effort est grand, mais il ne dépasse pas ce qui est possible, si nous obtenons le moyen de réaliser nos importations vitales et si nous agissons avec discipline et énergie.

Il faut, en effet, que l'Assemblée comprenne bien que lorsqu'elle va se prononcer, à l'issue de ce débat, elle devra en fait statuer sur quelque chose d'infiniment plus important que les questions qui ont motivé les interpellations.

Ce qui compte dans ce débat, ce qui fait de la journée d'aujourd'hui le véritable commencement peut-être de la législature, c'est qu'elle met, pour la première fois, l'Assemblée issue de la consultation du 17 juin devant la somme des efforts qui doivent être accomplis par le pays pour assurer sa sécurité dans le cadre de la défense commune. Elle oblige du même coup l'Assemblée à dire si elle accepte, je ne dis pas dans leurs modalités, mais dans leur principe, les sacrifices nécessaires pour remplir le rôle qui nous revient en Europe et dans le monde aussi bien que dans le plan de défense commune des nations atlantiques.

Ne nous y trompons pas. Quelles que soient les explications de vote, le scrutin que vous émettrez à la fin du débat sera interprété dans le monde entier, dans le monde dont les représentants siègent à Paris aujourd'hui, comme un test de la volonté des représentants du peuple français.

Pendant les trois mois qui viennent, de lourdes tâches attendent le Gouvernement dont certaines, je ne crains pas de le dire, atteignent aux dimensions de l'Histoire. Il nous faudra achever de mener à bien les négociations poursuivies avec les Etats-Unis sur le concours qui est nécessaire à la France; il nous faudra faire voter la loi de finances, mais aussi représenter la France dans des rencontres internationales d'une importance décisive pour l'avenir de l'Europe.

Nous ne pouvons accomplir ces tâches si nous ne sommes pas assurés de votre accord, de votre appui. C'est pourquoi, je le dis tout de suite avant qu'on ne parle des ordres du jour, le Gouvernement n'acceptera qu'un ordre du jour formulant explicitement la confiance et se retirera aussitôt si cette confiance ne lui est pas accordée. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

**M. le président.** Je vais donner lecture à l'Assemblée des trois ordres du jour qui sont parvenus à la présidence.

*Au centre.* Suspension! Suspension!

*Sur plusieurs bancs à droite.* Après la lecture des ordres du jour.

**M. le président.** Avant de consulter l'Assemblée sur la suspension de séance, je donne lecture des trois ordres du jour.

Le premier de ces ordres du jour, présenté par Mme Rose Guérin au nom du groupe communiste, est ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale invite formellement le Gouvernement à abroger immédiatement le décret n° 51-1214 du 20 octobre 1951 relevant le prix de l'essence. »

Le deuxième ordre du jour, déposé par M. Soustelle au nom du groupe du rassemblement du peuple français, est ainsi rédigé:

« L'Assemblée nationale,

« Regrettant que le Gouvernement, par diverses mesures, et notamment par le décret n° 51-1214 du 20 octobre 1951 augmentant les taxes sur les produits pétroliers, ait contribué à l'affaiblissement du pouvoir d'achat des Français,

« L'invite, en conformité avec le vœu exprimé par la commission des finances, à abroger le décret de hausse sur les produits pétroliers,

« Considère que le refus de déférer à cette invitation engagerait la responsabilité du Gouvernement et lui retirerait la confiance de l'Assemblée;

« Constatant d'autre part que cette mesure s'insère dans une politique de dirigisme autoritaire, de restrictions de la production industrielle et agricole et de fiscalité aggravée,

« Invite le Gouvernement à présenter à l'Assemblée nationale un plan conforme aux souhaits du pays, qui attend une politique de productivité et d'expansion, en même temps qu'une rigoureuse économie des deniers publics,

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

Le troisième ordre du jour, présenté par MM. Jacques Duclos, François Billoux, Waldeck Rochet, Jean Pronteau, Pierre Estradère, Mme Rose Guérin et les membres du groupe communiste, est ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale,

« Considérant que la situation économique et financière désastreuse dans laquelle est placé le pays est la conséquence directe des engagements internationaux conclus par les gouvernements successifs et l'actuel Gouvernement, au mépris des intérêts nationaux et de la paix,

« Considérant que le Gouvernement, après avoir durant des mois bercé l'opinion de l'illusion qu'on peut tout à la fois poursuivre une politique de surarmement et établir la justice sociale dans la prospérité économique, se trouve aujourd'hui acculé à proposer un nouveau plan de misère,

« Considérant qu'un tel plan de superfiscalité, de restrictions des échanges, de rationnement et de diminution des investissements civils, loin d'aboutir à l'établissement de l'équilibre économique et budgétaire, conduirait au contraire à une hausse générale du coût de la vie, à l'inflation et à une nouvelle dévaluation de la monnaie,

« Oppose à cette politique de catastrophe dictée par l'étranger une politique fondée sur les véritables intérêts français et qui suppose:

« 1° La dénonciation de tous les accords qui aliènent l'indépendance de la France: plan Marshall, pacte Atlantique, plan Schuman et conventions annexes, cessation de toute occupation américaine du territoire français;

« 2° La conclusion d'un pacte de paix entre les cinq grandes puissances: U. S. A., U. R. S. S., France, Grande-Bretagne et Chine, qui serait ouvert à tous les Etats et garantirait notre pays contre tout réarmement de l'Allemagne;

« 3° La réduction progressive et contrôlée des armements, l'interdiction absolue des armes atomiques, la condamnation et la répression légale de la propagande de guerre;

« 4° L'arrêt de la guerre au Viet-Nam, le rapatriement du corps expéditionnaire et la conclusion d'accords commerciaux et culturels dans l'intérêt de la France et du Viet-Nam;

« 5° L'établissement de relations commerciales normales, sur la base de l'égalité avec tous les pays, y compris ceux du Centre et de l'Est de l'Europe et ceux d'Asie,

« S'inspirant de la nécessité d'une telle politique, l'Assemblée nationale décide:

« 1° De refuser toute augmentation de crédits militaires et de mandater ses commissions de la défense nationale et des finances pour rapporter devant elle une proposition de financement d'une armée nationale indépendante, ce qui permettrait de réduire massivement les crédits actuellement consacrés à un appareil militaire mis au service de l'étranger;

« 2° De rejeter toute proposition d'impôts nouveaux et de taxes nouvelles, et d'abroger immédiatement le décret de hausse frappant les produits pétroliers;

« 3° De relever le niveau de vie et le pouvoir d'achat des travailleurs par l'application immédiate à tous les salaires, pensions, traitements, retraites et allocations de l'échelle mobile et par l'application intégrale du statut de la fonction publique;

« 4° De maintenir intégralement les avantages consentis aux assujettis à la sécurité sociale et d'améliorer son fonctionnement;

« 5° D'abandonner immédiatement la politique de restriction et de discrimination des crédits frappant notamment les petites et moyennes entreprises, et en général toutes les entreprises ne travaillant pas pour les marchés de guerre. »

Je signale au groupe communiste que je fais toutes réserves sur la recevabilité de la dernière partie de ce texte, car elle concerne l'ordre des travaux de l'Assemblée. Or, ceux-ci ne peuvent être fixés par un ordre du jour.

Je termine cependant la lecture de l'ordre du jour de M. Duclos et ses collègues:

« L'Assemblée nationale décide, en outre, d'inscrire à l'ordre du jour de ses travaux:

1° Le rétablissement de l'équilibre des prix agricoles à la production et des prix industriels et la détaxation du carburant agricole, des engrais et de l'outillage agricole;

« Le vote de crédits suffisants pour la mise en œuvre d'un plan d'équipement rural portant sur l'aide aux exploitations familiales, l'électrification des adductions d'eau, l'amélioration de l'habitat rural et des chemins;

« La limitation du prix des fermages et le respect du statut du fermage et du métayage;

« Le vote rapide d'une caisse-vieillesse agricole tendant à accorder l'allocation vieillesse à tous les vieux paysans travailleurs;

« La suppression des droits de succession en ligne directe et entre époux pour les petites et moyennes exploitations agricoles;

« 2° La réforme du système fiscal qui devra porter sur:

« *a*) La suppression de la patente;

« *b*) L'allégement des impôts directs pesant sur les petits et moyens contribuables, ainsi que des impôts indirects et des taxes génératrices de vie chère qui frappent lourdement les classes laborieuses et réduisant le pouvoir d'achat des consommateurs;

« *c*) L'abolition de tous les privilèges fiscaux des sociétés anonymes et des grands trusts et la taxation des super-profits capitalistes;

« 3° La mise en œuvre d'une politique de logement satisfaisant à tous les besoins; revision démocratique de la législation des loyers; réparation intégrale des dommages de guerre; programme national de construction d'immeubles et de maisons d'habitation. »

La priorité a été demandée pour chacun de ces ordres du jour.

J'ai été saisi d'une demande de suspension de séance.

Je consulte l'Assemblée.

(*L'Assemblée, consultée, décide de suspendre la séance.*)

**M. le président.** Combien de temps l'Assemblée désire-t-elle suspendre ses travaux ?

*Sur divers bancs.* Une heure!

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue le samedi 17 novembre à trois heures dix minutes, est reprise à cinq heures dix minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Le Gouvernement demande une nouvelle suspension de séance. (*Protestations à l'extrême droite et sur divers bancs.*)

Je comprends l'impatience de l'Assemblée, mais elle ne saurait délibérer en l'absence du Gouvernement.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à cinq heures dix minutes, est reprise à cinq heures vingt-cinq minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Je suis saisi d'un quatrième ordre du jour présenté, avec demande de priorité, par MM. Mitterrand, de Menthon, Delbos et Chastellain.

J'en donne lecture à l'Assemblée.

« L'Assemblée nationale prend acte des déclarations du Gouvernement sur les mesures qu'imposent la balance des payements et les efforts nécessaires pour faire face aux obligations nationales, notamment en matière de défense.

« Elle lui fait confiance:

« 1° Pour mener à bien les négociations engagées avec le gouvernement des Etats-Unis, pour déterminer le concours sur lequel pourra compter la France dans le cadre du pacte Atlantique;

« 2° Pour saisir l'Assemblée aussi rapidement que possible du projet de loi de finances ainsi que toutes mesures, réformes et économies nécessaires à l'équilibre budgétaire;

« 3° Pour que les sacrifices demandés au pays respectent les exigences de la justice sociale;

« 4° Pour aménager les conditions de taxation des produits pétroliers en coopération avec les commissions de l'Assemblée.

« Et, repoussant toute addition ou modification,

« Passe à l'ordre du jour. »

La parole est à M. le président du conseil.

**M. le président du conseil.** Monsieur le président, j'ai indiqué tout à l'heure les graves problèmes qui se posent pour le pays; j'ai déclaré que le Gouvernement était décidé à prendre ses responsabilités et à demander à l'Assemblée de prendre les siennes.

En raison de l'absence d'un certain nombre de nos collègues, je pense qu'il est nécessaire que la question soit posée de la façon la plus solennelle possible, afin que chacun, individuellement, puisse prendre sa décision.

J'ai donc l'honneur d'aviser l'Assemblée que je pose la question de confiance, dans la forme constitutionnelle, contre la priorité des trois ordres du jour déposés avant la suspension de séance et pour l'adoption de l'ordre du jour présenté par MM. Mitterand, de Menthon, Delbos et Chastellain.

**M. le président.** M. le président du conseil pose la question de confiance contre la priorité des ordres du jour n°s 1, 2 et 3, et pour l'adoption de l'ordre du jour n° 4 présenté par MM. Mitterrand, de Menthon, Delbos et Chastellain.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 49 de la Constitution le vote sur la question de confiance ne peut intervenir qu'un jour franc après qu'elle a été posée.

Quand l'Assemblée entend-elle procéder au vote sur la question de confiance ?...

**M. le président du conseil.** Je propose que l'Assemblée se réunisse mardi prochain, à dix heures.

*Voix nombreuses.* Seize heures!

**M. le président.** J'entends proposer seize heures.

Y voyez-vous une objection, monsieur le président du conseil ?

**M. le président du conseil.** Non, monsieur le président.

**M. le président.** En conséquence, l'Assemblée se réunira mardi, à seize heures, pour procéder au vote sur la question de confiance.

L'Assemblée devait tenir séance ce matin pour la discussion des projets et propositions relatifs aux assemblées représentatives dans les territoires d'outre-mer.

L'Assemblée voudra sans doute laisser à la conférence des présidents de mardi prochain le soin de lui proposer une autre date pour ce débat ? (*Assentiment.*)

— 3 —

## DESACCORD SUR L'URGENCE D'UNE DISCUSSION

**M. le président.** J'informe l'Assemblée qu'il y a désaccord sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Alfred Costes et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à faire les avances de crédits nécessaires au payement du personnel de l'usine Salmson de Boulogne et à prendre les mesures indispensables au fonctionnement normal de cette entreprise.

L'opposition à l'urgence sera notifiée à l'auteur de la demande d'urgence et insérée à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance d'aujourd'hui.

— 4 —

## DEMANDE EN AUTORISATION DE POURSUITES

**M. le président.** J'ai reçu une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée.

La demande sera imprimée sous le n° 1584, distribuée et renvoyée à l'examen de la commission des immunités parlementaires.

— 5 —

## DECISION DU CONSEIL ECONOMIQUE

**M. le président.** J'informe l'Assemblée qu'en application de l'article 2 (paragraphe 2) de la loi organique du 20 mars 1951, le Conseil économique a décidé de se saisir pour avis du projet de loi n° 880, tendant à la réorganisation des transports ferroviaires et routiers et à l'assainissement financier de la Société nationale des chemins de fer français, et de la proposition de loi, n° 645 de M. Lemaire et plusieurs de ses collègues, tendant à la réorganisation administrative, technique et financière de la Société nationale des chemins de fer français et à l'établissement des fondements d'une saine coordination entre les transports ferroviaires et routiers.

Acte est donné de cette décision.

— 6 —

## RENVOIS POUR AVIS

**M. le président.** La commission des finances demande à donner son avis sur:

1° Le rapport n° 1528 fait au cours de la précédente législature sur la proposition de loi de M. Manceau et plusieurs de ses collègues, tendant à préciser en faveur des militaires dégagés des cadres les modalités d'application de l'article 11 de la loi du 5 avril 1946, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la défense nationale;

2° La proposition de résolution n° 911 de M. Meck et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à présenter un projet de réforme de la sécurité sociale comportant une subvention de l'Etat, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission du travail et de la sécurité sociale;

3° La proposition de loi n° 1392 de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues, tendant à l'organisation du régime de l'allocation-vieillesse pour les personnes non salariées des professions agricoles, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de l'agriculture;

4° La proposition de résolution n° 1480 de M. Alfred Costes et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à faire les avances de crédits nécessaires au payement du personnel de l'usine Salmson, de Boulogne, et à prendre les mesures indispensables au fonctionnement normal de cette entreprise, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission du travail et de la sécurité sociale;

5° La proposition de loi n° 735, de Mme Marcelle Devaud, sénateur, instituant un contrôle parlementaire des organismes de sécurité sociale, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission du travail et de la sécurité sociale;

6° La proposition de résolution n° 1314, de M. Hénault et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement: *a)* à célébrer dignement le centenaire de la création de la médaille militaire; *b)* à accorder un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur à des médaillés militaires; *c)* à exonérer de taxes et impôts les manifestations, kermesses, etc., organisées au profit des œuvres sociales des médaillés militaires; *d)* à émettre un timbre commémoratif, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la défense nationale;

7° La proposition de loi n° 1400, de M. Rey et plusieurs de ses collègues, tendant à renforcer l'action du service de la répression des fraudes au ministère de l'agriculture, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de l'agriculture;

8° La proposition de loi n° 1329, de Mme Grappe et plusieurs de ses collègues, tendant à la création de cantines scolaires dans toute école primaire publique, urbaine ou rurale, ou groupe scolaire, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de l'éducation nationale.

La commission de l'agriculture demande à donner son avis sur la proposition de loi n° 1355, de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues, tendant à mettre en œuvre un programme de modernisation et d'équipement rural pour une période de cinq ans, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ces renvois pour avis. (*Assentiment.*)

— 7 —

## DEPOT DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, un projet de loi relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant les caisses d'épargne.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 1598, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur un projet de loi relatif à la répression des débarquements irréguliers et clandestins d'étrangers.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 1599, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

— 8 —

## DEPOT DE LETTRES RECTIFICATIVES

**M. le président.** J'ai reçu de M. le ministre du budget une lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (affaires étrangères. I — services des affaires étrangères) (n° 977).

La lettre rectificative au projet de loi sera imprimée sous le n° 1597, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le ministre du budget une lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (agriculture) (n° 980).

La lettre rectificative au projet de loi sera imprimée sous le n° 1600, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 9 —

## DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président** J'ai reçu de M. Jean-Paul David une proposition de loi tendant à modifier les articles 271 et 290 du code général des impôts en ce qui concerne les aviculteurs.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 1586, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Blachette et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier le dernier alinéa de l'article 4 de l'ordonnance du 25 août 1944 modifié par l'article 43 de la loi n° 50-928 du 8 août 1950, afin de porter à dix fois le minimum vital les limites de cumul d'un traitement et d'une pension.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 1587, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Bouxom et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à exonérer de l'impôt de 5 p. 100 prévu par l'article 70 du décret du 9 décembre 1948 la rémunération des apprentis.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 1588, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Penoy une proposition de loi tendant à fixer les salaires nationaux des ouvriers permanents des parcs automobiles, ateliers maritimes et fluviaux et services d'entretien des constructions aériennes des ponts et chaussées.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 1589, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des moyens de communication et du tourisme. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Hénault et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à modifier l'article 2 de la loi n° 50-879 du 29 juillet 1950 et à accorder le bénéfice de la sécurité sociale aux pensionnés de guerre incapables de travailler et subvenir à leurs besoins.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 1590, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Bernard Lafay et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à permettre aux usagers des locaux à titre professionnel ou à usage mixte de céder à leur successeur le bénéfice du maintien dans les lieux.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 1594, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de la législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Gosset une proposition de loi tendant à compléter le paragraphe 2° de l'article 1575 du code général des impôts.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 1595, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Bouxom, Gabelle et Mme Francine Lefebvre une proposition de loi tendant à compléter l'article 184 du code général des impôts relatif aux bénéfices des artisans et assimilés.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 1601, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 10 —

## DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu de M. Eugène Montel et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide aux populations victimes des calamités atmosphériques qui ont eu lieu au cours des mois de mai, juillet, août et novembre 1951.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 1593, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 11 —

## DEPOT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Gozard un rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (affaires économiques (n° 986).

Le rapport sera imprimé sous le n° 1591 et distribué.

J'ai reçu de M. Darou un rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (anciens combattants et victimes de la guerre) (n° 981).

Le rapport sera imprimé sous le n° 1592 et distribué.

J'ai reçu de M. Bouxom un rapport, fait au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur les propositions de résolution: 1° de M. Alfred Costes, tendant à inviter le Gouvernement à faire les avances de crédits nécessaires au payement du personnel de l'usine Salmson de Boulogne et à prendre les mesures indispensables au fonctionnement normal de cette entreprise; 2° de M. Gazier, tendant à inviter le Gouvernement à réquisitionner immédiatement l'usine Salmson (n°s 1480-1583).

Le rapport sera imprimé sous le n° 1596 et distribué.

— 12 —

## DEPOT D'UN AVIS TRANSMIS PAR LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le président du Conseil de la République, un avis donné sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'aménagement des lotissements défectueux.

L'avis sera imprimé sous le n° 1585, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

— 13 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Mardi prochain 20 novembre, à seize heures, séance publique:

Suite de la vérification des pouvoirs (sous réserve qu'il n'y ait pas débat): territoire des établissements français de l'Océanie (collège unique) (M. Koenig, rapporteur);

Vote sur la question de confiance posée contre la priorité des ordres du jour présentés: 1° par Mme Rose Guérin et plusieurs de ses collègues; 2° par M. Soustelle et plusieurs de ses collègues; 3° par M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues, et pour l'adoption de l'ordre du jour présenté par MM. Mitterrand, de Menthon, Delbos et Chastellain, en conclusion du débat sur les interpellations sur la politique économique et financière du Gouvernement.

Suite de la discussion des projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952:

Industrie et énergie (n°s 988-1324-1514-1541. — M. Jules Julien, rapporteur) (Suite);

Agriculture (n°s 980-1323-1600 — M. Abelin, rapporteur);

Affaires étrangères (I. — Service des affaires étrangères) (n°s 977-1368-1597. — M. Corniglion-Molinier, rapporteur);

Affaires étrangères (II — service des affaires allemandes et autrichiennes) (n°s 978-1419. — M. Francis Leenhardt, rapporteur);

Présidence du conseil (n°s 992-1449 — M Guy Petit, rapporteur);

Intérieur (n°s 989-1510. — M. Lecourt, rapporteur);

Finances (II — services financiers) (n°s 985-1511 — M. Abel Gardey, rapporteur);

Imprimerie nationale (n°s 998-1542. — M. Boisdé, rapporteur);

Santé publique et population (n°s 994-1543 — M. Marcel David, rapporteur);

Travaux publics, transports et tourisme (II — aviation civile et commerciale) (n° 997);

Anciens combattants et victimes de la guerre (n°s 981-1592. — M. Darou, rapporteur);

Justice (n° 990);

Affaires économiques (n°s 986-1591 — M. Gilles Gozard, rapporteur);

Radiodiffusion et télévision française (n° 1003);

Education nationale (n° 982);

Marine marchande (chapitre réservé) (n°s 991-1417 — M. Mazier, rapporteur);

Postes, télégraphes, téléphones. — Caisse nationale d'épargne (dispositions concernant le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones) (chapitres réservés) (n°s 1001-1328. — M. Dagain, rapporteur).

La séance est levée.

(*La séance est levée le samedi 17 novembre, à cinq heures trente minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,*
PAUL LAISSY.

---

**Avis de M. le président du conseil et de la commission intéressée sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Alfred Costes et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à faire les avances de crédits nécessaires au payement du personnel de l'usine Salmson de Boulogne et à prendre les mesures indispensables au fonctionnement normal de cette entreprise** (n° 1480).

1° *Avis de M. le président du conseil.*

16 novembre 1951.

Monsieur le président,

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 13 novembre 1951 par M. Costes pour sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à faire les avances de crédits nécessaires au payement du personnel de l'usine Salmson de Boulogne, et à prendre les mesures indispensables au fonctionnement normal de cette entreprise.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'ordre du jour actuellement arrêté par l'Assemblée nationale ne permet pas au Gouvernement d'émettre un avis favorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma très haute considération.

Signé: PLEVEN.

2° *Avis de la commission intéressée.*

Paris, le 14 novembre 1951.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la commission du travail et de la sécurité sociale a accepté, à l'unanimité des vingt-cinq commissaires présents, la demande de discussion d'urgence pour la proposition de résolution (n° 1180) de M. Alfred Costes tendant à inviter le Gouvernement à faire les avances de crédits nécessaires au payement du personnel de l'usine Salmson de Boulogne et à prendre les mesures indispensables au fonctionnement normal de cette entreprise.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

*Le président de la commission,*
Signé: MECK.

---

**Avis de M. le président du conseil et de la commission intéressée sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de M. Henri Martel et plusieurs de ses collègues, tendant à annuler l'arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 3 octobre 1951, paru au « Journal officiel » des 15 et 16 octobre 1951, modifiant l'article 45 des statuts types des sociétés de secours minières (n° 1331).**

1° *Avis de M. le président du conseil.*

16 novembre 1951.

Monsieur le président,

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 9 novembre 1951 par M. Martel pour sa proposition de loi tendant à annuler l'arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 3 octobre 1951, modifiant l'article 45 des statuts types des sociétés de secours minières.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'ordre du jour actuellement arrêté par l'Assemblée nationale ne permet pas au Gouvernement d'émettre un avis favorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence qui semble devenue sans objet depuis la parution de l'arrêté modificatif du 15 novembre 1951.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma très haute considération.

Signé: PLEVEN.

2° *Avis de la commission intéressée.*

9 novembre 1951.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que dans la séance qu'elle a tenue ce matin, la commission de la production industrielle n'a pas adopté la demande de discussion d'urgence présentée par M. Henri Martel sur sa proposition de loi (n° 1331) tendant à annuler l'arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 3 octobre 1951, paru au *Journal officiel* des 15 et 16 octobre 1951, modifiant l'article 45 des statuts types des sociétés de secours minières, douze commissaires seulement contre un s'étant prononcés en faveur de l'urgence.

Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération.

*Le président de la commission,*
P. COUSTON.

---

**Avis de M. le président du conseil et de la commission intéressée sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Fourvel et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à laisser les caisses départementales d'allocations familiales libres de payer les prestations en tenant compte du lieu d'habitation ou de travail, selon le choix des allocataires (n° 1478).**

1° *Avis de M. le président du conseil.*

15 novembre 1951.

Monsieur le président,

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 13 novembre 1951 par M. Fourvel pour sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à laisser les caisses départementales d'allocations familiales libres de payer les prestations en tenant compte du lieu d'habitation ou de travail, selon le choix des allocataires.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'ordre du jour actuellement arrêté par l'Assemblée nationale ne permet pas au Gouvernement d'émettre un avis favorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma très haute considération.

Signé: PLEVEN.

2° *Avis de la commission intéressée.*

14 novembre 1951.

Monsieur le président.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la commission du travail et de la sécurité sociale n'a pu valablement accepter la demande de discussion d'urgence pour la proposition de résolution (n° 1478) de M. Fourvel tendant à inviter le Gouvernement à laisser les caisses départementales d'allocations familiales libres de payer les prestations en tenant compte du lieu d'habitation ou de travail selon le choix des allocataires, 12 commissaires seulement s'étant prononcés en faveur de l'urgence.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

*Le président de la commission,*
Signé: MECK.

---

**Avis de M. le président du conseil et de la commission intéressée sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Lucien Lambert et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre de toute urgence les dispositions nécessaires pour que le fonctionnement de l'usine à gaz de Martigues et la fourniture du gaz de houille aux usagers de cette localité ne soient pas interrompus (n° 1479).**

1° *Avis de M. le président du conseil.*

16 novembre 1951

Monsieur le président,

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 13 novembre 1951 par M. Lambert pour sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre de toute urgence les dispositions nécessaires pour que le fonctionnement de l'usine à gaz de Martigues et la fourniture du gaz de houilles aux usagers de cette localité ne soit pas interrompue.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'ordre du jour actuellement arrêté par l'Assemblée nationale ne permet pas au Gouvernement d'émettre un avis favorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma très haute considération.

Signé: PLEVEN.

2° *Avis de la commission intéressée.*

14 novembre 1951.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que dans la séance qu'elle a tenue ce jour, la commission de la production industrielle a, conformément aux prescriptions du pargaraphe 3, de l'article 62 du règlement, rejeté par 16 voix contre 13 l'urgence pour la discussion de la proposition de résolution (n° 1479) de M. Lucien Lambert tendant à prendre les dispositions nécessaires pour que le fonctionnement de l'usine à gaz de Martigues et la fourniture du gaz de houille aux usagers de cette localité ne soient pas interrompus.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

*Le président de la commission,*
PAUL COUSTON.

---

**Avis de la commission intéressée sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de MM. Paquet, Lacombe et Pluchet tendant à réduire l'indemnité parlementaire de 10 p. 100 (n° 1466).**

*Avis de la commission intéressée.*

15 novembre 1951.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission de comptabilité, au cours de sa séance du 15 novembre 1951, a repoussé par 5 voix contre 2 la demande de discussion d'urgence présentée par MM. Paquet, Lacombe et Pluchet pour leur proposition de loi (n° 1466) tendant à réduire l'indemnité parlementaire de 10 p. 100.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

*Le président de la commission,*
Signé: TAILLADE.

**Avis de M. le président du conseil et de la commission intéressée sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Boisdé et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'office la remise de la pénalité prévue par l'article 1732 du code général des impôts en faveur de tous les contribuables qui se seront acquittés de leurs obligations avant le 31 décembre 1951 (n° 1465).**

1° *Avis de M. le président du conseil.*

16 novembre 1951.

Monsieur le président,

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 13 novembre 1951 par M. Boisdé tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'office la remise de la pénalité prévue par l'article 1732 du code général des impôts, en faveur de tous les contribuables qui se seront acquittés de leurs obligations avant le 31 décembre 1951.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'ordre du jour actuellement arrêté par l'Assemblée nationale ne permet pas au Gouvernement d'émettre un avis favorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma très haute considération.

Signé : PLEVEN.

2° *Avis de la commission intéressée.*

Opposition tacite.

**Convocation de la conférence des présidents.**

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de 14 membres au moins) est convoquée par M. le président, pour le mardi 20 novembre 1951, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence.

**Modification aux listes électorales des membres des groupes.**

GROUPE DU CENTRE RÉPUBLICAIN D'ACTION PAYSANNE ET SOCIALE ET DES DÉMOCRATES INDÉPENDANTS

(37 membres au lieu de 36.)

Ajouter le nom de M. Boganda.

**EXAMEN DES POUVOIRS**

**Rapport d'élection remis à la présidence en application de l'article 5 du règlement.**

6e BUREAU. — *M. Pierre Kœnig*, rapporteur.

**Territoire des établissements français de l'Océanie.**

Collège unique.

Les élections du 2 septembre 1951 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 22.957.
Nombre de votants, 17.318.
Bulletins blancs ou nuls à déduire, 90.
Suffrages valablement exprimés, 17.228.

Ont obtenu :

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Pouvanaa Oopa | 12.096 voix. |
| | Emile Vernaudon | 2.171 — |
| | Henri Hoppenstedt | 1.584 — |
| | Francis Sanford | 986 — |
| | Alexis Bernast | 391 — |

M. Pouvanaa Oopa a été proclamé élu comme ayant réuni le plus grand nombre de suffrages.

Les opérations se sont faites régulièrement.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

M. Pouvanaa Oopa justifiant des conditions d'éligibilité requises par la loi, votre 6e bureau vous propose de valider son élection.

# QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

LE 16 NOVEMBRE 1951

(Application des articles 94 et 97 du règlement.)

« Art. 94. — . . . . . .

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »

. . . . . .

« Art. 97. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

**PRESIDENCE DU CONSEIL**

**1285.** — 16 novembre 1951. — **M. Rousseau** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique)** dans quelles conditions un agent contractuel engagé par un ministère peut être employé à temps entier par un service à l'administration française, tout en continuant à percevoir régulièrement de son administration d'origine le salaire et les allocations qui lui avaient été consentis.

**ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE**

**1286.** — 16 novembre 1951. — **M. André Bardon** attire l'attention de **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** sur l'ordonnance 4-451-283 du 18 juin 1945, relative aux commandés aux services publics ayant été empêchés d'y accéder ainsi qu'aux fonctionnaires et agents des services publics ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre; et lui demande quelles sont les raisons qui s'opposent à l'application de cette ordonnance au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, alors qu'elle est appliquée dans tous les autres ministères.

**1287.** — 16 novembre 1951. — **M. André Bardon** rappelle à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** que la loi de finances n° 50-933 du 8 août 1950 prévoit le payement d'une allocation-pécule aux anciens prisonniers de guerre; que la loi n° 50-956 du 8 août 1950, en son article 12, prévoit le payement d'une première tranche du pécule aux « ayants cause » des prisonniers de guerre décédés en captivité; et demande quelles sont les raisons qui s'opposent à la signature de l'arrêté fixant les modalités de payement de cette allocation.

**1288** — 16 novembre 1951. — **M. Jean Moreau** expose à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** que l'article 35 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948, modifié par l'article 44 de la loi de finances n° 50-928 du 8 août 1950 concerne les pensions militaires d'ancienneté (sous-officiers ayant 25 ans de services effectifs) et lui demande quelle est à cet égard, la situation des veuves de militaires retraités proportionnels.

**BUDGET**

**1289** — 16 novembre 1951. — **M. Marcel Naegelen** expose à **M. le ministre du budget** que, dans le Sud de la France, des agriculteurs achètent des moutons pour les engraisser dans leurs fermes, accessoirement à leurs travaux agricoles ordinaires, que, généralement, ces agriculteurs sont imposables au forfait pour les bénéfices agricoles et, qu'en conséquence, ils ne tiennent pas une comptabilité très détaillée. Il lui demande si ces agriculteurs doivent être considérés comme imposables aux bénéfices commerciaux et si, en conséquence, ils vont être obligés de tenir la comptabilité imposée par les règlements en matière commerciale.

**DEFENSE NATIONALE**

**1290** — 16 novembre 1951. — **M. Jean-Michel Flandin** expose à **M. le ministre de la défense nationale** que par application de la loi du 3 avril 1950 portant autorisation de transformation d'emploi et de réforme de l'auxiliariat, les administrations de l'Etat doivent, en exécution de la C. M. n° 94.23/BA/197 FP du 23 novembre 1950 de M. le ministre du budget, faire des propositions de création d'emplois permanents. Par ailleurs, la circulaire précitée précise qu'en ce qui concerne la catégorie B le classement de cette catégorie ne devra constituer que l'exception. Il lui demande : 1° dans quelle catégorie il est

envisagé de classer les emplois permanents existants dans les établissements de la direction technique et industrielle de l'aéronautique tenus actuellement par des contractuels de l'ordre administratif régis par le décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 et ayant des fonctions similaires à celles de secrétaires administratifs; 2° au cas où ces postes sont considérés comme permanents, si les postulants secrétaires administratifs figurant sur la liste d'aptitude en application des décrets n°s 50-113 et 50-116 du 20 janvier 1950 auront la priorité pour être nommés à ces emplois, malgré le retard apporté pour l'application de la loi du 3 avril 1950.

---

**1291.** — 16 novembre 1951. — **M. Jean-Michel Flandin** expose à **M. le ministre de la défense nationale** que le décret n° 50-113 du 20 janvier 1950 portant règlement d'administration publique et fixation du statut des corps des personnels administratifs des établissements de la défense nationale a créé le corps des secrétaires administratifs dont les fonctions, définies à l'article 4, sont de gérer des services administratifs ou d'encadrer le personnel d'exécution de ces services. D'autre part, le décret n° 50-116 du 20 janvier 1950 a fixé les conditions transitoires d'intégration et de reclassement dans les corps créés par le décret n° 50-113. A la suite de ces dispositions, des fonctionnaires et des contractuels ont passé les examens imposés pour l'admission dans les postes de secrétaires administratifs. Or, la direction technique et industrielle de l'aéronautique n'a pas transformé dans certains de ses établissements les postes de commandement administratifs tenus par des contractuels en postes de « secrétaires administratifs ». Il s'ensuit que des candidats ayant subi avec succès les examens et classés sur la liste d'aptitude ne seront pas nommés où, s'ils le sont, seront mutés dans d'autres établissements alors que, sur place même, il existait des vacances d'emplois tenus par ces contractuels. Par ailleurs, ces contractuels n'ayant pas voulu subir l'examen, ou ayant échoué à celui-ci, ont vu leur situation reclassée en exécution de l'arrêté n° 49-1378 du 3 octobre 1949 et dans ces conditions les contractuels ayant une fonction d'encadrement ont un traitement bien supérieur à tous les secrétaires administratifs nouvellement intégrés. Il lui demande: 1° pourquoi la direction technique et industrielle n'a pas admis et réalisé le remplacement par des secrétaires administratifs des postes tenus actuellement par des contractuels dont les traitements sont bien supérieurs à ceux des secrétaires administratifs; 2° s'il est envisagé de nommer, jusqu'à épuisement, tous les secrétaires administratifs figurant encore sur la liste d'aptitude au fur et à mesure des vacances; 3° s'il compte faire en sorte qu'aucune mutation de secrétaires administratifs n'ait lieu tant qu'il existe sur place des emplois répondant aux fonctions de secrétaires administratifs.

---

**1292.** — 16 novembre 1951. — **M. Goivan** demande à **M. le ministre de la défense nationale** s'il a pris des dispositions pour faire accélérer la péréquation des retraites de la loi du 2 août 1949.

---

## EDUCATION NATIONALE

**1293.** — 16 novembre 1951. — **M. de Léotard** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** si des sanctions réglementaires sont prévues à l'encontre des instituteurs du canton de Méréville (Seine-et-Oise) dont l'intervention par voie de presse en faveur d'un candidat communiste a motivé l'annulation des opérations électorales. Il attire son attention sur de tels faits qui risquent de légitimer les réserves formulées à l'égard de certains maîtres de l'enseignement public. Au surplus, la sanction du conseil de préfecture de la Seine tend à prouver qu'en des cas, isolés sans doute, la neutralité comme la laïcité de l'Etat sont violées par ceux-là même qui s'en disent les garants et les défenseurs.

---

## FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

**1294.** — 16 novembre 1951. — **M. Charret** attire l'attention de **M. le ministre des finances et des affaires économiques** sur les termes du décret n° 51-1213 du 20 octobre 1951 portant augmentation de la taxe intérieure de consommation sur les carburants. Il lui signale que ledit décret ne stipulait pas que cette augmentation portait sur les stocks, et lui demande les raisons pour lesquelles, à la date du 8 novembre 1951, un arrêté a été pris invitant les consommateurs à déclarer dans les quinze jours les stocks détenus par eux ou en cours de transport.

---

**1295.** — 16 novembre 1951. — **M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si les bons de reconstruction peuvent être acceptés en règlement des droits de succession.

---

**1296.** — 16 novembre 1951. — **M. Jean Moreau** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** quelles dispositions ont été ou seront prises pour permettre le payement aux retraités de l'Etat des allocations de logement prévues par la circulaire n° 119 SS du 20 mai 1949.

---

**1297.** — 16 novembre 1951. — **M. Jean Moreau** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si le caractère occulte d'une association en participation qui résulte du code de commerce peut être opposé à une administration financière — au cas particulier l'administration des contributions directes — quand cette association en participation résulte d'un acte sous seing privé, enregistré, mais non publié et, que d'autre part, les déclarations annuelles pour l'assiette de l'impôt sur les bénéfices commerciaux font état de la part revenant à chacun des deux associés.

---

**1298.** — 16 novembre 1951. — **M. Rousseau** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques:** 1° dans quelles conditions est effectué le payement des agents contractuels des administrations centrales des ministères; 2° si l'attestation traditionnelle de l'exécution du service est toujours une formalité essentielle du mandatement du salaire; 3° quelles sont les responsabilités encourues si une dépense est effectuée mensuellement à ce titre alors qu'il est établi que l'agent exerçant une activité hors de son administration n'effectue aucun service, même partiel, pour celle-ci; 4° si le chef de service et le contrôleur des dépenses engagées sont responsables.

---

**1299.** — 16 novembre 1951. — **M. Lebon** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques** qu'un arrêté n° 21.335 (*Bulletin officiel des salaires et des prix* du 25 octobre 1950) avait fixé le prix du sucre pour la campagne 1950-1951, en baisse sur le prix précédent, qu'il prévoyait la déclaration des stocks en magasin pour tous ceux supérieurs à 2.000 kilos et le remboursement éventuel aux commerçants, par la caisse de péréquation, de la différence entre le prix fixé par ce décret et le prix antérieur. Un arrêté n° 21.933 (*Bulletin officiel des salaires et des prix* du 17 octobre 1951) a fixé le prix du sucre pour la campagne 1951-1952, en hausse sur le prix précédent, et prévoit la déclaration des stocks en magasin pour tous ceux supérieurs à 100 kilos et le reversement ultérieur à la caisse de péréquation, de la différence entre le prix fixé par ce décret et le prix antérieur. Il lui demande pourquoi: 1° lorsque les commerçants doivent verser à la caisse de péréquation, ils y sont contraints pour un stock de 100 kilos, et pourquoi, lorsqu'ils doivent être remboursés, ils ne peuvent l'être que pour un stock de 2.000 kilos; 2° les raisons qui ont empêché depuis un an la caisse de péréquation de verser ce qu'elle doit aux commerçants et l'utilisation qui a été faite des sommes que cette caisse a reçues depuis 1939.

---

**1300.** — 16 novembre 1951. — **M. Soustelle** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,** qu'une circulaire, en date du 10 mars 1948, définissait le régime de rémunération du personnel des organismes du secteur para-administratif. Plusieurs circulaires ont, depuis, annulé celle du 10 mars 1948, si bien que les salaires du personnel de ces organismes sont aujourd'hui réglés d'une façon incohérente. Ainsi, la revalorisation des salaires du 19 octobre 1951 n'a profité qu'à une partie seulement du personnel et dans des proportions très variables. Il lui demande s'il compte rétablir la circulaire susvisée du 10 mars 1948 ou établir un texte d'ensemble.

---

## INDUSTRIE ET ENERGIE

**1301.** — 16 novembre 1951. — **M. Gilbert Cartier** demande à **M. le ministre de l'industrie et de l'énergie** quelle est l'interprétation officielle du texte de l'arrêté du 6 août 1951 paru au *Journal officiel* du 12 août, qui a augmenté le montant des annuités des brevets d'invention. Un certain nombre d'annuités se trouvent payées par anticipation, notamment en vertu de l'article 5 de la loi du 22 septembre 1948 modifiant celle du 2 avril 1946 tendant à prolonger la durée de certains brevets. Bien que l'arrêté du 6 août n'ait pas d'effet rétroactif, certains inventeurs sont inquiets au sujet de la situation des brevets dont les annuités ont été payées par anticipation, d'autant plus que la dernière augmentation de taxes avait créée une certaine confusion. Il serait donc souhaitable qu'une interprétation officielle du texte en soit donnée.

---

## INTERIEUR

**1302.** — 16 novembre 1951. — **M. Gilbert Cartier** rappelle à **M. le ministre de l'intérieur** qu'en avril dernier six familles ouvrières avaient occupé à Meudon (Seine-et-Oise) une partie des locaux vides de l'ancienne école Lacordaire, propriété du département de la Seine. Malgré les démarches effectuées, l'administration préfectorale ordonna l'expulsion de ces squatters. Les communiqués publiés à ce sujet dans la presse faisaient ressortir que cette expulsion était imposée par la nécessité de ne pas retarder les travaux indispensables pour la mise en état des locaux de l'école Lacordaire dans lesquels devait être transféré un établissement d'enseignement public relevant du département de la Seine. Il signale que six mois après l'expulsion des squatters, les travaux dont l'urgence était invoquée

comme motif pour l'expulsion, n'ont pas été commencés. Il demande si les autorités responsables attendent, pour ordonner l'ouverture des travaux, que les locaux du collège Lacordaire aient été occupés par de nouveaux squatters, dont l'expulsion risquerait de ne pouvoir se dérouler dans le calme et avec la correction qui ont marqué celle du 18 avril dernier.

### RECONSTRUCTION ET URBANISME

**1303** — 16 novembre 1951. — **M. Billiemaz** demande à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** si un locataire économiquement faible qui a payé, antérieurement au 1er juillet 1951, un loyer majoré conformément aux dispositions de la loi du 1er septembre 1948, peut réclamer à son propriétaire le remboursement du trop perçu.

**1304** — 16 novembre 1951. — **M. Jacques Vendroux** expose à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** qu'un immeuble sinistré en totalité n'a pu être reconstruit, compte tenu d'un arrêté de son département englobant ledit immeuble dans l'extension d'un périmètre à l'intérieur duquel il est procédé au remembrement de la propriété; que des baraquements provisoires appelés à subsister pendant une période de dix ans ont été édifiés sur l'emplacement de l'immeuble détruit qui était loué antérieurement en totalité à usage comercial. Il lui rappelle qu'aux termes de l'article 73 de la loi de finances du 24 mai 1951 « si le report du bail commercial sur l'immeuble reconstruit est devenu totalement impossible du fait de la législation sur l'urbanisme, l'indemnité est due par l'Etat aux personnes ayant exercé une profession commerciale dans l'immeuble détruit par fait de guerre, dont elles étaient locataires au moment du sinistre ». Il lui demande: 1° si, dans le cas exposé ci-dessus l'indemnité est bien due réellement par l'Etat; 2° dans la négative, quel serait alors le domaine d'application de cette loi de finances.

### SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

**1305** — 16 novembre 1951. — **M. Furaud** expose à **M. le ministre de la santé publique et de la population**: 1° qu'en application de l'article 107 du décret du 17 avril 1943, pris pour l'application de la loi du 21 décembre 1941, les pharmaciens des hôpitaux recrutés sur concours, exercent leur activité sur le personnel attaché à la pharmacie, dirigent et surveillent le travail des internes en pharmacie, et que la tenue de la comptabilité générale de l'officine est faite sous leur responsabilité; 2° qu'ils peuvent, en outre, indépendamment de leurs fonctions de pharmacien et conformément aux dispositions du même article, assurer sous l'autorité du chef de laboratoire de biologie médicale, le fonctionnement du laboratoire de chimie biologique de l'hôpital, et que, d'autre part, la circulaire du 7 juillet 1943 a décidé, pour tenir compte des réclamations formulées et en attendant la réforme des textes en vigueur, que les pharmaciens seront habilités à diriger les laboratoires de chimie-biologie des hôpitaux; 3° que pratiquement, dans certains hôpitaux, le pharmacien assume effectivement, en plus de la direction de l'officine, le fonctionnement du laboratoire de chimie biologique de l'hôpital et qu'il exécute, en outre, les analyses bactériologiques, hématologiques, parasitologiques, etc.; que certains hôpitaux appliquent à juste titre pour la rémunération de ces activités supplémentaires qui engagent, par ailleurs, la responsabilité permanente du pharmacien, les dispositions de l'article 132 du décret précité concernant la rémunération des médecins et spécialistes, et notamment les honoraires de laboratoire; que d'autres, au contraire, nonobstant les textes en vigueur et dans l'attente de textes plus explicites relatifs au fonctionnement des laboratoires d'hôpitaux, exigent sans compensation ou moyennant une indemnité forfaitaire dérisoire, que le pharmacien assure, en plus de ses fonctions propres, le fonctionnement du laboratoire d'analyses médicales.Il lui demande quelles sont les directives qu'il envisage de faire porter à la connaissance des commissions administratives des hôpitaux publics, en attendant la parution des textes annoncés pour permettre de donner aux pharmaciens des hôpitaux, directeurs de laboratoire, une situation comparable, et pour leur assurer, en tout état de cause, la juste rémunération des services et des responsabilités complémentaires qu'ils assument en tant que directeurs des laboratoires d'hôpitaux.

**1306.** — 16 novembre 1951. — **M. Furaud** expose à **M. le ministre de la santé publique et de la population** que l'arrêté du 1er août 1950 a établi une nouvelle liste de spécialités pharmaceutiques agrées, à l'usage des collectivités et de divers services publics; que la circulaire d'application n° 148 du 11 août 1950, a rappelé à cette occasion l'article 5 de l'ordonnance du 13 octobre 1945, aux termes duquel, seules les spécialités figurant sur la liste, peuvent être achetées et utilisées, sauf en cas d'urgence, par les établissements hospitaliers; que certains médecins des hôpitaux, sous prétexte des nécessités médicales, exigent cependant que leur soient fournies des spécialités non prévues à la liste limitative et que les pharmaciens des hôpitaux de toute façon, n'ont pas qualité pour interpréter ou apprécier le caractère d'urgence invoqué. Il lui demande: 1° de quelle façon les pharmaciens des hôpitaux peuvent concilier les dispositions impératives de la réglementation en vigueur avec les nécessités thérapeutiques invoquées par le corps médical, et quelle interprétation doit être donnée à la notion de cas urgent, qui ouvre la porte à toutes les exceptions; 2° quelle est l'autorité qui serait qualifiée pour accorder éventuellement à un service hospitalier des dérogations exceptionnelles ou temporaires à la liste limitative des spécialités pharmaceutiques autorisées.

### TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

**1307.** — 16 novembre 1951. — **M. Jacques Vendroux** demande à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** quel est, par rapport à l'année 1939, le coefficient des crédits alloués en 1951 pour l'entretien des vingt ports suivants: Dunkerque, Calais, Boulogne, Dieppe, le Havre, Rouen, Cherbourg, Granville, Saint-Malo, Brest, Lorient, Nantes, Saint-Nazaire, la Rochelle, Bordeaux, Port-Vendres, Sète, Marseille, la Ciotat, Toulon.

# REPONSES DES MINISTRES

## AUX QUESTIONS ECRITES

### FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

**535.** — **M. Trémouilhe** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques** s'il ne pense pas qu'à l'avenir il y aurait lieu, dès que sont connus les chiffres des déclarations de récolte, d'assurer l'écoulement total de la production en une seule année, en cherchant, sans retard, des débouchés extérieurs à ce qui dépasse la consommation prévisible et en faisant jouer, pour cet excédent, la distillation obligatoire, mais pour la totalité de celui-ci, sans attendre jusqu'au mois de mai. (*Question du 3 septembre* 1951.)

*Réponse.* — L'écoulement total de la production en une seule année, s'il devenait réalisable, ne manquerait pas, en effet, de présenter, pour la viticulture, des avantages certains. Cependant, et dans une période où les excédents de production, réapparus pour la première fois et, après plusieurs années de rationnement ou de pénurie relative, avec la récolte de 1950, sont bien plus la conséquence de la sous-consommation qui affecte encore les vins que de leur surproduction, il ne saurait être envisagé de décider, dès le début d'une campagne, du recours à la distillation obligatoire sans être assuré, par ailleurs, que ces excédents ont désormais un caractère permanent et que, notamment, ils ne risquent pas de devenir, en tout ou partie, nécessaires pour satisfaire, d'une campagne sur l'autre, aux besoins de la consommation. Bien entendu, cette réserve ne vise que la distillation obligatoire en elle-même, la recherche de tous moyens propres à favoriser l'écoulement sur les marchés extérieurs des excédents, même non nettement caractérisés, de récolte, se devant, par contre, de ne connaître aucune interruption.

**536.** — **M. Trémouilhe** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques** que, par un premier arrêté ministériel ou décret paru en janvier ou février, les producteurs ont vu limiter à 15 p. 100 de leur récolte de 1950 la quantité de vin qu'ils pouvaient vendre, par exploitation. Un second arrêté ou décret, du mois de mai dernier, a disposé qu'ils peuvent en écouler 10 p. 100. Il lui demande si cette seconde autorisation s'ajoute à la première ou si celle-ci doit être comprise dans le calcul de ce dernier pourcentage. En d'autres termes, si les producteurs peuvent, en application de ces deux dispositions, vendre 55 p. 100 ou seulement 40 p. 100 de leur dernière récolte. (*Question du 3 septembre* 1951.)

*Réponse.* — En matière d'échelonnement des sorties des vins de la propriété, chacun des textes (décret ou arrêté) intervenant, successivement, au titre d'une même campagne, ne peut avoir d'autre effet que celui d'élever, progressivement, le pourcentage limite de la récolte que les viticulteurs sont autorisés à sortir de leurs chais. C'est pourquoi, et dans l'exemple pris par l'honorable parlementaire, il convient, purement et simplement, de considérer que le texte autorisant la sortie de 40 p. 100 de la récolte ne fait, en quelque sorte, que se substituer à celui précédemment intervenu et qui avait limité cette autorisation à 15 p. 100 seulement de ladite récolte, sans qu'il puisse être question de cumuler ces deux pourcentages.

### INDUSTRIE ET ENERGIE

**633.** — **M. Maurice Bené** expose à **M. le ministre de l'industrie et de l'énergie** que les communes rencontrent actuellement de grosses difficultés pour obtenir des soumissions dans leurs adjudications de fourniture de combustibles, en vue du chauffage des bâtiments communaux et scolaires en 1951-1952. Les charbonniers ne répondent pas aux appels d'offres car, paraît-il, les houillères refusent de leur allouer toute attribution supplémentaire, prétendant que les quantités de charbon qu'ils seraient appelés à vendre aux communes doivent être prélevées sur leur attribution normale, laquelle est basée sur leurs ventes de l'année précédente. Dans le cas des communes qui, ayant

chauffé au coke en 1950, veulent revenir au chauffage à la houille en 1951, les fournisseurs éventuels se trouvent ainsi placés devant une impossibilité d'obtenir une augmentation de leurs attributions et, ne voulant pas amputer le tonnage déjà insuffisant destiné à leur clientèle particulière, refusent de soumissionner. Il lui demande si la position prise par les houillères résulte d'une obligation légale, et dans ce cas, ce qui s'oppose à ce que les besoins des services publics et, en particulier des communes, fassent l'objet d'une mesure de priorité; en outre, s'il entend donner d'urgence des directives en ce sens. (*Question du 11 septembre* 1951.)

*Réponse.* — Depuis la disparition des services de répartition, l'administration se trouve dans l'impossibilité de contrôler la distribution au niveau de chaque consommateur (industrie et foyers domestiques). La direction des mines et de la sidérurgie, chargée de la répartition du charbon, fixe les programmes généraux par catégorie d'utilisateurs et par région, après consultation des représentants des utilisateurs, des producteurs, importateurs, agglomérateurs, négociants, ainsi que des ingénieurs en chef des mines des quatorze arrondissements minéralogiques. Ces derniers arrêtent ensuite le programme de répartition par département après consultation des organismes intéressés et notamment des représentants des producteurs et du négoce. L'exécution des programmes suffirait actuellement à satisfaire, sinon les demandes de la clientèle qui sont fréquemment excessives, du moins les besoins de la consommation, si les négociants fixaient les livraisons en tenant compte des nécessités réelles, et évitaient, de la part de certains consommateurs, les stockages exagérés. En ce qui concerne plus particulièrement les administrations publiques, des attributions spéciales ont été prévues pour les adjudicataires de fournitures de charbon supérieures à 200 tonnes. Toutefois, pour le coke, les ressources ne permettent pas de satisfaire intégralement les besoins de la consommation, un plan spécial de répartition a été élaboré (décision du 30 juillet 1951, *Journal officiel* du 4 août 1951) qui fixe le contingent réservé à chaque grande catégorie de consommateurs par rapport à la moyenne des livraisons effectuées en 1949 et 1950: 90 p. 100 pour les écoles et pour les établissements hospitaliers; 80 p. 100 pour les administrations et services publics; 75 p. 100 pour les autres consommateurs. L'augmentation des importations d'anthracites en provenance des U. S. A. doit permettre à ces consommateurs de compléter leur approvisionnement pour la partie qui ne peut être satisfaite en coke. Il appartient au maire de saisir, sans délai, l'ingénieur en chef des mines de l'arrondissement intéressé, des difficultés éventuelles d'approvisionnement de certains bâtiments communaux et scolaires. Aux termes du règlement de vente intervenu entre les mines et le négoce, les administrations publiques ont, d'ailleurs, la possibilité de passer leurs commandes directement aux mines par adjudication ou marché de gré à gré lorsque les livraisons sont faites en droiture par wagons complets ou par péniches.

## INFORMATION

**311. — M. Soustelle** expose à **M. le ministre de l'information** que le service de nouvelles télégraphiques distribué à l'étranger pendant la campagne électorale, par l'agence France-Presse, s'est regrettablement éloigné des règles d'impartialité qui auraient dû présider à son fonctionnement. Sous couleur de fournir des informations, ce service s'est consacré à faire l'apologie des partis dits « de la majorité » et à diffuser systématiquement toutes les déclarations, citations de journaux, etc., hostiles à l'opposition. Cette partialité a provoqué des réactions assez vives chez les Français résidant à l'étranger: c'est ainsi par exemple que l'assemblée générale des anciens combattants français du Mexique a voté à l'unanimité, le 12 juin dernier, une motion de protestation. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour éviter qu'une agence subventionnée par le Trésor public mène, à l'étranger, une propagande partisane nuisible aux intérêts français et à l'union de nos compatriotes résidant hors de France. (*Question du 7 août* 1951.)

*Réponse.* — L'objectivité totale et l'impartialité la plus absolue doivent constituer les règles fondamentales de l'agence France-Presse et les reproches de partialité formulés successivement ou simultanément par les tendances les plus diverses de l'opinion politique française prouvent amplement, en s'annulant et se détruisant entre eux, qu'elle n'y manque pas. Toutefois, le ministre de l'information demeure à la disposition de l'honorable parlementaire pour faire procéder à une enquête sérieuse s'il veut bien lui fournir de plus amples précisions sur les dépêches incriminées, en dehors du cas particulier qui avait motivé, le 12 juin dernier, une motion de protestation des anciens combattants français au Mexique. Cette association a, en effet, bien voulu reconnaître, dès le 15 juin, que c'est le tri des nouvelles effectué par un journal français édité au Mexique qu'elle considérait comme particulièrement fâcheux, « sans que puisse être incriminé l'ensemble du service fourni par l'agence France-Presse ».

## Ordre du jour du mardi 20 novembre 1951.

**A seize heures.** — SÉANCE PUBLIQUE

**1.** — Suite de la vérification des pouvoirs (sous réserve qu'il n'y ait pas débat):

Territoire des Etablissements français de l'Océanie (collège unique) (M. Kœnig, rapporteur).

**2.** — Vote sur la question de confiance posée contre la priorité des ordres du jour présentés: 1° par Mme Rose Guérin et plusieurs de ses collègues; 2° par M. Soustelle et plusieurs de ses collègues; 3° par M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues, et pour l'adoption de l'ordre du jour présenté par MM. Mitterrand, de Menthon, Delbos et Chastellain, en conclusion du débat sur les interpellations sur la politique économique et financière du Gouvernement.

**3.** — Suite de la discussion des projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952:

Industrie et énergie (nos 988, 1324, 1514, 1541. — M. Jules Julien, rapporteur) (*suite*).

Agriculture (nos 980, 1323, 1600. — M. Abelin, rapporteur).

Affaires étrangères (I. — Service des affaires étrangères) (nos 977, 1368, 1597. — M. Corniglion-Molinier, rapporteur).

Affaires étrangères (II. — Service des affaires allemandes et autrichiennes) (nos 978, 1419. — M. Francis Leenhardt, rapporteur).

Présidence du conseil (nos 992, 1449. — M. Guy Petit, rapporteur).

Intérieur (nos 989, 1510. — M. Lecourt, rapporteur).

Finances (II. — Services financiers). — (Nos 985, 1511. — M. Abel Gardey, rapporteur).

Imprimerie nationale (nos 998, 1542. — M. Boisdé, rapporteur).

Santé publique et population (nos 994, 1543. — M. Marcel David, rapporteur).

Travaux publics, transports et tourisme (II. — Aviation civile et commerciale) (n° 997).

Anciens combattants et victimes de la guerre (nos 981, 1592. — M. Darou, rapporteur).

Justice (n° 990).

Affaires économiques (nos 986, 1591. — M. Gilles Gozard, rapporteur).

Radiodiffusion et télévision française (n° 1003).

Education nationale (n° 982).

Marine marchande (chapitre réservé) (nos 991, 1417. — M. Mazier, rapporteur).

Postes, télégraphes, téléphones. — Caisse nationale d'épargne (dispositions concernant le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones) (chapitres réservés) (nos 1001, 1328. — M. Dagain, rapporteur).

## Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de 14 membres au moins) est convoquée par M. le président, pour le mardi 20 novembre 1951, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence.

## Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DU CENTRE RÉPUBLICAIN D'ACTION PAYSANNE ET SOCIALE ET DES DÉMOCRATES INDÉPENDANTS

(37 membres au lieu de 36.)

Ajouter le nom de M. Boganda.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.